

Rapport consultation citoyenne – Constituante Valaisanne

« Quelle constitution pour le Valais de demain ? »

Sierre, le 15 janvier 2020

Historique des changements

Version	Date	Description	Auteur
0.1	19.12.2019	1 ^{ère} ébauche	SM, MD
0.2	20.12.2019	Révision de la structure selon les feedbacks reçus	YB, JPR, FE
0.3	06.01.2020	Mise en forme du document, relecture.	SM (Validation JPR, MD)
0.4	13.01.2020	Ajout du contenu	SM

Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Termes de référence	3
3.	Période	3
4.	Structure de la consultation.....	4
5.	Rapport général.....	5
5.1.	Top 10 des propositions ayant suscité le plus de réactions	6
5.2.	Top 10 des propositions les plus argumentées	9
6.	Rapport par commission	13
6.1.	1 Éléments généraux, préambule, cohésion sociale, rapports Eglises/Etat, langues	13
6.2.	2 Droits fondamentaux, droits sociaux et société civile	59
6.3.	3 Droits politiques et démocratie directe	84
6.4.	4 Tâches générales de l'Etat, développement durable, économie, innovation.....	110
6.5.	5 Développement territorial, ressources naturelles et climat, mobilité, agriculture	130
6.6.	6 Tâches sociales de l'Etat, famille, formation, intégration, culture, sports, loisirs	156
6.7.	7 Autorités cantonales : principes généraux et Grand Conseil	178
6.8.	8 Conseil d'Etat, administration et préfets.....	195
6.9.	9 Pouvoir judiciaire, tribunaux, protection de l'adulte et de l'enfant, juges de commune	212
6.10.	10 Communes et organisation territoriale (districts, etc.).....	230
6.11.	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution	247
7.	Statistiques	280
7.1.	Général.....	280
7.2.	Par commission.....	280
7.3.	Historique d'utilisation	282
8.	Annexe	284
8.1.	Liste de toutes les propositions.....	284

1. Introduction

Afin de promouvoir la participation, la consultation et la coopération, la HES-SO Valais-Wallis a été mandatée par la Constituante Valaisanne. Elle a reçu le mandat de proposer une plateforme numérique de consultation et de participation afin d’engager le dialogue avec les citoyens pour repenser le Valais de demain à travers la nouvelle constitution cantonale.

L’utilisation de cet outil en ligne était complétée par l’organisation d’ateliers de participation et de coopération orchestrée par la FDDM.

Deux plateformes distinctes ont été mises à disposition afin d’assurer le bilinguisme allemand/français.

- Plateforme en français : <http://valaisdemain.ch/>
- Plateforme en allemand : <http://wallismorgen.ch/>

Le présent rapport réunit l’ensemble des propositions et des arguments permettant à la Constituante Valaisanne et à ses commissions de procéder à une analyse de qualité.

1.1 Périmètre de la prestation

Ce paragraphe rappelle quelques modalités établies et fixées dans le contrat entre le mandant et le mandataire.

La HES-SO Valais-Wallis s’est chargée de mettre à disposition l’infrastructure informatique permettant la consultation en ligne, le conseil dans la rédaction des questions et la modération des propositions.

La communication, les invitations et convocations des participants ont été réalisées par le mandant. L’analyse des résultats est de la responsabilité du mandant. La HES-SO Valais-Wallis n’intervient en aucun cas sur le contenu des propositions faites par les citoyens.

2. Termes de référence

Nous définissons dans ce paragraphe les termes utilisés dans la plateforme.

Consultation	Projet de la plateforme participative ouvert au public sous forme de propositions.
Contribution	Contribution effective sur la plateforme par des utilisateurs enregistrés telle que l’ajout d’une proposition, d’un vote ou d’un argument.
Proposition	Participation écrite d’un utilisateur enregistré sur la plateforme citoyenne à une question ouverte.
Argument	Participation écrite d’un utilisateur enregistré sur la plateforme citoyenne en accord ou désaccord à une proposition
Vote	Avis d’un utilisateur enregistré sur la plateforme citoyenne à une proposition par la sélection de l’un des choix suivants : « d’accord », « mitigé » ou « pas d’accord ».
Participant	Citoyen inscrit sur la plateforme de consultation.
Signalement	Proposition ou argument dénoncé/signalé par un participant tiers comme non conforme à la charte de participation.

3. Période

Les données présentées dans ce document couvrent la période d’ouverture de la consultation, c’est-à-dire du 7 novembre 2019 à 13h00 au 5 janvier 2020 à 23h59.

4. Structure de la consultation

Il a été décidé par la Commission de participation citoyenne de la Constituante de scinder la consultation en 10 thématiques. Chaque thématique correspond à une commission de la Constituante Valaisanne. Chaque commission a transmis quelques questions (en principe 3 ou 4) à la commission de participation citoyenne. Les différentes sections correspondantes à ces questions sont décrites ci-dessous :

1.1 Préambule	7.1 Députation/suppléance
1.2 Relation Eglises/Etat	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
1.3 Cohésion – bilinguisme	7.3 Limitation des mandats
1.4 Relations plaine-montagne	7.4 Organisation du Grand Conseil
1.5 Armoiries (drapeau valaisan)	8.1 Conseil d'Etat
2.1 Droits en lien avec la nature	8.2 Préfets
2.2 Droits liés au numérique	8.3 Budget de l'Etat
2.3 Droits des non-citoyen-nes	9.1 Administration de la justice
2.4 Modèles familiaux	9.2 Indépendance de la justice
3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais	9.3 Justice de proximité
3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)	9.4 APEA
3.3 Personnes en situation de handicap	9.5 Cour des comptes
3.4 Représentativité des élu-e-s	10.1 Communes
4.1 Développement durable	10.2 Districts
4.2 Décentralisation	10.3 Péréquation financière
4.3 "Valais, terre d'innovation !"	10.4 Bourgeoisies
4.4 Promotion du Valais	10.5 Conseil communal
5.1 Agriculture	10.6 Conseil général
5.2 Nature, biodiversité, climat	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
5.3 Ressources naturelles	
5.4 Mobilité	
6.1 Intégration	
6.2. Sécurité sociale	
6.2. Sécurité sociale	
6.3 Générations	
6.4 Patrimoine	

5. Rapport général

Les résultats sont regroupés sous forme de présynthèse quantitative afin d'en faciliter la lecture. Elle n'a pas vocation à être un choix qualitatif lié au contenu.

L'analyse met en avant les 10 propositions qui ont suscité le plus de réactions, ainsi que les 10 propositions les plus argumentées quel que soit le type d'argument (pour ou contre).

Des statistiques plus détaillées de l'ensemble des propositions se trouvent en annexe.

5.1. Top 10 des propositions ayant suscité le plus de réactions

#	Thématique	Titre	Description
1	1.1 Préambule	Notre culture est chrétienne, notre constitution aussi	Comme la Constitution Suisse qui nous régit tous, la nôtre doit logiquement aussi commencer par une formule similaire à : au nom de Dieu Tout-Puissant. Quasi toutes les Constitutions cantonales font d'ailleurs référence à Dieu ou au respect de la Création.
2	1.5 Armoiries (drapeau valaisan)	Drapeau	Svp On ne touche pas au drapeau !
3	1.2 Relation Eglises/Etat	Relation église-état	Maintenir le statu quo concernant les rapports préexistants entre les deux institutions (financement, collaboration, éducation, santé ...)
4	1.1 Préambule	Un début rassembleur	"Au nom du bien commun !" Pour prendre toute la population en compte. Non-croyants, chrétiens, musulmans, juifs...
5	2.4 Modèles familiaux	Ouverture aux différents modèles familiaux	La Constitution valaisanne devrait s'accorder sur une formule incluant les différents modèles familiaux actuels et futurs afin d'éviter toute discrimination.
6	6.2. Sécurité sociale	Revenu de Base Inconditionnel (RBI)	<p>Proposition de texte constitutionnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'État du Valais veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel. 2. Le revenu de base doit permettre à toute la population d'avoir une existence digne et de participer à la vie publique. 3. La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base. <p>Le Revenu de Base Inconditionnel (RBI)</p> <p>Le RBI (appelé autrement revenu universel, allocation universelle, revenu d'existence ou dividende social) consiste à assurer à l'ensemble de la population un revenu mensuel alloué sans condition, au niveau individuel et suffisant pour permettre une vie digne et l'intégration sociale. Il s'agit d'une réforme du système social qui consiste à redistribuer autrement une part de la richesse produite dans un État à l'ensemble de sa population.</p> <p>Le RBI est versé à chacun-e sans besoin de remplir des conditions ou de fournir une contrepartie. Il est touché de la naissance à la mort, quelle que soit la situation personnelle : riche ou pauvre, en emploi ou non, en bonne santé ou non, et quels que soient le nombre et les revenus des personnes qui composent le foyer.</p> <p>Le RBI permet la couverture des besoins fondamentaux : nourriture, logement, assurance maladie, habillement, utilisation des transports en commun, participation à la vie sociale, etc. Pour les besoins et désirs qui dépassent une existence simple, il reste nécessaire d'exercer une activité lucrative ou de trouver d'autres sources de revenu.</p> <p>Parce qu'il remplace les innombrables mailles du filet social conventionnel par un socle unique de sécurité fondamental, le RBI est un nouveau contrat social. Il libère de l'assistanat, stimule la responsabilité individuelle et représente un véritable tremplin vers l'activité. Le RBI permet de</p>

		<p>conjuguer sécurité et liberté d'entreprendre.</p> <p>Le RBI remplace la part des prestations ou assurances sociales qui a pour objectif d'assurer une vie digne à chaque personne. Par contre, afin de conserver la qualité de notre système social, la part des prestations qui dépasse actuellement le montant du RBI et l'accompagnement social personnalisé doivent être maintenus pour les cas qui l'exigent.</p> <p>Le RBI a fait depuis plusieurs années l'objet d'études et d'expériences au niveau international. Des expériences réalisées notamment en Finlande, aux Pays-Bas, au Canada, en Inde et en Namibie ont montré que le RBI augmente la sécurité, l'autonomie et la santé des bénéficiaires. On a par ailleurs observé une diminution de la criminalité, notamment dans l'expérience en Namibie (1). Et le RBI ne s'est jamais révélé jouer le rôle d'une prime à la paresse, il a même plutôt stimulé l'esprit d'entreprise.</p> <p>Le financement du RBI est réalisable parce qu'il n'implique pas de dépense supplémentaire de l'État, il s'agit simplement d'une façon différente de redistribuer la richesse produite pour qu'elle profite davantage à l'économie réelle. Il sera même plus efficient économiquement que le système actuel des assurances sociales, puisqu'il le simplifiera grandement, ce dernier étant soumis à des modifications permanentes dans les conditions d'octroi et à d'innombrables chevauchements entre les différentes assurances. Comme le RBI remplacera une partie significative de nos assurances sociales, la simplification du système entraînera une économie substantielle des coûts.</p> <p>Deux modèles de financement sont proposés par le réseau suisse du RBI (BIEN.CH) : un prélèvement direct au niveau de la valeur ajoutée des entreprises, modèle du Prof. Martino Rossi – économiste et ancien directeur de la division de l'action sociale et de la famille à Lugano (2) ; et/ou l'introduction d'une micro taxe sur toutes les transactions électroniques, modèle notamment soutenu par le Prof. Marc Chesney – directeur de l'institut Banque et finance de l'Université de Zurich.</p> <p>Quel que soit le modèle choisi, il est important que la charge de financement soit répartie proportionnellement en fonction de la valeur produite, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les cotisations sociales, ceci afin d'éviter tout effet de seuil de revenu et de maintenir l'attractivité économique de l'insertion professionnelle (3).</p> <h3>Pourquoi un RBI aujourd'hui ?</h3> <p>En Suisse, pratiquement chaque personne reçoit déjà au moins un montant suffisant pour mener une vie digne, par son travail, de la part de sa famille, de rentes ou de prestations sociales. La nouveauté avec le RBI n'est donc pas le revenu, mais son incondicionalité. Cumulable avec tout autre revenu, le RBI n'induit pas l'effet de seuil caractéristique de l'aide sociale qui démotive à retrouver un emploi, faute de perspective de gains réels. L'insertion sociale, la mobilité professionnelle, la formation tout au long de la vie sont favorisées grâce à l'attractivité du gain effectif que représente tout autre revenu ajouté au RBI et à la nouvelle responsabilité individuelle.</p> <p>La nécessité du RBI est en voie de s'imposer dans nos sociétés dont la productivité est croissante et le besoin en main d'œuvre en régression. Le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail au détriment des demandeurs d'emploi entraîne une pression à la baisse des revenus obtenus par l'activité lucrative. Dans ce contexte, l'aide sociale est de plus en plus sollicitée. Pour augmenter l'attractivité économique du travail, des voix s'élèvent afin de réclamer une diminution des prestations sociales, considérées comme trop généreuses et donc trop onéreuses. Mais le problème est mal posé : ce n'est pas le montant des prestations sociales individuelles qui augmente, ce sont les revenus du travail qui diminuent. Ainsi, durcir l'accès aux prestations sociales ou les réduire ne peut qu'aboutir aux résultats observés dans les pays où ces options sont choisies : une paupérisation de la population et une augmentation des conflits sociaux et de l'extrémisme.</p> <p>L'aide sociale a été conçue pour venir en aide à une minorité de la population qui ne parvient pas à subvenir à ses besoins dans une société de quasi plein-emploi. Aujourd'hui, le monde a changé : de nombreuses personnes, même très qualifiées, sont contraintes de solliciter l'aide sociale alors qu'elles n'ont en réalité pas d'autre problème qu'un revenu insuffisant pour vivre. Il est à la fois absurde, culpabilisant et coûteux de leur imposer un suivi social superflu.</p> <p>Une proportion importante de la population en Suisse renonce aux diverses prestations sociales auxquelles elle a pourtant droit, notamment parce qu'elle ressent de la honte à demander une telle aide ou en raison de la complexité des procédures pour y accéder. Le revenu de base résout ce problème puisqu'il octroie automatiquement à l'ensemble de la population les moyens financiers minimaux pour mener une vie digne.</p> <p>Le RBI apporte aussi une solution pratique et une stabilité de revenu aux personnes ayant des activités intermittentes ou multiples : travailleurs indépendants, petits artisans, artistes, sportifs, etc. Il soutient aussi les études ainsi que les formations de base et continues, de plus en plus nécessaires pour rester en phase avec l'évolution constante du marché du travail. Et parce qu'il est alloué au niveau individuel, le RBI favorise les</p>
--	--	--

			<p>ménages de plusieurs personnes et les soins de proche aidant (care). Il permet enfin de simplifier et de flexibiliser le système de retraite.</p> <p>Le RBI est également un instrument performant permettant de réaliser l'égalité de genre. D'un côté, le RBI facilitera le choix des hommes de travailler à temps partiel et permettra ainsi de répartir de façon plus équitable les tâches au sein du couple. De l'autre, l'autonomisation des femmes passe par une plus grande indépendance financière. En assurant à toutes et tous la garantie d'un revenu de base, le RBI participera à l'émancipation de nombreuses femmes et surtout réduira leur soumission à un conjoint violent, un patron harceleur ou même à la prostitution contrainte.</p> <p>En outre, ce sont avant tout les femmes qui travaillent à temps partiel et assument l'essentiel des tâches non rémunérées. Un revenu de base représente une valorisation et une reconnaissance de ce travail indispensable au bon fonctionnement de la société et au maintien du lien social. En garantissant l'autonomie économique à chacune et chacun, sans distinction, le RBI permet un meilleur équilibre dans la répartition du pouvoir de décision au sein du ménage et donc, d'atteindre l'égalité.</p> <p>Enfin, dans le contexte tendu de l'urgence climatique, le RBI fait partie des réponses pour orienter les sociétés vers un train de vie durable, afin de ne pas dépasser les 2°C de réchauffement global. En invitant à diminuer notre temps de travail et à découvrir les occupations peu ou non-rémunérées qui contribuent à notre épanouissement, le RBI pousse sur la voie de « la sobriété heureuse ». Il est donc à prévoir que le RBI puisse entraîner une diminution générale de la consommation et nous rapprocher de la transition vers des modes de vie plus compatibles avec la finitude des ressources dont dispose notre planète. Il permettra également à ceux qui le souhaitent de se consacrer librement à des activités favorisant cette transition.</p> <p>En libérant l'individu de la nécessité de vendre sa force de travail, le revenu de base lui offre le libre-choix de son activité, rémunérée ou non, et contribue ainsi à son épanouissement personnel. Il permet de diminuer le risque des maladies psychologiques liées à l'environnement professionnel et de promouvoir un mode de vie plus sain. L'entraide, la solidarité, le travail associatif et l'engagement citoyen, désormais mieux valorisés, seront appelés à prendre de l'essor. Le RBI donne accès à une société plus humaine, en quelque sorte.</p>
7	1.1 Préambule	Préambule Cst VS	<p>Nous, peuple du canton du Valais, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources, conscients de notre responsabilité envers les générations futures, désireux de vivre notre diversité culturelle dans la compréhension mutuelle, déterminés à bâtir une société ouverte, prospère et solidaire, garante des droits fondamentaux et respectueuse de l'environnement, nous nous donnons la présente Constitution. Pas mal non ? Cela inclut tout le monde</p>
8	3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais	Droits de vote cantonale et communale pour les personnes étrangères résidentes (permis C)	<p>Une loi comme à Neuchâtel</p> <p>Voilà ce que ce canton a mis en place</p> <p>Et un lien pour expliquer</p> <p>https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/indicateurs/communes-cantons-droit.html</p> <p>Exemple:</p> <p>2016:</p> <p>Votent et élisent au niveau communal : Les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans une commune du canton, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) et qui sont domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis au moins un an. Ils sont également éligibles.</p> <p>2016:</p>

			Votent et élisent au niveau cantonal: Les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans une commune du canton, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) et qui sont domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis au moins cinq ans.
9	1.1 Préambule	titre laïc	Au nom du peuple valaisan
10	1.2 Relation Eglises/Etat	séparation église état	une constitution est laïc

5.2. Top 10 des propositions les plus argumentées

#	Thématique	Titre	Description
1	1.1 Préambule	Notre culture est chrétienne, notre constitution aussi	Comme la Constitution Suisse qui nous régit tous, la nôtre doit logiquement aussi commencer par une formule similaire à : au nom de Dieu Tout-Puissant. Quasi toutes les Constitutions cantonales font d'ailleurs référence à Dieu ou au respect de la Création.
2	1.3 Cohésion – bilinguisme	Deux arrondissements pour les votes au système majoritaire.	Lors des élections au système majoritaire (Conseillers d'État valaisans ou Conseillers aux États) le canton est divisé en deux arrondissements, chaque partie linguistique élisant les politiciens qui vont les représenter.
3	5.2 Nature, biodiversité, climat	La nuit est belle ! - La pollution lumineuse	<p>En effet, la lumière artificielle bouleverse les équilibres des écosystèmes nocturnes et perturbe le comportement des animaux et des plantes. Les espèces lucifuges perdent leurs repères dans leur espace vital modifié au détriment des espèces tolérantes à la lumière.</p> <p>La chaîne alimentaire est altérée, tout comme l'efficacité de la pollinisation des plantes par les insectes nocturnes.</p> <p>Sachant qu'au cours des trente dernières années la pollution lumineuse a plus que doublé en Suisse, il est à craindre que son impact sur la faune et la flore va aller croissant.</p> <p>Inscrire dans la constitution deux nuits par année où l'éclairage public serait éteint de 23h à 5h sur tout le canton</p> <p>La nuit venue, éteignez vos soucis et allumez vos rêves. « Lorsqu'un seul homme rêve, ce n'est qu'un rêve. Mais si beaucoup d'hommes rêvent ensemble, c'est le début d'une nouvelle réalité », la réalité que l'homme doit être le gardien de la biodiversité et non son propriétaire.</p>
4	5.4 Mobilité	Transports publics gratuits	Nous vivons dans un pays touristique et le fait d'ouvrir la gratuité des transports publics en Valais serait un atout pour le tourisme. De plus cet article de la constituante créerait le Buzz et ferait un gros coup de pub pour le Valais. L'écologie est aussi un point à régler pour le futur et cet article de la constituante irait dans le sens de l'écologie.

5	2.2 Droits liés au numérique	Lutter contre les « fake News » et la haine sur les réseaux sociaux.	Tout en respectant La Liberté de pensée et La Liberté d'expression, la Constitution doit garantir les réseaux sociaux contre la propagation de « fake news » et celle de la haine.
6	1.1 Préambel	Analog Kanton Freiburg	Wir, das Volk des Kantons Wallis, die wir an Gott glauben oder unsere Werte aus anderen Quellen schöpfen, im Bewusstsein unserer Verantwortung gegenüber den zukünftigen Generationen, im Willen, unsere kulturelle Vielfalt im gegenseitigen Verständnis zu leben, im Bestreben, an einer offenen, dem Wohlergehen und der Solidarität verpflichteten Gesellschaft zu bauen, welche die Grundrechte garantiert und die Umwelt achtet,
7	1.5 Armoiries (drapeau valaisan)	Drapeau	Svp On ne touche pas au drapeau !
8	1.2 Relation Eglises/Etat	Relation église-état	Maintenir le statu quo concernant les rapports préexistants entre les deux institutions (financement, collaboration, éducation, santé ...)
9	1.1 Préambule	Un début rassembleur	Au nom du bien commun ! Pour prendre toute la population en compte. Non-croyants, chrétiens, musulmans, juifs ...
10	6.2. Sécurité sociale	Revenu de Base Inconditionnel (RBI)	<p>Proposition de texte constitutionnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'État du Valais veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel. 2. Le revenu de base doit permettre à toute la population d'avoir une existence digne et de participer à la vie publique. 3. La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base. <p>Le Revenu de Base Inconditionnel (RBI)</p> <p>Le RBI (appelé autrement revenu universel, allocation universelle, revenu d'existence ou dividende social) consiste à assurer à l'ensemble de la population un revenu mensuel alloué sans condition, au niveau individuel et suffisant pour permettre une vie digne et l'intégration sociale. Il s'agit d'une réforme du système social qui consiste à redistribuer autrement une part de la richesse produite dans un État à l'ensemble de sa population.</p> <p>Le RBI est versé à chacun-e sans besoin de remplir des conditions ou de fournir une contrepartie. Il est touché de la naissance à la mort, quelle que soit la situation personnelle : riche ou pauvre, en emploi ou non, en bonne santé ou non, et quels que soient le nombre et les revenus des personnes qui composent le foyer.</p> <p>Le RBI permet la couverture des besoins fondamentaux : nourriture, logement, assurance maladie, habillement, utilisation des transports en commun, participation à la vie sociale, etc. Pour les besoins et désirs qui dépassent une existence simple, il reste nécessaire d'exercer une activité lucrative ou de trouver d'autres sources de revenu.</p> <p>Parce qu'il remplace les innombrables mailles du filet social conventionnel par un socle unique de sécurité fondamental, le RBI est un nouveau contrat social. Il libère de l'assistanat, stimule la responsabilité individuelle et représente un véritable tremplin vers l'activité. Le RBI permet de conjuguer sécurité et liberté d'entreprendre.</p> <p>Le RBI remplace la part des prestations ou assurances sociales qui a pour objectif d'assurer une vie digne à chaque personne. Par contre, afin de conserver la qualité de notre système social, la part des prestations qui dépasse actuellement le montant du RBI et l'accompagnement</p>

			<p>social personnalisé doivent être maintenus pour les cas qui l'exigent.</p> <p>Le RBI a fait depuis plusieurs années l'objet d'études et d'expériences au niveau international. Des expériences réalisées notamment en Finlande, aux Pays-Bas, au Canada, en Inde et en Namibie ont montré que le RBI augmente la sécurité, l'autonomie et la santé des bénéficiaires. On a par ailleurs observé une diminution de la criminalité, notamment dans l'expérience en Namibie (1). Et le RBI ne s'est jamais révélé jouer le rôle d'une prime à la paresse, il a même plutôt stimulé l'esprit d'entreprise.</p> <p>Le financement du RBI est réalisable parce qu'il n'implique pas de dépense supplémentaire de l'État, il s'agit simplement d'une façon différente de redistribuer la richesse produite pour qu'elle profite davantage à l'économie réelle. Il sera même plus efficace économiquement que le système actuel des assurances sociales, puisqu'il le simplifiera grandement, ce dernier étant soumis à des modifications permanentes dans les conditions d'octroi et à d'innombrables chevauchements entre les différentes assurances. Comme le RBI remplacera une partie significative de nos assurances sociales, la simplification du système entraînera une économie substantielle des coûts.</p> <p>Deux modèles de financement sont proposés par le réseau suisse du RBI (BIEN.CH) : un prélèvement direct au niveau de la valeur ajoutée des entreprises, modèle du Prof. Martino Rossi – économiste et ancien directeur de la division de l'action sociale et de la famille à Lugano (2) ; et/ou l'introduction d'une micro taxe sur toutes les transactions électroniques, modèle notamment soutenu par le Prof. Marc Chesney – directeur de l'institut Banque et finance de l'Université de Zurich.</p> <p>Quel que soit le modèle choisi, il est important que la charge de financement soit répartie proportionnellement en fonction de la valeur produite, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les cotisations sociales, ceci afin d'éviter tout effet de seuil de revenu et de maintenir l'attractivité économique de l'insertion professionnelle (3).</p> <h3>Pourquoi un RBI aujourd'hui ?</h3> <p>En Suisse, pratiquement chaque personne reçoit déjà au moins un montant suffisant pour mener une vie digne, par son travail, de la part de sa famille, de rentes ou de prestations sociales. La nouveauté avec le RBI n'est donc pas le revenu, mais son inconditionnalité. Cumulable avec tout autre revenu, le RBI n'induit pas l'effet de seuil caractéristique de l'aide sociale qui démotive à retrouver un emploi, faute de perspective de gains réels. L'insertion sociale, la mobilité professionnelle, la formation tout au long de la vie sont favorisées grâce à l'attractivité du gain effectif que représente tout autre revenu ajouté au RBI et à la nouvelle responsabilité individuelle.</p> <p>La nécessité du RBI est en voie de s'imposer dans nos sociétés dont la productivité est croissante et le besoin en main d'œuvre en régression. Le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail au détriment des demandeurs d'emploi entraîne une pression à la baisse des revenus obtenus par l'activité lucrative. Dans ce contexte, l'aide sociale est de plus en plus sollicitée. Pour augmenter l'attractivité économique du travail, des voix s'élèvent afin de réclamer une diminution des prestations sociales, considérées comme trop généreuses et donc trop onéreuses. Mais le problème est mal posé : ce n'est pas le montant des prestations sociales individuelles qui augmente, ce sont les revenus du travail qui diminuent. Ainsi, durcir l'accès aux prestations sociales ou les réduire ne peut qu'aboutir aux résultats observés dans les pays où ces options sont choisies : une paupérisation de la population et une augmentation des conflits sociaux et de l'extrémisme.</p> <p>L'aide sociale a été conçue pour venir en aide à une minorité de la population qui ne parvient pas à subvenir à ses besoins dans une société de quasi plein-emploi. Aujourd'hui, le monde a changé : de nombreuses personnes, même très qualifiées, sont contraintes de solliciter l'aide sociale alors qu'elles n'ont en réalité pas d'autre problème qu'un revenu insuffisant pour vivre. Il est à la fois absurde, culpabilisant et coûteux de leur imposer un suivi social superflu.</p> <p>Une proportion importante de la population en Suisse renonce aux diverses prestations sociales auxquelles elle a pourtant droit, notamment parce qu'elle ressent de la honte à demander une telle aide ou en raison de la complexité des procédures pour y accéder. Le revenu de base résout ce problème puisqu'il octroie automatiquement à l'ensemble de la population les moyens financiers minimaux pour mener une vie digne.</p> <p>Le RBI apporte aussi une solution pratique et une stabilité de revenu aux personnes ayant des activités intermittentes ou multiples : travailleurs indépendants, petits artisans, artistes, sportifs, etc. Il soutient aussi les études ainsi que les formations de base et continues, de plus en plus nécessaires pour rester en phase avec l'évolution constante du marché du travail. Et parce qu'il est alloué au niveau individuel, le RBI favorise les ménages de plusieurs personnes et les soins de proche aidant (care). Il permet enfin de simplifier et de flexibiliser le système de retraite.</p> <p>Le RBI est également un instrument performant permettant de réaliser l'égalité de genre. D'un côté, le RBI facilitera le choix des hommes de travailler à temps partiel et permettra ainsi de répartir de façon plus équitable les tâches au sein du couple. De l'autre, l'autonomisation des</p>
--	--	--	---

			<p>femmes passe par une plus grande indépendance financière. En assurant à toutes et tous la garantie d'un revenu de base, le RBI participera à l'émancipation de nombreuses femmes et surtout réduira leur soumission à un conjoint violent, un patron harceleur ou même à la prostitution contrainte.</p> <p>En outre, ce sont avant tout les femmes qui travaillent à temps partiel et assument l'essentiel des tâches non rémunérées. Un revenu de base représente une valorisation et une reconnaissance de ce travail indispensable au bon fonctionnement de la société et au maintien du lien social. En garantissant l'autonomie économique à chacune et chacun, sans distinction, le RBI permet un meilleur équilibre dans la répartition du pouvoir de décision au sein du ménage et donc, d'atteindre l'égalité.</p> <p>Enfin, dans le contexte tendu de l'urgence climatique, le RBI fait partie des réponses pour orienter les sociétés vers un train de vie durable, afin de ne pas dépasser les 2°C de réchauffement global. En invitant à diminuer notre temps de travail et à découvrir les occupations peu ou non-rémunérées qui contribuent à notre épanouissement, le RBI pousse sur la voie de « la sobriété heureuse ». Il est donc à prévoir que le RBI puisse entraîner une diminution générale de la consommation et nous rapprocher de la transition vers des modes de vie plus compatibles avec la finitude des ressources dont dispose notre planète. Il permettra également à ceux qui le souhaitent de se consacrer librement à des activités favorisant cette transition.</p> <p>En libérant l'individu de la nécessité de vendre sa force de travail, le revenu de base lui offre le libre-choix de son activité, rémunérée ou non, et contribue ainsi à son épanouissement personnel. Il permet de diminuer le risque des maladies psychologiques liées à l'environnement professionnel et de promouvoir un mode de vie plus sain. L'entraide, la solidarité, le travail associatif et l'engagement citoyen, désormais mieux valorisés, seront appelés à prendre de l'essor. Le RBI donne accès à une société plus humaine, en quelque sorte.</p>
--	--	--	--

6. Rapport par commission

Les propositions des plateformes française et allemande ont été regroupées par commission thématique.

Seuls le contenu et les arguments des propositions est proposé (sans aucune correction). Les autres types d'informations tel que les votes se trouvent dans les fichiers fournis, au format CSV et XLSX, en annexe de ce document.

Les arguments ont été regroupés pour en faciliter la lecture.

6.1. 1 Éléments généraux, préambule, cohésion sociale, rapports Eglises/Etat, langues

Section	1.1 Préambule
Titre	Notre culture est chrétienne, notre constitution aussi
ID Excel	021806c9-018b-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Comme la Constitution Suisse qui nous régit tous, la nôtre doit logiquement aussi commencer par une formule similaire à : au nom de Dieu Tout-Puissant. Quasi toutes les Constitutions cantonales font d'ailleurs référence à Dieu ou au respect de la Création.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • "La vérité d'une thèse ne se mesure pas au nombre de ceux qui l'adoptent" Dans l'esprit de cette citation, je comprends et accepte le fait que de plus en plus de personnes aient perdu la foi mais cela ne signifie pas que Dieu est inexistant. Aujourd'hui l'homme s'est émancipé de Dieu au point de s'élever à son niveau, or si notre nouvelle constitution sera rédigée dans cette ligne d'esprit humaniste je le regrette énormément car nous sommes tous des créatures de Dieu et le renier ne fera pas avancer la société dans la bonne direction. Cependant il serait hypocrite de commencer par "Au nom de Dieu Tout-Puissant" une Constitution qui viole ses lois. • Il faudra en tout cas une formule qui n'exclut personne... comme l'a fait celui qui a créé la religion chrétienne dont s'en réclame quelques-uns ici. • La formulation actuelle est la même que celle de la Constitution Fédérale, entièrement révisée en 1999 (donc pas franchement ancienne). C'est ne formule traditionnel et reflétant notre culture et histoire. Nul raison de la modifier. • Si on supprime la notion "chrétienne", on doit aussi supprimer les fériés qui vont avec. Mais personnellement, ce n'est pas lié aux fériés mais à la notion du Dieu tout puissant. C'est dans cet état d'esprit que la constitution doit être basée. La mention n'oblige personne à devoir y croire mais indique que l'on veut baser notre constitution sur des valeurs morales qui font références à une notion divine (supérieure) qui sont propres à notre canton. • "Au Nom de Dieu Tout Puissant" est un rappel à la Constitution Fédérale cette formulation doit être préservée.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi fonder la légitimité de la République sur un «droit divin»? • Si Dieu est Amour, il comprendra. Tu aimeras ton prochain donc tu l'incluras dans la constitution. • Notre canton, de tradition catholique, accueille depuis longtemps des gens de toutes confessions, ainsi que des non-croyants. Notre Constitution doit servir de cadre légal à la vie commune dans la diversité et le respect des croyances de tout un chacun. • On ne voit pas ce qu'un Dieu viendrait faire dans un travail d'élaboration politique assumé par des citoyens, et seulement par des citoyens... • Deux cantons, Genève et Neuchâtel, sont laïques, et n'arborent donc aucunement ce genre de formule en tête de leurs constitutions. Seraient-ils moins constitutionnellement conformes que les autres ?

- La constitution est un texte qui doit servir au peuple à venir. Une grande partie déjà aujourd'hui s'est détachée de la conception déiste du monde, et cette part est croissante à travers toute la Suisse d'années en années. Faire référence à une déité dans le préambule est une gifle à cette portion de la population d'une part, mais elle mettrait aussi au risque de devoir réécrire rapidement cette constitution dans quelques années. Notre société aujourd'hui a une culture humaniste bien plus que Chrétienne contrairement à ce qui est souvent avancé. Nous basons notre mode de vie sur des lois (et plus un livre sacré), notre éducation sur des sciences, sur des réflexions philosophiques qui ont de loin dépassés ce que les dogmes religieux proposaient. (éthique de la fin de vie, du respect des orientations sexuelles, du respect de la femme,...) Les valeurs sont de concepts qui changent au cours du temps, les conceptions dogmatiques elles sont figées dans des textes aujourd'hui obsolètes. Même pour les personnes qui se disent "chrétiennes" les valeurs citées sont souvent celles des humanistes et pas des chrétiens dont 1700 d'histoire (effective dans l'organisation d'états) ont prouvés leur manque d'humanisme. Une constitution qui commence par "Au nom de Dieu..." correspond plus à une théocratie (par Dieu), qu' à une démocratie (par le peuple). Cependant, ne pas mentionner dieu dans le préambule n'empêche pas la population qui s'y référer, de garder leurs convictions et le respect qu'ils méritent, comme garanti dans la constitution fédérale.
- La raison d'être du préambule est de rattacher la Constitution à des valeurs fondamentales. Il était peut-être évident par le passé que la foi en un Dieu Tout Puissant entraînait automatiquement l'adhésion aux valeurs nécessaires. En réalité, de nos jours ce n'est pas le cas, car le lien entre la foi et les valeurs n'est pas évident. (Certains vont même jusqu'à tuer au nom du Dieu Tout Puissant.) Les valeurs fondamentales doivent être explicitées : respect mutuel, tolérance, etc. Quelle que soit l'origine des valeurs, ce qui compte c'est qu'elles soient respectées.
- "La notre doit logiquement aussi " si on commence à parler de logique, on arrête de parler de dieu....
- De base, la révision de la constitution de notre Canton est due au fait qu'elle n'est plus conforme au droit fédéral. Ceci étant, c'est une belle opportunité d'en faire quelque chose de neuf, en accord avec ce qu'est le Valais aujourd'hui. Et non pas la rendre juste conforme aux yeux de Berne en modifiant simplement les points non conforme. Il s'agit de notre Canton, à tous et toutes, nous Valaisan. Notre amour pour notre pays va bien au-delà des différences religieuses.
- C'est notre tradition qui est chrétienne pas notre culture comme l'indique les dernières statistiques (voir les statistiques des posts précédents). A ce titre il serait intéressant de prendre exemple sur la constitution du canton de Fribourg (cf. source) qui indique "croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources" qui permet d'inclure les croyants et non-croyants. je vous invite à lire la suite du préambule qui est tout autant intelligemment formulé.
- Cette formulation est trop restrictive, elle ignore le fait qu'une très grande partie de la population se déclare sans confession et que les mentalités ont beaucoup évolué. Elle fait fi du fait que notre société et devenue plus multiculturelle. Il faut une entête où tous se sente inclus, pas une entête qui exclût.
- Il faut que la constitution soit laïque.
- Le canton, dans une perspective d'ouverture, d'inclusivité et d'innovation devrait s'appuyer sur des valeurs qui rassemblent tous ses citoyens d'aujourd'hui et de demain plutôt que sur une vision surannée en s'appuyant sur l'argument que "les autres font comme ça".
- Cette formule n'a absolument plus sa place dans un pays comme la Suisse, où le taux de personne sans appartenance religieuse ne fait qu'augmenter. (25% en 2015). Chiffre qui ne cesse d'augmenter. Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions/religions.html>
Souhaitons nous une constituante en phase avec les convictions de nos citoyens ? ou souhaitons nous rester bloqué dans le passé ? A vous de choisir :)
- Formule dépassée... D'autres valeurs qui nous unissent devraient être mises en avant....
- Le début de la constitution doit rassembler et concerner la population entière. Sachant que 20% de la population se déclare non-croyante, cette formule n'a plus lieu d'être.

Section	1.1 Préambule
Titre	Préambule
ID Excel	1357f627-1eb8-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Les citoyens et les citoyennes du Canton du Valais avec ou sans confession respecteront les lois de la République.
Pour	
Contre	

Section	1.1 Préambule
Titre	Préambule
ID Excel	143e9c99-2d45-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Garder le même préambule que la constitution actuelle
Pour	
Contre	

Section	1.1 Préambule
Titre	Egalité de tous devant la loi
ID Excel	2144f2e4-06e5-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Aucune discrimination légale, que ce soit de sexe, d'âge, de revenu, de religion, de fortune, d'origine, etc..
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Absolument d'accord sur le fond, mais pas en préambule (sujet du présent chapitre de la consultation). Cela devrait faire partie d'un article (donc après le préambule) en début de Constitution.

Section	1.1 Préambule
Titre	Statut-Quo
ID Excel	223fec69-0c66-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Le préambule de la constitution valaisanne doit être identique à celui de la Suisse, car nous vivons dans un confédération !
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • L'avantage du fédéralisme, c'est justement que les cantons bénéficient d'une marge de manœuvre dans de nombreux domaines. Alors on ne va pas se contenter d'être suisse! • Justement, nous sommes une Confédération. Donc chaque canton a délégué une part de ses prérogatives à un État plus grand dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres. Le canton et État du Valais est par conséquent libre de fixer le préambule qu'il souhaite, en fonction des valeurs et des spécificités qui lui sont propres.

Section	1.1 Préambule
Titre	Formation
ID Excel	2669d2c1-127a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Construire des universités en Valais
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la Constitution oui...
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • ... mais pas dans le préambule! • N'a rien à faire dans la Constitution et encore moins dans son préambule.

Section	1.1 Préambule
Titre	République
ID Excel	34de8a74-2440-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Nous proposons une modification du titre de notre loi fondamentale. Il nous apparaît judicieux de manifester d'emblée que le Valais est une « République ». Ce terme, qui nous évoque notamment la Grèce antique, renvoie inconsciemment aux notions de souveraineté, d'indépendance et de puissance publique. Il convient de préciser que ce changement ne jure pas avec notre Histoire institutionnelle : les Constitutions cantonales de 1815 et 1844 avaient déjà pour intitulé « Constitution de la République et

	Canton du Valais ». A noter encore que la plupart des cantons latins ont fait ce choix.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Ont le statut de «République et Canton»: GE, JU, NE et VS!
Contre	

Section	1.1 Préambule
Titre	Une introduction rassembleuse permettant à tout valaisan de se retrouver
ID Excel	47360b35-0a0a-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	Nous, peuple du canton du Valais, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources...Tout à chacun se retrouvait dans une introduction sur le modèle fribourgeois.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi fonder la légitimité de la République sur un «droit divin»? • En lieu et place d'une référence divine, une référence morale me semble plus neutre. Ex.: au nom de la liberté ou autre.

Section	1.1 Préambule
Titre	Laisser la préambule tel quel
ID Excel	5643f895-1db9-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	C'est une très belle préambule qui s'inscrit parfaitement dans notre culture et nos traditions. La tradition signifie donner des votes à nos ancêtres. Je trouve cela une très belle manière de voir la chose, surtout dans un pays démocratique. Changer pour changer ne veut pas toujours signifier évoluer vers qch de meilleur...
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Ce préambule est totalement dépassé. La référence à un Dieu tout puissant auquel une large partie de la population ne croit pas. La population valaisanne a beaucoup changé et ne colle plus telle quelle à la chrétienté.

Section	1.1 Préambule
Titre	Continuité

ID Excel	57a1a56e-243f-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Toutes les Constitutions fédérales (1848, 1874 et 1999) commencent par l'invocation divine « Au nom de Dieu Tout-Puissant ! ». Il en va de même pour l'ensemble des Constitutions valaisannes (1815, 1839, 1844, 1848, 1852, 1875 et 1907).</p> <p>Cette pratique découle de la tradition des pactes médiévaux et des chartes contractées entre les cantons du temps de la Vieille Suisse. C'est d'ailleurs sur une telle formule que s'ouvraient tous les actes publics dans le Valais d'avant 1798.</p> <p>Au vu de notre Histoire, suisse et valaisanne, cette invocation coule de source.</p> <p>Pour le patriote non chrétien, le maintien de cette invocation s'apparente à la piété filiale, vertu essentielle du monde gréco-romain.</p> <p>Pour le patriote chrétien, conserver ce préambule relève d'un acte d'amour de la patrie qui se rattache au quatrième commandement : l'amour dû à ses parents. Ces motivations ne s'opposent pas, elles se complètent ou s'additionnent.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur chretienne • Il n'est pas certain que l'on puisse qualifier la Constitution fédérale de 1999 de " vieille", il me semble.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Même si la Constitution fédérale révisée date de 1999, la 1re phrase du préambule reste un héritage du 19e siècle! • Pourquoi se rattacher à cette vieille constitution suisse? • Sortons de cet imaginaire ariéré, envisageons qqch de beau, de rassembleur, qui nous remet les pieds sur terre! Nous sommes des animaux, certes évolués, mais des animaux!

Section	1.1 Préambule
Titre	Sport
ID Excel	62e1dd01-1279-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	- Avoir plus d'événements sportifs de haut niveau.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • N'a rien à faire dans la Constitution et encore moins dans son préambule.

Section	1.1 Préambule
Titre	Naturalisation

ID Excel	814a28ed-127a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	faciliter la naturalisation
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> N'a rien à faire dans le préambule.

Section	1.1 Préambule
Titre	Au nom de Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.
ID Excel	82751d78-0e9a-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	<p>La Suisse a bénéficié durant plus de 700 ans de la protection divine, car ses fondateurs ont planté notre pays au nom de Dieu. Elle a traversé deux guerres mondiales sans recevoir de bombes. C'est un miracle. Elle bénéficie d'un niveau de vie exceptionnelle. Elle détient la réserve d'eau (un des enjeu de demain) pour toute l'Europe. La Suisse été choisie par Dieu pour briller au sein de l'Europe. Dieu nous a mis en exemple pour l'Europe, parce que nos fondateurs ont voulu un pays soumis à Dieu. Nous pouvons lire l'acte de constitution de 1291 sous www.admin.ch pour nous en convaincre.</p> <p>Notre ADN est différent de nos voisins. Nous ne sommes pas les mêmes. Nous ne devons pas prendre ce qui se fait ailleurs (= la laïcité) pour l'appliquer chez nous.</p> <p>Le nombre de musulmans en Europe est en train de croître. Il est nécessaire - maintenant avec cette nouvelle constitution - d'attacher la Suisse à la foi chrétienne. Par le préambule "Au nom de Dieu Tout Puissant et de son fils Jésus Christ", nous pourrons continuer à affirmer qui nous sommes.</p> <p>Si quelqu'un comme Bill Gates me donne une procuration individuelle sur son compte bancaire, je ne vais pas y renoncer. Si nous renonçons à évoquer le Dieu Tout Puissant en préambule de notre nouvelle constitution, c'est similiaire à renoncer à la procuration obtenue sur le compte de Bille Gates.</p> <p>Maintenez, s'il-vous-plaît, ce préambule.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> lol. Un peu trop extrême. Chacun doit être libre de raisonner selon son propre entendement tout en respectant celui des autres. L'extrême du chose a par le passé poussé à plusieurs retards dans l'évolution des découvertes de la santé, des modes de vies et de la stabilité économique d'un pays comme le nôtre ou ses voisins. C'est en s'ouvrant et en étant prêt à accepter une pensée différente de la nôtre que nous pouvons grandir et évoluer. Et entre l'envie du compte de Bill Gates et Dieu, il y a quand même un sacré blasphème via l'un des 7 péchés capitaux. Bouh c'est vilain !

Section	1.1 Präambel
Titre	Präambel offen und konstruktiv gestalten



ID Excel	83d0cf64-1927-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Statt "Im Namen Gottes des Allmächtigen" kann "auf der Grundlage unserer gemeinsamen Werte" stehen.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Die neue Verfassung muss offen sein, damit die noch ungewisse Zukunft darin Platz hat.
Contre	

Section	1.1 Präambel
Titre	Menschenrechtshinweis
ID Excel	8c5d246e-0d06-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Die Walliser BürgerInnen und Behörden verpflichten sich ihre Verfassung im Einklang mit der Allgemeinen Erklärung der Menschenrechte der UNO von 1948 zu gestalten. Der Schutz der Menschenrechte ist auf dem Territorium der Republik Wallis für alle BewohnerInnen gewährleistet.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Der Bezug auf die Uno Menschenrechtsarbeit erlaubt auch deren Weiterentwicklung von unten und oben durch neue Konventionen. Betroffene und Staaten können sich einbringen und eine demokratische Kontrolle gestalten.. Die Menschenrechte waren eine wichtige Errungenschaft. Zur Zeit werden sie weltweit in Frage gestellt. Ich finde das eine gefährliche Entwicklung.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Mir zu wenig feierlich.

Section	1.1 Préambule
Titre	Une constitution valaisanne, par les valaisans, pour le peuple du Valais
ID Excel	97313e80-07cb-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	<p>Les citoyens et citoyennes (ou Le Peuple) du Valais,</p> <p>Par les valeurs qui leurs sont intimes et communes, Pour le bien de ses habitants et pour une organisation pérenne d'un état à son service</p> <p>Se donnent la constitution qui suit</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> en une seule phrase: «Au nom du peuple valaisan!» Le Peuple du Valais plutôt.

	<ul style="list-style-type: none"> La formule est bonne, mais elle peut être améliorée: en supprimant "intimes" (car individuelles et non-dites) et en choisissant la formule "les citoyennes et citoyens du Valais", plutôt que "le Peuple". Il faudrait adapter les phrases en conséquence: pour leur bien, à leur service.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Avec majuscule à État! termes valeurs intimes et de plus communes cela ne veut pas dire grand chose à clarifier

Section	1.1 Préambule
Titre	Sport
ID Excel	9dbaf67d-1279-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	- Plus des équipes cantonales.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Ce n'est pas à l'État de créer des équipes sportives. Et même si c'était le cas, ça n'a rien à faire dans la Constituion, et encore moins dans son préambule.

Section	1.1 Préambule
Titre	Principe de la laïcité
ID Excel	9ec10d81-2e15-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le principe de la laïcité, dans le respect des différentes religions et de leurs pratiquant(e)s, doit être inscrit dans notre Constitution. Il s'agit d'une liberté fondamentale pour les citoyennes et citoyens.
Pour	
Contre	

Section	1.1 Préambule
Titre	Fêtes religieuses
ID Excel	a1dee665-15b0-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	<p>Pour l'instant, nous avons congé uniquement pour les fêtes catholiques qui sont au nombre de 11. Je propose d'inclure la possibilité pour les autres confessions de prendre 4 journées fériées, sur les 11, pour célébrer leur rites. Le total de jours fériés resterait ainsi le même pour tout le monde.</p> <p>Nous ferions signe d'ouverture pour un avenir toujours plus multiculturel.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la loi, pas dans la Constitution! • Dans un monde idéal oui. Mais c'est une question à régler dans chaque entreprise, voir selon les postes, et bon nombre d'entre elles peuvent difficilement permettre à leurs employés de travailler un jour officiellement férié pour rattraper un jour de congé pour une autre fête religieuse. Typiquement une enseignante juive a congé pour Yom Kippour, c'est très bien, mais il peut difficilement compenser en venant travailler un 8 décembre ou 19 mars, lorsque les élèves ont congé. Même choses dans le commerce de détail (si la Migros est fermée, le caissier peut pas travailler) ou la construction (un employé tout seul sur un chantier va pas beaucoup avancer suivant son poste).

Section	1.1 Préambule
Titre	Une introduction sur le modèle fribourgeois permettant à tous de se retrouver.
ID Excel	a3dc143e-0a0a-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	Nous, peuple du canton du Valais, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources...
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Une fausse bonne idée, de nature quasi œcuménique, mais qui sous-entend un préjugé fondamentalement discriminatoire selon lequel une personne non-croyante ne pourrait pas avoir de valeurs morales humanistes (et que la seule morale serait la morale évangélique ou divine). • Si on se réfère à Dieu, il faut faire attention. Ce Dieu dit expressément que "tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face". Donc c'est à mon avis la référence à Dieu, ou alors il faut un préambule basée sur d'autres références, mais certainement pas sur un mélange hétérogène avec Dieu. Ce point fera certainement un débat animé et peut à lui tout seul faire capoter la constitution au niveau du vote final, il faudra donc l'aborder avec prudence.

Section	1.1 Préambule
Titre	Préambule - Une société pérenne
ID Excel	add75501-27d1-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Au nom de la terre que nous empruntons à nos descendant.es, Celles et ceux qui foulent les terres



	valaisannes promettent de participer à la bonne marche de notre canton, en veillant à œuvrer avec bienveillance, en prenant soin de la Terre et de l'humain et en partageant équitablement les ressources. Nous prenons garde à ne pas dépasser les limites naturelles de notre territoire. Pour un avenir serein et une société pérenne.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • En plus la promesse est inspirée d'une citation d'Antoine de St-Exupéry. • Prenons garde à ne pas dépasser les limites naturelles <3 • Nous devons envisager qqch qui dure.
Contre	

Section	1.1 Préambule
Titre	Préambule Cst VS
ID Excel	b2021b97-0285-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Nous, peuple du canton du Valais, croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources, conscients de notre responsabilité envers les générations futures, désireux de vivre notre diversité culturelle dans la compréhension mutuelle, déterminés à bâtir une société ouverte, prospère et solidaire, garante des droits fondamentaux et respectueuse de l'environnement, nous nous donnons la présente Constitution.</p> <p>Pas mal non ? Cela inclut tout le monde</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Pour ma part, c'est la meilleure proposition faite à ce jour dans cette consultation : Elle fait référence à Dieu, dont l'héritage culturelle reste toujours très présent, est ouverte à d'autres croyances (déistes ou pas), prend ses responsabilités envers l'héritage que nous allons laisser à nos descendants, fait preuve d'un signe d'ouverture. Certes, elle reprend le préambule du canton de Fribourg, mais il serait dommage de se priver d'une belle formulation parce qu'elle a été écrite ailleurs. • Cela me semble constituer un bon compromis : cela devrait satisfaire ceux qui veulent mentionner dieu, mais n'exclut pas les autres. C'est aussi confessionnellement neutre. Bravo pour cette proposition.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant la 2e ligne: une fausse bonne idée, de nature quasi œcuménique, mais qui sous-entend un préjugé fondamentalement discriminatoire selon lequel une personne non-croyante ne pourrait pas avoir de valeurs morales humanistes (et que la seule morale serait la morale évangélique ou divine). • Pas d'accord avec la deuxième ligne • Effectivement, il faut innover et ne pas reprendre des textes existants dans d'autres constitutions • Idée intéressante mais... il s'agit mot pour mot du texte du préambule de la Constitution fribourgeoise !!

Section	1.1 Préambule
Titre	titre laïc
ID Excel	b76c3e10-0234-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Au nom du peuple valaisan
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le peuple valaisan a changé, il faut regarder vers le futur et non pas vers le passé. Il est important d'avoir un titre laïc car toutes les citoyennes et tous les citoyens n'ont pas comme référence le même principe supérieur. Certaines et certains n'en n'ont pas, il faudrait aussi en tenir compte. Pour le moins l'intitulé choisit par les fribourgeois dans le préambule de leur constitution.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La Constitution fédérale du 19 avril 1999 débuté en ces termes : „ Au nom de Dieu Tout-Puissant!“ Le Pacte fondateur de la Confédération débute en ces termes : „ Au nom du Seigneur, amen.“ Bien que le préambule ne doive pas constituer un obstacle insurmontable, il me semble juste qu'il rappelle aux générations à venir les origines de notre canton : le diocèse de Sion. Si le canton de Genève fait référence notamment au „Contrat social“ de Rousseau, le Valais ne saurait oublier ses origines. L'expression « Au nom du Peuple valaisan » n'est pas tres heureuse. « Le Peuple valaisan se donne la présente constitution » me semble plus adéquate. c'est en s'attachant à un principe supérieur que nos démocraties libérales fondent les droits inaliénables de chacun, et permet la liberté de tous. C'est le peuple qui se donne la constitution. Alors, ça ne va pas de dire "Au nom du peuple". La formule est là pour rattacher la constitution à un principe supérieur.

Section	1.1 Präambel
Titre	Analog Kanton Freiburg
ID Excel	b8ec1c88-0162-11ea-b391-0242ac110004
Contenu	Wir, das Volk des Kantons Wallis, die wir an Gott glauben oder unsere Werte aus anderen Quellen schöpfen, im Bewusstsein unserer Verantwortung gegenüber den zukünftigen Generationen, im Willen, unsere kulturelle Vielfalt im gegenseitigen Verständnis zu leben, im Bestreben, an einer offenen, dem Wohlergehen und der Solidarität verpflichteten Gesellschaft zu bauen, welche die Grundrechte garantiert und die Umwelt achtet,
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Die Freiburger Präambel geht in Ordnung mit folgender Ergänzung: ... welche die Grundrechte ohne Einschränkung garantiert Weshalb die Ergänzung "ohne Einschränkung" ? Weil die Freiheit, insbesondere die Meinungsfreiheit, unter dem Druck der "political correctness" nicht mehr selbstverständlich garantiert ist. Die freiburger Päämbel ist ok. Ich würde den 1.Teil umformulieren. ...die wir an (einen lieben(den)) Gott glauben (und christliche Grundwerte vertreten)... Es geht um die Werte und nicht unbedingt der kirchlichen Glaubensausrichtung! Gott könnte auch ersetzt werden durch Schöpfer, All-mächtigen, Liebesquelle, so dass es auch für andere Glaubensrichtungen stimmig ist.

	<ul style="list-style-type: none"> • Schliesse mich den Voten von M. Hurni und M. Heinzen an: "die wir an Gott glauben [...]" kann ein guter Kompromiss sein, ein Glaubensbezug auf egal was für eine religiöse Tradition muss meiner Meinung nach aber nicht drin stehen. • Ein Bekenntnis zum Christlichen Glauben und den damit verbundenen Werten steht unserer Verfassung sicher nicht schlecht an. • Diese Variante ist für mich das absolute Minimum (aus säkularer Betrachtung). Für mich persönlich ginge es auch ohne Gott, wie @Matthias Heinzen bereits erwähnt hat. • + Soweit okay, muss "an Gott glauben" da stehen? Präambel z.B. vom Kanton Zürich wäre zeitgemässer:, in Verantwortung gegenüber der Schöpfung und im Wissen um die Grenzen menschlicher Macht, im gemeinsamen Willen, Freiheit, Recht und Menschenwürde zu schützen..... usw. • + Guter Kompromiss für beide Seiten (IMAO)
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • "die wir an Gott glauben oder unsere Werte aus anderen Quellen schöpfen" - Überflüssig in einem säkularen Staat. Was ein Gottesbezug irgendwelcher Art in einer Schweizer Verfassung im 21. Jahrhundert noch zu suchen hat, ist mir schleierhaft.

Section	1.1 Préambule
Titre	Un début rassembleur
ID Excel	d2d41a6b-018b-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	"Au nom du bien commun !" Pour prendre toute la population en compte. Non-croyants, chrétiens, musulmans, juifs,...
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • bien commun , à définir et par qui? • Le bien commun est un peu vague, mais au moins la connotation religieuse n'est pas évoquée. • Nous avons besoin d'un préambule rassembleur et impliqué comme par ex : Nous, le Peuple du Valais, fort de son histoire, respectueux de la nature, des individus, des cultures et des croyances etc • Bravo ! C'est inadéquat de commencer par une formule qui d'emblée exclut une partie importante de la population ne croyant pas en dieu. Il faut une formule inclusive du type de celle-ci.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • C est quoi le bien commun... ça ne veut rien dire...il n est pas forcément le même pour tout le monde...les valeurs des uns ne sont souvent pas celles des autres ! • Nous devrions garder la formule actuelle qui correspond au Préambule de la Constitution Fédérale. • Nous devrions garder la formule actuelle qui correspond au Préambule de la Constitution Fédérale.

Section	1.1 Préambule
Titre	Préambule

ID Excel	ddbc248e-2d3d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Source : l'art. 2 du traité sur l'UE et une déclinaison à partir de cet article :</p> <p>"Le canton du Valais se fondant sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, adopte (se donne, se dote..) la Cst. suivante...</p> <p>Les principes transversaux de cette nouvelles Cst devraient être l'égalité dignité et le respect du pluralisme.</p> <p>Les valeurs à promouvoir dans un préambule : le bien-être, la liberté, la solidarité, la justice, la sécurité.</p> <p>Les principes de base applicables à l'Etat : règle de droit, transparence, responsabilité, démocratie.</p> <p>Source : Henry S. Richardson, philosophe à Georgetown, USA</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • trop long, trop compliqué!

Section	1.1 Präambel
Titre	in Anlehnung an die Verfassung Graubünden
ID Excel	ea50cb21-0ca5-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	<p>Wir, das Volk des Kantons Wallis,</p> <p>im Bewusstsein unserer Verantwortung gegenüber den Mitmenschen und der Natur,</p> <p>im Bestreben, Freiheit, Frieden und Menschenwürde zu schützen, Demokratie und Rechtsstaat zu gewährleisten, soziale Gerechtigkeit zu fördern und eine gesunde Umwelt für die künftigen Generationen zu erhalten,</p> <p>in der Absicht, die Zweisprachigkeit und kulturelle Vielfalt als Teil des geschichtlichen Erbes zu bewahren,</p> <p>geben uns folgende Verfassung:</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • gemeinschaftlicher Wille und Solidaritätsbekundung und hat wenig mit Selbstsucht zu tun • "Wir geben uns folgende Verfassung" klingt für mich zu selbstsüchtig.

Section	1.1 Préambule
Titre	Préambule
ID Excel	ed868059-1760-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	Maintenir la référence à Dieu...(FVR)
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> L'inclusion est fondamentale. La constitution c'est l'Etat pour les citoyens, l'ensemble des citoyens et citoyennes.

Section	1.1 Préambule
Titre	Sport
ID Excel	f337955c-1279-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	plus de parc ouvert pour faire du sport.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> N'a rien à faire dans la Constitution et encore moins dans le préambule.

Section	1.1 Präambel
Titre	Präambel = feierliche Einleitung
ID Excel	fa6d9b09-139d-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Auf das wir unser Heimatland schützen, erhalten und respektvoll verwalten.
Pour	
Contre	

Section	1.1 Préambule
Titre	Déclaration volontaire
ID Excel	fbfa94a4-01f8-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Un préambule marquant la volonté du peuple valaisan de se rassembler autour de nobles et ambitieux

	projets.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> proposition concrète: «Au nom du peuple valaisan! ↵ Art. 1 ↵ ...» Cela me plaît beaucoup car c'est très laïque, malheureusement je crois qu'il faudra trouver un compromis avec les PDC.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Et quels projets? Ils changent selon les circonstances, alors que la Constitution a vocation à une certaine permanence. bof... c'est quoi noble ? c'est quoi ambitieux ?

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	séparation Eglises - Etat
ID Excel	06e46239-06ce-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	pas de participation de l'Etat aux activités liées aux cultes de toutes les religions ... mais accord sur les autres activités (culture, social, etc.)
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Les Eglises apportent beaucoup dans le domaine éducatif, social et celui de la santé. Par ailleurs, les rites d'ordre culturel (pensons aux ensevelissements) rassemblent tout le village, les amis, aussi les autres. Cela importe à la cohésion sociale.

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	L'Église, du ressort de l'individu
ID Excel	0ec24961-27f2-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le canton ne régit pas dans les croyances individuelles. Il veille à ce que personne ne se voit imposé une quelconque pensée. L'Église, au même titre que les autres théologies ne doivent pas atteindre aux libertés personnelles. Sous aucun cas, des discriminations sur la spiritualité des individus ne doivent être opérées.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Chaque individu a le droit de croire en ce qu'il souhaite et ne devrait pas être inquiété pour son expression de la foi. Il est également libre d'en parler publiquement, à condition de ne pas user de méthodes contraires à la loi (Menaces, chantage, appel à l'extrémisme...etc.).
Contre	

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	séparation église état
ID Excel	176bd791-0235-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	une constitution est laïc
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Oui au principe de laïcité, mais l'état devrait selon moi reconnaître les églises officielles comme institutions d'intérêt public
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La question est mal posée, car "laïc" fait référence au modèle français. Il faut dire que l'Etat n'a pas de confession, mais qu'il reconnaît le travail d'une communauté de citoyens (ici deux Eglises) comme institutions de droit public.

Section	1.2 Verhältnis Kirchen/Staat
Titre	Pflicht zur Ökumene
ID Excel	17b96fcb-0e9e-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Die Religionsgemeinschaften sollen ihre verschiedenen Traditionen leben dürfen, Ihre gesellschaftsrelevanten Vorstellungen können sie in einem ökumenischen Religionsrat zur Diskussion stellen. Dort sind alle öffentlich rechtlich anerkannten Glaubensgemeinschaften vertreten. Als solche anerkannt werden vom Staat Wallis, alle Glaubensgemeinschaften, die sich verpflichten die Walliser Verfassung und die Menschenrechte zu achten.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Wird evtl. nicht so leicht umsetzbar sein.

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	Reconnaissance de toutes les religions
ID Excel	5a0c10c6-137c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Reconnaissance de toutes les religions.

Pour	<ul style="list-style-type: none"> Oui sur le principe mais avec une part minimal de la population concernée et d'activité sociale, pour éviter devoir reconnaître (et donc accorder des avantages) à toutes les lubies genre pastafarisme ou religion de la Force.
Contre	

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	Relation église-état
ID Excel	6623f689-0188-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Maintenir le statut-Quo concernant les rapports préexistant entre les deux institutions (financement , collaboration, éducation , santé ...)
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports actuels fonctionnent bien. Nulle raison de vouloir les abolir. D'autant plus que l'intromission de la religion dans la société, notamment à l'école, a été fortement réduite et n'a plus rien à voir avec ce qui se faisait il y a quelques années. Il faut tenir compte des services rendus par les Églises Catholiques et Réformées.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Laïcité comme principe dans toutes les institutions publiques (écoles, hôpitaux, administration), mais soutien étatique au travail social des églises (catholique, protestante, musulmane) auprès de la population par l'intermédiaire des aumôniers. Avec Harmos, la modernité est entrée dans l'école pour le fait religieux. L'école a une mission éducative. L'enseignement du fait religieux doit s'arrêter aux connaissances historiques, mais il incombe aussi aux professeurs de transmettre les différents facteurs moraux qui ont jalonné les différentes civilisations, ceci toujours dans les principes de la laïcité et de la neutralité du service public. Ces principes appliqués doivent apporter aux enfants une plus grande connaissance . Harmos a ajouté aux religions monothéistes les diverses spiritualités du monde dans les cours mais a oublié de mentionner qu'avant le monothéisme, existaient le polythéisme et les différents courants comme l'athéisme et la libre pensée. Noëlle Ribordy La séparation Eglise Etat doit être plus affirmée. L'école doit enseigner l'histoire des religions, mais de façon universelle, sans se focaliser sur une religion plutôt qu'une autre et surtout, ce n'est pas à l'évêché que doit revenir le pouvoir de nommer les enseignants de cette matière. Le financement des églises par l'impôt doit être facultatif et le refus de les financer doit être un choix facile (p.ex. Une simple case à cocher dans la déclaration). Concernant l'éducation, le Valais est l'un des derniers cantons romand à aborder l'éducation religieuse dans le plan d'étude, grâce à une mention spécifique. Il est temps que l'éducation religieuse relève de la sphère privée et que nous nous attachions à une éducation plus large aux valeurs démocratiques et rattachées aux droits de l'homme. L'Église doit s'auto-financer et ne plus dépendre du canton ou des communes, comme l'indique la constitution actuelle.

Section	1.2 Verhältnis Kirchen/Staat
Titre	Denkanstoss

ID Excel	71fae653-2f12-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Für diejenigen, die mit einer Trennung von Kirche und Staat das Christentum in Gefahr sehen, sei Folgendes in Erinnerung gerufen: In den ersten dreihundert Jahren seiner Entstehung und Ausbreitung stand das Christentum unter immer wiederkehrendem Druck des Staates. Im weströmischen Reich, wo es dann seit dem Jahre 380 Staatsreligion war, hat es auch den Untergang der staatlichen Ordnung überlebt. Die Existenz des Christentums ist also nicht zwangsläufig an den Staat gebunden. Dazu kommt Folgendes: "Wes Brot ich ess, des Lied ich sing." Wer Geld empfängt, ist eben auch abhängig. Hier kann ein vom Staat unabhängiges Christentum insbesondere intellektuelle Unabhängigkeit zurückgewinnen und sich wieder auf seine Wurzeln zurückbesinnen. Sehr aktuell in einer Zeit, in der sich die Kirchen mehr und mehr als NGO's gebärden.
Pour	
Contre	

Section	1.2 Verhältnis Kirchen/Staat
Titre	Laizistischer Staat
ID Excel	760b88ac-0ab1-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	<p>Es gilt einen laizistischen Staat anzustreben.</p> <p>Religion(en) dürfen keine Pflichten eines Staates, sondern sollen lediglich Rechte für Bürger sein (Glaubensfreiheit). Auch sollen dies keine Sonderrechte erhalten.</p> <p>Deshalb gehört Religion und Staat zu 100% getrennt. Eine offizielle Anerkennung oder Erwähnung der diversen Konfessionen braucht es in der Verfassung nicht. Das Verhältnis zwischen diesen Glaubensgemeinschaften und dem Staat ist insofern nur zu regeln, wie es bei gesellschaftlichen Vereinen auch der Fall ist. Es braucht hier keine Sonderbehandlung. Somit können Religionen und ihre Mitglieder in Zukunft weiterhin ihren Tätigkeiten im Privaten ungehindert nachgehen (z.B. Messen).</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Glaubensfreiheit heisst, jeder darf seinen Glauben in Gemeinschaften praktizieren, ohne den Anders- und Nichtgläubigen ihre Moral aufzuzwingen. Religion ist nicht mehr und nicht weniger als eine bedeutsame kulturelle, sakrale Praxis und eben nicht das Fundament von Ethik. Keine der Religionen ist mehr wert als eine andere, so dass sie in der Verfassung keine gesonderte Erwähnung finden sollten. Ich stehe ein für eine Verfassung, welche ethische menschenwürdige Richtlinien bietet in der Gleichwertigkeit der heutigen Vielfalt. Religion ist deswegen von der Macht des Staates zu trennen, jegliche Glaubensbekenntnisse aus der Verfassung zu streichen.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Im Grundsatz ist ja die Kirche ein Ort der Gemeinschaft und der Liebe (für alle) also fördert den Zusammenhalt. Wo wird bedingungslose Gemeinschaft gelebt in Zukunft? Da ist es mit ein paar ethischen Richtlinien wahrscheinlich nur bedingt getan. Ich denke das muss man im Hinterkopf haben. Der Staat darf sich nach christlichen Grundwerten orientieren, welche in der DNA stecken im Walliservolk. Die ethischen Grundsätze haben aus meiner Sicht mehr Kraft, wenn die eigenen Wurzeln vom Walliserbürger nicht beiseitegeschoben, sondern zumindest verstärkend erwähnt werden. Der kulturelle Hintergrund des Christentums deckt sich aus meiner Sicht mit den ethischen allgemeinen menschenwürdigen Richtlinien. Grundsätzlich klingt die Idee mit dem laizistischen Staat gut. Bei Ihren Ausführungen sind sie aber etwas widersprüchlich: Rechte, aber keine Sonderrechte (wo setzt man die Grenze?) oder

	Anerkennung durch die Verfassung, aber zu praktizieren nur im Privaten... Gut gemeint, aber so nicht für die Verfassung brauchbar.
--	--

Section	1.2 Verhältnis Kirchen/Staat
Titre	Laizität = strikte Trennung zwischen Religion und Staat. Sinnvoll?
ID Excel	7970dd59-1400-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	<p>Meiner Meinung nach nur bedingt umsetzbar, denn die katholische Kirche gehört zu unserer Kultur.</p> <p>"Der Staat soll sich nach christlichen Grundwerten orientieren dürfen, welche in der DNA des Walliservolkes stecken". (Martin)</p> <p>Das Christentum deckt sich mit den allgemeinen menschenwürdigen Richtlinien, ist also förderlich und steckt in unseren Wurzeln."</p> <p>Diese sollen nicht beiseitegeschoben, sondern zumindest verstärkend erwähnt werden". (Martin)</p> <p>Religion = Tradition = Wurzeln. Man fällt keine alte Arve, wenn man das Holz nicht braucht.</p> <p>Ausserdem: Frankreich, Portugal und Tschechien sind die einzigen laizistischen Staaten der EU !? (Wikipedia)</p>
Pour	
Contre	

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	relation église état (FVR)
ID Excel	7aa1ac4b-1761-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Maintien la situation actuelle
Pour	
Contre	

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	Relation Eglises/Etat

ID Excel	7cf4f16a-0306-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Sans heurter la communauté chrétienne du canton, il est pourtant de notre devoir d'envisager une solution en Valais pour permettre aux communautés diverses et variées, croyants et non-croyants de bien vivre ensemble. Le canton de Genève s'est doté d'une loi sur la laïcité visant à encadrer les rapports entre l'Etat et la religion. En Valais, il manque cette volonté de légiférer pour un canton moderne vers la laïcité. Pour éviter la confrontation entre deux mondes différents, les chrétiens et les musulmans, il est indispensable de mettre en exergue les lois de la République. Noëlle Ribordy
Pour	
Contre	

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	Relation Eglise-Etat
ID Excel	82ad82f1-0231-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>La religion catholique, malgré les inconvénients et les erreurs passées, apporte un fondement pour le citoyen à nul autre pareil. Cela ne signifie pas que l'Etat ne puisse pas considérer d'autres religion.</p> <p>En conséquence, la relation avec l'Eglise doit être maintenue et mieux définie pour éviter la dérive.</p> <p>La laïcité a fait ses preuves de non réussite, donc, elle doit être prise avec beaucoup de réalisme, avec un esprit critique et laissée à la place qu'elle mérite!</p> <p>D'autre part, la formation chrétienne est une base intellectuelle fondamentale pour le développement philosophique de nos étudiants.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs penseurs ont critiqués vivement la religion comme institution de domination. En particulier, le manichéisme qui découle de la lecture des textes religieux est pour plusieurs auteurs à la base de la violence sur la planète puisque la justifiant et la rendant de ce fait agréable. S'il n'y a pas de méchants, qui doit punir? Croire est une chose, vivre ensemble une autre. • Il faut apprendre à distinguer les valeurs, qui sont à la base d'une vie harmonieuse en société, des croyances. La constitution doit défendre les valeurs, indépendamment des croyances. Pour prendre un exemple, le respect d'autrui a été enseigné par le Christ, et aussi par le Bouddha. Alors laissons chacun choisir son prophète préféré. • Non ce n'est pas la formation chrétienne qui doit être la base de la formation du développement philosophique des étudiants.es mais la formation humaniste. • D'où tenez-vous que la laïcité a fait ses preuves de non réussite ? Comment mesurez-vous la réussite ou l'échec de la laïcité ? C'est une idée bizarre..

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	Relation Eglise/Etat
ID Excel	8f869c9d-031b-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Pour que l'Etat et l'Eglise reste liée, car la religion catholique reste quand même la religion principale de notre canton et que nous avons un énorme patrimoine religieux (Eglises et Chapelles). Mais si l'Etat devient laïc, qui financera les Eglises et les Chapelles pour ne pas qu'elle tombent en ruine ?
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Dans tous les cas, le patrimoine religieux existant doit être maintenu par l'Etat, car les Eglises n'ont plus les moyens. L'Etat ne doit pas s'immiscer dans les croyances ni dans les Eglises, qui relèvent de la liberté individuelle et de la liberté d'association. Maintenir le patrimoine n'est pas incompatible avec la laïcité de l'Etat.

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	Églises régies par le droit public et privé
ID Excel	a9984d70-04a4-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Écrire un article pour les églises reconnues et mentionné qu'elles sont de droit public et autonomes et soumis à l'approbation de l'état. Un autre article sur les autres églises et communautés religieuses régie par le droit privé et dire que si elles grandissent en importance sociale et qu'elles respectent les droits fondamentaux, elles peuvent se doter d'un statut de droit public et devenir autonome.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Les deux Eglises historiques sont reconnues comme institution de droit public. Cela fonctionne bien, et dans les différents cantons limitrophes comme Vaud. Pour les autres communautés religieuses, on peut imaginer, au besoin, un statut intermédiaire (d'intérêt public), qui permet de reconnaître leur activités, et exiger de la transparence (notamment dans leur financement).
Contre	

Section	1.2 Verhältnis Kirchen/Staat
Titre	Gleichstellung aller Glaubensbekenntnisse / Aufhebung von Sonderrechten
ID Excel	bd0007ff-0a07-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	Vollständige Gleichstellung aller Glaubensbekenntnisse, Aufhebung aller Sonderrechte für Glaubensbekenntnisse bzw. deren Anhänger. Aufhebung der zahlreichen Verknüpfungen zwischen Kirche und Staat (zum Beispiel beim Thema Kirchensteuer oder bei der Übernahme von Defiziten laut

	Art. 2 Abs. 4 der aktuellen Verfassung).
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Ist es nicht eine Aufgabe des Kantons und der Gemeinde (solidarisch) sich für das seelische Wohl der Gemeinschaft stark zu machen? Ich verstehe diese oben stehenden Forderungen . Ich bin mit der Institution Kirche nicht überall einverstanden und sie trägt eine unschöne Geschichte mit sich. Diese genannten Forderungen fördern aber die Gemeinschaft aus meiner Sicht keineswegs, im Gegenteil. Vielleicht ist die Zeit der Kirche als Tempel so vorbei. Die Gemeinde muss wohl diese Aufgabe gegebenenfalls gewissenhaft übernehmen.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Die katholische Kirche soll ihre Sonderrechte behalten, weil sie in unserer Kultur sehr stark verwurzelt und präsent ist. Lockerungen im Religionsunterricht gibt es schon und das ist auch in Ordnung. Jeder Glaube ist berechtigt vermittelt zu werden. Aber, die Kirche soll sich wieder selbst finanzieren.

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	Église - Etat
ID Excel	c4589c58-2d45-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Garder la séparation avec le pouvoir politique. Il faut que l'église puisse gouverner leur patrimoine. Ne pas accepter d'autres religions dans le pouvoir religieux actuel. Les religions actuellement dans la constitution doivent garder la reconnaissance de l'état L'enseignement scolaire dispensé être exclusivement sur les religions reconnues par l'Etat Pour les autres seules une information peut être donnée. Tout les élèves doivent suivre les cours scolaires de nos religions. Ce sera une preuve d'intégration que l'État devra prendre en compte dans le cadre d'une naturalisation par exemple.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Ok sauf les deux derniers points. Suivre une religion donnée ne doit pas être une obligation pour la naturalisation, et les cours sont de toute façon déjà hors-religion.
Contre	

Section	1.2 Verhältnis Kirchen/Staat
Titre	Glauben ja. Religion nein nie.
ID Excel	ccd4b449-06dd-11ea-b391-0242ac110004
Contenu	Glaubensfreiheit sichernjede Religion verbannen

Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Mir gefällt die Aussage von Martin v. 27. Nov.: "Im Grundsatz ist die Kirche ein Ort der Gemeinschaft und fördert den Zusammenhalt. Wo wird Gemeinschaft in Zukunft gelebt?". • Die Aussage scheint mir ein Widerspruch in sich zu sein: was macht jemand, der an Religion/religiöse Organisationen glauben möchte? Ist er nun frei, an etwas zu glauben, das Sie gerne verbannen möchten?

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	Quel est le but de cette relation Etat-Eglise?
ID Excel	d9a6861d-07d6-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	<p>A partir du moment où un état établit une relation nominative avec les représentants d'une religion, on peut difficilement parler de séparation de l'état et de l'église.</p> <p>En quoi alors cette relation est-elle utile et à qui?</p> <p>D'une part la relation bénéficie à l'église qui obtient des privilèges: un financement d'une partie de ses activités, une faveur dans la jouissance de biens immobiliers, un privilège dans la rédaction de cours dans l'enseignement, des faveurs en termes de soumission de taxation des ses activités, un service dans la collecte d'impôts, une faveur dans l'accès à certaines institutions étatiques (Hôpitaux, prisons, écoles, ...)</p> <p>D'autre part, l'état reçoit un soutien pour certains services (l'utilité publique) ... ceux qui sont avancés en général sont les accompagnements de mariages, décès, naissances, une aide caritative pour une partie de la population (collecte pour les "pauvres", les gens en difficulté, ...), des accueil pour les enfants démunis et des activités culturelles (ou culturelles devrais-je dire) etc.</p> <p>Pour la première il devient difficile de justifier un tel régime de faveur sachant que la population se détache de plus en plus des dogmes historiques. Soit elle s'en départit complètement, soit elle opte pour d'autres formes (islam, bouddhisme, spiritualités diverses...) A quoi ressemblera la population future du Valais, certainement pas à celle du passé. Veut-on leur offrir une constitution qui sert un idéal inadéquat? Ou veut-on imposer par la force de l'état cette vision spirituelle?</p> <p>Enlever ce privilège mettra toutes les confessions sur un pied d'égalité et le financement se fera au même titre que n'importe quelle organisation qui demande de l'aide de l'état. C'est l'impact démocratique qui justifiera l'aide.</p> <p>La jouissance de biens immobiliers pourra toujours se faire comme pour les associations sportives et culturelles, par contre une répartition plus équitable pourra prendre place (avec des partages plus multiculturels et multiculturels) et une gestion plus économique du parc pourra se faire aussi (une commission d'évaluation de la valeur culturelle et historique indépendante pourra se faire)</p> <p>Une meilleure transparence de l'utilisation du financement de l'état sera aussi possible tant il est difficile de voir où va l'argent perçu par les cultes actuels.</p> <p>L'accès aux institutions pourra toujours se faire via des demandes appropriées, mais là aussi les différentes options de conscience pourront être accordées sans péjoration du caractère de minorité du demandeur.</p> <p>Quant aux accès aux écoles ou le droit de regard sur l'enseignement, il est grand temps que cela cesse au vu des scandales qui éclatent régulièrement dans certaines communautés et dont l'éthique affichée ne correspond pas à la pratique, et qui manifeste même une impunité . Jamais nous n'accepterions un agent de l'état garder ses positions dans le genre de scandale qui entâchent certaines communautés.</p> <p>Quant aux services d'utilité publique, je rappelle à nouveau qu'il n'est possible que par les privilèges</p>

	<p> multiples accordés aux églises bénéficiaires, et que la nature du fournisseur correspond de moins en moins à ceux qui le demandent. Pour qui veut célébrer un évènement de vie, il est difficile de trouver un service hors des églises, temples et aumôniers privilégiés de l'état. Une ouverture pourrait cependant être génératrice de meilleurs services, plus adéquats, et plus appropriés à la demande du peuple.</p> <p> L'aide sociale montrerait plus de contrôle et pourrait se moderniser. La progression sociale de notre société s'est faite plus par les aides de l'état que par les églises. Offrir une aide assistée par le bénévolat naturel de la population serait innovateur pour le canton.</p> <p> Une séparation plus nette serait plus profitable dans l'ensemble à la population du valais, ouvrant un service étatique équitable aux différentes tranches qui le représentent.</p>
Pour	
Contre	

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	Garder le fonctionnement actuel mais permettre à d'autres de s'y intégrer
ID Excel	dfa8d532-0308-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Actuellement, seules les Eglise catholiques et réformées disposent d'un rapport privilégié avec l'Etat. Celui-ci est à conserver en raison de notre tradition et notre culture, ainsi que des bénéfices apportés à la population. Cependant, si d'autres courant, occupant une parti significative de la population (limite à définir) et apportant à la communauté les mêmes bénéfices, la porte devrait être ouverte à une certaine reconnaissance de l'Etat envers elles.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le fonctionnement actuel (loi Eglise-Etat) permet une bonne cohésion sociale. Cela limite la fracture sociale, ainsi que la peur de l'autre, qui est à l'origine du terrorisme et de la haine. Le fonctionnement actuel favorise la paix et un climat favorable à la liberté de chacun,
Contre	<ul style="list-style-type: none"> a-t-on forcément besoin de garder ce rapport privilégié entre l'église et l'état ? Les bénéfices apportés à la population sont-ils vraiment significatifs ?

Section	1.2 Relation Eglises/Etat
Titre	Relations Eglises-Etat
ID Excel	f7f057e1-2b11-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Reconnaissance d'autres communautés religieuses de droit public et d'intérêt public que l'église catholique romaine et évangélique réformée comme les communautés musulmanes, juive, orthodoxe. Inscrire la garantie que la conversion l'appartenance et/ou la sortie d'une église ou d'une communauté est possible en tout temps.

	<p>Garantir la neutralité confessionnelle de l'Etat et des écoles publiques.</p> <p>Inscription du principe de séparation de l'Etat des églises et autres communautés.</p> <p>Inscription de l'exercice de la surveillance par l'Etat de l'organisation et de l'activité des églises et communautés reconnues.</p> <p>Inscription du droit aux églises reconnues de prélever des impôts ecclésiastiques sur une base volontaire et gérée directement par les églises et non par l'Etat.</p> <p>Inscription de la reconnaissance de l'indépendance et de l'organisation autonome de chaque église ou communauté reconnue dans le respect de l'ordre juridique et de la paix confessionnelle.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Oui à la reconnaissance potentielle d'autres église. Grand nom à tous ces principes de neutralité absolus. Neutralité confessionnelle ça veut dire plus de spectacle de Noël ou de crèches dans des écoles ou établissement public, plus aucune mention dans le fonctionnement de l'état (donc même les élus n'auraient pas le droit de jurer) etc...

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Deux arrondissements pour les votes au système majoritaire.
ID Excel	171226b3-01fc-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Lors des élections au système majoritaire (Conseillers d'État valaisans ou Conseillers aux États) le canton est divisé en deux arrondissements, chaque partie linguistique élisant les politiciens qui vont les représenter.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi ne pas aller directement à une organisation en demi Canton ? L'idée de 2 arrondissements pour le Conseil des Etats est tout-à-fait dans l'esprit du Conseil des Etats. Les petits cantons ont 2 sièges, les grands cantons ont 2 sièges : on ne tient pas compte de la population. Ce système permet de défendre les intérêts spécifiques des petits cantons, situés en général plutôt en montagne. Je trouverais tout-à-fait légitime que les intérêts du Haut-Valais puissent être défendus à Berne par un-e élu-e de chez eux. D'autant plus d'ailleurs que pour défendre le Valais dans son ensemble, quelqu'un qui parle la langue majoritaire en Suisse est un atout non négligeable. L'argument indiquant qu'il serait préférable d'avoir plutôt deux demi cantons, je l'ai considéré, mais cela impliquerait deux gouvernements différents, non ? Je pense que c'est trop radical, mais qu'il faut trouver une solution intermédiaire empêchant le haut de décider à la place du bas. Réflexion faite je pense que cette proposition devrait plutôt figurer au chapitre des droits politiques que dans le préambule. Cela permettrait d'éviter que le "röstigraben" comme observé lors du récent deuxième tour au conseil des États se répète. Pour des relations apaisées entre le haut et le bas et éviter que le haut ne puisse choisir à la place du bas. Pour la chambre des cantons, c'est facile, chacun a un conseiller à élire. Pour le gouvernement cantonal il faut définir cela en même temps qu'on repense la composition du Conseil d'état.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> 2 demi-cantons signifient 2 constitutions différentes (et ce n'est pas le mandat de la Constituante actuelle)

	<ul style="list-style-type: none"> • Diviser pour rassembler ! si les romands ne vont pas voter, laissons des citoyens motivés décider leurs places, c'est la sagesse même. Le bas ne va pas voter et il a le culot de se plaindre des élections. • Les deux parties linguistiques et géographiques du Canton ont besoin de se rassembler et non pas d'une division supplémentaire. De plus, une telle division administrative serait très difficile à réaliser en raison du déséquilibre de la population. Par exemple au Conseil des Etats, pourquoi le Haut, qui représente que 25% de la population, devrait obligatoirement disposer d'un élu ? De même pour les autres élections (Conseil national : uniquement 2 et jamais plus pour le haut ? Conseil d'Etat : seulement un pour le haut (sous-représenté) ou deux (sur-représenté) ?). Bref, non seulement la division est contre-productive, mais en raison des population, impossible (ou très difficile) à mettre en place d'une manière réellement équilibrée. Le système actuel se régule par lui-même, et les rares röstigraben électoraux tiennent plus de différences en termes de participation que de problèmes de divisions administratives. • non, alors autant faire 2 demi cantons
--	--

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Canton bilingue
ID Excel	1a9503e2-0283-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Nous sommes un canton bilingue et devons promouvoir l'allemand comme le français dans les 2 parties du canton auprès des très jeunes enfants (primaires de préférences, plus on est jeune, plus vite on apprend).</p> <p>Pourquoi ne pas effectuer d'échange linguistique ou alors effectuer un jumelage de commune comme on le voit avec certaines communes qui le font avec d'autres commune française, italienne, suisse allemande, ... ?</p> <p>Nous pouvons demander aux parents qui souhaite effectuer un échange avec leurs enfants de prendre un enfant d'une autre famille effectuant un échange et ainsi que des couples qui souhaite juste avoir des enfants à qui leur apprendre la langue (allemande / française)</p> <p>Cela coûterait moins cher que de les envoyer en Allemagne ou même en suisse allemande.</p> <p>De plus, cela permettrait à nos jeunes de comprendre, connaître le fonctionnement et la culture de l'autre partie du canton.</p> <p>Nous avons un atout indéniable par rapport à d'autres cantons et il faut en profiter.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Pour promouvoir le bilinguisme, il faut surtout soutenir l'apprentissage précoce en immersion de l'autre langue officielle du canton. • Les idées sont bonnes, mais je ne pense pas que la Constitution doivent les lister ainsi. Simplement une formule du type "l'Etat promeut le bilinguisme et la cohésion cantonale" suffit.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • L'argument financier n'est pas forcément garanti: selon le taux de change CHF/EUR (en période de Franc fort!), l'Allemagne ou l'Autriche peuvent être très abordables... Et les régions du Nord parlent une langue beaucoup plus proche de l'allemand scolaire (Hochdeutsch) que les dialectes suisses-allemands et haut-valaisans incompréhensibles! • Le canton n'est pas bilingue. Cette notion s'applique aux gens, pas au canton. L'allemand n'est pas pratiqué dans la partie romande, rien n'est fait en allemand. Idem dans l'autre sens. Les gens ne regardent pas les mêmes médias, ne communiquent pas par les réseaux sociaux, etc. Pour remédier à cela, l'usage de l'autre langue officielle doit être promu.

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Pas de bilinguisme, mais l'acceptation de deux langues différentes.
ID Excel	1c0ef7bc-19d5-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le bilinguisme ne correspond qu'à une minorité. La plupart des jeunes ne s'intéressent pas à l'autre langue cantonale et ils n'ont pas forcément envie de s'exiler loin de leur famille et de leur vie sociale. Il faudrait plus encourager l'apprentissage de l'autre langue à travers le monde professionnel.
Pour	
Contre	

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Cohésion Haut et Bas Valais
ID Excel	2e4b5e4f-1762-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Favoriser le bilinguisme: développer les échanges linguistiques scolaires et de formation pour tous les âges
Pour	
Contre	

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Pour un Canton bilingue, il faut arrêter de créer des doublons ! Ne pas gérer ce canton comme deux demi-cantons !
ID Excel	2f099dc5-0a0b-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	Pour que le bilinguisme existe, il faut arrêter de créer des doublons dans chaque partie linguistique. Réorganiser les institutions et les écoles afin de créer des ponts. Que les Hauts-Valaisans viennent dans le bas et vice-versa.
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> • 2 demi-cantons sont en théorie envisageables, mais cela signifie 2 constitutions différentes (et ce n'est pas le mandat de la Constituante actuelle)
---------------	--

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Cohésion sociale
ID Excel	42d5af0e-2b13-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La cohésion sociale implique plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des relations et collaborations avec la Confédération, les autres cantons (politique régionale) et les pays limitrophes (coopération transfrontalière) • des relations avec les communes (subsidiarité) sur une base de régionalisation et de décentralisation • la prise en compte des régions de montagne, des coteaux et de la plaine • la promotion des langues officielles et du bilinguisme • la prise en compte des minorités linguistiques, culturelles, régionales • la mise en place d'une politique intergénérationnelle qui englobe toutes les classes d'âge • la reconnaissance du statut des partis, associations et organisations économiques, syndicales et professionnelles
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Ces principes se tiennent, sauf en ce qui concerne les coopération extra-cantonale et la reconnaissance des partis. je ne vois pas en quoi cela contribue à la cohésion.

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Mieux valoriser le bilinguisme de notre canton dans l'éducation
ID Excel	45121d7f-2fa8-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Des échanges d'enseignants entre le haut et le bas de devraient se généraliser au niveau primaire (3H-4H déjà) afin que les enfants puissent apprendre la seconde langue avec un enseignant parlant dans sa langue maternelle.</p> <p>Les compétences linguistiques devraient être développée de manière intensive sur deux ou trois ans, plutôt que d'étaler l'apprentissage sur toute la scolarité obligatoire. Pour la suite de la scolarité, la seconde langue est régulièrement "entretenu" en l'adoptant pour l'enseignement de certaines branches secondaires.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Oui à la première partie, mais la deuxième me semble discutable, car c'est bien par la répétition et l'habitude que l'on apprend. Assimiler en 2-3 ans toute une langue ne pourrait se faire qu'au détriment des autres matières, tout aussi importantes.

Contre	
Section	1.3 Zusammenhalt – Zweisprachigkeit
Titre	Respekt der Sprachen
ID Excel	4be39631-06c3-11ea-b391-0242ac110004
Contenu	In allen staatlichen Belangen (Verwaltung etc.) muss garantiert werden, dass eine Ansprechperson in der jeweiligen Sprache vorhanden ist.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Mein Vorschlag: jeder, jede Walliserin hat das Recht, dass er von allen öffentlichen Institutionen in einer der beiden Landessprachen angehört und bedient wird (dazu gehören z. B. auch das Kantonsspital, die Polizei und natürlich auch die Verwaltung)
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Besser 2.

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	3 arrondissements
ID Excel	4f282a95-0235-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	haut,centre,bas
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • 3 régions (comme actuellement), mais Haut, Centre (élargi, avec Martigny et Entremont) et Chablais (pour favoriser la collaboration avec VD) • Deux ou trois, cela se discute.. mais plus jamais le haut ne doit décider pour le bas..
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • 1, 3, 13 ou 73 arrondissements ne règlent en rien la question de la cohésion et du bilinguisme. De plus, impossible de répartir équitablement les élus au Conseil National, Conseil des Etats ou Conseil d'Etat entre trois régions qui éliraient chacun leurs élus.

Section	1.3 Zusammenhalt – Zweisprachigkeit
Titre	Gezielte Förderung des Kontakts mit Anderssprechenden auf Schulebene
ID Excel	6b2de3c1-0a11-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	Eine Fremdsprache lernt man nicht nur durch das Erlernen selbiger in der Schule, sondern vor allem auch durch stetiges Üben - und durch stetige Begegnung mit denen, die in einer anderen Sprache

	<p>sprechen. Solche Begegnungen finden aber so gut wie gar nie statt (am ehesten noch im geschäftlichen oder politischen Bereich).</p> <p>In Visp habe ich ab der dritten Klasse Französisch gelernt - gut. Aber wann sind wir je ins Unterwallis gefahren - nicht, um irgendein Museum zu besuchen, sondern, um in direkten Dialog mit den Anderssprechenden zu treten?</p> <p>Vielleicht sollte es statt der üblichen Parallelklasse auch je eine Parallelklasse aus dem anderssprechenden Kantonsteil geben, mit der man sich ab und zu trifft (oder elektronisch kommuniziert)?</p> <p>Und wieso dann nicht mit der Parallelklasse aus dem Unterwallis wochenweise Sport- und Erlebniswochen veranstalten, so wie wir das früher mit der "normalen" Parallelklasse gemacht haben? (von und mit Muttersprachlern lernt man Sprachen sowieso am besten, wenn auch nicht immer ganz fehlerfrei.)</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Guter Ansatz. Würde sogar noch weiter gehen und versuchen, Mehrsprachigkeit im Berufsalltag zu fördern. Beispielsweise Staatsbetriebe, die Mitarbeiter dazu ermutigen, auf Arbeitszeit während einer gewissen Zeit, einen Austausch oder Kurs zu machen. • Nur ganz am Rande: Was übrigens damals auch ganz hilfreich beim Lernen war: eine Brieffreundschaft. Klingt altbacken, ist auch altbacken, aber bringt es mit sich, dass man Texte für reale Personen (statt für den Lehrer) produziert und die Antworten auch Einblicke in die Denke von denen jenseits der Raspille geben.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Auch wir hatten in der Schule früh mit Französisch begonnen, aber wenn ich meine Unterwalliser Jahrgänger mit mir vergleiche, scheint es, dass diese noch früher hätten zu lernen beginnen sollen. ;) Ich bin der Meinung, dass die Sprachförderung während der Schulzeit am effektivsten ist. Dies könnte gut mit Brieffreundschaften unterstützt werden. (Patrick Hischier)

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Subsidiarité
ID Excel	76f5db3c-2443-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le principe de subsidiarité est un principe cardinal de l'organisation sociale. Il a pour but de faire participer le plus possible les membres d'une communauté, selon leur capacité, à la réalisation du bien commun, en déléguant les responsabilités et les pouvoirs correspondants. Ainsi, l'Etat devrait donc se charger uniquement de ce que les individus ou les corps intermédiaires ne peuvent pas faire eux-mêmes ou ne feraient pas d'eux-mêmes. Le principe de subsidiarité figure dans la Constitution fédérale (art. 5a) suite à son acceptation en votation populaire le 28 novembre 2004. Il nous semble utile que ce concept figure également dans la Constitution valaisanne.</p>
Pour	
Contre	

Section	1.3 Zusammenhalt – Zweisprachigkeit
Titre	Mehrsprachigkeit
ID Excel	8dccc423-0ea0-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Deutsch und Französisch sind gleichberechtigte Amtsprachen der kantonalen Verwaltung und Institutionen. Für die Gemeinden gilt das Territorialitätsprinzip. Deren Verwaltung kann sich für die Zweisprachigkeit entscheiden. Die mehrsprachige Kultur wird aus gesellschaftlichen, politischen und wirtschaftlichen Gründen gefördert. Neben deutsch-französischen Vorhaben im Bereich der Verständigung und Übersetzung wird den anderen Sprachen der Einwohner und Zuwanderer ein gebührender Platz und die nötige Achtung gewährt.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Ist nicht der offizielle Gesetzestext (nur) auf französisch? Meiner Meinung nach wird die "mehrsprachliche Kultur" schon genügend akzeptiert und gefördert. Ich würde eher Anreize schaffen, damit Zuwanderer unsere Muttersprache annehmen, denn nur so findet eine richtige Integration statt.

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Renforcer et favoriser les liens entre le haut et le bas Valais
ID Excel	8e6d7b08-2d47-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>En imposant un programme d'histoire et de géographie du Valais, à l'école.</p> <p>En favorisant les échanges linguistiques et les classes en immersion entre les deux régions linguistiques dès l'école primaire</p> <p>Scolarité gratuite pour les personnes effectuant leurs classes dans une école autre que celle de sa langue maternelle</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La scolarité obligatoire est publique et gratuite pour tous (Cst. féd.), indépendamment de la langue d'enseignement!

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Bilinguisme et langue
ID Excel	978c7b08-2b14-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	<p>Inscription que le français et l'allemand sont les langues nationales et officielles du canton du Valais.</p> <p>Inscription que l'Etat favorise la compréhension, la bonne entente et les échanges entre les communautés linguistiques cantonales et encourage le bilinguisme.</p> <p>Inscription du fait que toute personne peut s'adresser dans la langue officielle de son choix aux autorités compétentes pour l'ensemble du canton.</p> <p>Inscription du fait que les autorités sont tenues de s'assurer que les minorités linguistiques peuvent bénéficier d'une traduction dans leur langue et qu'il est tenu compte des besoins de ces minorités linguistiques.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Cela devrait être une évidence au moins pour l'administration cantonale, mais on peut difficilement exiger la même chose dans chaque commune.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Oui sur le principe, mais on en peut pas exiger de chaque autorité qu'elle permette aux administrés de s'exprimer dans l'autre langue et fournir des interprètes de Gletsch à St-Gingolph.

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Bien commun
ID Excel	a2559e2b-2442-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le but de l'Etat est le bien commun du Valais. Le bien commun est l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres d'atteindre leur perfection, d'une façon plus totale et plus aisée. Le bien commun politique n'est pas une espèce d'addition de tous les biens que peut poursuivre chaque individu ; il est le bien du tout en tant que tout. Autrement dit, il est l'harmonie d'ensemble que tous doivent poursuivre et à la faveur de laquelle chacun peut tendre sous sa propre responsabilité à son bien propre. Cette notion doit être inscrite dans le chapitre relatif aux principes généraux. La disposition pourrait avoir la teneur suivante:</p> <p><i>1 L'Etat promeut le bien commun.</i></p> <p><i>2 Il garantit les droits politiques, les libertés des citoyens et des corps intermédiaires.</i></p> <p><i>3 Il maintient l'ordre public et protège la sécurité des personnes et des biens.</i></p> <p><i>4 Il favorise la cohésion cantonale, en particulier entre les régions de montagne et de plaine.</i></p> <p><i>5 Il agit en vue de sauvegarder les intérêts des générations futures.</i></p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Si ces principes sont bien évidemment logiques, je ne vois pas très bien en quoi ils concernent le bilinguisme et la cohésion entre le haut et le bas.

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Fédéralisme

ID Excel	b418d6a0-2444-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La Suisse s'est construite sur le principe fédéraliste. Des petits états se sont fédérés pour conserver leur autonomie, leur personnalité, leurs droits. En le faisant, ils ne concluaient pas un simple contrat temporaire, mais s'engageaient par un serment garanti par la foi et l'honneur.</p> <p>Le fédéralisme n'est donc ni le régionalisme ni la décentralisation, parce que les deux – régionalisme et décentralisation – ne sont que des concessions administratives accordées par un pouvoir central préexistant. Dans le fédéralisme, des Etats souverains créent un pouvoir centrale ; le pouvoir central est une émanation du pouvoir des cantons, il leur est postérieur et peut être modifié en tout temps par un nouvel accord entre les membres, dont l'alliance ne saurait cependant être temporaire par définition.</p> <p>Il nous apparaît indispensable d'inscrire dans la Constitution valaisanne une disposition originale permettant, d'inverser ou à tout le moins de freiner la tendance à la centralisation galopante:</p> <p><i>1 Le Canton ne délègue de nouvelles compétences à la Confédération qu'en cas d'impérative nécessité.</i></p> <p><i>2 Si l'intérêt du Valais le commande, l'Etat entreprendra les démarches adéquates pour retrouver des parts de souveraineté qu'il aurait délégués à un échelon supérieur.</i></p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • L'opportunité d'entreprendre des démarches pour recouvrer des éléments de souveraineté sera commandée par les circonstances et l'intérêt supérieur du Valais. Il serait évidemment absurde (et vraisemblablement motif de refus de la garantie fédérale) de mentionner explicitement des exemples dans une constitution cantonale. • Il est vrai que le fédéralisme suisse est principalement "unitaire". Toutefois, il connaît quelques éléments «asymétriques». Ainsi, les anciens «demi-cantons» d'Obwald, de Nidwald, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Appenzell Rhodes-Intérieures – qui sont des cantons à part entière selon le droit constitutionnel en vigueur – ont un statut particulier, à certains égards, qui apparaît aux articles 142 al. 4 et 150 al. 2 de la Constitution fédérale.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Ça veut dire quoi "si l'intérêt du Valais le demande" ? Et quelles possibilités réelles de récupérer des part de souverainetés réglées au niveau fédéral, et par essence identiques pour tous les cantons.

Section	1.3 Zusammenhalt – Zweisprachigkeit
Titre	Evtl. wäre eine Trennung sinnvoller
ID Excel	c25cdeae-1d7a-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Es gibt viele gravierende Unterschiede zwischen dem Ober- und dem Unterwallis. Auch wenn eine Separierung für uns teurer wäre, würden aber auch erhebliche Erleichterungen generiert. Beiden Teilen bliebe "ein Klotz am Bein" erspart.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • In vielen Angelegenheiten wird eine Fusion unumgänglich. (z.B. Gemeindefusionen) Dass eine Trennung der Sprachregionen positiv sein soll, ist sehr fragwürdig. Gegenseitig die zweite Landessprache als erste Fremdsprache zu kennen ist sehr wichtig. Viele Vorurteile würden verschwinden.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • ich lese und höre das erste Mal eine solch naiv suizidäres politisches Votum, in welcher virtuellen Bubble-Welt lebt ein solcher Separatist ? Jeder echte Walliser, dem seine Heimat lieb und teuer



	<p>ist, weiss um den Vorteil der Mehrsprachigkeit und die vielen Privilegien der kleinen deutschsprachigen Minderheit in diesem Kanton, welche wirtschaftlich ohne das Unterwallis nicht über die Runden käme. Wo würde den bei euch das Oberwallis aufhören ... womöglich schon in Visp?!? Was und wer ist hier der Bremsklotz? Da hört für Vernunftbürger das konsensorientierte Diskutieren auf - müssen wir in Zukunft noch über eine Grenzmauer abstimmen?!?</p>
--	---

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Droit à l'épanouissement dans la dignité
ID Excel	d0d399d9-1455-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Tous les habitants doivent avoir les mêmes chances où qu'ils habitent et quelle que soit leur origine au sens large. Ils doivent notamment bénéficier de conditions-cadres compétitives partout : services publics, accessibilité, zones d'activité économique, etc.
Pour	
Contre	

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Deux cercles électoraux pour le Conseil des Etats
ID Excel	d258d914-2d87-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Il y aurait lieu de créer deux cercles pour l'élection au Conseil des Etats afin d'éviter qu'une des régions n'impose à l'autre son candidat. Les candidats sont souvent inconnus hors de leur région linguistique, ce qui rend difficile un choix personnel. Cette solution garantirait un siège au Haut-Valais mais l'empêcherait d'imposer sa volonté au Bas-Valais. Elle mettrait fin au tournus dans le Haut qui prive les Haut-Valaisans d'un vrai choix
Pour	
Contre	

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Echange linguistique
ID Excel	d8664ee2-0c66-11ea-a95f-0242ac110006

Contenu	Favoriser les échanges linguistiques durant la scolarité obligatoire et post-obligatoire.
Pour	
Contre	

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Renforcer les liens entre le Haut et le Bas
ID Excel	dec0741e-022b-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>En privilégiant des sorties scolaires dans le Haut/Bas du Canton.</p> <p>En expliquant mieux l'histoire du Valais à l'école.</p> <p>En privilégiant les échanges de correspondants linguistiques entre les deux régions linguistique le plus tôt possible.</p> <p>En renforçant la possibilité d'études bilingues dans les deux régions.</p> <p>En privilégiant la possibilité de pouvoir pratiquer les deux langues dans les bâtiments administratifs et les centres de soins du Canton</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> des cours d'haut valaisan pour les romand en remplacement de quelques heure de bon allemand. car le on allemand nous est inutile dans ce canton. (ou bien moins que le htvs) Les idées sont bonnes, mais je ne pense pas que la Constitution doivent les lister ainsi. Simplement une formule du type "l'Etat promeut le bilinguisme et la cohésion cantonale" suffit. Très bonne liste de mesures
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La langue officielle du canton et de la Confédération est le bon allemand (Hochdeutsch). Le dialecte haut-valaisan est un obstacle majeur à la communication et la cohésion cantonale!

Section	1.3 Cohésion – bilinguisme
Titre	Le bilinguisme une richesse et une chance "cantonale"
ID Excel	e0b8575d-2f86-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le bilinguisme est une chance et doit être mis en valeur de manière générale et dans l'enseignement. Les échanges linguistiques sont une bonne approche mais qui ne peut répondre à toutes les demandes. La solution serait que des enseignants du Ht-Vs viennent enseigner leur langue dès le plus jeune âge aux enfants romands et vice-versa. La Constitution devrait inciter à de telles mesures.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le bilinguisme est une chance...

Contre	<ul style="list-style-type: none"> ... mais le dialecte haut-valaisan est un obstacle majeur à la communication et la cohésion cantonale!
---------------	--

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Repeuplement des montagnes
ID Excel	070f6111-01e9-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Si nous voulons rendre les villages de montagne attractifs, notamment pour les jeunes familles, il faudra éviter d'y fermer les écoles et promouvoir l'accès à l'éducation dans ces villages.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Politiquement, il faut donner, par la constitution, du poids aux régions de montagne. Une région/district du grand Entremont put répondre à ce besoin, sinon pr un quota de représentativité des populations de montagne La question précise des écoles est sans doute superflue à l'échelle de la Constitution, mais celle-ci devrait tout de même donner comme principe un développement des régions de montagne, ou du moins une non-discrimination de celles-ci en termes d'infrastructures notamment.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La Constitution n'a pas pour but de régler les problèmes d'attractivités des communes. Si une promotion des communes de montagne doit être inscrite dans la Constitution cela engendrera un déséquilibre entre plaine et montagne, l'équité et l'égalité de la Constituante sera alors remise en question. Cette situation ne doit pas être régler par un texte fondateur, mais bien par la promotion du développement des infrastructures de transport au niveau cantonal. Oui, mais pas à n'importe quel prix !

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Rapport proportionnel entre communes de plaine et communes alpines
ID Excel	29b2ff47-0251-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	En Valais, les communes urbaines peuvent dicter leurs lois si on se fie uniquement à la majorité numérique. Or, de nombreux sujets regardent directement les régions de montagne, pour que leur voix compte, il serait utile d'instaurer une double majorité population et communes.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le district du Grand Entremont peut résoudre ce problème de représentativité. Nous aurions 7 Régions, dont une région de montagne, authentique. Sur le principe, proposition intéressante. mais je pense que cette double majorité devrait plutôt s'appliquer par districts (ou autre division plus grande que les communes). En effet, de très nombreuses communes sont très pu peuplées, le déséquilibre me semble trop grande. Et de plus, une telle règle pourrait perturber les processus généralement bénéfique des fusions, en raison des questions purement politiques.

Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Les agglomérations valaisannes représentaient presque la moitié de la population en 2016, mais elles ont produit 70% de la croissance du PIB cantonal. Les communes de montagne doivent être soutenues si besoin, mais elles ne doivent pas freiner l'évolution du canton. On ne peut d'ailleurs pas mettre toutes les communes de montagne dans le même sac : les grandes stations (Verbier etc.) sont d'ailleurs plus riches que les villes. https://www.bcvs.ch/fileadmin/site/la-bcvs/Informations_economique_et_boursieres/EtudeEconomiqueCCIVS/Etude_r%C3%A9gionale_Valais_2017_-_BAKBASEL.pdf • Les propositions progressistes viennent plus souvent des villes : vous voulez freiner tous les progrès ? Ce sont des villes dynamiques qui tireront le Valais en avant. • Difficile à appliquer.... On ne peut pas vraiment changer le système en fonction des sujets votés.
---------------	---

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Représentativité des régions alpines
ID Excel	34fff23d-0a27-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	<p>Les régions de montagne, les vallées alpines, doivent être directement représentée. Si on construit 6 régions autour des villes, les vallées latérales seront peu ou pas représentées. Exemple Sierre. Comment les urbains du Haut Plateau ou de Sierre peuvent-ils représenter le Val d'Anniviers comment leur garantir des élus? Par des contingents d'élus?</p> <p>Seul, semble-t-il, le Grand Entremont peut valoir une région/district de montagne (15 à 20'000 habitants) Il faut l'envisager.</p> <p>Sinon qui peut parler valablement d'agriculture alpin, d'immobilier de loisir, de mobilité, du mieux vivre pour les seniors, de la gestion de l'eau, etc.?</p>
Pour	
Contre	

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Coopération
ID Excel	4a138911-27d2-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les régions de montagne sont reliées efficacement à la plaine a l'aide d'un système de multimobilité efficace. La multimobilité comprend un réseau de transports publics (bus, train, télécabine) et de covoiturage. • Les services publics et les besoins de base de la population (école obligatoire, poste, banque, épicerie) sont assurés dans les régions de montagne (ayant une population d'au moins x habitants?). • Le canton veille à l'autonomie (ressources en eau, alimentaire, énergétique) des régions de plaine et de montagne, tout en veillant à satisfaire les besoins des différentes régions. Pour se faire, le canton peut mettre en place des moyens d'échanges durables.

Pour	<ul style="list-style-type: none"> J'irai même plus loin. Il faudrait que chaque établissement (restaurant, foodtruck, etc..) propose au moins un repas végétalien.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> L'Etat ne peut pas s'immiscer dans les politiques communales jusqu'à imposer des épiceries ou des banques partout., sur la simple base d'un nombre d'habitants. C'est à l'échelon local que les besoins doivent être identifiés et des offres développées.

Section	1.4 Verhältnis Berg - Tal
Titre	Solidarität mit den Randregionen
ID Excel	560d1fde-085a-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	Der Zusammenhalt zwischen den verschiedenen Regionen ist zu fördern. Wirtschaftlich schwache Regionen werden aktiv unterstützt. Der Abwanderung ist entgegen zu wirken. Der Lebensraum Alpen muss auch in Zukunft bewohnbar bleiben.
Pour	
Contre	

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Occupation décentralisée du territoire
ID Excel	63f9da61-1456-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Mettre en place des conditions-cadres permettant une occupation décentralisée du territoire : domicile, emploi, entrepreneuriat, infrastructures, recherche et développement, possibilité de prendre des mesures de sauvegarde, autonomie communale, péréquation financière
Pour	
Contre	

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Commune de montagne
ID Excel	69af342e-2d48-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	Garder une école par village. Cela renforce l'authenticité. Aider les commune de montagne afin qu'elles n'aient pas besoin de fusionner avec les grandes communes de plaine. Elles garderaient leur légitimité et continueraient à donner de leur voies.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Une école par village ? Par commune éventuellement mais par village ce serait un peu abusé, ingérable et un gouffre financier. Et tous les plus petits villages n'ont même pas forcément d'enfants à scolariser. Par contre soutenir les communes de montagne est une évidence.

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Mobilité plaine-montagne facilitée et 24h sur 24
ID Excel	6c4a8d0a-2faa-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Améliorer les transports publics, notamment renforcer les liaisons plaine-montagne par câble et diminuer les ruptures, pour rendre plus attractif les logements en montagne. Il faut inverser la tendance actuelle consistant à concentrer logements et activités en plaines. Les bonnes terres de la plaine doivent être sauvegardée pour l'agriculture. Faciliter le télé-travail en améliorant la qualité des réseaux de télécommunications dans toutes les localités. Les activités commerciales et de loisirs (hors tourisme) doivent être concentrées en plaine et dans des lieux facilement accessibles en transport public depuis les localités de montagne et depuis les localités de plaine (cela permet de diminuer le transport de marchandises par camions en montagne, tout en maintenant le confort d'accessibilité pour les citoyennes et citoyens quelque soit leur lieu d'habitation).
Pour	
Contre	

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	aide
ID Excel	8c8a6ab5-0235-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	aider les jeunes à s'installer, habitation, travail, commerce, hotellerie
Pour	
Contre	

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Principe de soutien et d'égalité de services
ID Excel	90f143cf-2e1b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	A l'heure où certains politiciens ont un discours qui vise à encourager un regroupement de la population en plaine et, pour d'autres, à renoncer au maintien de certaines infrastructures principalement dans les vallées (ex. retrait de 1/3 des routes cantonales"), il importe d'afficher une solidarité entre la plaine et la montagne. Une égalité des prestations doit être visée, dans une stratégie globale et donc systémique des moyens développés. Un principe en la matière devrait être défini.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Une égalité de prestations est impossible à mettre en place, ne serait-ce qu'en raison de l'étalement de l'habitat. Chaque habitant de chaque village ne peut pas avoir à portée de main les mêmes services qu'un habitant du centre-ville de Sion. Améliorer les liens oui mais soyons raisonnables.

Section	1.4 Verhältnis Berg - Tal
Titre	Eigenständigkeit fördern und damit Abhängigkeit mindern
ID Excel	961c4c3b-1d7d-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Höchstens einen Solidaritätsfond einrichten. Keine anderen erzwungenen Pflichtzahlungen. Wer gut arbeitet soll nicht bestraft werden. Ausnahme: sehr hohe Wasserzinseinnahmen mit unbenötigtem Überschuss/Gewinn.
Pour	
Contre	

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Transports publics
ID Excel	b051b8ab-031a-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Favoriser les transports en commun pour les vallées latérales.

Pour	<ul style="list-style-type: none"> • L'Etat favorise l'utilisation des transports en commun en assurant une offre étendue (horaires d'exploitation et fréquence) et un tarif raisonnable pour des utilisations régulière ou ponctuelle. • De meilleures dessertes en transports publics pour éviter l'engorgement de la circulation en plaine • Que les transports publics coûtent au plus 90 % du prix d'un trajet en voiture de tourisme
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Il ne faut pas privilégier une région par rapport à une autre. Il faut favoriser les transports publics pour toutes les régions (plaines-montagnes)

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Lier les destins des villes aux destins de montagne
ID Excel	bd7f0e20-137c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Créer des agglomérations en liant les districts des plaines aux districts de montagnes
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Techniquement, la plupart des districts actuels sont déjà formé de plaine et de montagne (à part Entremont, Hérens et Conches). Renforcer les structures au niveau des districts (préfets + ???), comme un véritable intermédiaire administratif et organisationnel entre les communes et le canton me semble plus approprié. Et si des communes ou districts veulent se regrouper, laissons-les libres, une agglomération n'est pas quelque chose qui se décrète mais qui se construit.

Section	1.4 Verhältnis Berg - Tal
Titre	Service public
ID Excel	dcdb6521-0ea1-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Der Zugang zu den öffentlichen Dienstleistungen (ServicePublic) muss auf dem gesamten Kantonsgebiet angeboten werden. Die Verwaltung, die Schulen wird die Wirtschaft streben dezentrale und regionale Strukturen an.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Und dann kommt die Post und macht trotzdem was sie will.
Contre	

Section	1.4 Relations plaine-montagne
Titre	Soutenir les infrastructures innovantes reliant plaine et montagne
ID Excel	e61f9d27-02e7-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Il faut soutenir les infrastructures innovantes permettant de relier rapidement plaine et montagne, par exemple les téléphériques qui doivent relier des zones densément peuplées (Slon Nendaz plutôt que Sion bas de la piste de l'ourse à Veysonnaz).
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • D'accord sur le principe. Mais la constitution doit rester générique afin de durer dans le temps. Les lois et ordonnances fixent ensuite les détails et peuvent être adaptés en fonction des besoins actualisés. Donc une formulation "L'Etat développe et entretient des axes de communications rapides entre plaine et montagne." semble plus appropriée. Ensuite aux législateurs de décider où, quand et comment (car postal, téléphérique, chemin de fer, métro alpin, montgolfière, tyrolienne - en descente seulement, ...). • Ne pas mentionner un cas particulier mais prévoir une desserte des villages en parallèle à celle des stations pour permettre aux résidents d'utiliser ce type de transport • Sur le principe oui, mais ce cas précis ne devrait pas figurer dans la Constitution. plutôt une réflexion globale sur les développement des infrastructures et des transports publics.
Contre	

Section	1.4 Verhältnis Berg - Tal
Titre	Der Kanton stellt Mittel zur Verfügung, um die Infrastruktur zu den und in den Randregionen zu verbessern.
ID Excel	e78edcef-0bba-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Das wohl grösste Problem der Randregionen sind die schwachen Frequenzen des öV. Indem die Wege dorthin verkürzt werden können, könnte sichergestellt werden, dass die an und für sich lebenswerten Bergdörfer nicht abgehängt werden und für Kinder und Berufstätige zu unattraktiv werden.
Pour	
Contre	

Section	1.5 Armoiries (drapeau valaisan)
Titre	13 Etoiles
ID Excel	18677283-01f7-11ea-aadf-0242ac110005

Contenu	On scinde la Constitution en 13 chapitres, chacun étant représenté par une étoile sur notre fier beau drapeau.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> La symbolique serait intéressante, si tant est qu'il soit possible et logique d'organiser la Constitution en 13 parties. mais dans tous les cas, le drapeau ne devrait pas changer.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Je ne pense pas que limiter la Constitution à 13 chapitres pour faire référence aux 13 étoiles du drapeau soit une bonne idée. Il est plus important que la Constitution traite de tous les éléments qu'elle a à traiter sans s'encombrer d'une telle exigence. Cela me semble aussi étrange que de demander à ce que la Constitution soit exclusivement rédigée en vers de 13 pieds. Se limiter à 13 "chapitres" comme vous le dites, et cela implemet pour la symbolique ? Je ne suis pas convaincu de la pertinence de cette idée.

Section	1.5 Armoiries (drapeau valaisan)
Titre	Drapeau
ID Excel	325c495b-0182-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Svp On ne touche pas au drapeau !
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Même si administrativement, la création de 6 régions d'importance au sein du Canton aurait du sens avec des tâches et des pouvoirs, rien n'oblige à modifier le drapeau. les 13 étoiles a été et peut être l'emblème de notre Canton pour les années à venir. D'accord. Bien qu'il ait évolué au fil de l'agrandissement du canton, la version 13 étoiles a plus de 200 ans et reste un symbole incontournable. Quelles que soit les nouveautés politiques (districts, arrondissements etc...) le drapeau devrait être conservé tel quel. Un drapeau mythique qui unit tout le monde ! 13 districts, 13 étoiles ! Je suis totalement d'accord notre drapeau est notre fierté, il nous représente il doit rester tel qu'il est.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La Constituante aurait le droit de proposer un changement, mais il faudrait adapter tous les bâtiments administratifs et toutes les plaques d'immatriculation des véhicules! Et certainement que les particuliers et entreprises privées n'ont aucune envie de suivre et conserveraient les 13 étoiles actuelles... Le drapeau Valaisan a la caractéristique d'être évolutif, au travers de l'Histoire il a toujours été adapté au nombre de Dizains ou de Districts qui le composaient. Cette particularité de notre drapeau fait partie intégrante de notre identité

Section	1.5 Wappen (Walliser Fahne)
Titre	Walliser Wappen sollte bleiben wie es ist.
ID Excel	97042f9d-0857-11ea-9f48-0242ac110005

Contenu	Das Walliser Wappen sollte so bleiben wie es ist. Es hat seine Geschichte und stammt aus einer Zeit in der das Wallis eben aus 13 Bezirken bestand. Die Berner haben ihren Bären ja auch nicht aus dem Wappen genommen, nur weil es keine Bären mehr im Kanton gibt.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Die Hersteller von Fahnen und dergleichen würden sicher jubeln, aber für alle anderen wäre es eine fürchterliche Verschwendung von Zeit und Geld.
Contre	

Section	1.5 Armoiries (drapeau valaisan)
Titre	Districts 13 étoiles
ID Excel	974f3e81-0c67-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Il faudrait laisser les districts comme actuel donc 13 étoiles et plutôt faire des arrondissements électoral.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Impossible, il faut obligatoirement adapter les cercles électoraux à la jurisprudence du TF!

Section	1.5 Armoiries (drapeau valaisan)
Titre	pas de changemenr
ID Excel	ba73ccf4-0235-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	statut quo
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Il ne faut pas confondre les 13 districts «historiques» (en réalité 14, car 12 + 2 demis) et les nouveaux cercles électoraux obligatoires (pour conformité avec la jurisprudence du TF). Quel que soit le nombre de districts résultant de la constituante. il s'agit d'un faux problème qui va malheureusement être mis en avant par les "Neinsager"
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Les treize étoiles ont toujours représenté les districts... Si on arrivait un jour à une diminution de leur nombre il me paraîtrait logique d'également adapter le drapeau. C'est une raison logique qui ne remet pas en question le sentiment d'appartenance au canton selon moi. Actuellement l'attachement aux districts est tout à fait comparable à celui de notre drapeau. Donc si on devait faire évoluer leur nombre pourquoi pas celui des étoiles du drapeau?

Section	1.5 Armoiries (drapeau valaisan)
Titre	13 étoiles
ID Excel	dba056f8-2d48-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Pas de changement
Pour	
Contre	

Section	1.5 Armoiries (drapeau valaisan)
Titre	Armoiries cantonales
ID Excel	ea252448-2b14-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Inscription que le territoire du canton est garanti par la Confédération et qu'il se compose de 13 districts historiques, soit....
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Les 13 districts purement «historiques» (et pas les nouveaux cercles électoraux, conformes à la jurisprudence du TF) ainsi que le nombre d'étoiles pourraient figurer dans le Préambule (sans valeur juridique directement applicable, mais seulement déclarative).
Contre	

Section	1.5 Armoiries (drapeau valaisan)
Titre	Le drapeau valaisan doit rester identique malgré une restructuration des districts
ID Excel	edcd2bf7-2f8a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Tout est dit dans le titre.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Impossible, il faut obligatoirement adapter les cercles électoraux à la jurisprudence du TF! Pas de restructuration des districts!

6.2. 2 Droits fondamentaux, droits sociaux et société civile

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	L'eau: ressource commune ou marchandise?
ID Excel	04dd6cbb-06ff-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Au delà des intérêts liés à la production hydroélectrique, il serait judicieux que la Constituante se penche sur la question de l'accès à l'eau (consommation, irrigation) dans un contexte de raréfaction de cette ressource à long terme.</p> <p>Afin de bien comprendre les enjeux, je recommande le documentaire Main basse sur l'eau disponible jusqu'au 12 décembre sur la plateforme de vidéo en ligne de la RTS (https://pages.rts.ch/docs/10748047-main-basse-sur-l-eau.html)</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • L'eau doit rester un bien public. • Le Valais a un passé qui témoigne de la difficulté de l'accès à l'eau (création des Bisses) et son économie repose encore énormément sur l'exploitation agricole dont l'eau est un facteur clé. La disparition des glaciers et le changement climatique risque de nous ramener une situation de précarité qui doit inquiéter l'état. La mission de ce dernier doit être claire et garder l'accès à l'eau comme un service public indispensable
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • L'est est déjà régie par les communes (et le Canton pour le Rhône), donc en mains publiques. Nul besoin donc de légiférer encore plus dans la Constitution, sauf à vouloir décréter des jours de pluie obligatoires.

Section	2.1 Rechte im Zusammenhang mit der Natur
Titre	Ein Wolf sollte nicht mehr Rechte haben, als ein Schaf
ID Excel	04ebc24e-161c-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Nutztiere sind wertvoll und verdienen mehr Schutz.
Pour	
Contre	

Section	2.1 Rechte im Zusammenhang mit der Natur
Titre	Biotope und Landschaft

ID Excel	14639404-0ea4-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Um der bisherigen und zukünftigen Umweltzerstörung Einhalt zu gebieten, errichtet der Kanton auf seinem Territorium Schutzgebiete für Fauna und Flora. Neben den verschieden abgestuften nationalen und internationalen Schutzgebieten und Landschaftsparks, richtet der Gebirgskanton vom Menschen unberührte Biosphären und Wildnisgebiete ein.
Pour	
Contre	

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Protection
ID Excel	2786045b-018f-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	La nature dans son sens le plus large (Biodiversité et climat) devrait être défendue par la constitution.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas que la biodiversité et le climat . les ressources (notamment eau), les paysages, populations animales etc.... doivent aussi être protégés de manière intelligente et durable.
Contre	

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Protection de la nature
ID Excel	378cab57-0c68-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Protection des espèces animales et des plantes en voie de disparition.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de toute la biodiversité, pas seulement en voie de disparition !
Contre	

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Droit d'évoluer dans un environnement sain

ID Excel	4d71e146-0496-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>La population résidant en Valais a le droit d'évoluer dans un environnement sain. Les futures générations ont le droit d'hériter d'un environnement préservé et de ressources naturelles en suffisance.</p> <p>L'Etat et les communes préservent la nature et protègent la faune et la flore.</p> <p>La connaissance et le respect de la nature sont transmis et valorisés dans les institutions pédagogiques et de recherche.</p>
Pour	
Contre	

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Protection des ressources
ID Excel	51ae6e15-2fac-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Instituer le principe de compensation écologique au niveau de l'Etat. L'Etat s'assure du maintien ou de l'amélioration de la qualité des ressources (qualité de l'eau, des sols cultivables, de la biodiversité,...). Si une ressource peut être altérée localement par un projet, le porteur du projet (même s'il s'agit de l'état) doit compenser son impact sur le territoire cantonal afin de garantir le maintien de la qualité (quantitativement et qualitativement) de la ressource. L'Etat est le garant que les externalités négatives sont effectivement compensées. Il introduit si nécessaire une taxe sur les externalités négatives pour permettre la réalisation des compensations (notamment pour financer des infrastructures permettant de préserver les ressources).</p>
Pour	
Contre	

Section	2.1 Rechte im Zusammenhang mit der Natur
Titre	Schutz der einheimischen Fauna und Flora
ID Excel	64cd3cd9-161d-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Alte Sorten erhalten und fördern.
Pour	

Contre	
---------------	--

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Nachhaltigkeit der Lebensgrundlagen
ID Excel	736208af-1a01-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Kanton und Gemeinden sorgen für den Schutz der Tier- und Pflanzenwelt sowie von deren Lebensräumen und die Erhaltung der natürlichen Umwelt, sie wirken jeder Form von Verschmutzung und schädlicher Einwirkung entgegen. In Verantwortung für die kommenden Generationen sind sie einer ökologisch, wirtschaftlich und sozial nachhaltigen Entwicklung verpflichtet. Sie fördern die Nutzung und Entwicklung erneuerbarer Energien. Die Kosten der Vermeidung und Beseitigung von Umweltschäden tragen die Verursacher.
Pour	
Contre	

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Des droits pour qui? Pour quoi?
ID Excel	77b17d62-019e-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	la protection de la faune et de la flore, des paysage et du patrimoine est importante et doit exister dans la Constitution. Nous n'avons pas pour autant à donner de droit fondamentaux aux animaux ou à la nature...
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • D'accord, la protection de notre environnement (au sens large, c'est-à-dire tant les paysages que les ressources, animaux etc...) devrait être un objectif de la Constitution. Mais de là à accorder des droits fondamentaux aux animaux comme aux humains, c'est exagéré.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La faune et la flore sont deux éléments qui évoluent dans un équilibre établi de longue date. Pour beaucoup il fait la fierté du Valais. Comment garantir sa pérennité sans définir des lois pour protéger tout ce qui les constituent. La nature ne peut plus être considérée comme une ressource inépuisable. Un texte constitutionnel doit donner pour mission d'établir ce qui est à protéger et la loi détaillera la manière de le faire. • L'homme a la capacité trouver et d'exploiter chaque brèche, surtout quand il s'agit de profit personnel. Et on a suffisamment d'exemple rien qu'en Valais... • Pas de droits = pas de protection.

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Droits humains
ID Excel	a52708df-2d4a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Protéger la nature et les animaux en gardant l'humain comme priorité et première préoccupation. En matière d'écologie il faut enlever le droit de recours qu'on les associations.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La priorité absolue à l'humain revient à n'accorder aucune protection au reste, puisqu'il y aura toujours une "bonne" raison pour que l'humain l'emporte. Les lois est réglementations sont justement là pour trancher. Quand aux associations, supprimer leur droit de recours par principe est absurde et contraire à la liberté d'expression. par contre en cas d'abus répétés là oui on pourrait y réfléchir.

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Nous sommes des terrien.nes
ID Excel	beeb28b0-27ee-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le canton promeut le respect de ce qui nous entoure. Il rappelle que nous sommes aussi des animaux et n'avons pas le droit de discriminer les autres espèces vivantes si l'argument de nécessité n'entre pas en jeu. Nous sommes motivé.es à agir dans la logique du moindre mal, afin de limiter notre impact sur cette planète qui est notre hôte.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> La conscience humaine permet une réflexion profonde de notre propre vie, nous avons une place névralgique au sein de notre environnement et donc un rôle de protecteur des autres espèces !
Contre	<ul style="list-style-type: none"> D'un côté on voudrait la non-discrimination des autres espèces vivantes, de l'autre on a l'exception de la nécessité. Or on trouvera toujours une nécessité à tout ce que l'on désire. Ces deux éléments sont donc contradictoires. Pour protéger plus efficacement l'environnement, il y a des règles qui définissent ce qui est possible ou pas, sans ni que tout soit interdit, ni tout puisse être justifié par la nécessité.

Section	2.1 Rechte im Zusammenhang mit der Natur
Titre	Würde der Natur gewährleisten
ID Excel	c72bbdfb-1153-11ea-a874-0242ac110005

Contenu	Unsere Lebensgrundlage ist die natürliche Umgebung. Der Naturkreislauf soll nicht unnötig und ungewissenhaft strapaziert werden durch unverhältnismässige Infrastruktur und schädliche Technologie. z.B Grundwasservergiftung, Pestizideinsatz in der Landwirtschaft und anderen schädlichen Einwirkungen die unsere Lebensgrundlage negativ beeinflussen. Die Natur soll würdig behandelt werden zum Wohl von Mensch und Tier.
Pour	
Contre	

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Un droit pour le vivant
ID Excel	d07319e5-19d6-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Il est important de donner un droit au vivant dans notre constitution, afin de préserver une nature saine dans laquelle toutes les espèces pourront continuer à exister.
Pour	
Contre	

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Lanceurs d'alerte, un droit fondamental
ID Excel	d0c6ebdf-2e16-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	La protection des lanceurs d'alerte doit être renforcée. On a pu le constater, ces dernières années, que même les autorités étatiques ne respectent pas ce principe. Pourtant le rôle de ces personnes courageuses doit être protégé car il est important pour le bon fonctionnement. Il importe de soutenir clairement les lanceurs d'alerte et non de protéger les autorités qui ne jouent pas les devoirs d'information et de transparence.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Les affaires de ces derniers temps, non seulement au niveau valaisan (L'affaire de la pollution du Haut-Valais par M. Joel Rossier) mais mondiaux, notamment américain, démontrent qu'on cherche à faire taire celui qui dénonce de manière correcte, avec des exemples prouvés. Cette manière de faire n'est pas du tout acceptable dans une démocratie.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Pas spécialement de rapport avec la nature. Quand aux lanceurs d'alerte, dans tout domaine, il ne faut pas non plus que ça devienne un prétexte à construire de toutes pièces des scandales d'état pour des broutilles propices à la désinformation. Typiquement des cas de pollution qui au lieu de faire l'objet d'études complètes et rationnelles, on a tout de suite lancé des sirènes de

	l'apocalypse en annonçant que toute la population allait mourir d'empoisonnement, alors que les analyses en cours ont ensuite montré qu'il n'y avait pas de danger.
--	---

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Lien avec la nature
ID Excel	e828633f-1762-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat et le Communes veillent à l'équilibre entre la préservation de l'environnement naturelle et les exigences de la vie économique et sociale. L'accomplissement des tâches respecte les principes du développement durable et prend en compte les intérêts des générations futures
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Très bien. Le développement réellement durable est le fruit d'un équilibre entre l'environnement et l'humain (donc l'économie et le social). Opposer ces domaines les uns aux autres n'apporte rien de bon.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La préservation de l'environnement ne devrait pas être en balance avec l'économie. L'être humain fait partie de la nature comme toute autre espèce. Ses intérêts ne doivent dominer ceux des autres espèces.

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Inscrire les principes de devoirs d'information et de transparence
ID Excel	ec48a6b9-2e17-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Les problématiques liées à un manque de transparence et de devoir de l'information auront marqué également l'année 2019. Et pourtant ce sont des devoirs très importants qui doivent être imposés aux autorités et aux administrations cantonales et communales. Il serait judicieux de les inscrire comme principes et exigences au sein de notre Constitution.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Pas vraiment de rapport avec la nature. Quand à la transparence, elle est à double tranchant, des informations réelles mais présentées de manière lacunaires (car en cours d'analyse ou simplement piochées au hasard dans des documents ou des oui-dires sans contextes) peuvent complètement effrayer la population, décrédibiliser l'état ou autres effets indésirables, alors que si l'information avait été complète, il n'y aurait pas lieu de s'alarmer. ... ou adopter une constitution secrète qui ne sera consultable qu'au fond d'un carnotzet :- (mdr

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	protéger
ID Excel	f0e4e7b0-0235-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Inscrire protection du climat et de la biodiversité
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • C'est délicat. Même les scientifiques entre eux n'ont pas la même vision de la biodiversité selon les cas réels...
Contre	

Section	2.1 Droits en lien avec la nature
Titre	Égalité hommes / femmes....pour tout
ID Excel	f7fc9af3-0569-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Il faudrait vraiment arrêter de mentionner dans l'adresse, en commençant par le bordereau d'impôts, fille de, épouse de, ou veuve de.</p> <p>Ceci est discriminatoire, humiliant et pas du tout égalitaire, Ce sont encore des coutumes du 19ème siècle qui pouvaient se comprendre en raison des homonymes. Actuellement, dans n'importe quel lieu du canton, on a des noms de rues, même dans les villages.</p> <p>En tant que femme et citoyenne je trouve ceci affligeant.</p> <p>Merci d'avance pour votre travail de réflexion.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Micheline Lambiel-Bornet</p> <p>Rue du Mont 31950 SION</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la vision égalitaire d'une société, chaque individu est indépendant quel que soit son genre. A l'heure où la technologie permet des recherches rapides la filiation, le statut marital ne sont que des informations complémentaires qui ne doivent pas être discriminantes et l'égalité passe aussi par la suppression de ce genre d'expressions. • Effectivement, je trouve cette subordination administrative au mâle de la famille absolument désuète et agaçante. On pourrait inverser pour voir? Monsieur Fournier, époux de ...? Non, plus sérieusement, je pense que ces références sont maintenant inutiles. Et au niveau constitutionnel, il importe d'inscrire l'égalité absolue entre hommes et femmes.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Et qu'en est-il des mentions "fils de" qui existent aussi sur certains documents ? A l'origine ces mentions avaient surtout pour but de distinguer de potentiels homonymes, les villages étant souvent occupés par 2 ou 3 patronymes et les prénoms étaient moins diversifiés qu'actuellement.

	Que ces mentions complémentaires soient encore utiles ou pas, difficile de le déterminer, mais si elles doivent disparaître, qu'elles le soient toutes.
--	---

Section	2.1 Droits liés au numérique
Titre	Trinkwasser-Reserven sichern
ID Excel	fa292568-161c-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Genügend sauberes und günstiges Trinkwasser für alle sicherstellen.
Pour	
Contre	

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	protection
ID Excel	15d5a51f-0236-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	protéger les libertés individuelles
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Oui et non, le numérique ne doit pas devenir une zone de non-droit propice au développement d'activités illégales. Protéger les données oui mais l'Etat doit pouvoir tout de même contrôler et traquer, comme dans la vraie vie.

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	Droits
ID Excel	433aac58-1763-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat favorise l'accès au numérique et garantit la protection des données personnelles
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> Je ne pense pas qu'il y ait besoin de favoriser l'accès au numérique, déjà bien présent. Et l'état peut difficilement garantir la protection des données qui dépendent des fournisseurs de services. Par contre, il y a certainement des progrès à faire dans l'éducation, et les services numériques de l'état eux-même peuvent probablement être améliorés.
---------------	---

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	Neutralité du net
ID Excel	4ffd7ae2-27e8-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'État garantit la neutralité du net.</p> <p><i>"La neutralité du net consiste à ce que tout le trafic soit traité de façon égale, sans discrimination, limitation ni interférence, qu'importe l'expéditeur, le destinataire, le type, le contenu, l'appareil, le service ou l'application."</i></p> <p>https://fr.wikipedia.org/wiki/Neutralit%C3%A9_du_r%C3%A9seau</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> A régler au niveau national et international, mais le Valais peut utiliser son droit d'initiative cantonal auprès du parlement fédéral.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Impossible à appliquer au niveau cantonal.

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	Education, accès et protection
ID Excel	5201aadd-1458-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat met en place les conditions cadres pour une utilisation optimale et sûre des moyens de communication et vient en aide aux victimes.
Pour	
Contre	

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	Lutter contre les « fake News » et la haine sur les réseaux sociaux.
ID Excel	666922af-02ee-11ea-aadf-0242ac110005



Contenu	Tout en respectant La Liberté de pensée et La Liberté d'expression, la Constitution doit garantir les réseaux sociaux contre la propagation de « fake news » et celle de la haine.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Facile, mais qui définit ce qu'est une fake news ? Personne ne peut juger !! (Armes de destructions massives en Irak, Tchernobyl,)
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La liberté d'expression est un domaine qui ne veut plus rien dire. Dans le sens où les mœurs changent. Cependant, la haine est clairement inacceptable et quand aux fake news, il est difficile de savoir où est le vrai du faux : Surtout dans le domaine politique, économique et dérèglement climatique. Mon avis est donc mitigé. • Il est primordial d'éduquer les citoyens sur comment bien s'informer et éviter les pièges des "fakes news" que de vouloir mettre en place des contrôles, qui peuvent très facilement dévier sur une censure. De plus cette problématique n'est pas géré au niveau cantonal mais national. • Comment concilier liberté d'expression et fake new? Si nous croyons à la liberté d'expression, nous ne devons pas nous opposer à l'apparition de nouvelles, vraie ou fausses. Car définir une censure n'est pas compatible avec la liberté d'expression et sera le germe de la naissance d'un État totalitaire. Cela dit, si l'État se soucie de l'impact des informations sur les citoyens, il devrait mettre en place un système éducatif qui s'axe sur la promotion du développement de l'esprit critique du peuple. • Je pense que ce n'est même pas à la diversité des médias de juger, mais à chaque individu de juger s'il croit une news ou pas. Ca fait partie de la liberté d'opinion, la liberté d'expression. • ce n'est pas à l'état de définir qu'est-ce qui est fake news ou pas. La diversité des média et la verification sont de meilleurs moyens de sen prévenir. • Ca n'a rien a faire la. Malgré ça, qui peut juger d'une fake news ou d'une vraie news ? Tous les mois, je vois des fakenews dans les médias (RTS, ATS,...) Qui peut juger ? Tchernobyl c'est arrêté à la frontière française ? Qui peut juger ? Les armes de destructions massives en Irak ? Qui peut juger ? Un État de censure ? • Même si le but est évidemment louable, ça n'a rien à faire dans la Constitution

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	Propagande
ID Excel	67226346-0c68-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Interdire et censurer toute sorte de propagande quand il s'agit d'une attaque à un politicien, un parti politique, une organisation où une personne car nous sommes dans une démocratie !
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • L'exemple le plus flagrant qui me vient à l'esprit est le suivant : https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/canton/coupons-lui-la-queue-devient-coupons-lui-la-voie-633585. Et le rapport avec le numérique, c'est qu'il avait créer une page Facebook et un site internet pour récolter des fonds ! • Même sujet que fake news. Il faudrait mettre en place un conseil de citoyens volontaires tirés au sort afin de surveiller les médias mainstream. (Armes de destructions massives en Irak, Tchernobyl, ... et tout ce qu'on ne sait pas) • Reste à définir ce qu'est de la propagande... une affiche électorale, c'est de la propagande ?
Contre	

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL DE LA CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE
ID Excel	956fbbff-22b7-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le discours du président Macron à l'OIT à Genève le 11 juin 2019 (https://ilo.cetc.stream/2019/06/11/address-by-h-e-mr-emmanuel-macron-president-of-the-french-republic-closing-of-the-sitting/) analyse les conséquences dramatiques de la captation du pouvoir démocratique par quelques individus (« ... comme en 14, en 44, je pense qu'aujourd'hui, nous sommes à l'orée, si nous n'y prenons pas garde, d'un temps de guerre, et cette guerre est là, dans nos démocraties »). 26 personnes possèdent autant que le reste de l'humanité (Oxfam). La concentration du pouvoir et de la richesse dans les mains de quelques milliardaires, leur permet de contrôler les médias et financer l'élection de députés dociles. Edwy Plenel rappelle (Médiapart 24 août 2017) que sans un journalisme d'investigation, pas de démocratie ni donc de capitalisme. L'abus des nouveaux outils numériques (e.g. Brexit, Cambridge Analytica ..) a accéléré le déclin démocratique. Selon le rapport 2018 de l'Institut de recherche V-Dem de l'université de Goteborg, 24 pays, dont des poids lourds tels que les États-Unis, l'Inde et le Brésil, ou la Chine, s'emploient aujourd'hui à neutraliser la démocratie. Face à cette situation catastrophique des démocraties, pour redonner du pouvoir aux citoyens à fin de renforcer l'état de droit, il faut inscrire dans la Constitution valaisanne l'élection au suffrage universel (indispensable pour assurer la Séparation des Pouvoirs) de la Cheffe du Département de l'Identité Numérique. Ce Service, indépendant de l'Exécutif, mettra en place une identité numérique sécurisée pour chaque citoyen (il ne peut en aucun cas y avoir privatisation de l'identité numérique ou gestion par les partis politiques dont les intérêts particuliers divergent avec ceux de la population) ; cela permettra le e-voting ; mais cela permettra aussi le e-débat (n'importe quel citoyen peut poser une question à l'ensemble des autres citoyens, et s'il y a un intérêt massif, l'objet sera présenté au e-voting, le tout en quelques mois, ce qui est un progrès sur les quelque 5 années pour un Référendum). Le présent site de consultation citoyenne géré par la Constituante est essentiel, mais souffre de la possibilité pour des personnes (lobby, partis politiques, ..) non identifiées de manipuler le contenu de la prochaine Constitution ; alors qu'avec une identité numérique sécurisée, la présente consultation serait moins facilement manipulée. Ceux qui s'opposent aujourd'hui au e-voting (e.g. https://www.domainepublic.ch/articles/34572) sont ceux qui ont compris qu'une grosse part du pouvoir des partis politiques serait rétrocédée aux citoyens. Si nous gérons aujourd'hui nos comptes bancaires à partir de chez nous, avec extrêmement peu de fonds détournés, alors il est évident qu'il doit être possible de voter numériquement, et de communiquer directement entre citoyens, de façon sécurisée, sur un site numérique géré par un service totalement indépendant des politiciens.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Cher LC : en ce 26 décembre il y a eu 774 contributions, 3659 votes et 223 participants sur le présent site de consultation citoyenne : c'est donc bien qu'il y a une forte motivation citoyenne pour participer aux décisions de notre société, ainsi que pour contrôler directement nos agents de l'État. Et ces chiffres sont d'autant plus significatifs que les médias mainstream, tendancieux, ont à peine parlés de ce site de démocratie directe. Et alors même que les démocraties représentatives du monde entier vont très mal, ne serait-ce qu'au regard de la statistique que 26 personnes possèdent autant que le reste de l'humanité, donc que le capitalisme est mort (situation d'oligopole contraire aux principes du capitalisme), et ce parce que la Démocratie ver.1, avec trop peu de démocratie directe, a été trop facilement détournée par quelques puissants réseaux. L'espoir réside aujourd'hui dans la reprise en main citoyenne des États par l'utilisation des nouvelles technologies numériques ; comme par exemple le présent site de consultation numérique. Or, l'un des défauts de ce site, est que certains participants ne s'identifient pas de façon transparente, et pourraient ainsi exprimer les opinions des divers lobbys, par exemple ceux qui cherchent à contrôler la politique dans l'intérêt de quelques-uns plutôt que dans l'intérêt du plus grand nombre. Le e-débat et le e-vote vont permettre une accélération de la démocratie citoyenne directe (entraînant à l'inverse une régression du rôle des lobbys et des partis politiques), donc de relancer le capitalisme moribond en remettant en place de nouveau une

	quasi-infinie multiplicité des centres de décision. Il devient donc nécessaire de prévoir dans notre Constitution la structure qui permettra l'identité numérique sécurisée de chaque citoyen : d'où ma proposition de créer le Département de l'identité numérique sécurisée, avec une Directrice élue par le peuple, afin de garantir que nos identités ne seront pas utilisées de façon occultes.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Le problème de l'e-voting n'a rien à voir avec de quelconques manipulations (le rôle des partis des candidats etc... serait exactement le même) mais avec la sécurité et la confiance des citoyens. Pour le reste, ce n'est pas à un service ou une personne, fusse-t-elle élue par les citoyens a détenir tous les pouvoirs en matière de démocratie (ce serait même incohérent avec la sauvegarde de ladite démocratie). Et depuis quand a-t-on besoin d'une plate-forme numérique dédiée, indépendante et je ne sais pourquoi, pour converser entre citoyens ? Le débat public, avec ou sans manipulation, existe depuis que le langage a été inventé.

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	Cybercriminalité
ID Excel	a066d5cc-2d4b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	garantir la protection des données personnelles des citoyens valaisans et doter les services de l'État des moyens suffisants pour lutter contre les cyberattaques et la cybercriminalité. Etablir une base légale permettant de condamner les personnes effectuant la cybercriminalité et permettant aux personnes ayant subi ce genre de délit de pouvoir se défendre facilement
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Plutôt à régler au niveau fédéral, avec plus de moyens.
Contre	

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	Open source
ID Excel	a6f05b03-27f4-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le canton promeut les logiciels open source. Le numérique doit répondre à des besoins bien précis. Les développeurs collaborent dans l'objectif du bien commun. Le numérique ne doit pas devenir un but en soit et rester un outil.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Framasoft!!!

Contre	<ul style="list-style-type: none"> De telles règles n'ont rien à faire au niveau constitutionnel. de plus l'état n'a rien à promouvoir des logiciels open-sorce mais les meilleurs solutions pour les administrées, ce qui n'a rien à voir.
---------------	--

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	Données personnelles
ID Excel	b8556194-2e17-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Inscription de la notion de protection de la sphère privée et des données personnelles. Source : VD art. 15 et BE art. 18.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Subsidiairement au droit fédéral.
Contre	

Section	2.2 Digitale Rechte
Titre	Grösster Schutz vor Manipulation
ID Excel	beb88e83-161e-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Die Digitalisierung wird uns abhängig machen und weniger flexibel. Kommt ein Black out, sitzen wir alle blind im selben Boot. Meiner Meinung nach lohnt es sich, hier massiv mehr zu investieren, zum Schutz und um Alternativen zu schaffen.
Pour	
Contre	

Section	2.2 Droits liés au numérique
Titre	Protection des données et cybercriminalité
ID Excel	c8da836b-02d2-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	La Constitution, et donc l'État, doit garantir la protection des données personnelles des citoyens valaisans et doter les services de l'État des moyens suffisants pour lutter contre les cyberattaques et la cybercriminalité en général.

Pour	<ul style="list-style-type: none"> D'accord pour la première partie. La deuxième devrait plutôt figurer dans une loi d'application.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> C'est un sujet difficile à mettre en place. Il faudrait déjà que le Valais respecte la Convention 108 (article 8) sur son site internet. Et mette un bandeau avertissant l'utilisateur que des traitements automatisés sont effectués. https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20012356/index.html?fbclid=IwAR0JzEbPBC9z44hBta3Do-KyYDUYI8clcRIP5NvRjttSET4Vo1cNBs4uT6k

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Droits des citoyens suisse
ID Excel	13839c06-2d4c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo Surtout, éviter de faciliter la naturalisation des étrangers.
Pour	
Contre	

Section	2.3 Rechte von nicht Stimmberechtigten
Titre	Recht auf Anhörung und Vertretung
ID Excel	1953cbf3-1a6e-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Alle Einwohnergruppen, die von einer kommunalen oder kantonlen Massnahme betroffen werden, haben ein Recht angehört zu werden. Dies direkt oder durch eine Vertretung. Dies unabhängig von Sprache, Nationalität, Geschlecht, Religion, Aufenthaltsstatus, Alter und sozialem Status.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Recht auf Anhörung: Ja. Aber kein generelles Stimmrecht. Ich bin mir sicher, dass die jetzigen Stimmberechtigten auch im Sinne dieser Mitmenschen entscheiden. Wenn allen das Stimmrecht gegeben werden soll (Minderjährige, Ausländer, urteilsunfähige Personen), könnte das kompliziert und noch unübersichtlicher werden.
Contre	

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Droit d'association

ID Excel	1a14a225-145a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Les citoyens ont le droit de s'associer pour défendre leurs intérêts dans le respect de la loi
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Ça existe déjà.

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Intégrer par le vote
ID Excel	230c2e57-137d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Permettre aux étrangers de voter, c'est leur permettre de s'intégrer à la vie publique locale. Cela doit être la 1ère étape d'un processus d'intégration.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • C'est le contraire: une fois intégré et devenu suisse, on peut voter.

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Vote / élections suisses et étrangers
ID Excel	472ae933-04a4-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Préciser que les citoyennes et citoyens de nationalité suisse ont le droit de vote.</p> <p>Les étrangers établis en Valais depuis un certain nombre d'années avec un casier judiciaire vierge, un permis d'établissement valable et qui respectent les droits fondamentaux de notre canton peuvent obtenir le droit de vote.</p> <p>En cas de délits graves, leurs droits de vote leur est retiré sur décision d'un juge.</p> <p>Préciser que la loi réglera l'exclusion du droit de voter et d'élire.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • D'accord pour le droit de vote aux étrangers. Par contre je suis opposée à leur enlever ce droit s'il y a eu un délit grave. Ils doivent être traités comme des citoyens suisses. Autrement, il s'agit de discrimination.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Les étrangers établis durablement en Valais qui remplissent ces conditions peuvent aisément obtenir la naturalisation et participer aux scrutins.

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	droit de vote
ID Excel	4a4150b3-0236-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	dès l'installation dans la commune, après une année pour le canton
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • pour moi il faudrait aussi un délai, entre 3 et 5 ans, avant obtention du droit de vote et d'éligibilité • Sur le fond d'accord. Mais je dirai 5 ans de résidence dans la commune (vote et éligibilité communale) ou dans le canton (pour les votes et élections cantonales) • D'accord sur le fond, mais le délai devrait être plus long (3 ou 4 ans) le temps qu'ils se mettent au courant de notre système politique et des enjeux.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Même si l'idée n'est pas forcément mauvaise, ces délais sont beaucoup trop courts ! • Toutes personnes de nationalité étrangère peut obtenir le droit de vote via la naturalisation. La naturalisation est l'accomplissement ultime de la volonté d'intégration.

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Droit des non citoyens
ID Excel	5487a381-2b17-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Inscription de la notion que l'Etat et les communes encouragent et facilitent la naturalisation des étrangers dans le canton.</p> <p>Inscription de la titularité des droits politiques sur le plan cantonal des personnes domiciliées à l'étranger qui exercent leurs droits politiques fédéraux dans le canton.</p> <p>Inscription du droit de vote des étrangers domiciliés en Valais depuis 5 ans en matière cantonale et communale.</p> <p>Inscription du droit d'éligibilité des étrangers domiciliés en Valais depuis 7 ans en matière cantonale et communale.</p> <p>Pour le moins, inscription du droit de vote et d'éligibilité facultatif dans le canton et les communes moyennant une certaine durée de séjour.</p> <p>Inscription de la titularité du droit de signer des initiatives, des demandes de référendum sur le plan cantonal et communal ainsi des pétitions et requêtes aux autorités, des personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Valais depuis 5 ans.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau communal oui (les questions locales concernant nettement plus les domiciliés du lieu que les citoyens qui n'y résident peut-être même pas), au niveau cantonal ça peut se discuter mais pourquoi pas.

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers
ID Excel	590a2b07-01fa-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Au communal oui ce serait bien (mais laisser le choix à chaque commune de décider pour elle-même selon sa situation). Au niveau cantonal, c'est plus délicat. • En Suisse, plus ou moins le tiers de la population active est d'origine étrangère, comme ils contribuent largement à la richesse du pays ils doivent pouvoir voter et être éligible. Ils doivent avoir leur mot à dire. Référence statistique sur la population active : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.9286305.html • La plupart des étrangers participent activement à la vie politique de leur commune et de leur canton et ceci par le biais de bien des actions bénévoles au sein de différents partis politiques ! Ce n'est pas incompatible d'être étrangers et voter dans le pays où l'on est né et l'on vit ! • Au niveau communal les gens doivent pouvoir prendre une vraie part active dans leur communauté. Et c'est à cette communauté de valider par les urnes si leur accord cette possibilité, pas à la constitution.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes personnes de nationalité étrangère peut obtenir le droit de vote via la naturalisation. La naturalisation est l'accomplissement ultime de la volonté d'intégration.

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Citoyens
ID Excel	5b9c7b91-1764-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Maintenir la situation, faciliter et coordonner l'accès à la citoyenneté aux étrangers domiciliés dans le canton
Pour	
Contre	

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Statut-Quo
ID Excel	70c43377-031c-11ea-aadf-0242ac110005

Contenu	Laisser le Statut-Quo par rapport à actuellement !
Pour	
Contre	

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Une naturalisation facilitée pour les étrangers
ID Excel	b2de3d60-01fa-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Une naturalisation facilitée pour les étrangers de deuxième génération par exemple
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Plutôt d'accord sur le fond, mais c'est une compétence de niveau fédérale donc peu utile de faire figurer dans la Constitution cantonale. • Je serai même plus ouverte : pour tous ceux qui ont suivi leur scolarité en Suisse.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Au point de vue fédérale, c'est la troisième génération. • Compétence fédérale donc n'a pas lieu d'être dans ces propositions • elle existe déjà

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Droits de l'enfant
ID Excel	c5bc76b1-019e-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Il est fondamental que la constitution aborde la question des droits de l'enfant, et notamment la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, ratifiée par la Suisse en 1997 afin de renforcer le respect de ceux-ci, et notamment des droits participatifs des enfants.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Il me paraît également primordial d'étendre certains de ces droits aux jeunes adultes. Car du jour au lendemain, ils n'ont plus accès aux Services alors que la tâche n'est pas forcément terminée (ex. Logo, psy, ergo, etc.)
Contre	

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Légitimation de vote



ID Excel	cc488ac9-2824-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Toute personne souhaitant disposer de droits civiques doit être soutenue par le canton afin de pouvoir disposer de ces droits après avoir suivi une procédure de légitimation. Ladite procédure ne doit sous aucun cas être discriminatoire. Au contraire, elle doit se faire avec bienveillance.
Pour	
Contre	

Section	2.3 Droits des non-citoyen-nes
Titre	Integration de la société civile par objet
ID Excel	e4ca8dbb-2d4f-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Chaque proposition de loi concerne une partie de la société civile. Cet ensemble de personne est assurément le plus à même d'évaluer une proposition impactant son quotidien. Or ses membres n'ont pas forcément le temps ou l'envie de se pencher dans des dossiers divers durant 4 ans.</p> <p>Je propose que le parlement soit complété par une partie significative de représentants de la société civile, article par article, et ce aussi bien dans les commissions que dans les sessions parlementaires avec droit de vote.</p> <p>Ainsi un objet touchant à l'agriculture verra des agriculteurs prendre part aux études, débats, et votes.</p> <p>La proportion qui me semblerait adéquate serait d'environ 1/3 des votants. Ainsi on pourrait ouvrir quelques 50 à 60 places, objet par objet, à de tels représentants, qui s'ajouteraient aux 130 élus, donnant ainsi une légitimité plus grande à chaque décision, car s'appuyant sur les corps impactés.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Si les élus sont incapable de représenter les intérêts de la population, il faut en élire des autres. De plus, les principaux concernés sont déjà consultés sur de nombreux objets, notamment en commission.

Section	2.3 Rechte von nicht Stimmberechtigten
Titre	Beteiligung der Ausländer_innen auf kommunaler Ebene
ID Excel	e910b063-0ab1-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	Ausländer_innen mit Permis C sollen in Gemeinden das aktive Stimm- und Wahlrecht erhalten.
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Wer eine Einbürgerung vollzogen hat, hat bewiesen, dass er sich mit unserer Kultur und Eigenheiten auseinandergesetzt hat und bereit ist, sich an der Gesellschaft zu beteiligen. Somit hat er sich dieses Recht verdient. Andere müssen dies erst noch beweisen, unabhängig von der Aufenthaltsbewilligung. Man soll ja nicht den Teufel an die Wand malen, aber wie sähe es aus, wenn sich ausländische Gruppierungen (unabhängig der Nationalität) solidarisieren und der Gemeinschaft ihren Willen aufzwingen können, obwohl diese erst seit kurzer Zeit in der Schweiz leben. • Aus welchem Grund? Zur besseren Integrierung der Ausländer/innen? Das Gegenteil wird der Fall sein. Einige ausländische Partikularinteressen werden sich so mit der Zeit durchsetzen. An eine Integration ist so nicht zu denken. Die Anreize, den Schweizer Pass zu "erwerben" und sich zu integrieren, sind schon heute gering. An eine Integration ist so nicht zu denken. Wahl- und Stimmrecht durch den Schweizer Pass; das muss sein. Das politische System funktioniert. Warum eine Veränderung erzwingen? Die Bestellung der Gemeinderäte gestaltet sich z.T. schwierig, oft in den kleinen Berggemeinden. Ausländer/innen verhelfen hier auch zu keiner Lösung. Dort ist der Ausländeranteil verschwindend klein. Ein gewisser Stolz sollte bleiben. Ein Stimm- und Wahlrecht für Ausländer auf kommunaler Ebene sollte es nicht geben. Wieso den Ausländer/innen alles zum Nulltarif in den Schoss legen? Ausländer/innen profitieren schon genug von der Gutmütigkeit der Schweiz.
---------------	---

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	PACS pour tous
ID Excel	0a13d140-2f8d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le mariage, dans sa forme traditionnelle, ne fait plus l'unanimité. Bien au contraire.</p> <p>Actuellement, la situation est lacunaire car les personnes vivant en concubinage ne peuvent s'organiser efficacement "contractuellement", pour obtenir la sécurité nécessaire par rapport aux aspects financiers (LPP, rentes, héritage).</p> <p>Un droit pour toutes et tous sans forcément passer par le mariage devrait être garanti.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a le mariage pour les couples de sexes opposés et le partenariat pour ceux du même sexe. Pour ceux qui ne veulent ni l'un ni l'autre, ils sont libres de le faire, et de ne pas être concerné par les avantages ou inconvénients de ces unions officielles. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Ce d'autant plus que le mariage se résume, d'un point de vue administratif, à un simple contrat entre deux personnes, dont le contenu est presque totalement libre. • Un droit pour toutes et tous sans forcément passer par le mariage devrait être garanti. Cela me plaît bien Par contre le terme: mariage , doit être un terme utilisé uniquement pour les couples traditionnels homme et femme. Le terme PACS me convient très bien pour les autres couples. Ils auraient aussi leurs droits

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	Parler des ménages plutôt que des familles c'est plus inclusif.

ID Excel	18263f99-02f0-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Au lieu de tout le temps parler des familles, il faudrait plutôt parler des ménages : c'est plus inclusif car cela n'exclut pas les personnes vivant seules qui ont aussi besoin de protection.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le besoin social se fait ressentir au niveau du budget de gestion de plusieurs personnes. Si l'état détermine sa volonté d'aider des plus démunis dans des cadres déterminés (enseignement, assistance sociale, allègement fiscal,...) il est effectivement plus logique de prendre un outil de mesure budgétaire plutôt que d'un outil qualitatif qui laisse beaucoup d'espace à son interprétation (c'est quoi une famille? un couple, un couple et des enfant(s), avec ou sans différenciation de genres, monoparentale ou pas,...).
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Un ménage n'est pas forcément une "famille" au sens large (couples mariés ou pas, couples de même sexe, ...). Des colocataires forment un ménage même s'ils ne forment pas une union (enregistrée ou pas) de quelque forme que ce soit. Plutôt que d'utiliser le terme ménage, il faudrait bel et bien utiliser le terme famille, mais en redéfinissant ce dernier pour qu'il soit plus inclusif. Ménages et famille ne sont pas la même chose. On ne peut pas simplement remplacer un terme par l'autre, certaines dispositions vont concerner uniquement les familles.

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	Ouverture aux différents modèles familiaux
ID Excel	24c771e6-019f-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	La Constitution valaisanne devrait s'accorder sur une formule incluant les différents modèles familiaux actuels et futurs afin d'éviter toute discrimination
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le mariage pour toutes et tous devrait être inclus dans la constitution. La mariage pour tous ne devrait pas être exclu de la constitution. Surtout que d'ici quelques années il sera probablement accepté à l'échelon nationale. La constitution doit représenter la population valaisanne, pas un idéal.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Les coûts sociaux et financiers des modèles proposés ruinent les monde occidental. Le QI a baissé pour la première fois en Suisse, les familles monoparentales vivent dans la précarité, les enfants ne sont plus protégés par un lien familial fort. Une famille c'est une famille. Qu'est-il nécessaire de préciser ?

Section	2.4 Familienmodelle
Titre	Recht auf Ehe und Familie
ID Excel	30152ed7-19fe-11ea-989c-0242ac110004

Contenu	Jeder Mensch hat das Recht, die Form des partnerschaftlichen Zusammenlebens frei zu wählen. Der Staat kann neben der Ehe auch andere Formen des Zusammenlebens anerkennen. (impliziert Verbot von Zwangsheirat)
Pour	
Contre	

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	Imposition individuelle au niveau cantonal
ID Excel	54997198-137d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	chaque individu est unique, le reconnaître dans la fiscalité c'est le reconnaître dans la vie privée
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> D'un autre côté, un couple partage ses revenus et ses dépenses et se considère (en principe) comme une seule entité et pas qu'une somme d'individus, il est donc tout aussi logique de les traiter fiscalement comme un tout. Le mieux serait de laisser le choix.

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	reconnaissance
ID Excel	8d369de2-0236-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	mariage pour tous, droit de l'enfant, protection des aînés
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Que ce soit pour l'autoriser ou le rejeter, le canon n'a pas la compétence de légiférer sur qui peut se marier ou pas. Ça doit figurer dans la constitution fédérale, pas cantonale.

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	Famille

ID Excel	92612728-2d4c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le modèle de famille reconnu par l'état doit être: un papa masculin, une maman féminine et des enfants. Les couples homosexuels ont le droit d'exister et seront reconnus en tant que tels et non comme famille.
Pour	
Contre	

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	Application du droit fédéral
ID Excel	92a4daf1-1764-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Voir le droit fédéral
Pour	
Contre	

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	Statut-Quo
ID Excel	950034f4-031c-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Laisser le Statut-Quo par rapport à actuellement !
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Actuellement, la Constitution ne dit rien sur de quelconques modèles familiaux, ni traditionnels, ni "modernes".

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	Modèles familiaux

ID Excel	9557aeb1-2b18-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	En vertu des libertés de la sphère individuelle garantie par la Cst fédérale, inscrire la garantie de la protection de la sphère familiale au sens large du terme même si les personnes ne sont pas mariées, mais vivent ensemble (union libre) ou ont conclu entre eux un pacte. Inscrire le droit au mariage et aux autres formes de vie commune.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • S'il existe des formes officielles d'union (mariage ou partenariat) c'est bien parce qu'ils sont particuliers. Sinon autant supprimer toute forme d'union s'il n'y pas plus de protection pour la famille.

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	Formes de vie en commun
ID Excel	a3dc6acd-09f1-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	Il pourrait être intéressant de formuler un article comme suit: Formes de vie en commun <ol style="list-style-type: none"> 1. Le droit au mariage est garanti 2. La liberté de choisir une forme de vie en commun autre que le mariage est reconnue
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • La constitution du canton de FR a formulé dans une disposition séparée: Autres formes de vie en commun 1 La liberté de choisir une autre forme de vie en commun que le mariage est reconnue. 2 Le droit d'enregistrer un partenariat pour les couples de même sexe est garanti. L'art. 14 Cst. féd. et 12 CEDH sont ainsi rappelés. Une interprétation de ces dispositions a permis à la CourEDH, notamment, de se fonder sur l'art. 12 CEDH pour reconnaître un droit de choisir un autre mode de vie de couple que le mariage. La LPart a ainsi été adoptée au niveau fédéral. Selon les statistiques 2019 de l'OFS https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/mariages-partenaires-divorces/divortialite.html , les personnes divorcées ne se remarient pas. Il y a donc lieu de reconnaître d'autres formes (mais non la bigamie). Une telle reconnaissance peut avoir, à juste titre, un impact sur l'octroi de l'aide sociale, sur l'octroi de subventions dans le domaine de l'assurance-Maladière. Le TF parlé de concubinage qualifié après cinq ans de vie commune, car il existe une communauté semblable à celle du mariage (l'art. 163 CC n'est cependant pas applicable par analogie aux concubins).
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • - Je veux épouser mon chien... - Non, vous ne pouvez pas. - La Constitution me garanti ce droit ! - ... • Autrement dit on a le droit de se marier ou de ne pas se marier. Quelle est la nouveauté par rapport à la situation actuelle ?

Section	2.4 Familienmodelle
Titre	Patchwork-Familien
ID Excel	c2cdfed1-1c28-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Die Rechte und Pflichten der alten und neuen Mitglieder der geschiedenen und neu zusammengesetzten Familien sind neu zu definieren, soeziell für die oft lange Übergangsperiode und die Kinder..
Pour	
Contre	

Section	2.4 Modèles familiaux
Titre	Priorité aux enfants et autres groupes vulnérables
ID Excel	e6f8e89f-1459-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Tous les groupes vulnérables, en particulier les enfants doivent pouvoir bénéficier de la protection de l'Etat. Il s'agit en particulier de respecter la Convention des Droits de l'Enfant et celle des droits humains. Les enfants priment et qui doivent être protégés et pouvoir grandir et s'épanouir dans la dignité quelle que soit la définition de la famille qui sera adoptée.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Une famille est une famille, il n'y a à faire primer certains individus sur d'autres, en particulier les enfants, dont les intérêts et nécessités risquent souvent d'être interprétées par des soit-disant experts à leur place. • Il faudrait faire attention à ne pas donner trop de pouvoir à l'état concernant les enfants. Leur familles sont pour le 98% des cas mieux placées pour s'en occuper. Peut-être que certaines ont simplement besoin d'un peu de soutien. Je n'aimerais surtout éviter de suivre l'exemple de la Norvège: https://www.nouvelobs.com/societe/20160503.AFP4094/kidnapping-d-etat-ou-protection-de-l-enfance-l-angoisse-des-parents-etrangers-en-norvege.html

6.3. 3 Droits politiques et démocratie directe

Section	3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais
Titre	Droit électoral
ID Excel	1b263b35-2d4d-11ea-87e9-0242ac110003



Contenu	Seuls les personnes de nationalité suisse ont le droit de vote et d'éligibilité. Les "étrangers" doivent être naturalisés selon les règles en vigueur pour avoir ces droits
Pour	
Contre	

Section	3.1 Die im Wallis lebenden Ausländer und Ausländerinnen
Titre	Intensiv-Deutschkurse und Anwendung ermöglichen
ID Excel	36332176-1204-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	-Intensiv-Deutschkurse und Anwendung ermöglichen. -Auch für Eltern, die als Vorbilder fungieren. Die Sprache ist ein wichtiger Schritt zur Integration. -Klumpenrisiko wenn möglich verhindern siehe Portos in Zermatt (sie reden nicht alle gut Deutsch obwohl schon 10 Jahre da.) -Arrangement organisieren um Deutsch zu sprechen und mit Einheimischen in Kontakt zu kommen.
Pour	
Contre	

Section	3.1 Die im Wallis lebenden Ausländer und Ausländerinnen
Titre	Haus der Kulturen
ID Excel	5ce42cf2-1c2a-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Die Zivilgesellschaft und die Amtsstellen kümmert sich um die kulturelle, wirtschaftliche und menschliche Aufnahme der Ausländer. Schulen, Museen, Theater und Vereine stellen Treffpunkte dazu zur Verfügung.
Pour	
Contre	

Section	3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais
Titre	L'intégration par le vote
ID Excel	68ef27e9-137e-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le vote permet l'intégration dans la vie publique. Commencez par là permet de renforcer l'intégration. Il est un peu absurde de payer ses impôts sans pouvoir donner son avis sur la manière dont ils sont utilisés par les autorités.
Pour	
Contre	

Section	3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais
Titre	Droits de vote cantonale et communale pour les personne étrangère résidente (permis C)
ID Excel	6eb0463c-01bb-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Une loi comme à Neuchâtel</p> <p>Voilà ce que ce canton a mis en place</p> <p>Et un lien pour expliquer</p> <p>https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/indicateurs/communes-cantons-droit.html</p> <p>Exemple:</p> <p>2016:</p> <p>Votent et élisent au niveau communal: Les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans une commune du canton, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) et qui sont domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis au moins un an. Ils sont également éligibles.</p> <p>2016:</p> <p>Votent et élisent au niveau cantonal: Les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans une commune du canton, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) et qui sont domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis au moins cinq ans.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • D'accord sur le principe mais je serai plutôt pour 5 ans dans la commune pour le droit de vote et d'éligibilité communal, et 5 ans au total (toutes communes confondues) pour le droit de au niveau cantonal. • Il est normal que les étrangers qui vivent dans notre pays, y travaillent et contribuent à notre prospérité puissent avoir leur mot à dire en politique.

Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Une erreur mondialiste, le droit de vote aux étrangers réduit la participation électorale. Plus la population est métissée moins les habitants votent. Le vote doit devenir obligatoire. Cela induit également le vote communautariste dangereux pour l'unité républicaine. • Tout étranger voulant voter peut le faire en obtenant la naturalisation • Tout étranger voulant voter peut le faire en obtenant la nationalité Suisse.
---------------	--

Section	3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais
----------------	---

Titre	Organe de contrôle des médias "Mainstream"
--------------	--

ID Excel	90ae2e85-085a-11ea-aab5-0242ac110004
-----------------	--------------------------------------

Contenu	<p>Mettre en place un organe de surveillance des médias avec des citoyens volontaires (si possible non partisans) tirés au sors.</p> <p>Combien de fois trouvons-nous des inexactitudes ou des erreurs dans les dépêches de l'ATS ou de la RTS ?</p> <p>Si vous souhaitez des sources, je peux vous en donner, je les ajouterai en commentaires.</p>
----------------	--

Pour	<ul style="list-style-type: none"> • La régression des démocraties dans le monde a été rendue possible par un contrôle de quelques-uns sur l'information. Au chapitre 2.2 'Droits liés au numérique' j'ai proposé pour la Constitution : « L'élection au suffrage universel de la cheffe du département de l'identité numérique ». Une identité numérique sécurisée, et indépendante de l'exécutif et des députés, permettra le e-débat directement entre les citoyens sur un site officiel et sécurisé, seuls ceux qui auront montré patte blanche auront accès et déclineront ouvertement leur identité ; cela permettra de contrer les infox en permettant de retracer l'origine des tentatives de désinformation. Le citoyen qui veut aujourd'hui essayer de divulguer une information qui gêne les puissants est barré d'office puisque ce sont ces mêmes puissants qui possèdent les médias (voir mon commentaire au chapitre 9.2 'Magistrats élus' : il m'a été impossible de faire valoir dans les médias une violation de la loi cantonale, et en même temps une violation de la Constitution fédérale, violations qui n'ont pu perdurer ces 3 dernières décennies que grâce à la collusion des médias, des députés, des juges, des procureurs, et bien sûr de l'Administration qui a mis en place un impôt sans base légale !). Ainsi le site sécurisé de e-débat deviendra le lieu privilégié pour les Donneurs d'alerte, ceux qui ont repéré des entorses à l'État de droit et qui ne peuvent aujourd'hui le faire valoir. Quant aux Donneurs d'alerte qui auront besoin de rester dans l'anonymat ils pourront demander l'aide de la Médiatrice cantonale (voir mon commentaire au chapitre 9.1 sur la possibilité de réduire le nombre de juges en incluant dans la Constitution l'élection au suffrage universel de la Médiatrice cantonale, en somme l'assistante du citoyen pour faire contrepoids aux trop grands pouvoirs de l'Administration, des juges, des procureurs, des députés, des médias, etc.). Et pour le contrôle des faits complexes, ce sera aux citoyens de choisir les experts.
-------------	--

Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La liberté de la presse doit être maintenue. Une erreur dans une dépêche peut arriver, mais ce n'est pas une raison pour mettre en place un organe de surveillance. Nous ne sommes pas en dictature. Au contraire, l'augmentation du nombre de médias accessibles à la population va permettre à tout le monde de vérifier une information dans un autre média ou sur internet. Ce n'est pas à l'État de contrôler si une information est vraie, mais aux citoyens de se renseigner et de consulter d'autres sources quand il a un doute. • La Liberté d'opinion est garantie tant au niveau de la CEDH que de la Constitution fédérale. Une telle disposition violerait manifestement La Liberté de la presse et des médias. La „mise à l'index“ est révolue. • Vous avez raison, pourquoi plus la RTS que les autres médias ? L'ATS est le fournisseur officiel suisse de news et leur rigueur au contrôle des sources est mauvais. Bien sûr qu'il faut contrôler tous les autres médias, mais il faut commencer par les gros médias. Le Valais peut très bien
---------------	--



	<p>surveiller la RTS, il suffit de tirer au sors des volontaires (3-4 par district par exemple) qui doivent rédiger des rapports mensuels ou hebdomadaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> Et les autres médias ? Pourquoi plus surveiller la RTS (ce que la Valais ne peut de toute faon pas faire, mais passons) que d'autre jouranux ou médias (en ligne notamment) ?
--	---

Section	3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais
Titre	Naturalisation
ID Excel	92c4bfde-018b-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Les étrangers ont la possibilité de se faire naturaliser s'ils veulent participer à la vie démocratique de leur commune ou du Canton. La situation actuelle est satisfaisante.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Au niveau communal on parle par exemple d'approuver la construction d'une école, le tarif de la voirie ou d'autres décisions affectant directement les résidents. Pourquoi faudra-t-il exiger une naturalisation pour des choses aussi basiques que ça, alors que dans le même temps, des personnes suisses ayant juste leurs papiers dans la commune pourraient donner leur avis alors qu'il ne sont pas concernés ? Le droit de vote et d'éligibilité ne doit pas se limiter aux Suisses : un tiers de la population active est d'origine étrangère et elle devrait avoir son mot à dire. Par ailleurs il faudrait faciliter la naturalisation des étrangers de deuxième génération ou qui ont fait leur scolarité chez nous. On pourrait simplement proposer une procédure simplifiée et à moindre frais à toute personne née et travaillant en Suisse lors de ses 18 ans (ce qui devrait correspondre aux enfants de 3ème génération). Si elle est intéressée, on l'accompagne dans le processus de naturalisation. Certaines communes « chasses » les contribuables. Pourquoi ne pas en faire autant avec les étrangers? On pourrait être pro-actif en « chassant » les candidats à la naturalisation plutôt que d'attendre qu'ils fassent même les démarches... ou pas!

Section	3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais
Titre	Droit d'éligibilité des étrangers
ID Excel	92c83f60-145a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Droit d'éligibilité au niveau communal. Droit d'éligibilité au Grand-Conseil uniquement (pas au Conseil d'Etat, pas pour le pouvoir judiciaire, pas au Parlement fédéral). Délais avant de pouvoir bénéficier de ces droits à fixer par la loi.
Pour	
Contre	

Section	3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais
Titre	Colibris et papillons
ID Excel	c016e81c-28bb-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Tout le monde a le droit d'œuvrer dans le sens du bien commun. Nulle discrimination ne doit primer à ce droit. Toute personne dispose le droit de participer à la vie politique du canton, s'il ou elle se voit légitime d'y prendre part, dans le but d'y créer un monde sain.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Inutile dans la constitution. "Chaque personne à le droit d'œuvrer dans le bien commun"... pourquoi pas "chaque personne a le droit de respirer" tant qu'on y est. D'autant que la notion de bien commun diffère largement d'un individu à l'autre.

Section	3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais
Titre	Droit
ID Excel	cc19f65e-1764-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	idem 2.4Participer à des consultations communales et aux assemblées communales
Pour	
Contre	

Section	3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais
Titre	Droit de vote et droit d'élection
ID Excel	de2aaf08-031c-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Autoriser uniquement le droit des votes aux étrangers ayant le permis C et autoriser le droit d'élection aux personnes naturalisées
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Si on accorde le droit de vote, le droit d'être élu vient logiquement avec, en particulier au niveau local (communal).

Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver le passage par la naturalisation pour obtenir le droit de vote • Il faut être citoyen suisse pour voter, il n'est pas normal qu'un binational n'habitait pas son pays puisse voter sur des sujets qui ne le concerne pas.
---------------	--

Section	3.1 Die im Wallis lebenden Ausländer und Ausländerinnen
Titre	obligatorische Einbürgerung
ID Excel	fa3b46d9-161f-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Idealerweise totale Integration.
Pour	
Contre	

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	Droit de vote et d'éligibilité dès 16 ans.
ID Excel	2355d14e-19df-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Il est important que la jeunesse puisse participer à l'élaboration de son avenir.
Pour	
Contre	

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	Eligibilité de tous les citoyens suisses
ID Excel	34512a76-2f2a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Il n'est pas acceptable dans une démocratie que des citoyennes et citoyens suisses ne puissent faire valoir à leur droit d'éligibilité, sous réserve du principe de la séparation des pouvoirs. Actuellement, certains employés d'Etat ne peuvent accéder à certaines fonctions alors que les compétences de toutes les personnes sont utiles au débat démocratique.</p> <p>Objectifs :</p> <p>Adapter la législation afin de ne pas limiter les droits civiques. Seul le principe de la séparation des</p>



	pouvoirs doit être appliqué (autorités et personnes occupant un poste décisionnel dans l'administration).
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, seuls les hauts cadres sont inéligibles, soit précisément les "personnes occupant un poste décisionnel dans l'administration", et pour lesquels la séparation des pouvoirs pourrait être égratigné selon les décisions à prendre. • Il y certainement des personnes qui occupent des "postes de travail" au sein de l'administration, sensibles et pour lesquelles il est souhaitable qu'ils ne soient pas "éligibles"

Section	3.2 Die Verjüngung der Wählerschaft (politische Rechte vor 18 Jahren)
Titre	Senkung von Mindestalter
ID Excel	50d802b1-0ab2-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	Das Stimm- und Wahlrecht soll auf 14 Jahre gesenkt werden. Mit dem Eintritt in die Orientierungsschule bietet es sich dadurch auch an, einen entsprechend aufklärenden und fördernden Unterricht zu gestalten. Auch um das Interesse allgemein in Politik zu fördern.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • oder vielleicht eher auf 16 Jahre senken.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Kinder und Jugendliche sind mit 16 zumeist noch überfordert von der gesamten Meinungsbildung von Links bis Rechts. Es ist ja bereits bei den 18 jährigen so. Kein Stimm und Wahlrecht für Minderjährige, welche oft noch zur Schule gehen oder in Ausbildung sind.

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	Droits politiques au moins de 18 ans
ID Excel	5f814a58-2b1d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Pas opposé à l'abaissement de la majorité civique à 16 ans. Mais inscription de la promotion par l'Etat du civisme et de la citoyenneté auprès des jeunes.
Pour	
Contre	

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	Officialiser le(s) parlement(s) des Jeunes (droit consultatif)
ID Excel	6bea2325-3002-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Accorder une reconnaissance officielle aux parlements des Jeunes (au moins un par région constitutionnelle, détails à fixer dans la loi) Accorder un droit de préavis (consultatif) aux PJ sur les questions politiques et les budgets qui concernent la jeunesse valaisanne.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Actuellement, le PJV est purement une association de droit privé, sans aucun statut officiel.
Contre	

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	Cours de civisme
ID Excel	74e45286-10f8-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Instaurer le droit de vote à 16 ans ne sert pas à grand chose si ils ne comprennent pas ce sur quoi ils votent et comment ils doivent voter. De vrai cours de civisme obligatoires doivent être instaurés à l'école obligatoire avant de rajeunir l'âge du droit de vote.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Oui pour les cours de civismes pour tout le monde, non à la réduction de l'âge minimal de vote.

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	Jeunes dès 16 ans
ID Excel	936eff13-04a6-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Inviter les jeunes dès leurs 16 ans révolus à voter mais pas d'être élus. Cela pourrait les pousser à comprendre diverses choses jusqu'à leur majorité puis dès leur 18 ans révolus, droit de vote et d'être élu.
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement à 18 ans, beaucoup ne s'intéresse pas du tout à leurs droits politiques, je vois pas pourquoi en abaissant la limite d'âge on les pousserait à s'intéresser. Et ceux qui s'y intéressent ne seront pas mieux informés ou moins facilement manipulés à 16 ans qu'à 18. • La proportion de jeunes de 18 à 20 ans qui participent aux scrutins est minime. Il serait plus adéquat de mettre l'accent sur la formation au civisme afin de les motiver.
---------------	--

Section	3.2 Die Verjüngung der Wählerschaft (politische Rechte vor 18 Jahren)
Titre	Altersbegrenzung Wahlrecht auf 18 - 65, Mitwirkung des Jugendparlaments
ID Excel	a2d04c66-0d64-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	<p>Ein grosses Gegenargument für die Vergabe politischer Rechte an Jüngere ist ihre Beeinflussbarkeit und das Risiko des Missbrauchs ihrer Rechte durch andere. Gilt das nicht auch für ältere Mitbürger? Es braucht genügend Lebenserfahrung und volle Urteilsfähigkeit um politische Rechte auszuüben, dies wäre früh in der Schule und in jugendpolitischen Foren einzuüben. Ein Jugendparlament könnte mehr Mitwirkungsrechte (in Form von Vorstössen und Vetostimmen) erhalten.</p> <p>Wenn die ältesten Mitbürger ihr Wahlrecht verlieren in einem Alter, wo sie gesellschaftlichen Einfluss haben und bestens vernetzt sind, könnten sie sich vermehrt anderweitig politisch für die Gemeinschaft und die nächsten Generationen einbringen z.B. mittels Mentoring Projekte, welche die Jungen in der Ausübung ihrer politischen Rechte und in ihrer Diskussions- und Reflexionsfähigkeit fördern.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Ein Altersparlament müsste dann schon Gegengewicht geben, sonst ist die Stimmrechtverweigerung eine krasse Diskriminierung

Section	3.2 Die Verjüngung der Wählerschaft (politische Rechte vor 18 Jahren)
Titre	Kinderstimmrecht
ID Excel	a6f56026-0a3d-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	<p><u>Situation</u>: Die Wählerschaft altert auch im Wallis. Die junge Wählerschaft wird zunehmend überstimmt. Das ist unfair und undemokratisch, weil die Jungen und Jüngsten am längsten von den politischen Entscheiden betroffen sind und nur beschränkt an der Gestaltung der Zukunft mitwirken können.</p> <p><u>Vorschlag</u>: Jedes Kind erhält ab Geburt das volle Stimm- und Wahlrecht. Bis das Kind seine eigene Meinung einbringen will, haben die Eltern ein Stellvertretungsrecht für die Stimmabgabe.</p> <p><u>Wirkung</u>: Die Politik wird kinder- und familienfreundlicher. Die Jugend wird sich vermehrt für Politik interessieren. Ausweitung der Demokratie.</p>
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> Dies gibt den Eltern pro Kind eine weitere Stimme. Dieses System würde ausgenutzt werden und ist undemokratisch, zumal nicht der Wille des Kindes wirklich vertreten wird (siehe auch Taufe bzw. Firmung). "Jedes Kind erhält ab Geburt das volle Stimm- und Wahlrecht." Dies würde auch bedeuten, dass das Kind das passive Wahlrecht hat und theoretisch in ein Amt gewählt wird, müssten dann auch die Eltern ins Amt treten?
---------------	--

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	vote à 16 ans
ID Excel	b77aee59-1765-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Opposer au vote à 16 ans.... Garder le système actuel
Pour	
Contre	

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	Age pour droits politiques
ID Excel	cb50046a-2d4e-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'age de 18 ans et presque trop jeune. Remettre à 20 ans, l'âge de la majorité. Cela responsabiliserait un peu plus les parents (qui "démissionnent" de plus en plus) Cela éviterait l'endettement des jeunes de 18 ans à 20 ans. Etablir un gouvernement des jeunes de 16 à 20 ans, les jeunes pourraient débattre et soumettre des propositions</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> L'âge de la majorité légale (pour l'endettement ici) est sauf erreur fédéral et ne peut donc pas être changé. Pour le droit de vote en revanche, ce serait effectivement mieux de l'augmenter (ou au moins garder 18 ans) que de le réduire encore. Quand au parlement des jeunes, une structure existe déjà mais n'a rien d'officiel ni bien transparent. Il y a peut-être matière à creuser de ce côté-là. De 16 à 25 peut-être.
Contre	

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	Encourager les jeunes à s'investir dans la politique
ID Excel	cb541380-2e32-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Donner le droit de vote à 16 ans. Donner des cours de droits civiques en classe. Toutes les tranches d'âges doivent être consultées.
Pour	
Contre	

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	18 ans
ID Excel	f205fdf9-018d-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Les jeunes de moins de 18 ans ne devraient pas avoir le droit de vote.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Plus on abaissera l'age civique plus les pourcentages de votants diminueront • Se faire une idée claire de la politique (que ce soit en termes d'élections ou de votations) est déjà compliqué pour beaucoup à 18 ans. Abaisser cette limite ne ferait qu'augmenter le risque de manipulation des plus jeunes. • Et potentiellement laisser le choix aux communes d'accorder ou non le droit de vote au moins de 18 ans pour les élections communales.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Au contraire les impliquer plus jeunes peut avoir un effet formateur (qui pourrait être accompagné par les écoles secondaires et professionnelles et devrait aider à lutter contre la baisse de la participation). • Au contraire, ils ont leur mot à dire sur beaucoup de sujet même avant 18 ans. • Les impliqués plus jeune à une petite échelle pourrait être une piste pour lutter contre le désintérêt actuel (élection 2019 45%de participation).

Section	3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)
Titre	Demande à faire
ID Excel	f87a28f6-0c68-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Permettre le droit de vote dès 16 ans pour ceux qui le désire, sinon 18 ans pour les autres.

Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Il y a un problème de maturité et de connaissances. Personnellement je serais pour remonter l'âge à 20 ans. Il me semble que l'abaissement de l'âge à 16 ans est une tactique de certains partis qui savent que les jeunes votent dans leur sens. Attention à garder l'équilibre.

Section	3.3 Personnes en situation de handicap
Titre	intégration
ID Excel	02701c42-0237-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	libre accès à toutes fonctions
Pour	<ul style="list-style-type: none"> C'est déjà le cas, comme pour tout citoyen. Je ne vois pas ce qu'il y a à ajouter.
Contre	

Section	3.3 Personnes en situation de handicap
Titre	Handicape
ID Excel	1a82adda-2d4f-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Tout mettre en œuvre pour que les personnes en situation de handicap puissent vivre de la même manière que les autres
Pour	
Contre	

Section	3.3 Personnes en situation de handicap
Titre	handicapés
ID Excel	34905d01-1766-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Discernement à respecter pour voter

Pour	
Contre	

Section	3.3 Personnes en situation de handicap
Titre	Pas de discrimination positive
ID Excel	4c5cae93-02dd-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Pas de discrimination positive (quotas ou autre) mais un encouragement à participer et à faire entendre sa voix avec en parallèle plus de sensibilisation au niveau du public. La Constitution doit encourager chaque valaisan à recevoir l'autre dans sa diversité et ses différences et à faire preuve de tolérance.
Pour	
Contre	

Section	3.3 Personnes en situation de handicap
Titre	Soutien à la vie professionnel des personnes en situation de handicap
ID Excel	630715aa-2e36-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutien financier , conseils et aide pour les entreprises. Favoriser l'encadrement des personnes en situation de handicap. • organiser des campagnes de sensibilisation à la richesses des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel. • encourager la .création d'entreprise sociale ou mixte. <p>Nous sommes un foyer de jour, nous avons accueilli une jeune personne en situation de handicap. Elle nous a apporté de la joie de vivre, des émotions, de la chaleur humaine, de la bonne humeur, de la volonté. Cela n'a pas de prix.</p> <p>personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> • leur permettre un accès à la vie professionnelle. • garantir un niveau de vie décent • leur garantir un accompagnement, un soutien (professionnel et moral), un coaching • leur garantir une formation professionnelle adaptée à leur état de santé • permettre aux personnes en situation de handicap de maintenir une vie sociale (transport, accès aux loisirs, adapter les horaires de présence dans la structure....) • Les aider à trouver une activité professionnelle qui leur plaise. <p>Familles :</p> <p>Les familles doivent pouvoir être soutenues financièrement et psychologiquement.</p>

Pour	
Contre	

Section	3.3 Personnes en situation de handicap
Titre	Protection des groupes vulnérables
ID Excel	8e08b799-145b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat assure la protection et favorise l'épanouissement des groupes vulnérables en général : enfants, personnes en situation de handicap physique ou social, personnes âgées
Pour	
Contre	

Section	3.3 Personnes en situation de handicap
Titre	Proche-aidant
ID Excel	9450326b-0c69-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Favoriser l'intégration pour les personnes handicapées grâce à un proche-aidant.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Comment un parent d'une personne handicapée mentale qui s'occupe de son enfant depuis la naissance s'est retrouvé tout à coup décrite comme proche aidant au même titre que s'il s'occupait de son voisin ou ami malade ! Ne devrait-on différencier les proches aidants et revaloriser les parents qui s'occupent de leurs enfants qui ont un âge mental de 3 à 10 ans !
Contre	

Section	3.3 Personnes en situation de handicap
Titre	Proche - aidant et parents
ID Excel	b2667830-2cb4-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Comment un parent d'une personne handicapée mentale qui s'occupe de son enfant depuis la naissance s'est retrouvé tout à coup décrite comme proche aidant au même titre que s'il s'occupait de son voisin ou ami malade ! Ne devrait-on différencier les proches aidants et revaloriser les parents qui s'occupent de

	leurs enfants qui ont un âge mental de 3 à 10 ans !
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Un proche-aidant est un proche-aidant. Aucune différence qu'il s'agisse de ses parents, enfants, cousins, connaissances etc...

Section	3.3 Personnes en situation de handicap
Titre	Garantie d'accès et communication adaptée
ID Excel	c98e8364-09f4-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	Il faudrait un article qui garantisse l'accès aux bâtiments, équipements et autres prestations ouvertes au public aux personnes en situation de handicap et qui garantisse aussi une communication adaptée dans les rapports avec l'Etat (reconnaissance de la langue des signes ?).
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Excellente proposition. Je suggère un article spécifique (cf. p. ex. Art. Cst. GE)
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La LHand, qui se fonde sur l'art. 8 Cst. féd. est bien frileuse. Le canton du Valais n'a, en l'état, rien fait ou presque en la matière. Sa correspondance devient illisible (Arial 10). Son site Internet n'est guère plus réjouissant. Essayez de vous rendre au Palais du Gouvernement en fauteuil ou avec une canne blanche... • Déjà réglé au niveau fédéral...

Section	3.3 Personnes en situation de handicap
Titre	Équité de traitement
ID Excel	df6dcbf0-28b3-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'état veille à l'intégration de tous les individus présents sur son territoire. Le handicap ne doit pas être discriminatoire. Nous nous devons d'être bienveillant.es envers tout individu.
Pour	
Contre	

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Huis clos
ID Excel	02e7f07e-04ab-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Est-ce que le huis clos est bien nécessaires ? Pourquoi a-t-on besoin de cacher des choses aux citoyens qui élisent leur représentant ?
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Élection à main levée, comme à la Landsgemeinde? • Huis clos de qui, de quoi, quand... ? Les séances du Conseil d'Etat ou des conseils communaux ouvertes au public ? A noter que les huis clos, notamment aux tribunaux, n'ont que pour but d'assurer le bon déroulement de la séance, et non pas de cacher quoi que ce soit, puisque les PV sont librement accessibles.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Fin de la double proportionnalité et création de nouveaux arrondissements de vote plus étendus
ID Excel	2f630cc5-02fe-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Le système de la double proportionnalité est inutilement compliqué et très limitatif quant au choix des candidats qu'on peut élire. Le problème vient aussi du fait qu'il y a trop de districts. Il faudrait réduire les arrondissements à six, permettant à chaque candidat de toucher un bassin d'électeurs plus large.</p> <p>Le redécoupage des arrondissements de vote pourrait aller de pair avec une redéfinition des districts et devrait refléter une dynamique régionale tant au niveau du politique et du social que de l'aménagement et de l'économie.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Les gens sont de plus en plus mobiles. Ils ont des liens aussi bien en montagne qu'en plaine et avec les districts d'à côté.. pourtant un habitant de Sion ne peut pas voter pour un candidat de Nendaz ou de Conthey et vice-versa : cela peut être frustrant. Créer des arrondissements plus grands améliorera aussi la représentativité sans qu'on n'ait besoin de la double proportionnalité.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Avec 6 régions, les régions de montagne ne sont pas spécifiquement représentées. Il semble que le Grand Entremont est la seule région qui puisse répondre a ce critère de représentativité. • Le système de double proportionnelle est certes compliqué. Il n'est cependant pas nécessaire de regrouper tous les districts actuels. Seuls les plus petits posent des problèmes de représentativité (lesquels ont imposés ce nouveau système). Les modifications doivent être ciblés sur ceux-ci. Par exemple, un regrouper des districts de Rarogne et Loèche peut être intéressant, mais Martigny et Entremont inutile.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Tirage au sort - bienveillance
ID Excel	357d66e2-28b9-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le canton veille à ce que les idées qui vont dans le sens du bien commun soient favorisées.</p> <p>Une liste de personnes éligibles est dressée, tout individu est légitime d'y participer.</p> <p>Un tirage au sort en toute transparence est réalisé pour déterminer les élu.es.</p> <p>L'élu.e a le devoir d'entendre l'ensemble des demandes de la population et doit agir avec neutralité dans la réalisation des objectifs.</p> <p>Une procédure de destitution facilitée peut être engagée dès que quiconque observe une atteinte au bien commun.</p> <p>Toute personne consciente qu'il est naturel de faire des erreurs au vue des responsabilités en jeu, se doit d'agir avec bienveillance envers les élu.es.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à l'argument de LC: Le tirage assure une représentativité de la population, c'est une des propriétés même de l'objet, dès que l'échantillon est assez grand. Quand au bien commun, a-t-il vraiment besoin d'être défini? C'est facile d'être exigeant avec les uns et de croire d'autres sans se questionner. Je répondrais quand même ainsi: Tous les êtres humains aspirent à vivre en paix, en sécurité, dans l'harmonie, avec d'autres êtres humains, etc. Le fait que tous n'aient pas les mêmes itinéraires en termes de choix de société n'empêchent pas d'y aller. Je te rejoins tout de même sur le fait qu'il ne faudrait pas que ce soit une autorité qui le définisse mais plutôt l'intelligence collective. Remarque sur la proposition sinon: Pourquoi encore parler d'élus? • On parlerait dans ce cas d'ambassadeur.drice ou de représentant.e plutôt que d'élu.e • À bas les rapports de domination et les discriminations de tout ordre!!!
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Reste à définir le bien commun... Et c'est bien parce que chacun à sa propre perception qu'il y a différents courants politiques et qu'on procède à des élections pour que la représentativité des élus corresponde à celle de la populations, ce qui n'est nullement garanti avec un tirage au sort.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Les partis doivent présenter des listes paritaires hommes/femmes.
ID Excel	3d3f0320-02fc-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Les partis doivent présenter des listes paritaires hommes/femmes à toutes les élections et ils doivent encourager leurs électeurs à voter pour elles (en les mettant en tête de liste et en utilisant le cumul).
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut toujours mettre la femme devant, et donc en l'espèce parler de la parité femmes/hommes. Personnellement, je constate que l'ensemble du leadership des démocraties du monde est masculin, à une écrasante majorité ; et que parmi les dirigeants du monde d'aucuns commencent à s'inquiéter du désastre mondial qui s'annonce (par exemple le discours du président Macron à Genève le 11 juin 2019 à l'OIT où il lâche 2 bombes «.. quelque chose ne fonctionne plus dans l'organisation de ce capitalisme » et « .. comme en 14, en 44, je pense qu'aujourd'hui, nous

	<p>sommes à l'orée, si nous n'y prenons pas garde, d'un temps de guerre, et cette guerre est là, dans nos démocraties » (https://ilo.cetc.stream/2019/06/11/address-by-h-e-mr-emmanuel-macron-president-of-the-french-republic-closing-of-the-sitting/). Or, alors que par nature les hommes essayent de passer en force, les femmes sont connues pour être consensuelles, c'est-à-dire que par nature elles ressentent le besoin de ratisser large pour que le plus grand nombre puisse se mettre d'accord sur un consensus. Je ne suis donc pas d'accord pour la parité femmes/hommes, mais pour qu'il y ait dans les organes de la gestion de notre société UN MINIMUM DE 2/3 DE FEMMES. Il faut remettre la démocratie au centre du projet politique, dans le contexte où aujourd'hui c'est le pouvoir de quelques hommes qui est au centre des démocraties, et non le peuple. 26 hommes possèdent autant que le reste de l'humanité. La gestion de notre société n'est plus qu'un terrain de jeu pour savoir qui accaparera le plus de pouvoir personnel. Clairement, les femmes prendront des décisions politiques en ayant plus à cœur les intérêts des enfants des générations à venir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si on attend que les choses se fassent toute seules, il faudra attendre jusqu'à la Saint Glinglin.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La polarisation en partis ne favorise absolument pas la collaboration. De plus, la politique ne doit pas être une politique de partis, mais une politique des idées. Une femme peut avoir des idées qu'un homme aurait et inversement. Et puis, iels sont où les LGBTIQ+? Ne devrait-on pas alors envisager d'aussi les inclure de façon paritaire, si l'on suit cette logique? Je comprends néanmoins la volonté de faire entrer des idées féministes en politique et d'accroître la représentativité des femmes. Étant moi-même féministe et ayant participé à la grève, je partage cette envie. (étant de surcroît anticapitaliste et donc contre cette société patriarcale, je suis persuadé que si les idées féministes étaient plus représentées, le monde irait certainement mieux...) Et puis de toute manière, c'est ce fonctionnement politique arriéré qui ne va pas et génère ces inégalités... Bref, place à l'absence de pouvoir! Place à un monde équitable, place à un monde où les idées qui prennent soin de notre planète priment sur les individus! • On a vu lors de récentes élections que des listes paritaires ne garantissent absolument pas un résultat paritaire (exemple, pour la constituante justement, le PDC a eu une plus grande proportion d'élues femmes qu'Appel Citoyen, alors que c'est ce dernier qui avait proposé des listes paritaires). Les gens sont élus pour ce qu'ils ont dans leur tête et non pas entre les cuisses. De plus, la proportion de femmes progresse à chaque élection et finira par être équilibrée, nul besoin d'inventer des système pour les y forcer.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Représentativité
ID Excel	3e964de2-2d4f-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo
Pour	
Contre	

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Meilleure représentativité des petites communes - 2 chambres
ID Excel	3fef4161-04a7-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Pour une meilleure représentativité des petites commune, pourquoi ne pas créer 2 chambres, 1 chambre représentée par les communes et 1 chambre représentée par les districts.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le principe oui, mais ça semble compliqué de représenter toutes les communes (ou ça ferait beaucoup de députés). Mieux : élection du grand Conseil à la proportionnelle par arrondissement (3, ou même 1 seul), et 2e conseil avec 2 par district. Ceci évite également de modifier la composition de la 2e chambre à chaque fusion de communes.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Trop compliqué, trop lourd et trop cher.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Transparence des élus
ID Excel	5c45a9e0-02f6-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Les élus doivent déclarer leurs revenus (montrer leur feuille d'impôts) et déclarer tous les conseils d'administration dont ils font partie ainsi que les lobby auxquels ils appartiennent.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • D'accord. Mais pas pour que la feuille des revenus soit transmise à la vue de tous. En cas de doute, une commission indépendante composée de membres du Grand Conseil (ou Conseil général) ou une commission extraparlamentaire pourrait la réclamer en cas de suspicion de non respect des normes de transparence. Sinon, il convient de respecter aussi la vie de privée de chacun. Une certaine proportionnalité doit donc être maintenue. • Si l'on conserve un mode d'élection "à la tête", je suis à fond d'accord!!! • Les électeurs doivent savoir pour qui ils votent et pour quels intérêts.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Exiger la déclaration des revenus des élus, c'est estimer que ceux-ci sont incapables de distinguer leur rôle politique de leur activité professionnel. Untel est employé d'une entreprise de construction, soit. Mais pourquoi faudra-t-il le soupçonner d'agir uniquement pour l'intérêt du bétonnage à outrance ? A l'inverse, des activités annexes non rémunérées (par exemple, la chasse) seraient, elles, distinctes de tout risque d'influence ?

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Représentativité des élus

ID Excel	66ae4686-2b1c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Sur le principe général : pas de quota mais une cautèle par arrondissement électoral pour garantir la représentation équitable de la minorité haut-valaisanne au gouvernement.</p> <p>Garantir un siège au Conseil d'Etat par régions (Haut-Centre-Bas) mais interdire l'élection de plus de trois membres par région.</p> <p>Obligation aux partis de présenter au moins 40% de femmes et d'hommes (pas de discrimination par genre !) sur leur liste.</p> <p>Obligation aux élus de faire part de leur participation à des groupes d'intérêt.</p> <p>Limiter du nombre de mandats à trois périodes par élus/es.</p> <p>Assurer dans le cadre du Grand Conseil que dans les commissions, les partis soient représentés de manière équitable.</p> <p>La répartition des sièges par circonscriptions électorales s'effectue sur la base de la statistique démographique cantonale la plus récente et tient compte de l'ensemble des habitants (pas seulement des citoyens !) du canton.</p> <p>Inscription de la promotion de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des autorités.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Non, non, non. Aucun quota autre que la juste répartition des élus entre districts et régions. Et encore moins de limitation arbitraires de mandats. Les citoyens sont assez grands pour choisir leurs meilleurs candidats.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Encadrement de notre démocratie de milice : "Président de commune"
ID Excel	6cae2b18-0191-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Encadrement des salaires des présidents de commune. Lien RTS
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • D'accord sur le principe... Mais cela ne doit pas être réglé dans la Constitution, mais dans la loi cantonale.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail (et donc le salaire) du président ou des conseillers varie énormément d'une commune à l'autre, difficile de l'encadrer de manière uniforme. Et les citoyens peuvent tout à fait les augmenter ou les réduire selon les besoins, pourquoi imposer quoi que ce soit dans ce domaine ?

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Deux arrondissements (haut et bas) pour les élections au système majoritaire
ID Excel	74708877-02e2-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Lors des élections au système majoritaire (Conseillers d'État valaisans ou Conseillers aux États) le canton est divisé en deux arrondissements, chaque partie linguistique élisant les politiciens qui vont les représenter.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • L'argument indiquant qu'il serait préférable d'avoir plutôt deux demi cantons, je l'ai considéré, mais cela impliquerait deux gouvernements différents, non ? Je pense que c'est trop radical, mais qu'il faut trouver une solution intermédiaire empêchant le haut de décider à la place du bas. • Pour des relations apaisées entre le haut et le bas et éviter que le haut ne puisse choisir à la place du bas. Pour la chambre des cantons, c'est facile, chacun a un conseiller à élire. Pour le gouvernement cantonal il faut définir cela en même temps qu'on repense la composition du Conseil d'état.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Et avec quelle répartition ? (1-4 : 2-3) Un conseiller aux Etats à chacun ? Ce qui mettrait une situation très inégale : 25% de la population aurait un-e élu-e aux Etats. • Le Conseil d'Etat doit être composé de personnes avant tout compétentes. Et celles-ci peuvent venir de n'importe où. Il faut laisser le contrôle démocratique au peuple et ensuite au Grand-Conseil. En résumé : - la démocratie au législatif, - les compétences personnelles à l'exécutif et au judiciaire • La canton a besoin d'unité et non pas de divisions supplémentaires. De plus, comment répartir équitablement les mandats en deux ? Typiquement le Conseil de Etats, il n'est pas logique que le bas, disposant de 75% de la population, ne puisse jamais avoir plus qu'un élu.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Droit de grâce
ID Excel	7d520262-0258-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Dans la constitution actuel, le Grand Conseil a un droit de "grâce". Il serait bon de supprimer ce droit inutile.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Le droit de grâce, très très peu utilisé, reste cependant utile pour potentiellement corrigé un cas de rigueur extrême, et des circonstances très particulières non prévues par la loi.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Révocation possible des élus !
ID Excel	7e6eae21-0d47-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	<p>Avoir la possibilité de révoquer une personne élue en cas de manquements graves à sa fonction.(copinage, conflit d'intérêt etc)</p> <p>Ou en cas de trahisons de ses promesses de campagne.</p> <p>Le tout par collecte de signatures à remettre aux autorités cantonales ou communales par les initiants. (formation d'un comité sous la forme d'association si nécessaire) (même système de collecte que les initiatives populaires)</p> <p>Il faudrait un nombre donné de signatures pour que cela soit effectif.</p> <p>Seules les personnes ayant le droit de vote pouvant y participer au niveau cantonal.</p> <p>Au niveau communal toute personne étrangère vivant depuis au moins 10 ans dans sa commune pouvant également être prise en compte.</p> <p>Toute révocation engendrerai une élection dans les X jours.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Cela fait partie de la base d'une démocratie représentative saine. L'argument de contrôle via la non-réélection ne me convainc pas: Il peut se passer plusieurs mois voire années avant la fin du mandat. Et la sanction n'est pas toujours là (mémoire politique à court terme?). Je pense qu'avoir du contrôle sur nos représentant.e.s est positif, si l'on veut garder l'élection comme mode de désignation de nos assemblées. De plus, dire que cette proposition n'est pas complète ou parfaite n'est pas un argument, car elle doit simplement servir de base de réflexion. • Cela permettra à la population d'avoir un meilleur contrôle de ses représentants. Tout en évitant que des situations de crises restent tels quels en cas d'inactions des politiques.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Si le fond du fond peut être étudié, cette proposition telle quelle est complètement farfelue. Déjà on ne prévoit pas de vote pour exclure l' élu (juste un nombre de signatures, sans possibilité de s'y opposer) et surtout, la définition des cas passibles d'une révocation sont au mieux très très vagues (limites du copinage ?) ou pire absurdes (avoir un conflit d'intérêt n'est pas négatif, d'autant que les élus peuvent se retirer de certaines décisions, c'est agir en fonction d'un intérêt extérieur qui l'est) voir totalement incompatibles avec notre système de milice ("trahison" des promesses de campagne, ce qui n'a aucun sens dans un système de coalition et de compromis). Bref, révocation des élus on peut discuter (même si j'en vois pas l'intérêt, y'a les élections pour ça) mais certainement pas de cette manière.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	élections
ID Excel	86f2dca3-0237-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	supprimer la règle un élu par district

Pour	<ul style="list-style-type: none"> Et supprimer les districts (en tant que cercle électoral)!
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La grande majorité de nos élus fédéraux (où il n'y a pas de restrictions de districts) viennent déjà des régions Sion/Sierre et Brig, alors si on pouvait avoir un minimum de représentativité au Conseil d'Etat, c'est bien. D'autant plus que le potentiel redécoupage électoral va encore réduire la représentation de certaines régions.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Encadrement de notre démocratie de milice : "Mandats"
ID Excel	a81aa2eb-0190-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Non-cumul des mandats
Pour	<ul style="list-style-type: none"> C'est mieux quelqu'un à 100 % dans un poste et pas à 50 % dans 2 postes. Les compétences se trouvent. C'est plus rentable pour la communauté.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Il est déjà difficile de trouver des personnes prêtes à s'investir pour la communauté. Limiter le nombre de mandant (dans le temps ou les étages) ne fera que compliquer encore plus et restreindre les bonnes volontés, sans aucun bénéfice réel. Tout dépend de la nature du mandat: deux mandats exécutifs semblent impossible, mais deux mandats législatifs (Conseil Général et Grand Conseil) ou deux mandat mixtes (Conseil Municipal et Grand Conseil) semblent possible.

Section	3.4 Die Repräsentativität der Gewählten
Titre	Mehr Handwerker, weniger Juristen im Parlament
ID Excel	b4b5de12-161a-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Mehr praktisch denkende Handwerker, Hausfrauen, Selbständige, analog der prozentualen Bevölkerungsschichten.
Pour	
Contre	

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Représentation équitable des populations de plaine et de montagne au législatif cantonal
ID Excel	cb9222af-145c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Chaque district est divisé en un arrondissement électoral de plaine et un autre de montagne (la définition de la frontière entre plaine et montagne pose problème)
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> L'idée de fond est bonne, mais c'est compliqué de définir où commence la montagne, certaines communes comme Sion, Nendaz, Conthey, Chalais etc... sont à la fois des communes de plaine et de montagne (et je ne parle pas que d'alpages et zones inhabitées). De plus, ajouter encore une sous-division électoral est bien compliquée. Pour représenter la montagne il faudrait soit redécouper les districts, soit créer une 2e chambre avec une représentation régionale et non selon la population (comme le Conseil des Etats).

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Suppression du système majoritaire.
ID Excel	ea42c45c-19e1-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Election au système proportionnel aussi pour les élections au Conseil d'Etat et au Conseil des Etats
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Les élections du Conseil d'Etat et des Etats, vu le faible nombre de sièges, sont avant tous des élections de personnalités, pour lesquelles le système majoritaire est tout à fait adapté. De plus, des deux côtés, les composantes partisans n'ont que peu d'importance, s'agissant plutôt de collaborer pour le canton que pour suivre une ligne politique définie. Tout le reste n'est qu'argumentaire politique pour adapter le système aux résultats qui nous plairait.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Meilleure représentativité
ID Excel	f0d2b1a3-0c69-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Minimum 1 élu par région (Bas, Centre et Haus) et supprimer la règle d'un élu par district !

Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Oui à la première partie (comme actuellement), non à la 2e.

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Pas de quotas inutiles et artificiels
ID Excel	f1401ad6-0311-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Il ne faut pas introduire de quotas pour la représentativité de la population. Ni de sexe, d'âge, de couleur ou autres caractéristiques des individus.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cela mène à des candidatures alibis et des situations où les mandats obtenus ne correspondent plus aux choix "numériques" des citoyens (typiquement une femme obtient 4 fois plus de voix que son colistier homme, mais doit lui céder la place parce qu'il y a déjà trop de femmes). 2. Un système permettant réellement de représenter toute la population devrait inclure de nombreux critères (sexe, âge... mais pourquoi pas aussi taille, couleur ou autres), serait très complexe à mettre en place et à comprendre. Rien que le critère d'âge se heurte à la non-possibilité d'élire des mineurs. 3. Ces critères (et les quotas qui iraient avec) n'apportent rien en terme de représentation. Pourquoi est-ce qu'un jeune représenterait forcément mieux les intérêts des jeunes qu'une personne plus âgées, ou un homme ceux des hommes par opposition à ceux des femmes ?
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Un quota de femmes sur les listes électorales uniquement serait favorable

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Pas de quota
ID Excel	f706e623-137e-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le quota sous-entend qu'il est impossible d'être élu sans avoir recours à une protection particulière, c'est rabaisant. Pas de quota dans la Constitution!
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Tout à fait d'accord. Les plus récentes élections en date (fédérales et Constituante) ont d'ailleurs montré de très belle manière que l'élection de femmes (puisque c'est de cette catégorie-ci de la population dont on parle le plus) peut parfaitement se passer de quotas (42 % d'élues au national, et à la Constituante, ce ne sont pas les groupes avec des quotas sur leurs listes qui ont obtenu la plus grande proportion d'élues).
Contre	

Section	3.4 Représentativité des élu-e-s
Titre	Encadrement de notre démocratie de milice : "Mandats"
ID Excel	f7e7b2a8-0190-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Nombre maximum de 2 mandats consécutifs
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, si la durée du mandat est allongée à 5 ans (donc 10 ans max.) • Je serai plutôt favorable à ce qu'on limite à trois mandats. Deux mandats suivant la complexité des dossiers ça ne laisse pas le temps de faire grand chose et de mettre sa patte. Mais une limitation doit exister. • Tout pouvoir corrompt, et le pouvoir absolu corrompt absolument. Les mandats présidentiels par exemple aux États-Unis et en France sont limités à 2. Plus les gens sont en place depuis très longtemps, plus le trafic d'influences occultes se répand. Dans toutes les Démocraties du monde, l'État n'est plus contrôlé par le peuple ; bien au contraire, le paradigme fondamental de notre société Démocratique a été inversé, puisque les puissants contrôlent l'État qui a présent contrôle le peuple. En 1789, les députés étaient choisis localement, puis se réunissaient en assemblée à Paris ; aujourd'hui, les puissants choisissent les députés d'en haut, et les inondent d'argent pour garantir leur élection ; les citoyens n'ont plus de champion, ils ne peuvent que voter pour le moindre mal. Alors limiter à 2 mandats les députés parachutés d'en haut me paraît une évidence, dès lors que c'est un moindre mal, un premier effort du peuple pour reprendre le contrôle sur l'État.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Il est déjà difficile de trouver des personnes prêtes à s'investir pour la communauté. Limiter le nombre de mandant (dans le temps ou les étages) ne fera que compliquer encore plus et restreindre les bonnes volontés, sans aucun bénéfice réel.

6.4. 4 Tâches générales de l'Etat, développement durable, économie, innovation

Section	4 Allgemeine Aufgaben des Staates, nachhaltige Entwicklung, Wirtschaft, Innovation
Titre	Nachhaltige Entwicklung und Innovation
ID Excel	8b88ab87-1201-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	<p>Die nachhaltige Entwicklung und Innovationskraft könnte gefördert werden</p> <p>-mit neuen Forschungsstühlen im Bereich der natürlichen Umgebung /-Wirkungsweisen der natürlichen Umgebung auf den Menschen und der neuen Technologien(z.B. Quantenphysik, Schwingungsfeld, Phänomen der Resonanz katastrophe im Mobilfunk etc.) und deren Einfluss auf den Menschen.</p> <p>-Studien werden unabhängig neutral durchgeführt und dienen der Wissenschaft und der Information der (Walliser)-Bevölkerung.</p>

Pour	
Contre	

Section	4 Allgemeine Aufgaben des Staates, nachhaltige Entwicklung, Wirtschaft, Innovation
Titre	Wie in Bundesverfassung. Dazu irgendwo Vermerk, dass Kontrollelemente vorgesehen sind.
ID Excel	c34a75ae-0bbc-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Die Aufgaben der Kantone können eigentlich wie jene in der Bundesverfassung beschrieben werden. https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19995395/index.html#a2 Auch um den staatlichen Apparat nicht noch weiter aufzublase, dürfte gerne irgendwo geschrieben stehen, dass der Staat seine Dienstleistungen regelmässig auf Notwendigkeit überprüfen lässt. Das würde dann vielleicht auch dabei, die Kosten endlich mal in den Griff zu bekommen. Kann ja nicht sein, dass man es einfach als Selbstverständlichkeit annimmt, ein Nehmerkanton im NFA zu sein.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Durch die Prüfung der Notwendigkeit sollte auch immer der Vergleich mit der Privatwirtschaft für die Ausübung dieser Aufgabe (sofern nicht hohheitlich) erstellt werden. Bei einer permanenten, grossen Auslastung kann der Staat immer günstiger Güter produzieren oder Dienstleistungen anbieten als die Privatwirtschaft. Für mich ist es zum Beispiel nicht erklärbar, warum eine private Unternehmung die Signalation (Sperrung eines Fahrstreifens) der Kantonsstrasse vornimmt und dies nicht durch die Dienststelle Strassenverkehr des Kantons gemacht wird. Die private Unternehmung verdient sich hierdurch eine goldene Nase und dem Staat entgehen dadurch gute Erträge.
Contre	

Section	4 Allgemeine Aufgaben des Staates, nachhaltige Entwicklung, Wirtschaft, Innovation
Titre	Freie Republik
ID Excel	f236c94b-161d-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Selbständigkeit und Unabhängigkeit anstreben.
Pour	
Contre	

Section	4.1 Développement durable
Titre	Développement durable
ID Excel	07f9c441-2b20-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le Valais veut-il se doter d'une politique environnementale durable ? Si oui, il doit intégrer dans la Cst. les trois dimensions du développement durable, soit l'écologie, l'économie et le social. Il doit être attentif aux trois secteurs qui ont un grand impact sur l'environnement et sont en lien les uns les autres : l'alimentation, le logement et la mobilité. Les incidences de ces trois secteurs sur l'air, l'eau, le climat, le sol, la biodiversité, le paysage, la biosécurité, les déchets et les matières premières sont importantes et doivent être prises en compte dans la Cst. Il s'agit donc de formuler des propositions concrètes en matière environnementale sur tout ces aspects. Développements suivront.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Très bien. Enfin une proposition qui prend en compte les trois aspects du développement durable au lieu de les opposer.
Contre	

Section	4.1 Développement durable
Titre	Développement durable
ID Excel	272a4e2c-2d50-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Soutenir les sociétés et aussi les citoyens (individuels) qui effectuent des efforts pour un développement durable. Soutenir en priorité l'économie locale, les paysans et producteurs locaux. Leurs permettent de vendre leurs productions à des prix correcte pour eux et concurrentiels. Il faudra certainement taxer les produits "étrangers"
Pour	
Contre	

Section	4.1 Développement durable
Titre	Economie
ID Excel	2f28a271-0c6a-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Favoriser le développement durable en adéquation avec l'économie valaisanne.

Pour	
Contre	

Section	4.1 Développement durable
Titre	Sobriété dans l'utilisation des ressources naturelles
ID Excel	4b99c062-145e-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat prend les mesures nécessaires pour limiter l'utilisation des ressources naturelles à un niveau soutenable
Pour	
Contre	

Section	4.1 Développement durable
Titre	Définition du développement durable
ID Excel	63040c0a-2fc7-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Donner une définition claire et spécifique au Valais de ce que représente le développement durable pour notre canton. Une définition qui peut être admise et suivie par une large majorité des citoyennes et des citoyens.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le développement durable n'a pas des dizaines de définition possibles. On peut discuter de la formulation, mais le principe sera toujours le même : ne pas consommer plus que ce qui peut être produit et absorbé, et organiser la société dans un équilibre entre environnement, social et économie.
Contre	

Section	4.1 Développement durable
Titre	Economie circulaire
ID Excel	7566e7ba-2fad-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	Toute marchandise importée dans notre canton ou extraite de notre environnement est considérée comme une ressource. La "valorisation" thermique par incinération est le dernier recours. Nous mettons en place un suivi des flux de matières dans notre canton pour améliorer les filières de revalorisation par réparation, réutilisation ou recyclage.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> D'accord, avec une petite précision tout de même à savoir que la valorisation thermique peut dans certains cas être plus efficace environnementalement parlant les autres filières, considérant que la chaleur produite sert au chauffage et/ou à la production électrique renouvelable. Elle ne doit donc certes pas être la solution de facilité comme à une certaine époque, mais pas non reléguée au dernier rang, simplement considérée au même titre que les autres.
Contre	

Section	4.1 Développement durable
Titre	Soutient
ID Excel	a157449f-0257-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Il faudrait inscrire dans la constitution que l'Etat soutient et défend les projets allant dans le sens d'un développement durable et écologique.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Non seulement soutien, mais lui-même agit dans un développement durable, que ce soit dans l'administration, ses infrastructures etc...
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Le développement durable est inscrit depuis 1999 dans la constitution suisse. Soit on est en plein dans l'anticonstitutionnel soit la définition n'est pas la bonne. (je pense pour un mix des deux avec une bonne dose d'osef) La définition actuelle du développement durable: qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins». n'est pas du tout assez robuste face au libéralisme rampant qui se concentrera sur la première moitié: répondre au besoins présents. Ces besoins sont beaucoup trop élevés face à la biocapacité et la première étape serait de réduire ces besoins. On ne peut pas répondre à notre consommation actuelle de bien et de service de manière durable.

Section	4.1 Développement durable
Titre	developpement durable
ID Excel	aa1b8679-1766-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Voir respect de la nature et de l'humain
Pour	

Contre	
---------------	--

Section	4.1 Développement durable
Titre	favoriser
ID Excel	b0bf0dd9-0237-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	favoriser les initiatives
Pour	
Contre	

Section	4.1 Nachhaltige Entwicklung
Titre	vermehrte Kontrollen und konsequente Bestrafung.
ID Excel	b3427437-1618-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Vorschriften gibt es viele, aber eingehalten wird zu wenig.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • z.B. in der Industrie und in der Landwirtschaft
Contre	

Section	4.1 Nachhaltige Entwicklung
Titre	Vernetzung der Agglogemeinden
ID Excel	b7851a65-1a71-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Die Agglomerationen sorgen für eine effiziente Diskussion und Umsetzung der regionalen Projekte und die Koordination der kulturellen, wirtschaftlichen, sozialen und umweltpolitischen Ansätze der nachhaltigen Entwicklung. Der eidgenössische Natur- und Heimatschutz ist lokal zu deklinieren. Der Landschaftsschutz ist als Tourismusförderung zu betrachten.
Pour	

Contre	
---------------	--

Section	4.1 Développement durable
Titre	Inclure le développement durable dans les appels d'offres publics
ID Excel	b840a60f-03ab-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Pour favoriser le développement durable, et encourager les entreprises à adopter des politiques en ce sens, les appels d'offres lancés par les autorités devrait systématiquement inclure un ou des critères sur l'environnement (par exemple certification internationale ISO 14000, label bio ou autres) ou de proximité, et non pas seulement la question du prix. Ceci à toutes les échelles, du choix du vin pour la réception truc, que l'on préférera bio et valaisan jusqu'au plus grandes commandes et mandats aux entreprises.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> La procédure est réglée par l'accord inter cantonal sur les marchés publics, la LMP et les accords du GATT. L'Erat, les communes, etc... soumises aux marchés publics, définissent les critères à remplir pour déposer une offre. Le prix fait partie des critères, mais il est souvent pondéré par d'autres critères, dont celui du développement durable. Je ne suis pas certain qu'une telle disposition ne soit pas contraire à La Liberté du commerce... À vérifier donc !
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Le développement durable contient une notion de croissance économique et cela l'empêche complètement d'atteindre son but initial, la durabilité.

Section	4.1 Développement durable
Titre	Le bien être général et la préservation de l'environnement doit primer
ID Excel	bf4e425d-064a-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Le bien être général de la population et la préservation de l'environnement doit primer sur les intérêts économique et les innovations technologiques.</p> <p>Avant de déployer une nouvelle technologie, il faut s'assurer que l'utilisation de celle-ci ne nuira pas à la population ni à l'environnement et être certain que cette technologie soit utile et bénéfique pour tous.</p> <p>Avant de bétonner, de construire, il faut également se demander si cela va dans l'intérêt de la population. Une part toujours croissante de la population désire manger des aliments sains et produits localement. De plus les terres agricoles sont d'une importance vitale pour la population en cas de crise majeure.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Absolument ! Nous le voyons que les îlots de chaleur sont de plus en plus présent au seins des agglomérations avec la suppression des espaces verts qui rendent les canicules insupportables. Le bétonnage intensif, va causer de gros dommage en cas d'orage, comme ce fût le cas en aout 2018 avec l'orage centenal favorisé par l'écoulement sur le béton, et les chaleurs sont renforcées de 2°C par bétonnage (effet urbain). La protection d'une alimentation de base, accessible facilement, est non négociable.

Contre	<ul style="list-style-type: none"> Intérêts économiques, innovations, bien-être et protection de l'environnement ne sont pas systématiquement opposés. Un tel article introduirait déjà un biais de perception à la base de la réflexion. De plus, des technologies "utiles et bénéfiques pour tous", ça n'existe pas, il y aura toujours une partie de la population pour laquelle elle est inutile.
---------------	--

Section	4.1 Développement durable
----------------	----------------------------------

Titre	Durabilité forte et règle verte
--------------	---------------------------------

ID Excel	deab3f89-27e6-11ea-87e9-0242ac110003
-----------------	--------------------------------------

Contenu	<p>Le canton préfère les objectifs de la durabilité forte à ceux du développement durable.</p> <p><u>Explication</u></p> <p>Le développement durable (durabilité faible) s'inscrit dans la logique de la croissance économique et cherche des solutions techniques applicable à l'économie actuelle, tout en cherchant à être durable, au mieux. Le problème réside dans le fait que la croissance économique se poursuit, alors que c'est cette dernière qui est à la source des problèmes écologiques. La croissance économique durable n'est qu'illusion. Nous devons abandonner le productivisme et le consumérisme et les remplacer par les concepts de sobriété. C'est ce que permet la durabilité forte. En effet, elle a l'avantage d'intégrer pleinement les impératifs de la protection de l'environnement dans le fonctionnement de la société. Cependant, elle n'écarte pas l'économie, mais lui redonne une place mieux appropriée, celle de l'outil.</p> <p>La durabilité forte inclut également ce qu'on nomme la règle verte. La règle verte consiste à ne pas prendre à la nature plus que ce qu'elle peut offrir. En respectant cette règle, l'épuisement des ressources est écarté à vie.</p> <p>https://journals.openedition.org/developpementdurable/13837</p> <p>https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable#Diff%C3%A9rentes_approches_de_la_notion_de_durabilit%C3%A9</p>
----------------	---

Pour	<ul style="list-style-type: none"> Comment ne pas être d'accord avec ça? C'est un devoir de rendre la terre plus belle que comme on l'a trouvée! Ce n'est pas en gardant un objectif d'assouvir un faux besoin anthropocentriste qui est l'économie que nous allons réussir. L'économie est et doit rester un outil au service de l'homme. Ce ne doit sous aucun cas être une fin en soi. Soyons des petits jardiniers du jardin d'Eden! (et pas des esclaves de l'enfer!) PEACE Clair, concis, radical Magnifique! Iels ont tout compris ^^
-------------	---

Contre	<ul style="list-style-type: none"> Complètement erroné. le développement durable, dans sa définition d'origine, est un équilibre entre les aspects environnementaux, sociaux et économiques, permettant à chacun de se développer sans prêter les autres. Ce n'est pas parce que sa mise en application est encore difficile que le concept est mauvais.
---------------	---

Section	4.1 Développement durable
----------------	----------------------------------

Titre	Neutralité Carbone
--------------	--------------------

ID Excel	f79d8369-0257-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Inscrire dans la constitution que l'État fait tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050 (ou une autre date à définir, 2035 ?). Une fois la neutralité atteinte, s'engager à la maintenir.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite 2030? On a le temps d'envisager une transition alimentaire et sociale juste.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Il ne faut pas se limiter au carbone. Une formulation plus générale s'impose. • Formulation trop exigeante, au regard des nombreux paramètres et contraintes à prendre en compte. "Tout ce qui est en son pouvoir", ça veut dire potentiellement interdire tout véhicule à essence ? Et jusqu'où s'étend la neutralité carbone (sachant que nous avons nombre de touristes et de liens avec l'extérieur) ? La Constitution devrait plutôt déclarer l'intention d'un développement durable du canton, dans tous ses aspects, plutôt qu'imposer un critère spécifique, une date précise, et un impératif de réussite par tous les moyens.

Section	4.2 Décentralisation
Titre	6 Régions-villes ? Et les montagnards ?
ID Excel	173ce5ad-1390-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Les sensibilités, les besoins, et le respect des habitants de nos régions décentrées doivent être pris en compte dans la nouvelle Constitution. Une région Martigny avec l'Entremont, par exemple, deviendrait vite une source de conflits. Les élus représentatifs des habitants vivants et travaillant à l'année en vallées alpines seraient très minorisés. Pensons à ceux du Val d'Anniviers: seront-ils représentés valablement par les urbains de Crans-Montana ou de Sierre?</p> <p>C'est pourquoi, il faut soit une Région Entremont, pour que le Valais bénéficie d'au moins une Région alpine, soit un quota garanti d'élus des fonds de vallées.</p>
Pour	
Contre	

Section	4.2 Décentralisation
Titre	Décentralisation raisonnable
ID Excel	38ce639b-0318-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Vu les nombreuses possibilités offertes par les technologies modernes pour l'accès l'information et aux

	<p>services, il n'est pas nécessaire de créer toute une administration décentralisée. Tout au plus, les communes pourraient devenir des relais pour certaines démarches, en particulier pour les citoyens plus âgés ou pouvant difficilement se déplacer. Exemple tout à fait au hasard, au lieu de monter à Sion ou Brigue chercher ses plaques d'immatriculation, possibilité offerte, sur demande, de les retirer à la commune. Potentiellement des services proches du citoyen, comme celui des constructions, pourrait bénéficier de "succursales" dans les différentes régions, comme cela existe déjà pour les ORP par exemple.</p> <p>Par contre, si des nouveaux services devaient être créés, ou des opportunités immobilières surgir, la possibilité d'installer des parties de l'administration ailleurs qu'à Sion devraient être étudiées. Mais nul besoin d'inscrire de telles obligations dans la constitution.</p>
Pour	
Contre	

Section	4.2 Décentralisation
Titre	Autonomie et transparence
ID Excel	526e82c1-28bd-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat veille à la transparence et l'accessibilité des institutions.</p> <p>Ceci s'inscrit dans une perspective de vie locale.</p> <p>Chaque individu doit pouvoir accéder sans grande difficulté aux institutions.</p> <p>Cependant, cet accès doit satisfaire aux besoins de la population locale, il n'est donc pas nécessaire de décentraliser toutes les institutions. (Ex : tous les services de l'Etat, s'ils sont encore nécessaires dans un monde en harmonie, stable et durable)</p>
Pour	
Contre	

Section	4.2 Décentralisation
Titre	Régionale
ID Excel	69198741-0c6a-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Mieux représenter l'Etat dans les villes principales du Valais (Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Viège, Brigue).
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Seulement les services dont la proximité peut être un atout (chômage, registre foncier, constructions, autos), mais inutile de décentraliser pour décentraliser. Par exemple le service des contributions n'a aucun intérêt à être déplacé à Brigue.
---------------	--

Section	4.2 Décentralisation
Titre	Accessibilité optimale aux services de l'Etat pour toutes les personnes habitant le Canton et les Valaisannes de l'extérieur
ID Excel	a41b5d53-145f-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat garantit une accessibilité optimale de ses services sur tout le territoire, notamment en offrant des prestations en ligne performantes :</p> <p>Exemple de modèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services journaliers : bureaux communaux / e-gouvernement • Services mensuels : chef-lieu de district / e-gouvernement • Services annuels : chef-lieu cantonal (Haut, Bas) / e-gouvernement
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • C'est une piste intéressante pour classifier les services. Je ne pense cependant pas que les services les plus "rares" doivent nécessaire être disponible à la fois dans le haut et le bas. L'un ou l'autre suffit. Reste aussi la question des services "à utilisation variable" comme les ORP qui quand ils sont utilisés par un citoyen, le sont fréquemment, et pas du tout à d'autres périodes. Ainsi que ceux dont la proximité est inhérente à leur bonne marche, par exemple le registre foncier, dont on imagine mal une centralisation loin du territoire administré mais qui n'est que rarement consulté par un citoyen donné.
Contre	

Section	4.2 Dezentralisierung
Titre	Dezentralisierung der Verwaltung
ID Excel	a48c1c2e-06c3-11ea-b391-0242ac110004
Contenu	Pro Region ein Verwaltungszentrum wo alle Dienstleistungen/Verwaltung angeboten werden. (Z.B Visp, Sitten und Martinach)
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Teilautonomie der Regionen und Institutionen kann die Verwaltung und Dinge verbessern, vereinfachen und demokratisieren. • z.B. Ein Passbüro im Oberwallis, wo man den neuen Pass beantragen kann. In anderen gleichgrossen Kantonen wie das Wallis ist dies bereits möglich (Bern, Thun, Biel). Ein weiteres Beispiel wäre ein fixer Standort für die Schlichtungsbehörden (Miete, Arbeit) im Oberwallis. Es kann nicht sein, dass man jedesmal dafür nach Sion reisen muss (für Leute aus den Bergtälern noch längerer Anreiseweg).

Contre	
Section	4.2 Décentralisation
Titre	Accès
ID Excel	d51a1ae8-0237-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Faciliter les accès dans les 3 districts
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> D'abord il y a 13 districts, et ensuite accorder l'accès à tous les services de l'Etat localement dans chacun des 13 districts me semble assez disproportionné.

Section	4.2 Décentralisation
Titre	Décentralisation
ID Excel	ebf36836-1766-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Décentraliser sans alourdir les finances et le bon fonctionnement de l'Etat
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Dans les limites du raisonnable suivant les services offerts à la population.
Contre	

Section	4.2 Décentralisation
Titre	Décentralisation
ID Excel	f32b2d05-2d64-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Ne pas décentraliser +.</p> <p>Le Canton doit garder une vue d'ensemble.</p> <p>Actuellement il y a déjà des organes décentralisés : UAPE, cadastre, état civil....</p> <p>Il faut optimiser l'organisation administrative et les différents guichets informatiques, permettre + d'accès par guichet internet.</p>

Pour	
Contre	

Section	4.3 "Valais, terre d'innovation !"
Titre	Innovation
ID Excel	15c6da58-2d66-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat doit soutenir l'innovation et les entreprises innovantes en subventionnant de manière ciblée les entreprises et les idées innovantes apportant une plus-value à la situation actuelle.</p> <p>L'aide devra permettre aux initiants de commercialiser leurs projets innovants.</p> <p>L'aide sera une défiscalisation des bénéfiques pour une durée à définir. Cela peut être aussi une aide financière pour lancer l'entreprise innovante</p>
Pour	
Contre	

Section	4.3 "Valais, terre d'innovation !"
Titre	Innovation technologique
ID Excel	1eafc492-2b23-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Si le Valais veut promouvoir le développement durable, il doit prendre en compte que les impacts majeurs se situent au niveau de l'alimentation, de la mobilité et du logement. Pour réaliser les objectifs du développement durable 4 niveaux de défis à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les instituts de recherche : favoriser les progrès techniques, l'inventivité, l'efficacité dans l'utilisation des ressources, favoriser des technologies à faible impact environnemental, viser l'efficacité énergétique, la production et le stockage d'énergies renouvelables. • Economie et finances : favoriser l'économie circulaire, l'économie dite verte, la responsabilité des entreprise, les gains d'efficacité, les start-ups favorisant le développement durable, éviter les investissements qui ne sont pas viables à long terme. • Société civile : revoir les modes de vie, favoriser l'engagement citoyen, promouvoir une consommation responsable, valoriser les organisations environnementales, promouvoir les initiatives locales l'agriculture contractuelle, logement écologique, potagers urbains... • Pouvoirs publics : l'Etat est grant d'une sine régulation, il a fonction d'exemple, il veille à des investissements intelligents (infrastructures de transport, approvisionnement énergétique, infrastructures vertes...) il vise l'efficacité dans l'utilisation des ressources, dans les technologies à faible impact environnemental, dans l'efficacité énergétique, dans une politique d'aménagement du territoire cohérente, par un programme de relance (green new deal). <p>Les possibilités d'actions innovantes : promotion de nouvelles technologies, prescriptions d'efficacité</p>

	<p>énergétique, transfert de connaissances et de technologies de la science vers l'économie, taxe sur le CO2, systèmes d'incitation pour l'encouragement aux innovations écologiques, investissements verts, promotion de modèles d'affaires durables, information sur les produits à l'intention des consommateurs, marchés publics écologiques, efficacité de l'allocation de ressources, mesures d'encouragement (projets pilotes, concours, soutien financier), création de conditions-cadre légales, mise à disposition d'instruments financiers (fonds), participations dans des projets...</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Très bien, bon résumé des enjeux, sans sempiternelle opposition entre les objectifs environnementaux, sociaux et économiques.
Contre	

Section	4.3 "Valais, terre d'innovation !"
Titre	Renforcement des écoles, rapatriement des cerveaux et soutiens financiers
ID Excel	28309b83-033c-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Outre le développement et le regroupement en cours des hautes écoles, et le soutien à la formation hors-canton (via des bourses) doit se poursuivre et s'intensifier. Mais il convient également d'attirer les cerveaux (dont les valaisans étudiants à l'extérieur) en favorisant la création de start-ups notamment. Par exemple via des prêts à taux nuls au travers d'un fond pour l'innovation. Les entreprises existantes pourraient également bénéficier d'avantages fiscaux selon leurs investissements dans la recherche et leur coopération pour former apprentis ou stagiaires dans les domaines technologiques, et engager des ingénieurs tout justes diplômés.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne sais pas si la création de startups est la solution au non-emploi. La course à l'innovation et au profit nous rend-elle vraiment heureux-se ? L'école ne devrait-elle pas accompagner les enfants dans leur développement plutôt que détruire leur imaginaire, leur capacité d'entreprendre et leur empathie ?

Section	4.3 "Valais, terre d'innovation !"
Titre	Innovation
ID Excel	3631e288-1767-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	C'est une obligation et une adaptation continue...ce n'est pas à mettre dans la Constitution.
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> La Constitution ne peut pas décider d'innover, mais elle peut favoriser l'innovation (écoles, entreprises, recherche...)
---------------	--

Section	4.3 "Valais, terre d'innovation !"
Titre	Renforcer les déductions fiscales pour l'innovation.
ID Excel	4b5322c4-137f-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Pour permettre à l'économie d'innover, il faut permettre à celle-ci de déduire ses investissements en recherche et innovation.
Pour	
Contre	

Section	4.3 "Valais, terre d'innovation !"
Titre	EPFL
ID Excel	d6541f1f-031d-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Soutenir la création de filières à l'EPFL de Sion.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Oui mais une telle mesure n'a pas à figurer dans la Constitution. Encourager l'innovation et les lieux d'études oui, mais pas spécifiquement l'EPFL plus que les autres.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Quelles filiales ? L'epfl, institution hypertechnocrate est-elle vraiment en mesure de proposer des solutions durables ?

Section	4.3 "Valais, terre d'innovation !"
Titre	Faire tomber les barrières administratives pour les projets en accord avec le développement durable
ID Excel	df1a6ae3-2fae-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Si nous voulons réellement que notre canton soit terre d'innovation, il faut faire tomber les barrières administratives pour les porteurs de projet en accord avec le développement durable. Au lieu de leur

	baliser la route, les services juridiques de l'Etat et les associations écologiques vont leur mettre tous les bâtons dans les roues possibles et imaginables pour freiner les projets. L'Etat doit retrouver un rôle de facilitateur d'innovation et donner la priorité à ce type de projet plutôt que de les mettre sous la pile pour éviter d'être confronté à ce qui sort de l'ordinaire.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Les démarches administratives sont les mêmes pour tout le monde. Et elles ont justement pour but de vérifier l'application des règles légales en faveur du développement durable. Qu'un projet soit auto-estampillé "durable" ne doit pas suffire à obtenir des passe-droits.

Section	4.3 "Valais, terre d'innovation !"
Titre	L'innovation durable au service des besoins
ID Excel	df5519b6-27e9-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'innovation doit uniquement répondre à des besoins formulés. Elle doit pleinement intégrer les principes de durabilité forte.</p> <p><u>Explication</u> :</p> <p>Les besoins de la population doivent être exprimés, afin de répondre à de réels besoins. Pour éviter les aberrations (style 5G)</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> On demande aux citoyens pour connaître leurs besoins, s'ils sont pas atteint d'une fantaisie de désirs éphémères incohérents qui ne répondra pas à : "Je veux [...] pour que tout le monde puisse [...] ". Où [...] est la même chose aux deux endroits de la phrase entre crochets. Réponse à LC : les besoins c'est ce qui nous est nécessaire pour vivre... on a toutes les mêmes besoins, allez lire le livre de Marshall B. Rosenberg "Les mots sont des fenêtres ou des murs". Ceci vous éclairera sûrement! Rempli de sens!
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Mais comment définir les besoins ?

Section	4.3 "Wallis, ein Land der Innovation!"
Titre	Förderung selbstständiger Erwerbstätigkeit
ID Excel	e243460a-2368-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Wirtschaft/ Steuersystem und soziale Sicherheit lehnen sich stark auf das klassische Modell des Vollzeit-Angestelltenverhältnisses. Zulassen und Fördern kreativer Arbeits- und Wirtschaftsmodelle schaffen Innovation

Pour	
Contre	

Section	4.3 "Valais, terre d'innovation !"
Titre	Aide
ID Excel	f5f5e8fa-0237-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Aides financière
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'innovation en aidant concrètement les étudiants via des bourses d'études ou en facilitant leur logement à proximité des centres d'études.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Nous sommes d'accord sur le principe que l'Etat doit avoir un rôle significatif dans l'aide apporter à l'innovation, toutefois la Constitution n'a pas pour but d'avoir comme article une aide financière. La Constitution peut avoir un principe d'avancée, d'innovation oui, mais l'interprétation de la loi vis-à-vis de cette innovation doit être inscrite dans la loi.

Section	4.4 Promotion du Valais
Titre	Promotion du Valais
ID Excel	09ca5e26-2d67-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Continuer avec l'entité Valais Wallis. Toutefois établir une surveillance sérieuse de cette entité sans laisser dépenser à tout va sans regarder et sans une stratégie Valaisanne. Il faut un "comité stratégique" qui décide des différents investissements. Valais Wallis doit investir, dépenser, dans la représentation des produits Valaisans et l'image du Valais, de manière réfléchie
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le but est louable, mais il me semble que c'est justement déjà le cas, l'augmentation des budgets n'ayant rien à voir avec la dilapidation de l'argent, mais bien à l'augmentation des activités de promotion. De plus, la Constitution n'a pas à statuer sur un organe particulier de promotion, mais uniquement sur des principes généraux.
Contre	

Section	4.4 Promotion du Valais
Titre	Rôle
ID Excel	258da16a-0238-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	L'état doit tout mettre en œuvre pour mettre le canton en avant
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • C'est quoi la finalité ? Je ne comprends absolument pas le sens de cette volonté ? Accroître notre ego ? Devenir des exemples ? De plus, je ne vois pas comment être des exemples pour la Suisse en l'état actuel... Un Etat qui refuse d'avouer l'urgence climatique... Honteux ! • Oui mais quand ? comment ? dans quels domaines ? Tourisme, industrie, démographie, gastronomie ? Et à quel prix (parce que TOUT mettre en œuvre c'est TOUT mettre en œuvre). • Tout ? dans quel but ? la promotion du tourisme ? l'égo des valaisans ?

Section	4.4 Förderung des Wallis
Titre	Ausbau des Beratungsangebot für Startups
ID Excel	38991774-15dd-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Aufbau einer Beratungsstelle, welche für Startups für z.B. 2 h pro Beratung kostenlos ist. Anschliessend führt die Beratungsstelle kostenpflichtige Workshops mit den Startups (Erstellung Businesspläne, durchführen Analysen) durch. Andere Kantone (z.B. Bern) haben solche Angebote schon lang und für die Startups ist dies sehr hilfreich, damit das Risiko des Scheiterns minimiert wird.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • bis jetzt gibt es nur eine Beratungsstelle für: Bereitstellung von Eigenkapital Bürgschaften für Bankkredite, Leasingkredite und Bankgarantien Verschiedene Mitfinanzierungen Baugarantien Was bringt diese Finanzspritze, wenn die Businesspläne des Startups nicht erfolgsversprechend sind.
Contre	

Section	4.4 Promotion du Valais
Titre	Préférence valaisanne et suisse à l'embauche
ID Excel	53df390b-25c6-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Sur modèle de la Constitution tessinoise, il convient d'inscrire dans notre Constitution une disposition qui favorise la préférence indigène à l'embauche et combat la sous-enchère salariale. Elle pourrait avoir la

	<p>teneur suivante:</p> <p>"L'Etat prend les mesures nécessaires pour que :</p> <p>a) toute personne puisse subvenir à ses besoins par un travail exercé dans des conditions équitables ;</p> <p>b) toute personne vivant sur son territoire soit, à qualifications égales, privilégiée sur le marché du travail par rapport aux personnes venant de l'étranger, en particulier dans les entreprises publiques ou paraétatiques et au sein du personnel de l'Etat (principe de la priorité accordée aux Suisses);</p> <p>c) aucun citoyen de son territoire ne soit licencié par suite d'une décision impliquant le remplacement de travailleurs indigènes par des travailleurs étrangers (effet de substitution) ou ne doive accepter de réduction substantielle de son salaire en raison d'un afflux indifférencié de main-d'œuvre étrangère (sous-enchère salariale)"</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Le Valais ne peut pas introduire ce genre de règles contraires aux lois fédérales. et vu le nombre de Valaisans travaillant sur Vaud, Fribourg ou Genève, ce serait assez déplacé de notre part. • Discriminatoire et puis... il faut abolir le travail, nous nous sommes créés de faux besoins, nous n'avons même plus le temps de vivre (ah si! à la retraite! quand on est vidé de notre énergie vitale! Super!) et puis c'est l'instrument ultime du capitalisme pour gouverner le peuple, en l'occupant et en l'empêchant d'avoir de l'énergie pour se battre pour ses droits... le travail, c'est une aliénation!

Section	4.4 Promotion du Valais
Titre	Mise en valeur des collaborations
ID Excel	5dd75293-2fb2-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Promouvoir le partage des compétences entre les entreprises et entre les institutions valaisannes. Mise en vitrine des projets impliquants plusieurs acteurs valaisans et intersectoriels.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne sais pas si ça doit figurer dans la Constitution mais c'est une bonne idée.
Contre	

Section	4.4 Promotion du Valais
Titre	Un exemple de vie durable
ID Excel	c29e1e90-28bf-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>-Le Valais se doit d'être un exemple sur le plan de la durabilité forte.</p> <p>-Le canton veille à ce que son peuple ait pleinement intégré les principes évoqués dans le préambule et œuvre dans leurs buts intrinsèques. [Au nom de la terre que nous empruntons à nos descendant.es, Celles et ceux qui foulent les terres valaisannes promettent de participer à la bonne marche de notre</p>

	<p>canton, en veillant à œuvrer avec bienveillance, en prenant soin de la Terre et de l'humain et en partageant équitablement les ressources. Nous prenons garde à ne pas dépasser les limites naturelles de notre territoire. Pour un avenir serein et une société pérenne.]</p> <p>-Nous n'exprimons aucune velléité à vouloir parader aux yeux des autres territoires humains.</p> <p>-Nous cherchons avec sagesse à présenter un coin de Terre où il fait bon vivre car l'avenir et la vie y sont sains.</p>
Pour	
Contre	

Section	4.4 Promotion du Valais
Titre	Attractivité
ID Excel	c3e26535-0c6a-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Favoriser l'attractivité et le tourisme locale à travers la Suisse.
Pour	
Contre	

Section	4.4 Promotion du Valais
Titre	Promotion de l'image, coordination, soutien, facilitation
ID Excel	e463a391-1460-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat assure la promotion d'une image positive du Canton à l'extérieur et à l'intérieur de ses frontières.</p> <p>L'Etat coordonne les actions de promotion des différentes branches et destinations afin d'assurer une utilisation efficace des moyens.</p> <p>L'Etat soutient des initiatives de promotion utiles à tout le Canton.</p> <p>L'Etat facilite l'accès aux politiques publiques fédérales et européennes.</p> <p>Les modalités sont réglées par la loi dans un esprit de subsidiarité.</p>
Pour	
Contre	

6.5. 5 Développement territorial, ressources naturelles et climat, mobilité, agriculture

Section	5.1 Agriculture
Titre	Approvisionnement de proximité (produits cantonaux)
ID Excel	06c76dc8-1462-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat complète les dispositions fédérales en vue d'assurer à des prix compétitifs un haut taux d'approvisionnement de proximité dans le respect des règles de durabilité
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Ça semble compliqué vu la liberté de commerce et/ou très très onéreux. Favoriser les produits locaux oui, "assurer leurs prix et leur proximité", c'est difficile.

Section	5.1 Landwirtschaft
Titre	Nutzbauten
ID Excel	10a32d33-1c2c-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Die verlassenen landwirtschaftlichen Nutzbauten sind zu erhalten und neuen landwirtschaftlichen, wirtschaftlichen und kulturellen Zwecken zuzuführen.
Pour	
Contre	

Section	5.1 Agriculture
Titre	Diversité de la production
ID Excel	28d2e0f0-024f-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Stopper le gaspillage alimentaire dans la production. Nombre de produit sont invendus sous prétexte qu'ils n'entrent pas dans les standards de consommation (au niveau du calibre des fruits et légumes notamment).</p> <p>Ce gaspillage est une honte dictée par la grande distribution. Il faut soutenir l'agriculture régionale. Mais cela doit pouvoir passer par un soutien à une distribution alimentaire responsable et respectueuse du</p>

	travail agricole.
Pour	
Contre	

Section	5.1 Agriculture
Titre	Soutenir la transition vers une agriculture durable
ID Excel	2b219a6b-0652-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Soutenir et favoriser les agriculteurs utilisant des méthodes d'agriculture préservant l'environnement et la santé.</p> <p>Accompagner et soutenir les agriculteurs utilisant des méthodes dites "conventionnelles" dans leur transition vers une agriculture écologique.</p> <p>Une agriculture écologique suit les principes décrits dans la permaculture, l'agroécologie et l'agriculture naturelle comme par exemple le non labour du sol, la couverture des sols, la limitation au maximum des traitements et créant les conditions pour l'épanouissement d'un écosystème riche et résilient, la polyculture, la limitation d'intrant, la plantation de haies champêtres, etc...</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • La permaculture est plus rentable économiquement que l'agriculture traditionnelle et c'est l'INRA qui le dit. -> ferme du Bec Hellouin
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • D'accord avec les 2 premières phrases. La 3e proposition est trop dans le détail pour figurer dans une Constitution.

Section	5.1 Agriculture
Titre	Agriculture biologique / agroécologie
ID Excel	306e63e3-1c3b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Interdire les intrants de synthèses (pesticides)
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • La Confédération tarde à agir et il y a urgence à régler cette question. Le Valais, terre de culture, a une belle carte à jouer en éliminant les pesticides de son territoire.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • A régler à niveau fédéral

Section	5.1 Agriculture
Titre	Sauvegarder
ID Excel	4b1c41df-0238-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Sauvegarder l'agriculture et promouvoir la proximité
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture locale favorise une bonne alimentation et donc une bonne santé, mais à aussi un effet bénéfique sur la biodiversité. Soutenir les agriculteurs Valaisans et promouvoir une consommation locale est donc primordial
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder quelle agriculture ? La monoculture intensive pétrochimique ? bof...

Section	5.1 Agriculture
Titre	Soutient face au Loup
ID Excel	4d4e4dda-06ae-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Je pense qu'il est nécessaire d'accorder un soutien financier (à définir) afin de protéger les éleveurs lors d'attaques de loups. On peut y ajouter un soutien de l'Etat lors de l'achat de chiens de protection et lors de potentiels problèmes entre ceux-ci et les touristes en montagne. Et tout cela dans le but d'obtenir une cohabitation viable entre l'homme et le loup.
Pour	
Contre	

Section	5.1 Agriculture
Titre	Agriculture durable
ID Excel	551bf9d-2bcf-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Favoriser le développement de politiques agricoles et environnementales (prestations écologiques) respectueuses de l'environnement.</p> <p>Surfaces exploitées selon les principes du développement durable.</p> <p>Objectifs environnementaux pour l'agriculture.</p> <p>Création de zones tampons entre agriculture et zones à bâtir.</p>

	<p>Stratégie cantonale sur le sol, favoriser l'assolement, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'environnement.</p> <p>Séparation entre territoire constructible et non constructible destiné à l'agriculture.</p> <p>Contribution à la qualité du paysage dans la politique agricole.</p> <p>Examen des propriétés dangereuses des substances chimiques et de leur utilisation (Roundup...)</p> <p>Moratoire ou interdiction des OGM.</p>
Pour	
Contre	

Section	5.1 Landwirtschaft
Titre	Tourismus
ID Excel	665e9c4c-085d-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	Der Tourismus ist zentral für unseren Kanton. Er darf hier nicht fehlen. Weil vor allem die grossen Talgemeinden davon profitieren, diese sich aber kaum an den Kosten beteiligen, bedarf es hier dringend eines Ausgleichs.
Pour	
Contre	

Section	5.1 Agriculture
Titre	Protection des terres agricoles de plaine et soutien aux nouveaux modes de culture (notamment en montagne)
ID Excel	7e02480e-2fc5-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Préserver les surfaces agricoles de qualité en plaine pour l'agriculture et veiller à préserver la qualité des sols en pratiquant une agriculture extensive, une agriculture biologique ou la permaculture.</p> <p>Soutenir le développement des compétences dans les nouveaux modes de culture permettant de préserver ou d'améliorer la qualité des sols tout en limitant l'impact écologique de la production agricole. Un soutien particulier est apporté à l'agriculture de montagne.</p>
Pour	
Contre	

Section	5.1 Agriculture
Titre	Agriculture
ID Excel	8da12e2b-1767-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Favoriser le développement de l'agriculture dans le respect de la protection de la nature
Pour	
Contre	

Section	5.1 Agriculture
Titre	Souveraineté alimentaire
ID Excel	936abee8-27da-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Le canton du Valais respecte le principe de la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire que la production agricole du canton permet de subvenir aux besoins alimentaires de toute la population. • L'État développe des modes de production agricole respectueux des écosystèmes basés sur les principes de la permaculture, tels que l'agroécologie ou l'agriculture biodynamique. • L'État met en place des mesure efficaces pour valoriser l'entier de la production agricole et ainsi éviter tout forme de gaspillage alimentaire. • L'État favorise la distribution de la production agricole en minimisant le transport des denrées et en développant les circuits courts. • L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGMs) est interdite sur tout le territoire.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Malheureusement, ces objectifs, certes louables, sont contradictoires dans notre situation. Vu l'étroitesse du territoire et la taille de la population, et sachant que l'agriculture biologique utilise plus de surface pour un même rendement, il semble très illusoire d'être alimentaire ment souverain, tout en développant l'agriculture bio, sauf à transformer toutes les pelouses en champs de patates, et encore. Vu ces difficultés, il vaudrait mieux ne pas inscrire un objectif aussi contraignant dans la Constitution, bien que les propositions précises pour s'en approcher sont bienvenues.

Section	5.1 Landwirtschaft
Titre	Kombination von Landwirtschaft und Plätze für Senioren finanziell fördern

ID Excel	98984806-15de-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Eine ideale Kombination wäre die Landwirtschaft mit Plätzen für Senioren (nicht allzu hohe Pflegestufe). Damit könnte einerseits die Erträge der Landwirte gesteigert werden und andererseits mehr Plätze für Senioren ohne Neubau von Alterheimen geschaffen werden. Auf einem Bauernhof ist jederzeit jemand erreichbar und für die Senioren könnte sich nach Ihren Kräften beschäftigen. Selbstverständlich dürfen die Senioren nicht eine allzuhohe Pflegestufe aufweisen und die qualitative Betreuung müsste sichergestellt werden. Für den Staat käme diese Variante sicherlich günstiger als wenn die Senioren im Altersheim wären.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Aber ob die Landwirtschaft damit einverstanden wäre? Die Idee finde ich gut. Auch Schulkinder könnten profitieren. Evtl. zu jedem Altersheim und zu jedem Schulhaus ein Stall und Garten?

Section	5.1 Agriculture
Titre	Défiscalisation de la vente directe des produits de l'agriculture
ID Excel	b964f689-2fbd-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat peut favoriser la vente directe des produits agricoles. Il peut notamment les rendre plus concurrentiels par rapport aux produits importés en mettant à disposition des espaces de vente, en limitant les contraintes administratives et par la défiscalisation.
Pour	
Contre	

Section	5.1 Agriculture
Titre	Soutien à la production locale
ID Excel	d6c21eca-2f88-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Les agriculteurs et les producteurs dans leur ensemble doivent bénéficier d'un soutien. Nous devons inviter, pour notre économie mais aussi pour le développement durable et une logique écologique, à consommer local.</p> <p>L'Etat devrait jouer ce rôle en favorisant sur les plans structurel et financier cette pratique.</p> <p>Un grand principe du "consommer local" permettrait d'avancer dans cette direction.</p>
Pour	

Contre	
--------	--

Section	5.1 Agriculture
Titre	C'est un impératif de santé publique que l'étiquetage sur le contenu d'un aliment intègre les derniers progrès technologiques d'analyse.
ID Excel	dcb4cefc-24b6-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Les lobbys privés ne doivent pas manipuler les députés pour que les étiquetages soient imparfaits. Les dernières technologies de laboratoire doivent être utilisées non seulement pour <u>repérer les résidus chimiques</u> , vétérinaires, OGM, etc., mais aussi pour <u>analyser les valeurs alimentaires</u> (bien au-delà du contenu en glucides ou lipides ou sel) comme les valeurs en oligo-éléments, etc. Et les dernières techniques de communication doivent être utilisées pour que le consommateur ait accès à ces informations pointues, en incluant sur l'étiquetage le renvoi vers le site Internet complet. La dégradation moderne de l'agriculture couplé avec une manipulation des informations ont résultés par exemple dans ce qu'il faut manger 15 oranges aujourd'hui pour avoir les mêmes aliments que dans une seule orange d'il y a 50 ans ! Et l'étiquetage doit aussi préciser le coût carbone (suivant transport aérien, maritime, etc.). Toutes ces précisions permettront de revaloriser le petit agriculteur , à la fois par la nature locale de sa production, à la fois parce que le petit agriculteur ne peut être rentable par rapport au gros que s'il peut facilement faire valoir que ce qu'il vend plus cher (par exemple au kilo) est en fait bien moins cher si l'on tient compte de la valeur nutritive effective . Un étiquetage comme avec le système NUTRISCORE est déjà une première étape d'amélioration, mais le consommateur doit pouvoir être informé du contenu nutritionnel de la façon la plus complète possible suivant l'état de la dernière technologie d'analyse. Le supplément de coût de ces analyses plus poussées, doit être comparé avec la réduction des coûts de la santé publique , puisqu'une meilleure alimentation induit une meilleure santé, une meilleure résistance aux maladies, etc.
Pour	
Contre	

Section	5.1 Agriculture
Titre	Agriculture
ID Excel	e2063ca0-2d67-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat doit établir des règles de manière à ce que l'agriculture locale soit favorisé. Il peut établir des règles pour que par exemple un certains % des produits vendus soient des produits locaux provenant directement des producteurs Valaisans.
Pour	
Contre	

Section	5.1 Landwirtschaft
Titre	Anbau / Export von medizinischem Hanf massiv mehr fördern
ID Excel	ee024235-15dd-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Zurzeit bestehen sehr hohe Anforderung für den Anbau / Export von medizinischem Hanf. Das Wallis wäre ideal, damit dies vermehrt bei uns angebaut wird und für die Bauern ist dies sicherlich weniger aufwändig als die Viehzucht. Hinzu kommt dass bei medizinischem Hanf immer wieder Versorgungsenpässe bestehen (zu hohe Nachfrage).
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Massiv find ich ein bisschen übertrieben.

Section	5.1 Agriculture
Titre	Agriculture saine et locale
ID Excel	efb51abc-0c6a-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Favoriser l'agriculture biologique et locale en subventionnant les agriculteurs respectant ces normes.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • J'irais plus loin, il faut mettre un terme à l'agriculture non biologique. Et le local doit être biologique aussi.
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	nature et biodiversité
ID Excel	0f2fe00a-2bd1-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Inscrire dans la Cst. un article relatif à la protection de la nature et de la biodiversité.</p> <p>Sources de réflexion : Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable (2015), Accord de Paris sur le climat (2015), Stratégie Biodiversité Suisse (2017), Stratégie énergétique 2050 de la Confédération (2018), Environnement Suisse 2018, rapport du Conseil Fédéral.</p> <p>Inscrire la notion de pollueur-payeur dans la Cst.</p> <p>Article : L'Etat et les communes protègent les êtres humains et veillent à la sauvegarde de son</p>

	environnement naturel. Ils luttent contre toute forme de pollution de l'air, de l'eau, du sol, par le bruit. Ils préservent le climat, la biodiversité, les forêts, le paysage. Ils prennent des mesures contre les dangers naturels, les accidents majeures, les produits chimiques, les sites contaminés et se soucient de la biosécurité. Ils gèrent les déchets et les matières premières et luttent contre le gaspillage alimentaire.
Pour	
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	Régulation du loup, lynx et autres prédateurs
ID Excel	130a0869-01f9-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Critères d'autorisation de régulation du loup/lynx/prédateurs revus avec plus de soutien aux agriculteurs et gardiens de troupeaux. Extension des périodes de régulation au-delà des périodes d'estivage. Prise en compte des comptages de gibiers périssables et évolution des effectifs comme critères de régulation dans le but de préserver le chamois, chevreuils, cerfs, en plus des animaux de rente.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Vision très spéciste, ne remet aucunement l'humain à sa place d'animal au sein d'un écosystème en équilibre (oui, je sais il n'est plus du tout en équilibre à cause de nous... c'est pour cela qu'il faut arrêter avec cette vision anthropocentriste) • Si le fond peut être discuté, les critères de régulation ne sont pas de la compétence du canton et surtout, n'ont rien à faire au niveau constitutionnel.

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	Biodiversité-climat
ID Excel	21a0a091-2d69-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Gérer les espèces animales sauvages ou non et végétales locales. Créer une harmonie de vie entre ces espèces et l'humain. Éviter de centraliser les centres de tri et collectes de déchets. Les régions, village ou hameaux de montagne doivent avoir leur centre de tri. Ce qui diminuerait les déplacements en masse de véhicules transportant les déchets
Pour	
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	Pollution et éclairage publique
ID Excel	34536d9f-0c6b-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Limiter la pollution en favorisant le bio-dégradable et limiter l'éclairage publique durant la nuit.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le zéro déchet c'est mieux (faire attention aux plastiques dits biodégradables mais qui génèrent des micro-plastiques). Les communes sont de surcroît pas du tout obligées d'assurer un éclairage public. Le limiter, voire le rendre inexistant (et oui, les animaux diurnes dorment la nuit) serait par conséquent des plus logique.
Contre	

Section	5.2 Natur, Biodiversität, Klima
Titre	Bienenhaltung fördern -more than honey-
ID Excel	36b82324-1156-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Die Biene ist ein wichtiger Indikator, wie es um die Gesundheit der Natur geht und leistet einen wertvollen Beitrag neben anderen Insekten für die Bestäubung von jeglichen Blüenträgern. Wenns der Biene nicht gut geht, gehts der Natur in der Regel auch schlecht. Ich könnte mir eine Flächendeckende Förderung der Haltung von Bienen vorstellen. Zudem ist die Biene auch für Forschungszwecke interessant.
Pour	
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	Climat
ID Excel	4200b0da-1c3c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Zéro émission de gaz à effet de serre.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Tout émet des GES. Néanmoins, reformuler selon le principe de neutralité serait plus juste. Nous tendrions alors vers un équilibre systémique qu'il est bon de retrouver.

	<ul style="list-style-type: none"> • Quand ? Comment ? Pourquoi ? Développons un peu et soyons logiques dans l'objectif. Zéro émission c'est impossible à tenir, à moins de vivre dans une caverne, sans feu et sans respirer, et surtout ce n'est pas utile. La neutralité (à savoir ne pas émettre plus que ce qui est naturellement absorbable) est suffisant.
--	--

Section	5.2 Natur, Biodiversität, Klima
Titre	Viele Naturschutzgebiete anstreben
ID Excel	5235c65a-0bbd-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Da sowieso der Grossteil der Kantonsfläche als "unproduktive Fläche" gilt, sollte angestrebt werden, dass mehr Zonen entstehen, in welchen die Natur nicht beeinflusst wird.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Stadtgärten und Naturwege, Verbindungen von Talseite zu Talseite für den Wildwechsel und eine "grüne Autobahn" für Mensch und Fauna und Flora gehören dazu.
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	simple
ID Excel	6380161b-0238-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	en l'inscrivant
Pour	
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	L'eau : un défi, une stratégie à définir
ID Excel	854371d3-2f89-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	La gestion de l'eau dans son ensemble (consommation pour l'homme et les animaux, exploitation d'énergie, dangers,...) est, de par le réchauffement climatique, l'un des domaines stratégiques que le Valais doit gérer. Ce domaine est crucial et mériterait un article dans notre Constitution visant à engager, dès à présent (comme le disait encore dernièrement le professeur en géographie, M. Reynard, dans le

	NF / et comme proposé au Conseil d'Etat pas le RCV), à adopter une stratégie générale de la gestion de l'eau pour garantir l'approvisionnement, la sécurité et l'harmonie naturelle.
Pour	
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	Prévention des catastrophes
ID Excel	86a1754b-2f8a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Les autorités cantonales citent régulièrement les dangers majeurs sur le plan des catastrophes naturelles. Par contre, malgré leur constat, elles peinent à dégager une stratégie et des moyens pour y faire face, au mieux.</p> <p>Un principe d'engagement prioritaire face aux grands dangers identifiés serait judicieux. Il devrait concerner surtout les mesures de prévention (ex. normes parasismiques) et d'éducation (ex. comportements face aux dangers de laves torrentielles) qui sont lacunaires. La réactivité (interventions des secours) est mieux maîtrisée.</p> <p>Inscrire un principe de proactivité face aux dangers majeurs serait donc judicieux.</p> <p>Pour rappel : l'Etat annonce jusqu'à 1'000 morts lors du prochain Big bang et des milliards de dégâts (le prochain séisme devrait survenir entre 2026 et 2066 selon le retour de 100 ans, +/- 20 ans. Les derniers : 1755, 1855, 1946)</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Il devrait y avoir sur le plan cantonal, une assurance obligatoire pour les propriétaires particuliers. L'Etat devrait mettre en place un système pour que cette assurance soit à un prix abordable
Contre	

Section	5.2 Natur, Biodiversität, Klima
Titre	Bodensanierung und Renaturierung
ID Excel	9dcfdff0-1c2d-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Oberste Priorität hat die Sanierung der verschmutzten Industriedeponien und Böden. Dann die Renaturierung der Gewässer und Rückkehr der Lauchplätze für die Fische und Brutplätze für die Vögel.
Pour	
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	Régénération des biotopes.
ID Excel	a857a74a-27f1-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'État protège l'environnement en promouvant, au moyen de techniques de renaturation et d'accroissement de la biodiversité, la régénération des différents biotopes du canton.
Pour	
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	Formulation simple et générale
ID Excel	d53f4f14-0319-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Une formulation simple et générale suffit pour la Constitution. du style "l'Etat organise toutes ses activités dans une démarche de développement durable (au sens large, incluant protection des ressources, du climat, des espèces etc...) et encourage les sociétés et individus privées ans leurs propres démarches en ce sens".</p> <p>Les détails sont à régler au niveau législatif. La Constitution n'est pas le lieu ou lister ou liste de nombreuses mesures individuelles, efficaces ou non.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La durabilité forte c'est mieux. En effet, en cas de développement durable, nous pourrions privilégier par exemple le tourisme qui est économiquement plus rentable au bien-être de la biodiversité (genre les pistes de ski au milieu des tétras)

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	La nuit est belle! - La pollution lumineuse
ID Excel	daacdca3-0224-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p><i>En effet, la lumière artificielle bouleverse les équilibres des écosystèmes nocturnes et perturbe le comportement des animaux et des plantes. Les espèces lucifuges perdent leurs repères dans leur espace vital modifié au détriment des espèces tolérantes à la lumière.</i></p> <p><i>La chaîne alimentaire est altérée, tout comme l'efficacité de la pollinisation des plantes par les insectes</i></p>

	<p><i>nocturnes.</i></p> <p><i>Sachant qu'au cours des trente dernières années la pollution lumineuse a plus que doublé en Suisse, il est à craindre que son impact sur la faune et la flore va aller croissant.</i></p> <p>Inscrire dans la constitution deux nuits par année où l'éclairage public serait éteint de 23h à 5h sur tout le canton</p> <p><i>La nuit venue, éteignez vos soucis et allumez vos rêves. « Lorsqu'un seul homme rêve, ce n'est qu'un rêve. Mais si beaucoup d'hommes rêvent ensemble, c'est le début d'une nouvelle réalité », la réalité que l'homme doit être le gardien de la biodiversité et non son propriétaire.</i></p>
<p>Pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • J'introduirai plutôt une notion qui dirait que l'Etat s'engage à lutter contre la pollution lumineuse. Pour ce faire, il encourage les communes à agir sur cette thématique en limitant l'éclairage de nuit aux besoins propres à la sécurité routière et aux infrastructures de transport et à des lieux clefs de la vie nocturne. Selon la saisonnalité, le périmètre peut être redéfini. L'éclairage à des fins publicitaires peut être sanctionné par l'amende lorsqu'il concerne des commerces fermés ou tous autres lieux ne nécessitant pas d'être éclairés durant la nuit. Les bâtiments patrimoniaux peuvent bénéficier d'autorisation spéciale. En général, ces derniers font l'objet d'autorisation d'une durée limitée (période touristique par exemple). • L'argument sécuritaire n'a pas leu d'être. Des villages français notamment expérimentent la nuit sans éclairage public et le taux de criminalité a baissé. De plus, qui dort lorsqu'il est logique de dormir ne risquera pas sa vie. Ceux qui parleront de voitures qui ne voient pas les piétons comprendront que je ne rentrerai pas en matière avec cet argument puisque la société durable que j'imagine est exempt de véhicules non apparentés à la mobilité douce et au transport en commun (s'il faut encore être transporté... pourquoi aller brouter ailleurs si on est heureux.se chez soi?) Et puis comme tout le monde vivra dans la bienveillance et la non violence, ce sera réglé! Vive la durabilité forte!! • Magnifique la dernière phrase! Je veux rêver:3!!! Perso, j'irais plus loin. Si nous sommes des animaux diurnes, c'est que nous dormons la nuit. Donc à bas l'éclairage public! Ce sera ça de souci en moins quant au stockage de l'électricité souvent produite en journée... • Un bon début, par contre 2 nuits par année ce n'est pas suffisant. On peut imaginer une obligation pour les vitrines d'éteindre la lumière dès 22h00. De diminuer drastiquement l'utilisation de l'éclairage à des fins commerciaux. • Un grand OUI. Un beau ciel étoilé est quelque chose de magnifique, mais de plus en plus rare. De 1h à 5h me paraît déjà un bon début, mais toutes les nuits, c'est mieux ! • Je suis pour diminuer la pollution lumineuse mais dans ce cas il faut éteindre tout l'éclairage public ainsi que les vitrines etc toutes les nuits • Pourquoi seulement deux nuits par années ? Extinction complète dans tous les villages des lumières qui ne sont pas le long des routes cantonales de 2h à 5h. • Deux nuits ce n'est pas assez, un éclairage public continu au dessus des passages piétons et autres zones à risque est normal. Pour la route en elle-même, la technologie permet des éclairages avec capteurs, ils permettent une économie d'énergie et moins de pollution lumineuse. Interdire l'éclairage des vitrines serait aussi un bien fait.
<p>Contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La pollution lumineuse est certes importante, mais éteindre tout éclairage public pose des problèmes de sécurité, et seulement deux nuits par n'aura qu'un effet symbolique. Ce qu'il faudrait, c'est régler l'abus de vitrines ou décorations allumées toute la nuit par exemple. Mais la Constitution ne doit pas descendre à ce niveau de détail.

<p>Section</p>	<p>5.2 Nature, biodiversité, climat</p>
<p>Titre</p>	<p>Indépendance vis à vis des énergies fossiles</p>

ID Excel	dfdb6a30-2fbe-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	La configuration valaisanne, pente et eau, soleil, est idéal pour être exemplaire en matière de production d'énergies renouvelables et pour viser une plus grande indépendance énergétique. Si nous souhaitons dépendre prioritairement de nos propres ressources en matière énergétique, nous devons viser la sortie des énergies fossiles pour 2040 (une génération).
Pour	
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	Reconnaitre la notion de biodiversité positive et la soutenir
ID Excel	e79615e3-2fc6-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Aujourd'hui, il est possible de construire des immeubles à biodiversité positive. Ce type de construction ne détruit pas la biodiversité, mais au contraire offre des conditions permettant une biodiversité plus importante que dans l'état initial. Il faut soutenir ce type de constructions plutôt que de se focaliser uniquement sur la densification prônée ces dernières décennies.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • La densification a ses avantages également, les deux principes peuvent et doivent cohabiter et non pas s'opposer.
Contre	

Section	5.2 Nature, biodiversité, climat
Titre	Biodiversité
ID Excel	fa92d9c3-1c3b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Toutes nouvelles surfaces construites doivent être compensées par une surface rendue à la nature. L'Etat établit un listing exhaustif de toutes les espèces existantes en Valais chaque dix ans, et s'engage à leur préservation.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • J'irais plus loin. En disant que le bétonnage ne doit se faire qu'en dernier recours. Compenser des biotopes centenaires avec des terrains renaturés ne permet en effet pas de préserver la biodiversité.

Contre	<ul style="list-style-type: none"> Bien trop extrême, jusqu'où va-t-on avec des thèses comme cela ? Pour construire un bâtiment il faudra donc démolir celui d'à côté pour y mettre des arbres ? Chaque nouvelle route ou infrastructure doit engendrer la disparition d'une autre ?
---------------	---

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	Sobriété dans l'utilisation des ressources naturelles
ID Excel	48fd13cf-1463-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat prend les mesures nécessaires pour limiter l'utilisation des ressources naturelles à ce que son territoire peut se permettre. Il montre l'exemple et soutient les initiatives prometteuses dans ce sens.
Pour	
Contre	

Section	5.3 Natürliche Ressourcen
Titre	Staat muss erneuerbare Energien noch mehr fördern
ID Excel	4de80147-15df-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Staat muss erneuerbare Energien noch mehr fördern. Das Potenzial der Solarproduktion auf den Dächern wurde bisher zu wenig genutzt und dies sollte massiv mehr gefördert werden. Hinzu kommt ,dass sich der Staat sowie die Wasserkraftwerke Gedanken machen sollten, wie sie vorgehen, wenn keine Gletscher mehr da sind, um genügend Strom zu produzieren (keine Gletscher= kein Wasser=keine Stromproduktion).
Pour	
Contre	

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	Ressources naturelles
ID Excel	5723ac00-2d6a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Favoriser, fonder des sociétés étatiques ayant pour but l'exploitation des matières premières locales. Elles devront avoir un modèle économique basé sur un rendement permettant un développement à long



	<p>terme. (Pas subventionné á fond perdu)</p> <p>Eau, pierres, bois</p> <p>Pour la pierre (Carrières) cela éviterait que les entreprises locales aillent se fournir á l'étranger par exemple pour la correction du Rhône.</p> <p>Pour le bois, exiger un certain % de bois indigène</p>
Pour	
Contre	

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	Revalorisation des eaux turbinées
ID Excel	5f29af38-2fc4-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'eau ramenée en plaine par nos installations de turbinage (notamment depuis nos barrages) est d'excellent qualité et est très mal revalorisée puisque rejetée vers le Rhône sans valorisation autre que la production d'électricité. De plus, nous sommes confrontés au problème du marnage qui nécessitera des investissements colossaux pour les hydrauliciens, assortis de perte de surface agricole en plaine. Il est nécessaire de récupérer ces eaux dans une grand conduite parcourant le Valais pour valoriser cette eau, comme eau potable, comme eau d'irrigation, pour la protection contre le gel, pour contribuer à améliorer la sécurité en cas de crue, La construction de cette nouvelle infrastructure stratégique devra être accompagnée de mesures favorisant son intégration dans le paysage et des mesures pour compenser ces externalités négatives (valorisation touristique et mesures d'amélioration de la biodiversité).</p>
Pour	
Contre	

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	Réduire les entraves réglementaires pour les grandes installations solaires
ID Excel	5fa8e227-2fc6-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le canton du Valais est le mieux pourvu de Suisse au niveau du rayonnement solaire, ce qui améliore le retour sur investissement pour les projets solaires dans notre canton. Il faut éliminer les entraves administratives et réglementaires pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des infrastructures déjà existantes dans notre canton (routes, ponts, toits, barrages, ...) pour augmenter fortement notre production solaire et notre indépendance énergétique.</p>

Pour	
Contre	

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	Faciliter la création de sociétés en main publiques
ID Excel	80bb3718-033b-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	La bonne gestion des ressources va généralement de pair avec une gestion locale, communale et/ou cantonale. Ainsi, l'idéal serait de faciliter la création de sociétés en mains publiques (au moins en partie), pour l'exploitation durable des ressources. Non seulement l'eau (déjà en mains communales) mais aussi toutes les autres (électricité, sous-sol etc....).
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Attention à ne pas rattacher une ressource naturelle très grande à une commune trop petite. Exemple l'eau devrait être gérée au niveau de l'Etat et non pas des communes. • Favoriser les sociétés coopératives dans lesquelles les décisions sont prises de façon plus égalitaires.
Contre	

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	economies
ID Excel	950607de-0238-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	en favorisant les aides et en assouplissant les autorisations
Pour	
Contre	

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	Pour la recherche technologique efficiente
ID Excel	99d7b4b4-137f-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	seule l'innovation et la recherche technologique permettront d'économiser les ressources naturelles locales et mondiales. Favorisons-là !
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Non, la décroissance le permet beaucoup facilement !

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	Technologie
ID Excel	a3512517-0c6b-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Trouver des moyens technologiques permettant d'utiliser durablement les ressources naturelles.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La Constitution ne peut pas dicter à la recherche ce qu'elle doit découvrir.

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	economie
ID Excel	d419cf9c-0238-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	faciliter les installations
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • merci d'étoffer un peu cette proposition.

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	Raccordons nous aux besoins
ID Excel	e3bee26b-2cab-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat promeut une politique de la sobriété.

	<p>Chaque individu a conscience que les ressources du territoire sont limitées.</p> <p>Aucune atteinte à long terme sur les ressources naturelles ne doit être tolérée.</p> <p>L'utilisation de ressources doit se faire de manière parcimonieuse, répondant aux besoins pleinement exprimés de la population.</p> <p>Avant de faire usage de quelque ressource, toute nouvelle décision doit passer sous le filtre de la durabilité forte.</p> <p>Ainsi, le zéro déchet est mis en avant, tout ce qui nous est nécessaire pour vivre peut être réintroduit dans un système de compostage circulaire.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Au vu de l'état actuel du monde, l'état a le devoir d'informer efficacement les citoyens de la réalité des limites des ressources naturelles. La Suisse n'est pas au dessus des autres. Arrêtons de nous accaparer toutes les ressources en exploitant les autres pays !! C'est immoral, nous avons les capacités d'établir une gestion équitable des ressources avec nos voisins.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • L'Etat ne peut pas imposer aussi fortement aux citoyens leur manière de vivre. Ce n'est pas par un article constitutionnel que l'on peut forcer tout le monde à avoir conscience de telle ou telle problématique.

Section	5.3 Ressources naturelles
Titre	Ressources naturelles
ID Excel	f4090078-2bd2-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Article : L'exploitation des ressources doit être compatible avec leur durabilité et la prise en compte des intérêts des générations futures. L'Etat et les communes veillent à l'équilibre entre la préservation de l'environnement naturel et les exigences de la vie économique et sociale.</p> <p>L'Etat protège la diversité de la faune, de la flore, leurs biotopes et les milieux naturels. La loi définit les zones protégées.</p> <p>L'Etat favorise la connaissance de la nature et du patrimoine, notamment par la formation, la recherche et l'information.</p> <p>L'Etat respecte les principes de l'écologie industrielle. Il met en œuvre une politique de réduction à la source des déchets. Il encourage la diminution, la récupération, la valorisation des déchets. Il vise à la réduction de consommation de matières premières, favorise un recyclage qualitatif, une élimination respectueuse de l'environnement, encourage l'innovation et l'efficacité des ressources et promeut une écoconception des produits.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Vous allez vous faire taper sur les doigts par certains pour avoir préféré ce blasphème d'écologie industrielle. Et pourtant vous avez tout à fait raison. Nous n'arriverons à rien en imposant ces principes, l'économie est nécessaire à notre propre vie.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Je trouve que l'économie prend trop de place dans cette formulation. L'économie doit rester un outil. Il n'y a donc aucune "exigence de la vie économique", puisque c'est nous qui définissons ses propres exigences. L'économie doit nous servir et pas l'inverse. #durabilité_forte

Section	5.4 Mobilité
Titre	Intermodalité et augmentation de la densité et de la disponibilité des transports publics et partagés
ID Excel	027bde7a-2fb1-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Permettre la mise en place à l'échelle du canton (sans oublier l'importance des liaisons plaine-montagne) d'un réseau de mobilité dense, sans rupture et disponible 24h sur 24. Pour cela, il faut un modèle de transport intermodale (utilisation de plusieurs modes de transport lors d'un même déplacement). Nous devons voir apparaître de véritables gares d'échange desservies par les transports publics (train, bus, télécabine, bateau), mais aussi par les transports partagés (automobile, moto, vélo en location ou en co-voiturage). Pour passer de la mobilité privée à la mobilité publique, des parkings doivent être mis à disposition gratuitement des personnes voulant accéder aux transports publics pour la suite du déplacement. Il faut imposer aux constructions proches des gares (qui profitent de l'infrastructure publique disponible à proximité) des places de parc publiques pour permettre l'échange.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Bonnes idées, toutefois en complément des mesures permettant de limiter les déplacements (services de proximité, télétravail etc...). La meilleure solution de transport c'est encore de ne pas bouger, et quand on a pas le choix, disposer d'une infrastructure adéquate telle que celle décrite ici.
Contre	

Section	5.4 Mobilité
Titre	Mobilité - Transports publics
ID Excel	0c8e6cfc-2d95-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Gratuité des transports publics par route sur tout le territoire valaisan en garantissant 2 passages le matin et 2 passages l'après-midi dans chaque village ou hameau sans oublier les fonds de vallée.</p> <p>Favoriser les places de travail dans les villages afin que les habitants n'aient pas besoin de se déplacer pour travailler.</p> <p>Etablir des conditions de vie et de travail afin de diminuer au maximum la nécessité des gens de devoir se déplacer</p>
Pour	
Contre	

Section	5.4 Mobilité
Titre	Téléphériques solaires

ID Excel	20546e45-1380-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Des téléphériques à panneaux solaires pour relier plaine et montagne
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Construire, ça pollue. Le solaire avec les terres rares, c'est une calamité. À la limite faire des téléphériques à pédales;) • L'idée est à étudier, mais pas aussi facile à mettre en place que ça, et surtout trop ponctuelle pour avoir sa place dans la Constitution, qui devrait se limiter à des principes généraux du style "développer les infrastructures de transport publics entre plain et vallées".

Section	5.4 Mobilité
Titre	Vivons localement
ID Excel	21db2262-2caf-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat veille à ce que sa population puisse vivre décemment de façon locale.</p> <p>Le territoire doit être aménagé de manière à limiter les déplacements.</p> <p>Si des transports sont nécessaires, ils doivent impérativement répondre aux exigences de la durabilité forte.</p> <p>Les aménagements territoriaux se font avec bienveillance envers les personnes à mobilité réduite.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Imaginer un monde sans déplacements ou presque est utopique, en particulier vu la géographie du canton. Il sera bien plus facile et efficace de développer les transports durables (transports publics, covoiturage etc...) ainsi que le télétravail selon les corps de métier, que d'agir au niveau de l'aménagement territorial pour tout avoir localement.

Section	5.4 Mobilität
Titre	Rhoneschiffahrt
ID Excel	2d65ce01-1c2f-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Um die alten und neuen Verkehrsflüsse zu verteilen und dabei Umwelt und Tourismus zu dienen sind Pläne für die Fluss-und Seeschiffahrt voranzutreiben.
Pour	

Contre	
---------------	--

Section	5.4 Mobilité
Titre	La mobilité, ce n'est pas que les transports
ID Excel	43f32eee-138c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Les transports à Verbier sont "gratuits" depuis 1986, Une première. Aujourd'hui, tous les transports terrestres et à câbles à Bagnes sont gratuits pour les piétons (télés, bus et cars postaux, petit train), mais coûtent près de 3,5 millions par an aux contribuables.</p> <p>La mobilité, aujourd'hui concerne surtout les personnes à mobilité réduite comme les mamans avec poussettes, les blessés, etc, mais surtout et de plus en plus les seniors. La Constituante doit intégrer les accès aux immeubles, aux transports, aux remontées mécaniques, aux ascenseurs, etc.. Elle doit prévoir la mobilité à l'intérieur des logements, sur les trottoirs (les routes sont bien mieux déneigées pour des véhicules que ne le sont les passages piétons!).</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Les transports publics de la commune de Bagnes sont gratuits ? Première nouvelle ! Non seulement ils sont payants mais la cabine Châble-Verbier n'est même pas ouverte toute la journée, toute l'année.

Section	5.4 Mobilität
Titre	Mobilität in den Berg- und Randgebieten
ID Excel	4c0b4d12-085c-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	Um der Abwanderun aus den Berg- und Randgebieten entgegen zu wirken, ist die Erreichbarkeit zu verbessern und die damit verbundenen Kosten für die Haushalte zu kompensieren, z. B. durch eine entsprechende Steuerpolitik.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Rufbusse, Firmenbusse, Fabrikbusse und Taxis sind neu zu definieren. Transportdienste für Personen und Waren öffentlich und kollektiv zu gestalten
Contre	

Section	5.4 Mobilité
Titre	Mobilité durable

ID Excel	61869eed-1464-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat favorise une mobilité durable sur l'ensemble de son territoire en tenant compte des spécificités de chaque lieu.</p> <p>Il limite la mobilité individuelle dans les villes et dans les zones bien desservies par les transports publics (p. ex. un TP chaque demi-heure).</p> <p>Il crée de bonnes conditions de mobilité individuelle dans les zones peu desservies par les TP (p. ex. moins de 1 TP chaque demi-heure).</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Ce type de raisonnement va à l'envers du bon sens et de la durabilité. Si des zones sont mal desservies en transports publics, il faut y développer les transports publics, pas encore augmenter l'attractivité des transports individuels.

Section	5.4 Mobilität
Titre	Förderung von innovativen Mobilitätsformen in den Berg- und Randregionen
ID Excel	9516ae3c-15e0-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	<p>das heutige ÖV-System in den Berg- und Randregionen ist ineffizient, aber zuverlässig.</p> <p>Ein Postauto fährt zur vorgegebenen Zeit und unabhängig von dessen Auslastung (Leerfahrt). Zusammen mit Hochschulen, Unternehmungen sollte diese Problematik gelöst werden. Durch die Digitalisierung könnten hier Apps Abhilfe (Das richtige, umweltfreundliche Fahrzeug; Auto, Bus, zur richtigen Zeit, zur richtigen Fahrtstrecke) schaffen. Dies bedingt jedoch auch die Mitwirkung der Bevölkerung (Mitnahme Fahrgäste, Bildung von Fahrgemeinschaften).</p> <p>Der Staat / Unternehmung könnte auch umweltfreundliche Fahrzeuge zur Verfügung stellen und der Fahrzeugführer verpflichtet sich Fahrgäste mitzunehmen, falls sich jemand über ein App gemeldet hat. Die heutigen Angebote von Mobility / Sharoo sind viel zu teuer.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Mit eigenen Fahrspuren mit Vortritt für Busse Taxis und Zweiräder soll die Priorität des individuellen Autoverkehrs gebrochen werden. Stadt und Dorfzentren werden autofrei gestaltet.
Contre	

Section	5.4 Mobilité
Titre	Transport public
ID Excel	a74d158b-0c6c-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Création de lignes de bus dans les endroits reculés principalement dans les communes de montagnes.

Pour	<ul style="list-style-type: none"> Absolument ! Nous constatons que des lignes sont supprimées, principalement par l'organisme fédéral de la Poste ou que des horaires deviennent trop aléatoires.
Contre	

Section	5.4 Mobilité
Titre	Aménagement du territoire cohérent.
ID Excel	b24d8b80-1c40-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat doit développer un aménagement du territoire cohérent qui permette à toutes et tous d'être relié-e-s à un transport public.</p> <p>A l'avenir on ne développe pas des moyens de transports qui vont jusqu'au bout du " monde" mais on installe les gens proche des transports publics.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Arrêtons d'aller chercher le bonheur ailleurs. Il faut vivre localement et au pire se déplacer en mobilité douce si on veut découvrir le monde... Donc on vide les vallées latérales de leurs habitants, puisqu'il n'y a pas ou peu de transport public ? Les TP s'adaptent au bâti (qui lui doit se développer de manière mesurée), pas le contraire.

Section	5.4 Mobilité
Titre	Transports publics gratuits
ID Excel	b4aa3784-0218-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Nous vivons dans un pays touristique et le fait d'ouvrir la gratuité des transports publics en Valais serait un atout pour le tourisme. De plus cet article de la constituante créerait le Buzz et ferait un gros coup de pub pour le Valais.</p> <p>L'écologie est aussi un point à régler pour le futur et cet article de la constituante irait dans le sens de l'écologie.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> La gratuité des transports publics est un argument en faveur de la durabilité et est aussi un symbole puissant de société solidaire. La gratuité des transports publics devrait, dans un premier temps, être au bénéfice des retraités (et des jeunes). Cependant, les transports public doivent devenir abordables pour toute la population. Que les trajets en transports publics ne coûtent pas plus de 80 % d'un trajet en voiture de tourisme. Prenons l'exemple du funiculaire SMC qui, je crois, coûte CHF 13.00 pour le trajet Sierre-Montana. Ce trajet en voiture coûte maximum 7 CHF en essence. Comment convaincre quelqu'un de prendre un transport public alors que c'est si cher ? De mon côté peu m'importe la gratuité, ce qui est essentiel c'est que les régions de montagne soient mieux desservies pour que l'usage de la voiture devienne une option autant pour les étudiants que les personnes âgées ou les travailleurs.

	<ul style="list-style-type: none"> • Je n'ai pas dit que je proposais un business plan, j'ai seulement proposer une idée. Mais il existe plusieurs possibilités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif, sans être trop coûteux • Oui, pour autant que son financement (à définir) ne soit pas au détriment des résidents mal desservis par ces transports. Ne pas par exemple taxer de manière indifférenciée les véhicules individuels. • Ou trouver un financement pareil ?
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Rien n'est gratuit, les transports publics sont subventionnés à 70% par les impôts. Perversité du système les zones périphériques paient pour des transports qu'ils n'ont pas. De plus les transports publics bénéficient d'un monopole, ouvrons le marché à la concurrence. • On paie avec les impôts pas complique

Section	5.4 Mobilité
Titre	mobilité
ID Excel	ce0a6af9-1767-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Garantir une bonne mobilité à tous les citoyens
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cas l'Etat doit privilégier les transports en commun et la mobilité douce.

Section	5.4 Mobilité
Titre	Ancrer le principe de la mobilité plutôt que celui du transport
ID Excel	e4c3fa5b-2f87-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	On le voit encore aujourd'hui dans certaines propositions, l'approche relève du transport et n'est donc pas globale, pas systémique. Inscrire le principe de la mobilité semble judicieux tout en développant la complémentarité des moyens de déplacement, en particulier la mobilité douce et les énergies propres (véhicules électriques, véhicules à hydrogène, transport public dont par câbles).
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La mobilité est indissociable des transports qui la permettent, quels qu'ils soient. je ne comprend pas la proposition.

Section	5.4 Mobilité
Titre	Mobilité et transports
ID Excel	f71709f0-2bd3-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat élabore une politique globale de la mobilité, des transports et communication en coordonnant les politiques de l'aménagement, de l'énergie, de la protection de l'environnement et de la circulation.</p> <p>L'Etat et les communes tiennent compte des besoins du trafic motorisé, de tous les usagers et des régions excentrées lors de l'aménagement de l'infrastructure routière.</p> <p>L'Etat facilite les déplacements en visant la complémentarité, la sécurité et la fluidité des divers moyens de transports publics et privés. Il veille à ce que les transports soient sûrs et économiques, respectent l'environnement et économisent l'énergie. L'Etat développe le réseau de transports publics et l'offre au niveau des agglomérations. Il favorise les liaisons rapides avec les grands centres suisses et le raccordement aux grands axes de transports internationaux par rail et par route, ainsi qu'aux réseaux internationaux de transports aériens.</p> <p>L'Etat priorise les transports publics collectifs respectueux de l'environnement, le trafic non motorisé et la mobilité douce. Il veille à ce qu'ils soient accessibles à l'ensemble de la population et couvrent les besoins prépondérants.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Rien à dire. C'est clair, concis, précis et bien ciblé. Bravo.
Contre	

6.6. 6 Tâches sociales de l'Etat, famille, formation, intégration, culture, sports, loisirs

Section	6.1 Intégration
Titre	Soutien aux actrices et acteurs culturel.le.s
ID Excel	006f7f44-27bd-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	La culture étant essentielle à la cohérence sociale, l'Etat soutient les actrices et acteurs culturels par des dispositifs ad hoc et leur offre en sus une exonération fiscale annuelle sur les dix premiers milliers de francs de revenus issus de leur travail artistique, dans le but de leur permettre de vivre de leur art.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Exonéré de l'impôt les subventions versées aux artistes. Les artistes sont un public à risque en matière de paupérisation. Il n'y a pas de logique que l'Etat reprenne d'une main ce qu'il donne de l'autre. D'autant que cela concerne globalement une population déjà fragile au niveau de ses revenus.
Contre	

Section	6.1 Intégration
Titre	Favoriser l'intégration
ID Excel	03ed188a-2bd6-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>4 dimensions à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Etat et les communes mettent en œuvre une politique familiale et de soutien des familles dans leur diversité. Il crée des conditions cadre permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale • L'Etat et les communes mettent en œuvre une politique de l'éducation qui comprend une offre complète de formation scolaire et professionnelle de l'enfance à l'âge adulte et qui soit accessible à toutes les personnes domiciliées dans le canton. • L'Etat et les communes mettent en œuvre une politique culturelle qui soutient la vie culturelle dans sa diversité cantonale, sa pluralité linguistique. Ils assurent leur diversité et leur accessibilité à toute la population en favorisant sa participation. • L'Etat et les communes favorisent la participation et l'intégration de toutes les personnes étrangères, des minorités, des personnes vulnérables, en situation de handicap ou en fin de vie.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Je me permets de conseiller le livre du prof. Jean-Pierre Fragnière "Entrer dans la société de longue vie" Editions Socialinfo, Lausanne, 2019, qui présente "une riche moisson de travaux et de réflexions qui ont marqué la période récente et qui sont féconds pour concevoir les débats actuels." • Cette disposition a le mérite de fixer un cadre incluant la politique familiale, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. La personne âgée doit trouver un soutien étatique qui puisse garantir que sa dignité soit respectée dans les EMS. La maltraitance est trop souvent dissimulée par les dispositions topiques du CP. La Commission de levée du secret médical ne publie pas ses décisions (sous forme anonymisées). Les proches d'une personne décédée dans des conditions présumées suspectes se heurtent trop souvent à un refus Post-mortem émanant du service juridique de l'HVS. La réflexion doit porter aussi sur cet aspect.
Contre	

Section	6.1 Intégration
Titre	Projets associatifs
ID Excel	077014d3-0c6d-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Favoriser les projets associatifs pour une meilleure intégration.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des approches coopératives qui fassent contre-poids au projet dominant basé uniquement sur la concurrence.
Contre	

Section	6.1 Intégration
Titre	Faire référence aux droits humains et aux droits des enfants
ID Excel	16df7017-087b-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	La constitution représente la trame de base pour la proposition de lois plus détaillées. Elle peut défendre des valeurs fondamentales et significatives "humanistes" pour le futur de nos enfants. La solidarité avec les plus vulnérables semble fondamentale pour un futur équitable.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Il apparaît important d'ajouter les aînés parmi les populations vulnérables dont les droits doivent être sauvegardés.
Contre	

Section	6.1 Intégration
Titre	inclure
ID Excel	2150f1ad-0239-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	les étrangers permis c
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> pas compris la proposition. merci de détailler un peu plus.

Section	6.1 Intégration
Titre	0 discrimination
ID Excel	35ba4b9c-2cb5-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat veille à ce que toutes les catégories de la population soient traitées de façon équitable.</p> <p>Aucune discrimination ne doit être proférée sur le territoire valaisan.</p> <p>Chacun œuvre avec bienveillance dans le but d'intégrer toute personne afin qu'à son tour, elle puisse œuvrer pour le bien commun.</p>
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> Un peu trop extrême tout de même. Certaines "discrimination" sont inhérentes à la société. Ne serait-ce que l'âge de la majorité (et le discernement) pour exercer des droits politiques.
---------------	---

Section	6.1 Intégration
Titre	Formation plan de scolarité cantonal
ID Excel	41e7f644-2d6a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Depuis de nombreuses années, il existe plusieurs plans de scolarité pour notre canton. Comme de plus en plus d'élèves et étudiant-e-s font des expériences linguistiques en immersion, il serait judicieux d'avoir des congés qui soient uniformisés au niveau cantonal. Comment justifier de grandes différences entre les 2 parties du canton? Le modèle 8 semaines de cours 2 semaines de congé a pédagogiquement fait ses preuves, pourquoi ne pas l'appliquer à l'ensemble du canton? Et éviter ainsi d'arriver à des situations comme en 2019 où les élèves et étudiant-e-s ont eu 9 semaines et 1/2 avant d'avoir une pause de 10 jours.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser oui. par contre le modèle 8 semaine - 2 semaine ne peut pas être appliquée tout au long de l'année pour la simple et bonne raison que les fêtes (et donc les vacances) ne sont pas régulières. Dans tous les cas, ces éléments sont à régler entre les établissements scolaires et le département, pas dans la Constitution.

Section	6.1 Intégration
Titre	Les publics aux besoins spécifiques
ID Excel	4639935a-2fb2-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat est particulièrement sensible aux publics présentant des besoins spécifiques, à l'exemple des enfants, des jeunes, des migrants, des handicapés et des aînés. Lorsqu'un public aux besoins spécifiques est identifié, une politique propre à cette population est mise sur pied. Cette dernière s'accompagne de mesures spécifiques qui sont conduites soit par l'Etat soit par les communes. Pour ce faire, l'Etat veille à offrir un cadre légal propre à la conduite des politiques aux besoins sociaux spécifiques. Il développe également des conseils et des mesures d'encouragement à l'attention des communes.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Oui mais attention à bien cadrer ces catégories de population aux besoins spécifiques. Que chaque particularité d'un individu ou groupe d'individu ne devienne pas un prétexte pour ajouter toujours plus de plans spéciaux et d'aides.
Contre	

Section	6.1 Intégration
Titre	intégration
ID Excel	4bd20d84-1768-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat et les communes vouent une attention particulière aux personnes vulnérables ou dépendantes .Leur développement harmonieux doit être soutenu et leur intégration sociale favorisée
Pour	
Contre	

Section	6.1 Intégration
Titre	Intégration
ID Excel	5bd3de91-2d95-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo
Pour	
Contre	

Section	6.1 Intégration
Titre	Inclure les enfants
ID Excel	a08c42c9-019f-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Mettre en place des dispositifs adaptés permettant aux enfants de tout âge de s'exprimer dans le processus décisionnel et que leur point de vue soit pris en considération
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Bien au contraire, la majorité devrait être à 21 ans, sauf pour les jeunes autonomes financièrement. Il n'est pas normal que les parents paient les factures de jeunes sois disant majeurs.

	<ul style="list-style-type: none"> • De tout âge, ça me semble un peu exagéré... par contre que des outils puissent permettre aux jeunes de 15-18 ans de s'exprimer (à titre consultatif), pourquoi pas. Peut-être structurer de manière officielle le parlement des jeunes ? • A mon avis on ne peut pas intégrer un enfant dans un processus décisionnel car ils n'ont pas les connaissances nécessaires pour exprimer leurs propres opinions et non celles que leurs parents leur auront inculquées. Par contre il faut laisser une place pour que les enfants puissent s'exprimer et mettre en place des outils pour les sensibiliser à la vie politique ainsi qu'aux enjeux de l'avenir du canton.
--	---

Section	6.1 Intégration
Titre	Budget participatif
ID Excel	a9be3082-0c2d-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Dans plusieurs communes de France ainsi que la ville de Lausanne, un budget est alloué chaque année pour la ou les réalisations de projets, d'idées soumises par les citoyens lambda. La Ville de Lausanne a lancé son premier budget participatif. Les habitant-e-s de Lausanne sont invité-e-s à se regrouper pour déposer des projets pour leurs quartiers sur le site https://my.lausanne.ch/budget-participatif . Cette expérience permet d'articuler autrement les rapports entre canton, communes et habitants et d'encourager un renforcement de la citoyenneté. Nous sommes dans un monde où les expériences à vivre ensemble deviennent de plus en plus rares. Ne faut-il pas inscrire « Budget participatif » dans la nouvelle constitution pour que les idées innovantes et réalisables puissent devenir le fruit d'un engagement participatif des citoyens de notre canton ?
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Pas besoin d'un inscription dans la Constitution pour pouvoir mettre en place des projets citoyens. • La charte fondamentale doit s'efforcer de lister les grands principes. Le budget participatif n'a, à mon sens, pas à être garanti expressément dans la Constitution. Il peut s'inscrire dans le cadre d'un programme quadriennal gouvernemental.

Section	6.1 Intégration
Titre	La culture est un élément essentiel de la cohésion sociale
ID Excel	cdacdbc0-11e9-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	La culture, sous toutes ses formes, est reconnue comme valeur essentielle en matière de cohésion sociale, d'inclusion et de témoignage des différents courants de pensées de la population valaisanne. Elle doit être soutenue de manière effective et cohérente.
Pour	

Contre	
---------------	--

Section	6.1 Intégration
Titre	Formation obligatoire jusqu'à 18 ans
ID Excel	d468072d-2baa-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Les élèves en décrochage scolaire après l'école obligatoire représentent de 10 à 15% selon diverses sources.</p> <p>Ils sont ainsi déjà coupés d'un accès à la connaissance et à la formation. Or les statistiques sont formelles: l'absence de formation multiplie les risques de dépendre des assurances sociales, ou de ne trouver que des emplois précaires et mal payés.</p> <p>Une formation obligatoire jusqu'à 18 ans inscrite dans la constitution permettrait d'accompagner chacun vers une formation réussie.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le constituant fédéral garantit le droit à une formation. Le Tribunal fédéral a précisé cette notion. Les deniers publics ne sont pas illimités. L'art 49 al. 1 Cst. féd. doit être pris en compte dans la réflexion.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Si l'intention d'accompagner chacun vers une formation réussie est louable, je ne pense pas que pousser la formation obligatoire jusqu'à 18 ans change quoi que ce soit au décrochage scolaire des jeunes qui ne parviennent pas à s'y développer.

Section	6.1 Intégration
Titre	Droit des personnes handicapées
ID Excel	eeafb5a0-0c70-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	<p>Bien que l'art. 8 Cst. féd. ancre le principe de l'égalité, son alinéa 4 charge le législateur de prévoir „des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.“ Ce mandat est certes réalisé dans la LHand, mais son évaluation laisse clairement ressortir que les buts de la loi ne sont pas atteints. Le canton a le devoir de se donner les moyens dans ce domaine.</p> <p>Le constituant de la République et canton de Genève a ainsi introduit un art. 16 Cst. GE, libellé ainsi:</p> <p>Art. 16 Droits des personnes handicapées</p> <p>¹ L'accès des personnes handicapées aux bâtiments, installations et équipements, ainsi qu'aux prestations destinées au public, est garanti.</p> <p>² Dans leurs rapports avec l'Etat, les personnes handicapées ont le droit d'obtenir des informations et de communiquer sous une forme adaptée à leurs besoins et à leurs capacités.</p> <p>³ La langue des signes est reconnue.</p> <p>Il s'agit d'aller au-delà des minima garantis par l'art. 8 Cst. féd. En tant que droits fondamentaux, ils ne sauraient être limités qu'à des conditions très strictes (cf. Art. 36 Cst. féd.).</p>

	La même disposition pourrait et devrait concerner nos aînés.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Dans une certaine mesure oui. Mais veiller toutefois à ne pas verser dans l'extrême, par exemple en exigeant que tous les documents officiels soient disponibles en braille ou en audi, ou que tous les évènements soient accessibles, y compris dans des locaux privés par exemple. • L'avis « mitigé » ne comporte aucun argument. La jurisprudence fédérale commence à préciser certains principes (cf. Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh.html ; cf. également https://www.inclusion-handicap.ch/fr/a-notre-sujet/bureau/geneve-155.html (Me Cyril Nizrahi, avocat spécialisé, qui a siégé à la Constituante genevoise et qui est lui-même atteint de problèmes visuels - contact : cyril.mizrahi@inclusion-handicap.ch). Être mitigé signifie implicitement tolérer une certaine forme de discrimination des personnes frappées par un handicap (cf. p. ex. « Slon sous les étoiles » édition 2019). • Aujourd'hui, les formulaires, lettres, décisions et autres documents administratifs sont rédigés en Arial 10 (selon les modèles uniformisés par la Chancellerie d'Etat). La plupart de ces documents sont illisibles pour les personnes malvoyantes. Le nombre de ces personnes est en augmentation (DMLA, autres maladies dégénératives de la rétine, du cristallin, de la cornée). Il est donc nécessaire que notre constitution garantisse ce droit. Il ne faut point oublier les personnes malentendantes ou sourdes. Les accès au Palais du Gouvernement avec une chaise est encore un exercice relevant d'un athlète. Le canton du Valais semble encore peu sensible à ces problématiques : les indicateurs lumineux fixés sur les bus sont illisibles. Les feux de signalisation (pour piétons) sont inadéquats. Les panneaux des Services de l'Etat sont trop souvent illisibles et placés à une hauteur inadaptée.
Contre	

Section	6.2 Soziale Sicherheit
Titre	Sozialrechte
ID Excel	ffb5f5d2-236e-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	<p>Kanton und Gemeinde sorgen sich um Menschen in einer Notlage, die sie nicht aus eigener Kraft bewältigen können, sollen Schutz, ein angemessenes Obdach und existenzsichernde Mittel erhalten.</p> <p>Kinder und Jugendliche sowie Personen im erwerbsfähigen Alter, dass sie sich nach ihren Fähigkeiten bilden, aus- und weiterbilden können.</p> <p>Erwerbsfähige, dass sie durch Arbeit zu angemessenen Bedingungen ihren Lebensunterhalt eigenständig bestreiten können, mit einem Recht auf Gleichbehandlung und Chancengleichheit in Beschäftigung und Beruf Menschen mit Behinderungen, dass sie eigenständig am Leben der Gemeinschaft teilhaben können.-> Menschenrechte -> europäische Sozialcharta.</p>
Pour	
Contre	

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Prévention



ID Excel	4c57aca0-0c6d-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Favoriser la prévention pour avoir une meilleure sécurité sociale.
Pour	
Contre	

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Santé
ID Excel	5f69b995-08a3-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	La prévention primaire secondaire tertiaire et quaternaire ainsi que la promotion de la santé des citoyennes et citoyens font partie des devoirs fondamentaux de l'Etat.
Pour	
Contre	

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Social
ID Excel	647627a1-2d96-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Conserver le système actuel.</p> <p>Le travail est la principale ressource des individus</p> <p>L'Etat aide les plus défavorisés ou plus fragiles.</p> <p>Renforcer les contrôles des bénéficiaires afin de détecter les "profiteurs"</p>
Pour	
Contre	

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Sécurité sociale
ID Excel	6e058ba0-2bd7-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat et les communes favorisent le bien-être général et la sécurité sociale. Pour cela ils mettent en place les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une aide sociale destinée aux personnes qui ont des difficultés ou sont dépourvues des moyens nécessaires pour satisfaire leurs besoins vitaux et personnels élémentaires. • une politique de prévention contre la pauvreté et la précarité des personnes vulnérables. • une politique de prévention et d'action contre l'exclusion scolaire, professionnelle et sociale et favorisant la réinsertion. <p>L'aide sociale aux personnes est en principe non remboursable. Elle est subsidiaire aux autres prestations sociales fédérales, cantonales ou communales et à celles des assurances sociales.</p>
Pour	
Contre	

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Solidarité
ID Excel	83e1bfe9-2cb7-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat veille à tendre vers un taux d'inégalités qui soit nul.</p> <p>Chacun doit pouvoir vivre décemment et en toute sécurité sans devoir rendre des comptes à la société.</p> <p>La solidarité doit prévaloir, afin que chacun puisse œuvrer pour le bien commun.</p> <p>Le don est promu et encouragé.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • RBI ? • Solidarité à encourager.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Vivre décemment et en sécurité sans comptes à rendre... y'a des limites quand mêmes, on est pas là pour profiter des ressources de l'Etat sans rien offrir alors qu'on le pourrait. • Taux d'inégalités qui soit nul : ce serait un idéal, mais dans la réalité, ce n'est pas tout à fait ça.

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	sécurité sociale

ID Excel	9f4cce6d-1768-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	le bien être du plus faible est le reflet de l'Etat
Pour	
Contre	

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Santé de la population
ID Excel	a8175fc4-27ed-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la santé: L'État s'engage activement dans la promotion de la santé. La promotion de la santé permet à chacun d'améliorer la maîtrise de sa propre santé, qu'elle soit physique, psychologique ou spirituelle. <p>https://www.who.int/features/qa/health-promotion/fr/</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cantines et restaurants de tous les établissements publics (écoles, universités, hôpitaux, prisons, bâtiments administratifs et autres bâtiments publics) fournissent au moins une option de repas sans produits d'origine animale (repas végétalien).
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • De façon générale, tout établissement fournissant un service d'alimentation devrait intégrer les différents régimes alimentaires... Surtout que ce n'est pas en mettant de la viande dans tous les plats qu'on va pouvoir nourrir la planète...
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Oui sauf pour les établissements qui n'ont pas à s'adapter à tous les régimes spéciaux, simplement à proposer de la nourriture de qualité et équilibrée.

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Revenu de Base Inconditionnel (RBI)
ID Excel	bf2cc9a0-06c8-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Proposition de texte constitutionnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'État du Valais veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel. 2. Le revenu de base doit permettre à toute la population d'avoir une existence digne et de participer à la vie publique. 3. La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base. <p>Le Revenu de Base Inconditionnel (RBI)</p> <p>Le RBI (appelé autrement revenu universel, allocation universelle, revenu d'existence ou dividende social) consiste à assurer à l'ensemble de la population un revenu mensuel alloué sans condition, au niveau individuel et suffisant pour permettre une vie</p>

digne et l'intégration sociale. Il s'agit d'une réforme du système social qui consiste à redistribuer autrement une part de la richesse produite dans un État à l'ensemble de sa population.

Le RBI est versé à chacun-e sans besoin de remplir des conditions ou de fournir une contrepartie. Il est touché de la naissance à la mort, quelle que soit la situation personnelle : riche ou pauvre, en emploi ou non, en bonne santé ou non, et quels que soient le nombre et les revenus des personnes qui composent le foyer.

Le RBI permet la couverture des besoins fondamentaux : nourriture, logement, assurance maladie, habillement, utilisation des transports en commun, participation à la vie sociale, etc. Pour les besoins et désirs qui dépassent une existence simple, il reste nécessaire d'exercer une activité lucrative ou de trouver d'autres sources de revenu.

Parce qu'il remplace les innombrables mailles du filet social conventionnel par un socle unique de sécurité fondamental, le RBI est un nouveau contrat social. Il libère de l'assistanat, stimule la responsabilité individuelle et représente un véritable tremplin vers l'activité. Le RBI permet de conjuguer sécurité et liberté d'entreprendre.

Le RBI remplace la part des prestations ou assurances sociales qui a pour objectif d'assurer une vie digne à chaque personne. Par contre, afin de conserver la qualité de notre système social, la part des prestations qui dépasse actuellement le montant du RBI et l'accompagnement social personnalisé doivent être maintenus pour les cas qui l'exigent.

Le RBI a fait depuis plusieurs années l'objet d'études et d'expériences au niveau international. Des expériences réalisées notamment en Finlande, aux Pays-Bas, au Canada, en Inde et en Namibie ont montré que le RBI augmente la sécurité, l'autonomie et la santé des bénéficiaires. On a par ailleurs observé une diminution de la criminalité, notamment dans l'expérience en Namibie (1). Et le RBI ne s'est jamais révélé jouer le rôle d'une prime à la paresse, il a même plutôt stimulé l'esprit d'entreprise.

Le financement du RBI est réalisable parce qu'il n'implique pas de dépense supplémentaire de l'État, il s'agit simplement d'une façon différente de redistribuer la richesse produite pour qu'elle profite davantage à l'économie réelle. Il sera même plus efficient économiquement que le système actuel des assurances sociales, puisqu'il le simplifiera grandement, ce dernier étant soumis à des modifications permanentes dans les conditions d'octroi et à d'innombrables chevauchements entre les différentes assurances. Comme le RBI remplacera une partie significative de nos assurances sociales, la simplification du système entraînera une économie substantielle des coûts.

Deux modèles de financement sont proposés par le réseau suisse du RBI (BIEN.CH) : un prélèvement direct au niveau de la valeur ajoutée des entreprises, modèle du Prof. Martino Rossi – économiste et ancien directeur de la division de l'action sociale et de la famille à Lugano (2) ; et/ou l'introduction d'une micro taxe sur toutes les transactions électroniques, modèle notamment soutenu par le Prof. Marc Chesney – directeur de l'institut Banque et finance de l'Université de Zurich.

Quel que soit le modèle choisi, il est important que la charge de financement soit répartie proportionnellement en fonction de la valeur produite, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les cotisations sociales, ceci afin d'éviter tout effet de seuil de revenu et de maintenir l'attractivité économique de l'insertion professionnelle (3).

Pourquoi un RBI aujourd'hui ?

En Suisse, pratiquement chaque personne reçoit déjà au moins un montant suffisant pour mener une vie digne, par son travail, de la part de sa famille, de rentes ou de prestations sociales. La nouveauté avec le RBI n'est donc pas le revenu, mais son inconditionnalité. Cumulable avec tout autre revenu, le RBI n'induit pas l'effet de seuil caractéristique de l'aide sociale qui démotive à retrouver un emploi, faute de perspective de gains réels. L'insertion sociale, la mobilité professionnelle, la formation tout au long de la vie sont favorisées grâce à l'attractivité du gain effectif que représente tout autre revenu ajouté au RBI et à la nouvelle responsabilité individuelle.

La nécessité du RBI est en voie de s'imposer dans nos sociétés dont la productivité est croissante et le besoin en main d'œuvre en régression. Le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail au détriment des demandeurs d'emploi entraîne une pression à la baisse des revenus obtenus par l'activité lucrative. Dans ce contexte, l'aide sociale est de plus en plus sollicitée. Pour augmenter l'attractivité économique du travail, des voix s'élèvent afin de réclamer une diminution des prestations sociales, considérées comme trop généreuses et donc trop onéreuses. Mais le problème est mal posé : ce n'est pas le montant des prestations sociales individuelles qui augmente, ce sont les revenus du travail qui diminuent. Ainsi, durcir l'accès aux prestations sociales ou les réduire ne peut qu'aboutir aux résultats observés dans les pays où ces options sont choisies : une paupérisation de la population et une augmentation des conflits sociaux et de l'extrémisme.

L'aide sociale a été conçue pour venir en aide à une minorité de la population qui ne parvient pas à subvenir à ses besoins dans une société de quasi plein-emploi. Aujourd'hui, le monde a changé : de nombreuses personnes, même très qualifiées, sont contraintes de solliciter l'aide sociale alors qu'elles n'ont en réalité pas d'autre problème qu'un revenu insuffisant pour vivre. Il est à la fois absurde, culpabilisant et coûteux de leur imposer un suivi social superflu.

Une proportion importante de la population en Suisse renonce aux diverses prestations sociales auxquelles elle a pourtant droit, notamment parce qu'elle ressent de la honte à demander une telle aide ou en raison de la complexité des procédures pour y accéder. Le revenu de base résout ce problème puisqu'il octroie automatiquement à l'ensemble de la population les moyens financiers minimaux pour mener une vie digne.

Le RBI apporte aussi une solution pratique et une stabilité de revenu aux personnes ayant des activités intermittentes ou multiples : travailleurs indépendants, petits artisans, artistes, sportifs, etc. Il soutient aussi les études ainsi que les formations de base et continues, de plus en plus nécessaires pour rester en phase avec l'évolution constante du marché du travail. Et parce qu'il est alloué au niveau individuel, le RBI favorise les ménages de plusieurs personnes et les soins de proche aidant (care). Il permet enfin de simplifier et de flexibiliser le système de retraite.

Le RBI est également un instrument performant permettant de réaliser l'égalité de genre. D'un côté, le RBI facilitera le choix des hommes de travailler à temps partiel et permettra ainsi de répartir de façon plus équitable les tâches au sein du couple. De l'autre, l'autonomisation des femmes passe par une plus grande indépendance financière. En assurant à toutes et tous la garantie d'un revenu de base, le RBI participera à l'émancipation de nombreuses femmes et surtout réduira leur soumission à un conjoint violent, un patron harceleur ou même à la prostitution contrainte.

En outre, ce sont avant tout les femmes qui travaillent à temps partiel et assument l'essentiel des tâches non rémunérées. Un

	<p>revenu de base représente une valorisation et une reconnaissance de ce travail indispensable au bon fonctionnement de la société et au maintien du lien social. En garantissant l'autonomie économique à chacune et chacun, sans distinction, le RBI permet un meilleur équilibre dans la répartition du pouvoir de décision au sein du ménage et donc, d'atteindre l'égalité.</p> <p>Enfin, dans le contexte tendu de l'urgence climatique, le RBI fait partie des réponses pour orienter les sociétés vers un train de vie durable, afin de ne pas dépasser les 2°C de réchauffement global. En invitant à diminuer notre temps de travail et à découvrir les occupations peu ou non-rémunérées qui contribuent à notre épanouissement, le RBI pousse sur la voie de « la sobriété heureuse ». Il est donc à prévoir que le RBI puisse entraîner une diminution générale de la consommation et nous rapprocher de la transition vers des modes de vie plus compatibles avec la finitude des ressources dont dispose notre planète. Il permettra également à ceux qui le souhaitent de se consacrer librement à des activités favorisant cette transition.</p> <p>En libérant l'individu de la nécessité de vendre sa force de travail, le revenu de base lui offre le libre-choix de son activité, rémunérée ou non, et contribue ainsi à son épanouissement personnel. Il permet de diminuer le risque des maladies psychologiques liées à l'environnement professionnel et de promouvoir un mode de vie plus sain. L'entraide, la solidarité, le travail associatif et l'engagement citoyen, désormais mieux valorisés, seront appelés à prendre de l'essor. Le RBI donne accès à une société plus humaine, en quelque sorte.</p>
<p>Pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le revenu de base (qui n'est pas synonyme d'encouragement à la prodigalité), pourrait être financé par les nouveaux moyens de financement de l'État, proposés au point 8.3 sur le budget de l'État. Le problème n'est PAS le financement. Quand on veut on peut. Le problème est de savoir si on a la volonté et le courage de se lancer dans ces voies modernes, audacieuses et pertinentes. Pour ma part je dis oui, parce que si on veut une constitution moderne, il faut clairement savoir faire preuve d'originalité et d'intelligence. • À cause des nouvelles technologies de productions de biens et services, nous système économique au XXIe siècle génère de plus en plus de valeur avec de moins en moins de besoin en travail humain. Les dividendes des investisseurs propriétaires des moyens de productions augmentent, mais les revenus globaux du travail se contractent, les jeunes doivent accepter d'être corvéable dans des stages aux salaires indignes, après 45-50 ans, on devient obsolète sur le marché du travail, et les demandes d'aide sociale explosent. Le revenu de base, s'il est essentiellement destiné à se substituer à la part de revenu dont chacun dispose déjà pour mener une vie décente, mais sans luxe, est une solution économiquement réalisable parce qu'il ne représente aucune nouvelle charge pour l'État, à condition qu'il soit financé depuis la source de la richesse produite ou par un prélèvement sur l'ensemble des transactions financières et non par une cotisation sociale grevant les seuls travailleurs. Cela afin de préserver l'intérêt économique de l'insertion professionnelle. • A mon sens, l'Etat doit pouvoir fixer un revenu minimal de base. Ce n'est pas au contribuable de le financer, mais bien plutôt les employeurs concernés (sous réserve de l'aide sociale, qui, elle, est financée par le canton et les communes - par la voie d'un fonds alimenté par les pouvoirs publics - aux fins d'éviter le „tourisme social“). • Le législateur neuchâtelois a prévu un tel revenu. Le TF a d'ailleurs confirmé la conformité d'un tel revenu avec la constitution fédérale (ATF 143 I 403). L'on sait aujourd'hui que, dans certaines branches de l'économie valaisanne, des ouvriers travaillent pour des salaires misérables.
<p>Contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un revenu de base unique à la place des multiples subventions et aides, pourquoi pas. Inconditionnel, non. Ce serait totalement illogique que l'Etat, donc les impôts, donc les citoyens octroie des aides financières à des personnes qui n'en ont absolument pas besoin. Et quand on aura tous cessé de bosser (ou même diminué de moitié notre temps de travail), j'aimerais bien savoir comment financer ça, à moins d'augmenter drastiquement l'imposition (c'est à dire donner d'une main et reprendre de l'autre). • Un RBI ne provoquerait-il pas une énorme inflation ? • Pour les valides, un RBI ne serait viable que s'il se limite à quelques centaines de Fr./mois et remplace toutes les autres aides qui seraient supprimées. Dans tous les autres cas, il n'y aurait plus aucune incitation à travailler à des faibles taux (10% à 50%) et le coût serait énorme (que chacun fasse le calcul ne serait-ce que 800.- par mois a tous pour avoir une idée de la charge fiscale correspondante) . Et encore, il faudrait que ce soit sous la forme d'un crédit d'impôt éventuellement à verser. Les tests réalisés par le monde ne sont pas fiables, car toujours limités (à une région ou dans le temps). Enfin, les arguments développés dans le texte sont simplement faux. Assez paradoxal d'ailleurs d'affirmer à la fois que ce n'est pas une prime à la paresse et que c'est une invitation à diminuer son temps de travail. Quant à mon

	bonheur, j'ai l'âge auquel je peux m'en occuper seul, sans qu'on vienne me dire ce qu'il est censé être.
--	--

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Ajustement salarial
ID Excel	c88f3706-0250-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Garantir l'augmentation des salaires proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • C'est aux partenaires sociaux de traiter ce sujet. • Dans l'administration, ce serait possible (pour autant que ce soit finançable, parce que si c'est pour payer plus d'impôts ça sert à rien), mais le Constitution ne peut pas imposer une telle mesure aux entreprises privées.

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Assurance-paternité/parentale - congé paternité/parental
ID Excel	e2554583-3003-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La vision de la famille a beaucoup évolué, de même que la répartition des tâches entre les parents au sein de la famille. Les femmes travaillent et les hommes ont envie de s'occuper de leurs enfants. Beaucoup de pays développés l'ont compris et ont instauré un congé paternité / parental pour ce motif ainsi que pour d'autres raisons d'ordre économique et démographique.</p> <p>Bref retour en arrière... L'assurance-maternité, entendez par là le droit aux femmes de bénéficier notamment d'un congé maternité, a été introduit dans la Constitution fédérale en 1945 mais dont la mise en œuvre n'a été adoptée par le peuple suisse qu'en 2004 seulement.</p> <p>Lasse d'attendre une solution fédérale, le canton de Genève a introduit une assurance maternité cantonale en 2001. De même, Le peuple fribourgeois a également adopté dans sa constitution de 2004 un article sur la création d'une assurance-maternité (art. 33 Cst. fribourgeoise : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/10.1).</p> <p>(source : https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/geschichte-der-gleichstellung--frauen-macht-geschichte/frauen-macht-geschichte-ab-2001.html --> thème droit : Mutterschaftsversicherung, Elternschaft und soziale Sicherheit)</p> <p>Par ailleurs, comme le souligne la commission fédérale de coordination pour les questions familiales dans son étude de 2018 (https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/53291.pdf) les bénéfices d'un congé paternité/parental sont indéniables, on y compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la santé de l'enfant - La stimulation du développement de l'enfant

	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la santé de la mère - Le renforcement de la relation père-enfant - La mère peut travailler davantage - Effet positif sur la productivité économique pour les entreprises - Influence positive sur la démographie - Promotion de l'égalité homme-femme. <p>Ainsi, avec la vision actuelle de la famille, l'économie, la démographie, l'égalité homme-femme, il serait tout à fait possible de prévoir dans la cadre de cette constituante un article sur une assurance-paternité/parentale donnant droit aux pères de bénéficier d'un congé sur le même modèle que la constitution du canton de Fribourg par rapport à l'assurance-maternité. Cela permettrait également de laisser une porte ouverte pour octroyer un congé plus généreux que celui proposé de deux semaines au parlement fédéral mais qui fait actuellement l'objet d'un référendum.</p>
Pour	
Contre	

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Droit à l'aide sociale, violences domestiques, risque pour le renouvellement du permis de séjour
ID Excel	f48019b3-2ff7-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Lorsqu'une personne au bénéfice d'un permis de séjour se voit contrainte de demander l'aide sociale, l'assistant-e social-e</p> <p>devra l'informer qu'elle prend un risque pour le renouvellement de son permis. Bon nombre de personnes renoncent alors à un droit par peur et les conséquences se porteront tant sur leur santé globale et sur celle de leur famille que sur une paupérisation dont il sera difficile de s'en sortir. De plus, en cas de violences domestiques, la personne violentée sera tentée de rester dans cette situation et ne pas se séparer, préférant ne pas faire prendre le risque que les enfants doivent quitter le pays.</p> <p>L'Etat devrait veiller à ce que les personnes puissent vraiment faire valoir leurs droits.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Ne faisons pas de cas particuliers des articles constitutionnels.

Section	6.2. Sécurité sociale
Titre	Soins Palliatifs
ID Excel	f867ab03-1f54-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	<p>¹L'Etat assure un financement et une infrastructure suffisante garantissant l'accès à des soins palliatifs généraux et spécialisés à toute personne vivant avec une maladie potentiellement mortelle ainsi qu'à leurs proches-aidants.</p> <p>²L'infrastructure suffisante correspond au minimum aux standards de qualité définis par la Société Suisse de Médecine et Soins Palliatifs.</p> <p>³ un délai transitoire de 3 ans dès l'entrée en vigueur de la présente Constitution est accordé à l'Etat pour mettre en place les mesures correspondantes</p>
Pour	
Contre	

Section	6.3 Générations
Titre	solidarité
ID Excel	35a088b0-1769-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le canton et les communes favorisent la solidarité entre les générations et le bien-être de tous les membres de la membres.</p> <p>Les jeunes et les séniors, comme tous les citoyens, ont droit à la participation et à l'intégration sociale, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité.</p>
Pour	
Contre	

Section	6.3 Générations
Titre	Vie intergénérationnelle
ID Excel	3866284b-2bd8-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat et les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance. Ils soutiennent le rôle des associations, le bénévolat et la formation des bénévoles. Ils soutiennent financièrement par des contrats de prestations les associations qui incluent une dimension intergénérationnelle dans leurs activités d'intérêt général.</p>
Pour	
Contre	

Section	6.3 Générations
Titre	Intergénérationnelles
ID Excel	39cd0024-2d99-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Renforcer la responsabilité individuelle des familles Aider en exonérant fiscalement les travaux de transformation des logements faites dans le but d'accueillir, de garder à la maison les parents âgés. Tenir compte, fiscalement aussi, du travail effectué par un proche pour s'occuper d'un parent âgé
Pour	
Contre	

Section	6.3 Générations
Titre	contact
ID Excel	42143f24-0239-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	favoriser les contacts
Pour	
Contre	

Section	6.3 Générations
Titre	Intergénérationnelles
ID Excel	7c0d383b-0c6d-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Favoriser les maisons ainsi que les rencontres intergénérationnelles.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • C'est trop bien les maisons intergénérationnelles! Rien n'est inventé, tout existe, il suffit d'ouvrir ses yeux et ses oreilles à l'expérience d'autrui...
Contre	

Section	6.3 Générations
Titre	Développement des villages et quartiers intelligents
ID Excel	d6fccd39-033e-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Une des manières les plus efficaces de favoriser le contact intergénérationnel passe pour l'urbanisme, en pensant des quartiers mixtes avec des logements familiaux à proximité d'infrastructures dédiées aux aînés ainsi que des espaces de loisirs (détails à régler au niveau législatif).</p> <p>Ce qui pourrait figurer dans la constitution dans ce domaine serait d'ajouter un objectif de cohésion sociale dans les règles générales de l'aménagement du territoire. Par exemple "les collectivités organisent leur territoire selon les règles du développement durable en favorisant également la mixité sociale et intergénérationnelle".</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Pour développer les villages, dont le cœur est pour la plupart d'entre-eux très ancien, il faut faire baisser "la violence" de la circulation routière en abaissant la vitesse des véhicules à 30km/h voir plus bas.
Contre	

Section	6.3 Générations
Titre	Droit des enfants
ID Excel	ed1ef976-2fee-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Chaque enfant a droit à avoir des relations correctes, paritaires, régulières avec chacun de ses parents même après une séparation ou un divorce. Aujourd'hui les tribunaux accordent la garde des enfants quasi-systématiquement à la mère, les pères sont lésés.</p> <p>On parle beaucoup d'égalité entre les hommes et les femmes aujourd'hui. Il serait bon que cette égalité concerne aussi les parents.</p> <p>La garde alternée devrait être appliquée de manière prioritaire.</p>
Pour	
Contre	

Section	6.4 Patrimoine
Titre	Patrimoine naturel avant tout
ID Excel	24603245-2cba-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	<p>L'Etat veille à protéger et régénérer son patrimoine naturel.</p> <p>Il promeut l'équilibre des écosystèmes, où l'humain y est intégré pleinement et avec harmonie.</p> <p>Les patrimoines relatifs à la vie humaine ne sont pas déterminants, ils ne doivent pas avoir un impact négatif sur la sauvegarde de ce patrimoine qu'est notre Terre.</p> <p>Dans toutes ses activités, le patrimoine naturel doit être favorisé.</p> <p><i>Explication : s'il est nécessaire d'isoler un chalet pour le rendre efficient sur le plan énergétique, et bien, il va falloir faire des concessions sur le plan du patrimoine historique... ou sinon, les gens qui vivent dedans mettent des vestes...</i></p> <p><i>Pourquoi garder des contraintes qui nous furent imposées par les anciennes générations? Il faut envisager un avenir pérenne qui aille dans le sens de l'harmonie avec notre écosystème.</i></p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation du patrimoine ne doit pas être subordonnée à des questions humaine, mais se situer à égalité voir au-dessus.

Section	6.4 Patrimoine
Titre	Définition de la famille
ID Excel	4ddb4b98-2ff2-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La nouvelle Constitution devrait avoir une définition de la famille qui englobe l'entité composée d'un père et de ses enfants qu'il ne voit qu'un week-end sur deux.</p> <p>Après une séparation, l'entité composée de la maman et des enfants est appelée famille monoparentale. Le père, lui, est assimilé à un ménage d'une seule personne selon les normes de l'Office de la statistique.</p> <p>Bien que la "famille alternative" composée du père et de ses enfants n'est que occasionnelle, il faudrait que cette entité soit assimilée à une famille et bénéficie de la protection qui lui est due.</p>
Pour	
Contre	

Section	6.4 Patrimoine
Titre	patrimoine naturel et culturel
ID Excel	57c816e2-2bd9-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat protège le patrimoine naturel, culturel et architectural du canton. Le canton et les communes prennent, en collaboration avec des organisations privées, des mesures pour conserver les paysages et sites dignes de protection, ainsi que les monuments naturels et les biens culturels. La loi définit les zones</p>

	<p>et régions protégées.</p> <p>L'Etat et les communes aménagent le territoire de manière à sauvegarder les sites naturels ou construits.</p> <p>L'Etat assure un libre accès aux rives du lac Léman et des cours d'eau dans le respect de l'environnement et des intérêts publics prépondérants.</p> <p>L'Etat et les communes veillent à la conservation, à la protection, à l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine culturel valaisan. Ils contribuent aux frais de conservation et de rénovation des édifices religieux, architecturaux protégés et des monuments historiques.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Intéressant, une proposition juste que à côté on affirme que la préservation du naturel devait toujours primer sur la conservation du patrimoine, et ici il faut la préserver ?

Section	6.4 Patrimoine
Titre	protection
ID Excel	5e226c26-0239-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	totale
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Totale me semble exagéré et même contre-productif dans certains cas, puisque ça empêcherait la rénovation/transformation de certains bâtiments par exemple.

Section	6.4 Patrimoine
Titre	UNESCO
ID Excel	672c1946-031e-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Inscrire les monuments culturels et historiques du canton au patrimoine mondiale de l'UNESCO
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Il ne s'agit pas d'une démarche qui a sa place dans une constitution. Que l'on parle d'une démarche visant à valoriser les bâtiments c'est d'accord, mais je vois mal comment déterminer dans la constitution cette démarche vis à vis de l'UNESCO. • L'Unesco ne va pas inscrire tous les bâtiments et monuments dont dispose le canton...

Section	6.4 Patrimoine
Titre	Inventaire cantonal des biens culturels et bâtis ("UNESCO" cantonal)
ID Excel	868ad09a-0349-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Afin de faciliter la conservation et la promotion des biens culturels, la création d'un inventaire cantonal, recensant à la fois les oeuvres répartis dans quantités de musées différents, ainsi que les bâtiments, monuments etc... historiques ou culturel, ainsi qu'un renforcement des organismes chargés de les promouvoir. Bref, un genre d'Unesco cantonal pour protéger et faire connaître notre patrimoine.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • La Constitution doit intégrer la notion de conservation mais également de la valorisation/promotion du patrimoine culturel et naturel. La Constitution devrait insister sur cette notion. Il ne sert à rien d'allouer des montants aussi conséquents pour conserver des biens culturels qui sont aujourd'hui insuffisamment promus, mis en avant et qui garnissent des réserves de musée ou ne sont pas en lien avec les publics. • Il me semble que la constitution doit donner pour mission à l'état de définir ce qui relève du patrimoine. Mais il ne faut pas que le canton devienne un musée où le progrès n'a plus sa place. La culture est une chose vivante qui doit avoir de la place pour continuer à vivre et ne pas être étouffée par des vestiges du passé.
Contre	

Section	6.4 Patrimoine
Titre	Protection active du patrimoine bâti
ID Excel	b0b34f1c-0348-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	L'Etat (canton et communes) veillent à la protection du patrimoine bâti et naturel, en particulier à la conservation des bâtiment d'importance architecturale ou culturelle (par exemple ancien théâtre ou lieux culturels), y compris des centres historiques des villages et de leurs infrastructures. La démolition de tels bâtiments ne peut être réalisé qu'en cas d'intérêt sécuritaire et leur remplacement devra restaurer l'existant.
Pour	
Contre	

Section	6.4 Patrimoine
Titre	Patrimoine
ID Excel	cd17ced3-2d99-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	Statu quo Continuer le travail actuel
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Le travail actuel est bien mais on peut certainement faire beaucoup mieux. Combien d'anciennes constructions rasées pour des blocs de bétons, combien de sites archéologiques tout juste fouillés puis détruit pour des immeubles, combien d'immondes bâtiments modernes au milieu de paysages naturels ?

Section	6.4 Patrimoine
Titre	Culture vivante
ID Excel	d10cd8d7-0778-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	<p>« La culture est une composante clé d'un Valais qui</p> <ul style="list-style-type: none"> cultive la diversité et l'ouverture favorise l'intégration et veille à la cohésion crée, innove et se développe diversifie ses activités économiques » <p>En cela, la culture vivante, ainsi définie par le Canton dans sa Stratégie 2018, ne s'oppose en rien à la conservation du patrimoine mais le vivifie et l'enrichit.</p>
Pour	
Contre	

Section	6.4 Patrimoine
Titre	Promotion de la Culture
ID Excel	de454490-0260-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>La protection du patrimoine culturel doit passer par la promotion (meilleure communication aux citoyens) sur l'importance culturelle de notre riche histoire.</p> <p>Mais avant tout par une meilleure éducation culturelle concernant les sciences humaines et sociales dans notre système scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur cadre concernant l'histoire valaisanne (antique à moderne) - l'Art - La Philosophie

	- Les langues - Etc...
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> L'histoire et la culture sont déjà bien intégrés au cursus scolaire, à tous les niveaux.

Section	6.4 Patrimoine
Titre	Une mention spéciale pour les bâtiments à vocations culturelles
ID Excel	fad789b8-084e-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	Une part du patrimoine immobilier du canton est évidemment situé dans les églises, temples, et autres bâtiments voués au culte. Une constitution qui veut séparer l'état de l'église inquiète souvent une partie de la population au sujet de l'entretien de ces édifices qui seraient à charge des églises. Une mention qui donne pour mission à l'état de reconnaître le caractère culturel qui englobe à la fois l'architecture, et l'histoire religieuse du pays doit être faite pour garantir la préservation sans la cadencer dans les mains d'une communauté. Le caractère patrimonial revient ainsi à toute la population et est garanti par l'état.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Alors pourquoi ne pas laisser la relation Eglise-Etat comme actuellement, car si l'Etat entretient les édifices cela revient à la même chose ?

6.7. 7 Autorités cantonales : principes généraux et Grand Conseil

Section	7.1 Deputation/Stellvertretung
Titre	Grossrat und Suppleanten
ID Excel	07d26611-0851-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	Die Anzahl der Grossrats-Sitze auf 100 oder 90 reduzieren. Suppleanten auf einen Drittel der Grossrats-Sitze reduzieren.
Pour	
Contre	

Section	7.1 Députation/suppléance
Titre	Pas plus de députés, moins de suppléants et pas d'élection séparée des suppléants.
ID Excel	2e79abba-03c7-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Le nombre actuel de députés au Grand Conseil est suffisant pour représenter la population. En revanche, le nombre de suppléant peut être diminué de moitié, voir plus. Il n'est pas nécessaire que chaque député dispose de son propre remplaçant. Au maximum une dizaine de suppléants par groupe suffit.</p> <p>Il ne pas non plus nécessaire de les élire séparément, mais simplement nommer suppléants les viennent-ensuite de la liste. d'ailleurs en cas de vacance ou de démission, ce sont bien ceux-ci, et non les suppléants, qui sont élus à la place du député partant.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre de suppléants est sans intérêt: ils ne siègent jamais en même temps et ne représentent donc pas de charge supplémentaire!

Section	7.1 Députation/suppléance
Titre	Nombre de député selon tirage au sort
ID Excel	56e0bd41-2faf-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>On peut si l'on tire l'assemblée au sort, déduire le nombre de député d'un seuil éthique que l'on a préalablement fixé.</p> <p>Par exemple, si l'on veut que moins d'une assemblée sur 1000 ou 10'000 soit composée majoritairement de nao-nuzé (catégorie imaginaire dont on ne pourrait souhaiter l'avènement d'une majorité), on peut utiliser la combinatoire pour obtenir une taille minimale.</p> <p>Cela résoudrait le problème de la taille de l'assemblée d'une manière technique (une fois posé un seuil plus "concret" de tolérance).</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La base de la démocratie représentative est l'élection. Un quelconque tirage au sort n'encouragera certainement pas à la confiance des citoyens envers les élus qu'ils n'auront pas choisi, ni de la bonne représentation des députés envers les citoyens (et de leur bon travail tout court) puisque seul le hasard décide de leurs attributions.

Section	7.1 Députation/suppléance
Titre	Député - suppléants

ID Excel	6fd2fdb4-2d9a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Garder le nombre de députés et supprimer les suppléants
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques suppléants pour groupe sont tout de même utile pour les absences justifiées de députés (maladie, décès de proches etc...). Mais pas autant qu'actuellement.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Une particularité valaisanne (et de quelques autres cantons), mais très utile pour favoriser l'élection de jeunes suppléant-e-s, leur donner de l'expérience et favoriser la relève politique!

Section	7.1 Députation/suppléance
Titre	Députés
ID Excel	842f4152-1769-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Maintien du système actuel pour facilité la représentativité des régions
Pour	
Contre	

Secti on	7.1 Députation/suppléance
Titre	Supprimer les députés suppléants - diminuer le nombre de députés
ID Excel	9a35433b-0c75-11ea-a95f-0242ac110006
Conte nu	Au niveau fédéral, il n'existe pas de suppléance. Le canton de Genève compte 100 députés (alors qu'il compte bien plus d'habitants). Dans le cadre de la „Commission Luyet“ (cf. Bulletin des séances du Grand Conseil de l'année 2005), de telles mesures étaient déjà souhaitées.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre de députés, mais sans supprimer pour autant les suppléants: ils ne siègent jamais en même temps et ne représentent donc pas de charge supplémentaire! • Tout pouvoir corrompt. Les mandats présidentiels par exemple aux États-Unis et en France sont limités à 2. En France Macron s'occupe plus de sa réélection que de réformer la France. Plus les gens sont en place depuis très longtemps, plus il y a trafic d'influence. Dans nos Démocraties, l'État n'est plus contrôlé par le peuple ; bien au contraire, le paradigme fondamental de notre société a été inversé, puisque les puissants contrôlent l'État qui a présent contrôle le peuple. En 1789, les députés étaient choisis localement, puis s'assemblaient à Paris ; aujourd'hui, quelques puissants choisissent d'en haut les députés, et les inondent d'argent pour garantir leur élection ; les citoyens n'ont plus de champion, ils ne peuvent que voter pour le moindre mal. Alors réduire le

	<p>nombre de députés parachutés d'en haut me paraît une évidence, d'autant que ces députés sont surtout intéressés de s'installer dans le gruyère, de renforcer leur pouvoir en tenant le peuple à distance, et de servir les lobbys. Les députés ne sont plus là pour contrôler, au nom du peuple, l'administration et les juges, bien au contraire, aujourd'hui les 3 pouvoirs sont unis et font bloc contre le peuple. Le principe de la Séparation des pouvoirs, et du contrôle de ces pouvoirs les uns sur les autres, est bafoué. Il faut absolument réduire le nombre de députés et utiliser l'argent économisé pour financer l'élection au suffrage universel d'une Médiatrice cantonale, indépendante des 3 anciens pouvoirs ; ce Service aidera à relancer notre Démocratie. Est-ce que nos députés ont pris des dispositions pour renforcer les pouvoirs des citoyens ? Non. Est-ce qu'ils ont proposé la mise en place d'une plate-forme numérique sécurisée pour le e-débat et le e-vote ? Non. Est-ce qu'ils ont proposé l'élection d'une Médiatrice qui pourrait notamment reprendre en main la mafia judiciaire (https://blogs.mediapart.fr/alec-bungener/blog/091219/empêcher-la-mort-de-la-democratie-en-suisse-et-dans-le-monde) ? Non.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour compléter mon argumentaire, le canton de Genève compte 501'748 habitants résidant de manière permanente (31.12.2018), tandis que le Valais compte, à la même date 341'463 habitants résidant de manière permanente, soit 263'082 suisses. 69'467 personnes vivent dans le haut, 135'809 personnes vivent au centre et 122'718 dans le bas. https://www.vs.ch/documents/529400/4602906/2019+01+18+BCV_Le_Valais_en_chiffres.pdf/9f00f39e-ba6d-4437-88ac-f59bf7efc1ae Constat - Seuls trois cantons connaissent le système des suppléants: les Grisons, le Jura et le Valais. - Le nombre de parlementaires vaudois est de 150 (793'709 habitants); - Le nombre de parlementaires genevois est de 100 (501'748 habitants); - Le canton de Zurich compte 180 députés (1,5 million d'habitants). - La Commission „Mesures structurelles“ avait proposé en février 2005 un nombre de 100 députés (et 50 députés suppléants). Cf. https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2005/01/2005.02_Mesures%20d'économie%20Budget%202005_RAPP_3_COM.pdf p. 21 La nouvelle constitution doit se montrer ambitieuse. Elle ne doit pas reproduire le modèle actuel qui date du XVIIIème siècle (la Diète). La durée des mandats devrait être portée à cinq ans. La politique politicienne ne doit plus constituer un frein au développement de notre canton. Dire NON sans aucun argument n'est pas constructif !
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Vu la grande diversité du canton, et les difficultés de persévérations déjà existants de certaines régions (notamment de montagne), il ne faut surtout pas diminuer encore le nombre de député, au contraire. Comparaison n'est pas raison, Genève se débrouille avec 100 députés mais le territoire et la population est beaucoup plus uniforme car essentiellement urbaine. • Une particularité valaisanne (et de quelques autres cantons), mais très utile pour favoriser l'élection de jeunes suppléant-e-s, leur donner de l'expérience et favoriser la relève politique!

Section	7.1 Députation/suppléance
Titre	population
ID Excel	a67d6205-0239-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	par la proportionnelle
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Proportionnelle pour le Conseil d'Etat.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Le parlement représente la population : le système proportionnel est le système adéquat. Le gouvernement est un très petit nombre de personnes dont la compétence doit être le critère déterminant : ce doit être une élection de personnes ; la proportionnalité est secondaire ; les listes par parti devraient être abolies car elles faussent le résultat en faveur du plus grand parti.

	<ul style="list-style-type: none"> • Par cercles électoraux au législatif oui, pas à l'exécutif.
--	---

Section	7.1 Députation/suppléance
Titre	Députation Suppléance
ID Excel	b13d4c4f-2bdd-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Avec ses 130 députés et ses 130 suppléants, le Grand Conseil valaisan a plus d'élus que l'Assemblée fédérale réunie ! Il s'agit donc de diminuer le nombre de députés et de suppléants selon une approche statistique de ce qui se fait en Suisse en la matière. En Suisse, les 2609 élus dans les différents cantons (Source OFS, 2017) et une population de 8035400 habitants font qu'un élu représente 3080 habitants. En Valais, seulement 2627 (341500:130), soit une moyenne bien inférieure.</p> <p>En conséquence, il faut abaisser le nombre de parlementaires à 100, voire mieux à 90 députés, soit un député pour 3415 habitants ou un député pour 3794 habitants. Rappel des extrêmes : ZH : 1 député pour 8357 habitants et AI : 1 député pour 322 habitants !</p> <p>Pour prendre des cantons comparables en termes d'habitants, FR (315100) a abaissé à 110 le nombre de députés après révision de sa Cst. en 2005, le TI (353700) a 90 députés) a 100 députés.</p> <p>La représentativité de la population avec une baisse du nombre de députés est donc assurée et les économies d'échelle qui en découlent ne sont pas négligeables, sans compter l'amélioration de l'efficacité dans le choix des députés !</p> <p>Source : Pouvoirs et autorités cantonales, Bases de la problématique, Jean-Yves Riand, octobre 2018, publié par Appel Citoyen.</p> <p>En ce qui concerne les suppléants, le VS est un des rares cantons qui connaissent la notion de suppléance. NE ne nomme que 36 suppléants pour 115 députés, GE compte 18 suppléants pour 100 membres du parlement et JU 31 suppléants pour 60 députés, chiffres moins pléthoriques qu'en Valais. On peut donc raisonnablement réduire le nombre de suppléants de moitié, voire des 2/3.</p> <p>Source : Pouvoirs et autorités cantonales, Bases de la problématique, Jean-Yves Riand, octobre 2018, publié par Appel Citoyen</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de siège idéal pour une élection proportionnelle est 100: ainsi $x.y\%$ des voix attribue x sièges (arrondi à l'entier le plus proche)
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre de suppléants est sans intérêt: ils ne siègent jamais en même temps et ne représentent donc pas de charge supplémentaire! • Pas d'accord pour le nombre de députés, vu la disparité du territoire (tandis que Fribourg ou le Jura sont nettement plus homogènes), maintenir au moins ce nombre est indispensable pour garantir la représentativité de tous les citoyens. Certains arrondissement électoraux ont déjà des problèmes en raison du faible nombre de députés dont ils disposent, réduire encore le nombre d'élus ne fera qu'encore concentrer les décisions dans les centres urbains. Par contre, le nombre de suppléants peut effectivement être revu largement à la baisse. Pas besoin d'un suppléant par député. Un trentaine (répartis au prorata des apparentements) devrait largement suffire à assurer qu'aucune chaise ne reste vide durant une session.

Section	7.1 Députation/suppléance
Titre	Diminuer à 100 députés - 100 suppléants
ID Excel	bee45e54-1380-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le poste de suppléant permet de "tester" la politique de milice. Cela fait une formation pour permettre, si le suppléant passe député, d'être beaucoup plus efficace rapidement. Diminuer à 100 députés permet de s'aligner sur les autres cantons romands.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Vu l'étendue du canton, sa population croissante et les grandes disparités régionales, je pense qu'il serait plutôt contre-productif de diminuer le nombre de députés. Concernant les suppléants par contre, il est je pense inutile d'en avoir autant que de députés, la moitié suffiraient, il est en effet très rare que tous les députés doivent être remplacés simultanément. P.S. Grand Conseil Vaud : 150 députés, GE 100, FR 110, NE 115, JU 60, BE 160, on est très loin d'une quelconque uniformité sur laquelle s'aligner (si tant est qu'il faille absolument faire comme les autres)

Section	7.1 Deputation/Stellvertretung
Titre	Suppleanten
ID Excel	c6712332-06c3-11ea-b391-0242ac110004
Contenu	Es braucht keine Suppleanten mehr.100 Grossräte sind genug.
Pour	
Contre	

Section	7.1 Députation/suppléance
Titre	Réduire de moitié
ID Excel	dfa3bce1-0c6d-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Réduire les suppléants à 1 suppléant pour 2 Députés et le Statut-Quo pour les Députés.
Pour	

Contre	
---------------	--

Section	7.1 Députation/suppléance
Titre	Parité exacte entre député-e-s et suppléant-e-s
ID Excel	e1bf80f3-3008-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Les candidat-e-s au poste de député-e-s et suppléant-e-s se présentent par paire, sur la même liste, et sont élus-e-s conjointement.</p> <p>La parité exacte est introduite comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • chaque candidat masculin se présente avec une suppléante féminine (ou neutre, si un 3e genre est reconnu) • chaque candidate féminine se présente avec un suppléant masculin (ou neutre). <p>En cas de démission, les viennent ensuite respectent le même principe.</p> <p>Ainsi, le parlement dans son ensemble (élu-e-s + suppléant-e-s) comporte une parité exacte, mais sans quota trop contraignant pour l'électeur. Ce système devrait ainsi être conforme à la jurisprudence du TF en la matière.</p> <p>Le pourcentage concret à chaque session dépendra des présences et absences du jour et en théorie, le parlement pourrait être une fois 100% féminin (ou masculin).</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun quota de composantes physiques. Les citoyens choisissent les élus qu'ils désirent, sur la base de leur compétences ou d'autres critères personnels. Et encore moins de duo inamovibles qui restreignent encore plus la liberté de choix.

Section	7.1 Députation/suppléance
Titre	Grand Conseil et fonctionnaires: pour la fin des inégalités de traitement
ID Excel	f3fbe694-25ce-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>En l'état, les enseignants sont les seuls employés d'Etat à pouvoir accéder à la députation. Cette inégalité de traitement vis-à-vis des autres fonctionnaires doit être abolie. Il convient de s'inspirer des modèles fribourgeois et vaudois et de permettre aux fonctionnaires de siéger au Grand Conseil, à l'exclusion des cadres supérieurs.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Il serait utile que la Constitution précise très clairement cette notion et qu'elle en fasse de même pour l'échelle communale. Il n'est clairement pas certain qu'un chef d'entreprise soit moins soumise à des conflits d'intérêts qu'un employeur communal... Même parmi les cadres supérieurs...

Contre	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les cadres supérieurs sont inéligibles. Les employés d'état du bas de l'échelle peuvent siéger au grand conseil, comme les enseignants.
---------------	---

Section	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
Titre	Faire 6 arrondissements électoraux, pour 6 régions socio-économiques
ID Excel	214f06dc-1381-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Regrouper pour créer 6 régions socio-économiques Monthey-St-Maurice Martigny-Entremont Sion-Hérens- Conthey Sierre-Loèche Visp Brig Permet de regrouper plaine et montagne
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Il y a de l'idée .. à creuser.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Je serais moins catégorique sur le nombre; on pourrait mettre une fourchette. Ne pas confondre arrondissements et régions socio-économiques. Il y a déjà deux régions socio économiques. Sur ce point laissons les communes s'organiser en toute autonomie. Difficile de parler de ce sujet sans parler aussi des districts.

Section	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
Titre	Système cohérent et compréhensible
ID Excel	350e5e84-1467-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p><u>Le canton est découpé en 6-9 districts</u></p> <p>Créer des districts qui correspondent aux bassins de vie des habitants : leur territoire doit se baser sur des données statistiques comme le pendularisme, les loisirs, etc. On pourrait mettre une fourchette quant au nombre : entre 6 et 9 par exemple à préciser en fonction des résultats statistiques.</p> <p><u>Chaque district comporte entre un et trois cercles électoraux</u></p> <p>Identifier 1-3 cercles électoraux par district pour assurer l'équilibre entre la plaine et la montagne (attention au problème de définition)</p> <p>Les cercles électoraux sont liés au découpage territorial.</p> <p>Attention : ne pas confondre avec les régions socio-économiques qui devraient rester des structures créées essentiellement par les communes</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Un système électoral à deux niveaux restera compliqué dans tous les cas de figures. Former des cercles électoraux plus restreints et divisés plaine/montagne (à voir le cas des communes mixtes) est intéressant mais il vaudrait mieux qu'ils soient indépendants, quitte à augmenter le nombre total de députés pour que chacun cercle en ait suffisamment.

Section	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
Titre	Statut-Quo
ID Excel	4448e37e-0c6e-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Le système actuel de 6 arrondissement est la meilleure solution !
Pour	<ul style="list-style-type: none"> La bi-proportionnelle a été instituée pour de bonnes raisons. La complexité des calculs, qui est réelle, n'a aucune incidence négative sur les citoyens. Le Tribunal fédéral a fixé à 9 le nombre minimal d'élus par arrondissement pour que l'élection mérite le terme de proportionnelle.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La bi-proportionnelle complique le système d'élection et n'est pas pertinente partout. Le mieux est de garder la plupart des districts indépendants, et de ne grouper en arrondissements que ceux qui sont trop petits pour avoir au moins 4 (ou 5) députés.

Section	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
Titre	Fin de la bi-proportionnalité et arrondissements électoraux plus grands
ID Excel	6bfa93a4-0301-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Fin de la bi-proportionnalité inutilement compliquée et qui se réfère à des districts trop petits sans vraie pertinence. Remplacement par six grands arrondissements où les élections se font à la proportionnelle. Ces arrondissements électoraux pourraient Aussi correspondre à des régions de planification économique et d'aménagement du territoire et remplacer les actuels districts. Ils s'organiseraient autour des principales villes du canton.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Et cette simplification s'accorde avec la réduction du nombre de députés et la suppression des suppléants. Les gens sont de plus en plus mobiles. Ils ont des liens aussi bien en montagne qu'en plaine et avec les districts d'à côté.. pourtant un habitant de Sion ne peut pas voter pour un candidat de Nendaz ou de Conthey et vice-versa : cela peut être frustrant. Créer des arrondissements plus grands améliorera aussi la représentativité sans qu'on n'ait besoin de la double proportionnalité.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> On peut difficilement regrouper les petits sans impliquer les grands. Par exemple, St-Maurice n'a que 5 députés, y a-t-il un autre choix que de regrouper avec Monthey ? On peut admettre que les districts actuels ne sont plus pertinents. C'est la constitution actuelle qui ne permet pas d'autres circonscriptions que les districts actuels. Dans une nouvelle constitution, il est permis de répartir le territoire intelligemment. Pour garantir le nombre d'élus d'une vallée, les communes de la vallée devraient former une circonscription. De même, une ville de plaine devrait former à elle seule une circonscription, pour éviter qu'elle soit sous-représentée au Grand Conseil. Si l'on veut que les candidat-e-s soient connu-e-s des électeurs et électrices, il faut que les circonscriptions électorales soient petites. Mais il n'est pas possible d'assurer une proportionnalité correcte entre les partis politiques dans de petites circonscriptions. La solution

	<p>de ce dilemme est le système bi-proportionnel, qui consiste à cumuler les circonscriptions dans des arrondissements plus grands. Ce système fonctionne parfaitement bien.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seuls quelques districts sont vraiment petits et peu pertinents. Seulement ceux-ci devraient être regroupés, soit en les fusionnant complètement, soit par une bi-proportionnelle. Pour tous les autres, le système précédent fonctionnait très bien. De plus, instaurer des arrondissements géants (6 ou 3) conduirait à une perte d'identification des élus, qui ne serait plus vraiment connus de leurs électeurs, ni proches d'eux. Certains districts élisent déjà 15 députés ou plus, que dire avec 30 voir 40 élus par région ?
--	---

Section	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
Titre	Regrouper les districts trop petits, conserver les autres
ID Excel	8998d1a0-03c9-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Jusqu'en 2017, les élus étaient élus par district à la proportionnelle simple. Ce système fonctionnait globalement très bien, sauf dans les tous petits où le faible nombre d'élus rendait le vote peu représentatif, d'où la modification imposée par le Tribunal Fédéral, qui instaure la bi-rproportionnelle en regroupant les districts par 2 ou 3, système complexe et peu lisible qui ne doit pas durer.. Aujourd'hui, on parle de bi-proportionnelle dans tous le canton, voir de n'avoir plus que 6, 3, voir un seul cercle électoral. Mais pourquoi changer complètement un système qui fonctionne à 90%. Si des mesures doivent être prises, qu'elles soient ciblées sur les districts qui posent problème, en fixant un nombre minimal de député pour une circonscription. Avec 5 députés minimum (ce qui laisse assez de sièges pour potentiellement représenter 5 partis), il suffirait de grouper Conches avec Brigue, et de réunir les deux parties de Rarogne, sans rien toucher à tous les autres districts.</p> <p>De plus, une regroupement implique une augmentation significative du nombre d'élus à choisir au sein de chaque cercle (sauf si on conserve la bi-proportionnelle incompréhensible pour le citoyen), ce qui diminue le contact avec la population. Chaque élu ne serait qu'un individu anonyme isolé au milieu d'une liste de 20, 30 voir 40 noms. Une grave perte pour la démocratie et la volonté des citoyens de connaître leurs élus et de la choisir selon leurs idées et compétences propres et non pas seulement pour leur étiquette partisane.</p> <p>Bref : conserver les districts actuels qui disposent d'au moins 4 ou 5 élus sur 130, selon leur population. Regrouper ou redécouper les autres si nécessaire. Inutile de réinventer tout un système efficace pour corriger quelques défauts localisés.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Ce n'est pas 4 ou 5 élus qu'il faudrait atteindre, mais 9, selon le Tribunal fédéral. Les districts posant problèmes sont : St-Maurice, Entremont, Hérens, Loèche, les deux demi-districts de Rarogne et Conches. La bi-proportionnelle actuelle résout à satisfaction cette question. Les citoyens n'ont pas eu à changer leur manière de voter pour passer au nouveau calcul.

Section	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
Titre	Bi-proportionnelle à l'échelle du canton ?
ID Excel	acdd41d2-01a6-11ea-aadf-0242ac110005

Contenu	Certains cantons utilisent une bi-proportionnelle à l'échelle du canton (contrairement aux dernières élections où la double proportionnelle était réalisée à l'échelle des régions). Une bi-proportionnelle à l'échelle du canton permet de maintenir le "patrimoine culturel" des 13 districts, mais permettrait d'avoir une répartition équitable des forces politiques sur l'ensemble du canton. (La solution des 6 régions, en élection proportionnelle me semble aussi très intéressante, mais celle-ci mérite que l'on s'y penche).
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Ma préférence va à un redécoupage en six grands districts et arrondissements électoraux, mais l'idée d'une bi-proportionnalité à l'échelle du canton pourrait constituer un bon compromis si les conservateurs refusent les six grands districts.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> L'un des défauts de la bi-proportionnels, celui de contribuer à l'élection de personnes sur lesquelles on n'a aucune influence (par le jeu des sommes de différents arrondissements), serait encore plus important si l'on cumulait les voix de tout le canton, pour un gain marginal de représentativité. Le but d'assurer une proportionnalité politique est très bien satisfaite avec 6 arrondissements. Ce n'est pas utile de descendre à 3 arrondissements et encore moins à un seul arrondissement. De plus, cumuler les circonscriptions du Haut-Valais avec celles du Valais romand serait problématique, car les deux régions linguistiques n'ont pas les mêmes partis politiques. Même si techniquement ça pourrait marcher, je doute fort que ce soit apprécié.

Section	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
Titre	Grand conseil
ID Excel	b415b877-2d9b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Suppression des arrondissements
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Si c'est dans le sens revenir à un seul niveau avec les districts oui. Si c'est un seul arrondissement pour tout le canton, clairement non.
Contre	

Section	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
Titre	partage
ID Excel	cb2468b0-0239-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	trois
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Trois ou six cela me va.
Contre	

Section	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
Titre	Cercles électoraux
ID Excel	e19a9388-2be3-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Je propose que le territoire du canton soit divisé en trois régions (Haut-Centre-Bas), la loi déterminant le rattachement de chaque district historique à l'une d'elles. Les 3 régions forment ainsi les 3 cercles électoraux ou arrondissements électoraux pour l'élection au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Les districts historiques forment des sous-arrondissements d'un cercle électoral (ex : Centre : Sierre, Sion, Hérens, Conthey). Les sièges sont répartis proportionnellement selon la population suisse de résidence dans les régions et les 13 districts. L'élection se fait par les citoyens des candidats de leur région. L'attribution des sièges aux partis politiques se fait en fonction de leur force dans l'arrondissement électoral.</p> <p>Le système de la bi-proportionnelle actuellement appliqué est maintenu mais à une autre échelle. L'attribution des sièges aux partis politiques se fait après addition de leurs listes dans les sous-arrondissements (les districts), puis les sièges obtenus par chaque parti dans l'arrondissement sont répartis dans les sous-arrondissements.</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • homogénéité démographique entre régions : Haut : 70000 habitants, Centre : 100000 habitants, Bas : 90000 habitants • nécessité pour les candidats de se faire connaître sur une région, et non plus sur un district, donc meilleure représentation populaire des élus • les districts historiques sont maintenus dans leur spécificité mais ne sont plus l'arrondissement électoral pertinent • les 3 cercles électoraux sont en phase avec l'avènement des 3 régions socio-économiques. Régions plus pertinentes en termes géographiques, culturels, économiques et sociaux. • avec la bi-proportionnelle, toutes les composantes d'une région, d'un district sont maintenues et une large représentativité des élus garantie à l'échelon local. • on abolit les 6 arrondissements actuels qui font que Sierre reste le seul à être à la fois un district et un arrondissement, et dans le Haut le découpage artificiel qui fait que Rarogne oriental est dans l'arrondissement de Brigue et celui occidental dans l'arrondissement de Viège. <p>Exemple : Ainsi dans le système actuel à 130 députés, le Haut aurait 35 députés, le Centre 50 et le Bas 45. Au Centre, le district de Sierre aurait 17 députés, Sion 17, Hérens 5 et Conthey 11. Les 6 arrondissements du système actuel sont préservés mais inclus dans un arrondissement électoral plus vaste. La représentation des districts est garantie, tout comme celle de la population puisque c'est la dernière statistique démographique qui fait foi.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Il vaudrait mieux abolir cette double proportionnelle qui complique la compréhension de l'élection. De plus, il n'est nullement utile de regrouper des districts déjà suffisamment grand. Pire le fait de voter pour élire des candidats distants va plutôt fragiliser le lien entre population et élu. Un citoyen de St-Gingolph peut-il véritablement se sentir représenté par un élu de Bourg-St-Pierre, et réciproquement ? Seuls les plus petits districts devrait être regroupés, pour n'avoir plus que 9 ou 10 arrondissement moyens plutôt que 3 grands.

Section	7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil
Titre	4 Arrondissement electiraux
ID Excel	ed3b79db-0c76-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	<p>Par souci d'équité, il est créé les cinq arrondissements électoraux ci-après-midi:</p> <p>a) Arrondissement du Haut-Valais; b) Arrondissement de Sierre; c) Arrondissement de Sion; d) Arrondissement de Martugny; e) Arrondissement de Minthey.</p> <p>Variante a 6 arrondissements (Arrondissement de Brig et Arrondissement de Visp).</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • A toutes fins utiles, je vous invite à lire l'arrêt du Tribunal fédéral publié aux ATF 140 I 107. • Il y a 2 choses qui sont équitables et qui doivent être garanties par le mode d'élection : - la représentativité territoriale : chaque entité doit être correctement représentée – pour y arriver, les circonscriptions électorales doivent être petites - la représentativité politique : chaque mouvement politique doit avoir un nombre d'élu-e-s proportionnel au nombre de voix obtenues – pour y arriver, les arrondissements électoraux doivent être plutôt grands. C'est précisément la méthode bi-proportionnelle qui permet de résoudre le dilemme : Les gens votent dans leur circonscription pour des gens qui leur sont proches et connaissent leurs besoins. La proportionnalité politique est assurée par le cumul de plusieurs circonscriptions dans des arrondissements de taille adéquate. Il est vrai que les calculs ne sont pas simples, mais c'est pour une bonne cause. Encore un point : rien n'obligera dans la nouvelle constitution de faire coïncider les circonscriptions avec les districts actuels. • Pour répondre à LC du 22 novembre : je pense qu'il appartient aux Haut-Valaisiens de savoir s'ils préfèrent 1 ou 2 arrondissements. Brigue et Viège sont géographiquement très proches et ce n'est pas évident a priori qu'elles devraient être dans 2 arrondissements différents. D'autre part, le sentiment de faire partie d'une seule et même communauté n'est nulle part aussi fort que dans le Haut. Il y a bien sûr des rivalités locales, mais ça, où n'y en a-t-il pas ? • Dans la bi-proportionnelle, le seul but de regrouper les circonscriptions en arrondissements est d'assurer la proportionnalité politique (nombre de sièges par parti). En conséquence, 3, 4, 5, 6 peu importe, le résultat sera correct. Il n'est pas utile de choisir moins que 6. L'avantage de 6, c'est que chaque arrondissement est centré sur une des 6 villes principales du canton.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Pour répondre à Bernard Gabioud le 25 novembre : on pourrait dire la même chose de Sion et Sierre, également très proches. Et niveau mentalités, on serait plus dans une répartition en 3 : Chablais, Centre, Haut, ce qui ne semble pas une bonne idée non plus, sans compter que les communes de montagnes se sentent généralement plus proches entre elles qu'avec celles de plaines. La variante la plus simple (pour autant que l'on veuille réduire le nombre de circonscriptions) reste de grouper autour des 6 grandes villes. • Pourquoi chacune des villes du bas-Valais aurait son arrondissement et pas celles du Haut ? Quitte à vouloir moins d'arrondissement, soyons au moins logiques et équitables.

Section	7.3 Limitation des mandats
Titre	Mandats

ID Excel	56c1fa6c-2d9b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Aucune limite
Pour	
Contre	

Section	7.3 Limitation des mandats
Titre	Aucune limite dans la Constitution - le peuple choisit ses élus
ID Excel	8fb90c62-03ca-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Aucune limite dans la reconductibilité des mandats ne devrait figurer dans la Constitution. Le citoyen est libre de choisir ses élus, à lui de décider si tel ou telle peut le représenter pendant 20 ans ou doit partir, et non pas en fonction d'une limite arbitraire sans véritable justification.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Pour limiter le trafic d'influence, il faut limiter à un seul mandat. • Une limite universelle permet d'imposer plus de diversité, de donner la parole à davantage de personnes et de limiter les conflits d'intérêts.

Section	7.3 Begrenzung der Mandate
Titre	keine finanziellen Mandat während der Amtsdauer mehr erlaubt
ID Excel	ca8d4327-15e1-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Politik sollte unabhängig von finanziellen Mandaten (ausgenommen wohltätige Vereine) der Poltiker geschehen- nur so kann die Unabhängigkeit gewährleistet werden. Die Politiker werden für Ihre Aufgaben ordnungsgemäss entschädigt und es braucht dazu keine weiteren Mandaten von Verwaltungsräten etc. Des Weiteren müssen alle Mandat der Politiker bei Amtsbeginn offengelegt werden.
Pour	
Contre	

Section	7.3 Limitation des mandats
Titre	Limiter les Mandats
ID Excel	e6509ab3-031e-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Il faudrait limiter ! (A voir combien de Mandats)
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • 2 mandats de 5 ans, soit 10 ans max. • Pour limiter le trafic d'influence, il faut limiter à un seul mandat. • Une limite universelle permet d'imposer plus de diversité, de donner la parole à davantage de personnes et de limiter les conflits d'intérêts.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Les citoyens ont l'autorité pour limiter les mandats au cas par cas s'ils le jugent nécessaire. Une limite arbitraire et universelle me semble peu pertinente.

Section	7.3 Limitation des mandats
Titre	Limitation des mandats
ID Excel	fe744c94-2be7-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Si la durée d'une législature parlementaire est de 4 ans, je propose de limiter la durée du mandat à 3 périodes.</p> <p>Si la durée d'une législature est portée à 5 ans, je propose de limiter la durée du mandat à 2, voire 3 périodes.</p> <p>Il en va du besoin de renouvellement du parlement et du rajeunissement des forces. Il n'y a que les personnes imbues d'elles-mêmes qui se croient indispensables et restent indéfiniment au pouvoir. La limitation des mandats est le corollaire de l'exercice d'une saine démocratie.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • 2 mandats de 5 ans, soit 10 ans max.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • C'est aux citoyens de décider si leurs élus sont imbus d'eux-même et doivent partir, ou si au contraire la qualité de leur travail est apprécié et bénéfique pour la collectivité, t des non des règles arbitraires de durées de mandats. Il en va d'ailleurs de même pour les quotas de sexe, d'âge ou autres.

Section	7.4 Organisation du Grand Conseil
Titre	Organisation du Grand Conseil

ID Excel	12bc8806-2be9-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Inscription du principe d'incompatibilités avec d'autres mandats ou fonctions.</p> <p>Inscription du principe de l'immunité parlementaire et de liberté de parole.</p> <p>Inscription du principe d'indépendance des membres dans l'exercice de leur mandat.</p> <p>Obligation de l'administration de fournir aux députés tous les renseignements et documents utiles à l'exercice de leur mandat.</p> <p>Inscription de la poursuite pénale des membres du Conseil d'Etat, de la magistrature pour des infractions commises dans l'exercice de leurs fonctions.</p> <p>Inscription du principe de récusation.</p> <p>Abolir le droit de grâce et d'amnistie générale ou particulière.</p> <p>Inscription des droits d'initiative et de référendum que le droit fédéral accorde aux cantons.</p> <p>Election des membres du Tribunal cantonale, du ministère public et sur préavis les membres du pouvoir judiciaire.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Oui a une bonne parti de ces principes déjà appliqués. Mais l'incompatibilité des fonctions ne devrait s'appliquer qu'à l'horizontal (2 fonctions cantonales ou 2 fonctions communales), pour des question d'indépendances des pouvoirs. En revanche, il n'y a pas de raisons particulières d'interdire de siéger à des échelons différents, par exemple conseiller communal et député. Au contraire, cela peut permettre une meilleure représentation des intérêts communaux au Canton et à l'inverse une meilleure communication.

Section	7.4 Organisation du Grand Conseil
Titre	Pour une approbation de l'ouverture de tout processus législatif intercantonal par le Parlement
ID Excel	5627ac04-25c7-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le Grand Conseil devrait approuver l'ouverture de tout processus législatif intercantonal avant que le Conseil d'Etat négocie une adhésion à une convention intercantonale. Dans la même optique, il conviendrait de donner au Parlement la compétence de proposer des concordats et autres conventions.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit en effet d'approuver l'ouverture du processus législatif intercantonal. La pratique actuelle condamne parfois le Parlement à l'impuissance lors de la rédaction de règles de droit qui seront applicables dans le canton, alors même qu'il est précisément le pouvoir législatif.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> le Grand Conseil peut difficilement approuver ou refuser une convention internationale avant même que celle-ci n'ait été discutée et que ses termes soient connus. En revanche, le processus de consultation existent déjà en cours de procédure.

Section	7.4 Organisation des Grossen Rates
Titre	ANWESENHEITSPFLICHT regeln
ID Excel	79fb04a6-115b-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	An Ehrenhaftigkeit und demensprechende Anwesenheit appelierern. Minimum an anwesenden Tagen festlegen. Ansonsten Bericht verlangen!
Pour	<ul style="list-style-type: none"> falls das nicht schon so ist- keine Anwesenheit = kein Sitzungsgeld und führen von Statistiken der Anwesenheit
Contre	

Section	7.4 Organisation du Grand Conseil
Titre	Grand conseil
ID Excel	b7b3f3d1-2d9a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo
Pour	
Contre	

Section	7.4 Organisation du Grand Conseil
Titre	Un parlement de 100 membres (système proportionnel)
ID Excel	cccc7cd8-300a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le nombre actuel de 130 membres est lié historiquement au nombre de 13 districts «historiques» (en réalité 14, car 12 + 2 demis)</p> <p>Le nombre de siège idéal pour une élection proportionnelle est naturellement de 100: ainsi x.yz% des voix obtenues attribue x sièges (arrondi à l'entier le plus proche). Le système est ainsi transparent et compréhensible par tous.</p> <p>Accessoirement, le fait de libérer de l'espace permet plus de confort dans la salle du parlement (et de la Constituante, pour l'instant) et rend possible un meilleur agencement du mobilier (en hémicycle, plutôt qu'à l'équerre).</p>

Pour	
Contre	

Section	7.4 Organisation du Grand Conseil
Titre	Egalité hommes / femmes à la présidence et vice-présidence
ID Excel	cce4eeba-0c6e-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Favoriser l'égalité hommes et femmes à la vice-présidence du grand conseil et que, 1 année sur 2, ce soit une femme qui soit élue présidente du grand conseil.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Non à toute forme de quotas inutiles et arbitraires. Oui aux compétences avant tout. La véritable égalité c'est que le sexe ne rentre pas en ligne de compte, pour quelque décision/élection que ce soit.

6.8. 8 Conseil d'Etat, administration et préfets

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Election du conseil d'Etat à la proportionnelle
ID Excel	009d14cf-2e16-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Afin d'assurer une meilleure représentation des citoyennes et citoyens, l'élection du conseil d'Etat doit passer du système majoritaire au système de la proportionnelle.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> L'élection d'un exécutif est une élection de personnalités et de compétences, pas une affaire partisane. Grand Conseil à la proportionnelle. Conseil d'etat au majoritaire.

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Statu Quo

ID Excel	0281c2c4-03cd-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Le système actuel fonctionne. Cinq conseillers sont suffisants pour donner l'orientation générale (le reste dépendant des chefs de service) et le système majoritaire est bien mieux adapté à l'élection de personnes, adaptées au poste et non pas seulement d'étiquettes partisans
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Si on ne veut pas d'étiquette partisane, alors il ne faut pas avoir des listes de partis. Le système actuel favorise les partis.

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Suppression des préfets
ID Excel	266beda6-0c85-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Les préfets avaient un rôle historique. Ils étaient à la tête des dizains et siégeaient à la Diète. Leur rôle a considérablement diminué et n'est, à l'évidence plus adapté aux besoins actuels. Il s'agit de profiter de cette nouvelle constitution pour moderniser les institutions de ce canton.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle a été modifié mais pourquoi les supprimer plutôt que redéfinir leur rôle et les rendre plus utiles ?

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Passer de cinq à sept Conseillers d'Etat
ID Excel	2dd3c558-02f8-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Les tâches de gouvernement sont toujours plus complexes et certains départements mammoth occasionnent une charge de travail trop importante pour une seule personne. Par ailleurs passer de cinq à sept conseillers permettrait une meilleure représentativité des différentes régions et différentes sensibilités politiques.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Oui mais... la constitution peut définir un nombre de conseillers en fonction du nombre de mandats occupés par chacun. Si l'on met en lien l'évaluation de charge de travail par une commission étatique, l'augmentation de mandats déterminera le nombre de conseillers nécessaires. On peut fixer aussi une limite budgétée de l'ensemble des mandats de conseillers. On obtient ainsi un collège de conseiller dimensionné en fonction des capacités financières de l'état et la charge nécessaire pour le gérer. La loi fixera les détails qui n'ont pas besoin d'être définis dans le texte constitutif qui donne la direction à suivre.

	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation à sept conseillers permettrait une meilleure répartition des services, une meilleure gestion de la charge et une meilleure maîtrise des dossiers. Contrairement à ce que l'on pense, l'investissement est minime par rapport à ce que cela apporte.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> LE CONSEIL D'ÉTAT ne fonctionne pas bien aujourd'hui. Il ne représente plus le peuple mais le système qui détient les rênes du pouvoir. Par exemple, après le décès de mon père, le fisc a arbitrairement imposé l'hoirie au lieu d'imposer les hoirs individuellement, alors que le livret explicatif pour la déclaration d'impôts est on ne peut plus clair sur cette question. Le fisc n'agit plus en fonction de la mission légiférée par les députés, il agit de façon à ponctionner arbitrairement le plus possible d'argent. C'est précisément l'un des objectifs de ceux qui vivent de la corruption du pouvoir de multiplier les postes rémunératifs pour la confrérie des corrompus. Alors NON à l'augmentation du nombre de conseillers d'État, et NON à l'augmentation du nombre d'unités judiciaires, de juges etc. (voir mon commentaire négatif sur la proposition au chapitre 9.1 'Augmenter le nombre de juges'). Augmenter le nombre de coûteux fonctionnaires n'est pas la solution, la solution est de mettre en place les moyens des techniques numériques modernes d'aujourd'hui (e-débat et e-vote), pour renforcer le rôle direct des citoyens. Mettre en place une réelle séparation des pouvoirs est la question fondamentale, le nombre des Conseillers est évidemment une question très subsidiaire. Une réelle séparation des pouvoirs c'est l'élection au suffrage universel 1. De la cheffe du Service de la justice, 2. De la cheffe du Service de l'information, avec une chaîne de télévision citoyenne et avec un site Internet, 3. De la Médiatrice cantonale qui aidera le citoyen à combattre les abus de pouvoir des fonctionnaires, 4. de la cheffe du Service du Numérique, qui mettra en place, sans ingérence du Système corrompu actuel, une identité numérique sécurisée, et les sites numérisés pour le e-débat et le e-vote, etc. Le Conseil d'Etat fonctionne bien ainsi. Les Conseillers ont une fonction de représentation et d'orientation générale, l'essentiel du travail administratif dépend des chefs de service. Augmenter le nombre de conseillers ne résoudra rien, mais augmentera les coûts (salaires, mais aussi coordinations entre les départements, infrastructures etc...).

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Déterminer un taux d'occupation par mandat et ne pas autoriser une charge supérieure à...
ID Excel	312fcb09-093b-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	<p>La prise d'un mandat doit être évaluée par une commission d'état qui détermine son taux d'occupation. Le cumul des mandats ne pourra dès lors pas être possible si il dépasse une charge irréaliste.</p> <p>La nature d'un mandat peut représenter plus de 100% d'occupation. Lorsqu'un élu cumule des mandats, il devient pratiquement impossible de remplir ces derniers au delà d'une charge supérieure à un nombre d'heures disponibles. En mesure de l'évolution du mandat dans la société, des outils qui sont mis à disposition pour remplir les tâches qui incombent au mandat, on ne peut chiffrer et fixer dans la constitution la limite, mais on peut inscrire la mission de le faire déterminer et surveiller pour éviter un cumul à seul but lucratif contre productif pour la société.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Un élu à l'exécutif doit avant tout savoir faire travailler son équipe, plutôt que de travailler à leur place. Difficile d'évaluer le taux d'occupation réel de tous les postes, celui-ci pouvant énormément varier, en particulier dans les communes. De plus, les candidats sont assez intelligents pour ne

	pas prendre de charge insurmontables (resp. en abandonner) et les électeurs assez lucides également pour ne plus soutenir ceux qui ne donneraient pas satisfaction.
--	---

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Systeme proportionnel
ID Excel	344b4853-0c6f-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Election du conseil d'Etat au systeme proportionnel d'après les forces des partis et garder le nombre de 5 conseillers.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le pluralisme des partis aurait un avantage certain de dynamiser la machine etatique, tout en garantissant une représentation de tous les milieux de ce canton.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Par définition, le système proportionnel donne la priorité aux partis politiques, plutôt qu'aux compétences des personnes. C'est une solution de facilité pour garantir des élus à chaque grande formation. Est-ce ça le but ? S'il y a un malaise aujourd'hui, c'est que le système d'élection majoritaire avec des listes de partis favorise automatiquement les grands partis.

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Conseil d'État
ID Excel	3e1331c3-2d9c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Election statu quo Nombre: 7 afin que les dossiers puissent être mieux traiter et éviter des surcharges de travail
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> 5 suffisent.

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Conseil d'Etat
ID Excel	407e5a06-2bea-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	<p>Augmentation du nombre de conseillers d'Etat de 5 à 7.</p> <p>Durée du mandat allongée de 4 à 5 ans.</p> <p>Election du CE au système majoritaire.</p> <p>Instauration d'une cautele par arrondissements (3), au minimum un conseiller d'Eta par région.</p> <p>Si maintien d'un CE à 5 membres, garantie constitutionnelle que 1 membre du CE est issu du Haut-Valais.</p> <p>Si passage d'un CE à 7 membres, garantie constitutionnelle que 2 membres du CE sont issus du Haut-Valais.</p> <p>Limitation du nombre de mandats à 12 ans ou à 15 ans selon la durée de la période législative.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Le statu quo pour l'élection du Conseil d'Etat convient très bien. Cependant, le minimum de 2 conseillers sur 7 serait, le cas échéant, logique. Contrairement à la limitation de durée. Quand à la durée des mandats, il semble bien plus logique et facile de garder le même rythme qu'au niveau fédéral.

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Un conseil d'Etat à 7 membres
ID Excel	58483829-2e16-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le fait de passer d'un conseil d'Etat de 5 à 7 membres permettrait de gagner en efficacité dans la conduite des affaires de l'Etat, d'obtenir une meilleure répartition des services et dicastères et d'assurer une représentation plus harmonieuse des différentes régions du canton au sein de l'exécutif.
Pour	
Contre	

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	scrutin majoritaire, 5 conseillers d'Etat
ID Excel	5f9cf3cb-1381-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	statut quo
Pour	

Contre	
---------------	--

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Pouvoir au peuple - Tirage au sort
ID Excel	7c864988-01eb-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Et si nous laissions une chance à tous les citoyens d'être élu?</p> <p>Pas d'élections. Pas de campagne (= perte de temps et d'argent)</p> <p>Avec les bases de données des communes comprenant le nombre et les noms des citoyens, projetons un système tirant au sort aléatoirement le nombre d'élus parmi le peuple (citoyens valaisans).</p> <p>C'est techniquement réalisable et réellement démocratique.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Si le tirage au sort est limité aux personnes qui se sont portées candidates, des personnes qui ne veulent pas être des politiciens professionnels mais qui veulent agir pour le bien commun, il y aura de toute évidence un progrès bénéfique par rapport à aujourd'hui, car le trafic d'influence des lobbys sera rendu beaucoup plus difficile. La personne tirée au sort n'a pas besoin d'être experte, elle a besoin d'être quelqu'un de bien et de bon sens pour sentir où est l'intérêt commun. Et pour les questions les plus difficiles, elle s'assurera d'obtenir des rapports contradictoires de divers experts, mettra ces rapports à disposition du public sur le site Internet sécurisé de e-débats, puis pourra procéder au e-vote, comme pour un référendum mais avec des délais raccourcis à un ou 2 mois. La dégradation actuelle de notre Démocratie, due notamment à des cellules de pouvoir qui contrôlent l'administration, les députés, les médias, les juges et les procureurs, etc., sera stoppée, puisque ce mécanisme de tirage au sort mettra des bâtons dans les roues de ceux qui dévient l'intérêt commun vers leurs propres intérêts. • On a déjà des incompétent-es au pouvoir, motivé-es par l'égo, la gloire et le profit. Pieds et poings lié par les entreprises qui ont financé leur campagnes. Le tirage au sort permet à quelqu'un de neutre de prendre des décisions libres de tout conflit d'intérêts. • Bon, les campagne publicitaire font marcher le business (imprimerie du coin, boulangerie pour un apéro, ...) Mais en effet, ce serait bien que le tirage au sort s'effectue sur les personnes qui proposent d'être tirés au sort. Il faut quand même que le futur élu ait envie de soutenir l'environnement dans lequel il compte s'engager. • L'idée est intéressante au vu des dernières élections (10 élus, dont 6 avocats et 3 enseignants). Mais pour faire de la politique de milice, il faut respectivement de l'argent ou du temps.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne idée, comme ça n'importe qui peut être élu, y compris quelqu'un n'ayant absolument pas les compétences, ni les épaules pour le poste. Déjà qu'avec une campagne et un choix conscient des citoyens, on a parfois des surprises, alors là... • Trop de risques de dérives si l'on ne choisit plus les personnes qui nous dirigent.

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Des personnes et pas des partis

ID Excel	96929e85-0197-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Le Conseil d'Etat est une élection de personne et pas de parti. C'est donc logique que le système majoritaire prime. Celui qui récolte le plus de voix gagne.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Tout à fait d'accord. La proportionnelle fonctionne pour un législatif avec un grand nombre de députés, c'est superflu pour un exécutif de 5.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Le système actuel, avec ses listes par parti, n'est pas réellement une élection de personnes. Les candidats moins connus d'une liste sont favorisés par la présence sur la liste d'une personnalité très connue.

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	CE
ID Excel	b0719d37-1769-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Maintien
Pour	
Contre	

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Compétences et nombre adapté aux tâches confiées à l'Etat
ID Excel	bf45fa8b-1468-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Principe de base : le parlement doit être élu selon le critère de représentativité (proportionnelle) et l'exécutif selon le critère des compétences.</p> <p>Pour le Conseil d'Etat il faut mettre la priorité sur les personnes avant les partis ou le lieu de domicile. Pour cela un système majoritaire avec un arrondissement couvrant tout le Canton me semble adapté.</p> <p>La question du nombre de Conseillers d'Etat ne devrait être abordée qu'une fois que les tâches attribuées à l'Etat auront été définies. Le nombre de Conseillers d'Etat est prioritairement une question de management / bonne gouvernance. Si on donne peu de tâches à l'Etat il faut peu de Conseillers d'Etat, si on en donne beaucoup il en faudra plus.</p>
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Presque tout juste, sauf pour le nombre de conseillers d'États. La majorité des tâches étant du ressort des services et des fonctionnaire, modifier le nombre de conseiller ne changera rien au bon (ou mauvais) fonctionnement de l'Etat.
---------------	--

Section	8.1 Staatsrat
Titre	auf mehr Schultern verteilen
ID Excel	bfef500a-0bbd-11ea-a874-0242ac110005
Contenu	Meines Erachtens wären 2-3 Staatsräte mehr sinnvoll, um die Aufgabengebiete etwas spezifischer zu gestalten.
Pour	
Contre	

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	Limitation des mandats
ID Excel	fae43094-018e-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Le nombre de mandats devrait être limité à 2.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Oui mais à 3 mandats. • Le système actuel est très corrompu, notamment à cause du non-respect du principe républicain de la Séparation des pouvoirs. Limiter à un seul mandat, permettrait de réduire la corruption, puisque cette dernière augmente avec le temps au pouvoir.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Les citoyens sont assez grands pour éjecter les élus si ceux-ci devaient rester "trop" longtemps. Certains n'ont d'ailleurs fait qu'une période, mais chaque cas est différent. • non à 3

Section	8.1 Conseil d'Etat
Titre	conseil d'état
ID Excel	fc1854d5-0239-11ea-aadf-0242ac110005

Contenu	7 élus et suppression de la régionalité
Pour	
Contre	

Section	8.2 Préfets
Titre	suppression
ID Excel	19b368ff-023a-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	plus de préfets
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le préfet, nommé par l'Etat pour être à la tête d'un district, n'a plus de raison d'être. Par contre, un « préfet », à la tête d'une association de communes et nommé par celles-ci, aurait toute son utilité. Le rôle des préfets est aujourd'hui symbolique. Dans le cadre de la modernisation des institutions, il y a lieu de les supprimer.
Contre	

Section	8.2 Préfets
Titre	Restructurer les régions et redéfinir le rôle des représentants du conseil d'Etat
ID Excel	2df8fdb7-2e19-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Nous devrions passer du système de district à une organisation par régions (pas plus de 3).</p> <p>Actuellement le rôle des préfets ne donne pas satisfaction, par contre il semble que, notamment au vu d'affaires qui ont défrayé la chronique, que le controlling du conseil d'Etat par rapport aux communes ne soit pas optimal.</p> <p>Dès lors, il faudrait réorganiser les régions et pourquoi ne pas avoir 3 préfets pour l'ensemble du canton mais avec de véritables compétences afin de prendre influence et de parvenir à un meilleur controlling entre l'exécutif cantonal et les communes.</p> <p>Une telle fonction permettrait également d'assurer un rôle de coordination régional.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> 3 préfets ne seront pas beaucoup plus efficace que l'administration cantonale. C'est à un niveau plus local (échelle des districts actuels ou des agglos) qu'il faut renforcer.

Section	8.2 Präfets
Titre	Préfets
ID Excel	7a2e3a4b-2d9c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> En l'état, les préfet ne servent pas à grand-chose. Il vaudrait mieux leur donner un rôle effectif dans l'organisation intercommunale ou intermédiaire entre canton et communes (ou à défaut, les supprimer complètement).

Section	8.2 Präfekten
Titre	Abschaffung des Amtes
ID Excel	7a3d667c-079c-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	Die Präfekte sind ein alter Zopf, den man abschneiden kann.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Die Aufgaben der Präfekten sollten grösstenteils den Gemeinden übertragen werden. Die Gemeindebehörden sind besser erreichbar, transparenter und wesentlich näher am Volk. Die Strukturen sollten möglichst einfach und flach gehalten werden. Behördenwege sollten möglichst kurz und geradlinig sein. Präfekten sind diesbezüglich kein Gewinn. Sie sollten deshalb abgeschafft werden.
Contre	

Section	8.2 Präfets
Titre	Préfets d'intercommunalité / agglomérations
ID Excel	980e5404-2f2c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Dans la situation actuelle et les changements structurels en cours, on peut s'interroger si ces fonctions sont encore en adéquation. Faut-il les abandonner ou les revaloriser ?</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser leur rôle et redéfinir leurs compétences et processus. Suite aux affaires liées aux constructions, on constate que le Conseil d'Etat peine à appliquer son devoir de surveillance. En redéfinissant la fonction de préfet, il serait possible d'améliorer cette mission cantonale

	<ul style="list-style-type: none"> • Garder le titre mais affecter les préfets à de nouveaux objets territoriaux. Tous les projets de développement ayant une portée supra-communale, il conviendrait d'organiser des intercommunalités fonctionnelles sur le modèle des agglomérations • Créer la fonction de préfet d'intercommunalité
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle politique régionale passe par les projets d'agglomération et plus par les districts. Les préfets peuvent jouer un rôle de coordination utile. Ils/Elles sont nommé-e-s par le canton et pas élu-e-s, donc ont une position plus neutre et plus indépendante que les président-e-s de commune, qui ont souvent de la peine à collaborer efficacement. • Il convient de donner plus de poids aux préfets, à l'exemple de ce qui se fait dans le canton de Fribourg. Le préfet doit être le moteur des rapprochements communaux, du développement de solutions intercommunales. Il doit pouvoir convoquer les présidents autour d'une table de manière régulière, lancer des groupes de travail et disposer d'un minimum de ressources administratives pour mener à bien ses tâches.
Contre	

Section	8.2 Préfets
Titre	Elire les préfets par le peuple
ID Excel	b251da40-1381-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Un préfet est une fonction honorifique et agit comme représentant et coordinateur des communes. Elisons les préfets par le peuple comme ça il représentera les intérêts des habitants des communes!
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, et donnons lui un rôle et des moyens adaptés à la coordination intercommunale plutôt qu'un simple rôle honorifique/représentatif.
Contre	

Section	8.2 Préfets
Titre	Préfet par région
ID Excel	bae284ff-0c6f-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Nommer des Préfets par région (Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Viège, Brigue) plutôt que par district.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Je pense qu'il est inapproprié d'abandonner le mot "district" pour le mot "région". Ce sont deux choses différentes qui n'ont pas les mêmes buts. A ne pas confondre. Selon moi les régions, collaborations intercommunales, ne doivent pas être inscrites dans la constitution ; tout au plus en disant que les communes peuvent s'organiser en régions.

Section	8.2 Préfets
Titre	Nomination des préfets
ID Excel	bd5712d6-01a5-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Vu la tendance générale à devoir régionaliser des services, le mode actuel de nomination des préfets n'est plus satisfaisant. Les préfets sont actuellement nommés par le Conseil d'Etat, souvent avec consultations des présidents de commune. Ils sont ensuite nommés "à vie". Afin de garder un dynamisme "coordonné" avec l'ensemble de la vie politique du canton, il semble nécessaire de renforcer les structures régionales, tout particulièrement en passant par l'élection de préfets et des structures dirigeantes des districts/régions.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Elire les préfets par le peuple !
Contre	

Section	8.2 Préfets
Titre	Évolution du rôle des préfets
ID Excel	c312b27a-03cd-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Dans leur forme actuelle, les préfets ne sont plus très pertinents. Cependant, l'utilité d'une organisation à l'échelle du district demeure. Vu le nombre croissant de collaboration intercommunales, le préfet pourrait être élu pour assurer la coordination entre les différents acteurs, dans un cadre plus ordonné qu'aujourd'hui. Éventuellement au sein d'un conseil de district chargé de l'organisation des services communs. Ceci faciliterait grandement les collaborations et diminuerait les coûts.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Le Préfet pourrait garder un rôle de courroie de transmission entre les communes et l'Etat. Il est important que le Préfet soit un facilitateur de l'intercommunalité.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Les collaborations intercommunales dépassent le cadre des districts, et sont à géométrie variable selon le domaine concerné. Alors oui, nommons quelqu'un à leur tête, appelons-les préfets si l'on veut, mais s'il vous plaît, pas par district.

Section	8.2 Préfets
Titre	Préfets
ID Excel	db115b2d-2beb-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Suppression du district comme entité administrative et des organes qui lui sont liés (conseil de district,

	<p>préfet et sous préfet) ou profit de 3 régions administratives et nomination de trois préfets et sous-préfet. Création d'une conférence des présidents de commune par région présidée par un préfet. Source : R 21 Territoire et institutions du 21ème siècle , 2012</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> des préfets au niveau des trois régions n'apporteraient pas grand-chose et feraient rapidement doublon avec les élus de tout le canton. En revanche, le rôle au niveau du district peut (voir doit) être renforcé, surtout si les arrondissement électoraux sont plus grands, et donc certaines populations moins représentées.

Section	8.3 Budget de l'Etat
Titre	Poser un cadre général pour une gestion efficace des finances publiques
ID Excel	1f24b86d-2f2c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Il y a lieu de définir les engagements selon ordre de priorité et cesser d'arroser tous azimuts. Le manque de gestion à long terme des projets et donc des finances a pour conséquence que les investissements se font sans priorisation des engagements.</p> <p>Il est temps de changer cette politique de l'arroseur arrosé. De plus, il convient de gérer correctement les biens publics avant de s'engager dans de nouvelles réalisations. Un exemple : l'entretien des routes est un véritable problème. On retire des glissières de sécurité car on n'engage pas les moyens financiers pour refaire correctement les chaussées, on ne remplace pas des bouches d'égouts plus que lisses et cela crée un danger pour les motards et cyclistes, on retire des passages piétons par manque de fréquentation alors qu'aucune obligation fédérale ne l'y oblige simplement de manière à diminuer les charges... Objectifs : Investir en priorité dans de « grands projets », c'est-à-dire, des projets qui apportent une plus-value régionale (agglo, vallée latérale, coteau, mise en réseau de destinations/producteurs)Consolider l'acquis avant de se lancer dans de nouveaux projets</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Si la priorité du canton doit être la rugosité des bouches d'égouts, on est pas sauvés. C'est normal de projeter et d'investir de tous les côtés, tant les domaines et leurs besoins sont nombreux. Ça n'a aucun sens de prioriser en mode "pour les 10 prochaine années, tous les investissement sont sur les routes". Faudra continuellement de nouveaux projets. Justement, peut-être, comme : le sismique ou encore l'exploitation des matières premières de notre canton, l'eau, la pierre, le bois et l'accueil de nos hôtes, tourisme

Section	8.3 Budget de l'Etat
Titre	Budget prévisionnel
ID Excel	2a0d0a92-0c70-11ea-a95f-0242ac110006

Contenu	Faire un budget prévisionnel au début de la législature et l'équilibrer chaque année.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Ce n'est pas vraiment à la Constitution de décider si les prévisions budgétaires de l'état doivent être faites sur 4, 5 ou 10 ans.

Section	8.3 Budget de l'Etat
Titre	par legislature
ID Excel	3a27d616-023a-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	donner du mou
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Un budget s'équilibre chaque année, c'est la base d'une comptabilité saine. Pour donner du bon, il y a les fonds alimentés de manière régulière chaque année par le budget ordinaire, et dont les dépenses fluctuent selon les besoins.

Section	8.3 Budget de l'Etat
Titre	Budget de l'Etat
ID Excel	3e15af0f-2bed-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Etat établit une planification financière globale adaptée aux tâches publiques et à la longue équilibrée. En règle générale, l'Etat équilibre son budget de fonctionnement. Il tient compte de la situation conjoncturelle et se dote de réserves anticycliques. Les déficits doivent être compensés à moyen terme, dans un délai de 4 à 5 ans.</p> <p>L'Etat doit maîtriser l'endettement et le maintenir à un niveau qui ne menace par les intérêts futurs. Un budget de fonctionnement déficitaire ne peut être accepté qu'à la majorité des membres du Grand Conseil.</p> <p>Avant d'assumer de nouvelles tâches ou de présenter tout projet de loi ou de décret entraînant des charges nouvelles, l'Etat en évalue les conséquences économiques et financières et s'assure de leur financement. Il propose les mesures fiscales ou compensatoires nécessaire ou un plan de financement.</p> <p>Dans le budget de fonctionnement, les recettes doivent dans tous les cas couvrir les charges avant amortissements.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> C'est ce qui se passe déjà actuellement grâce aux frein à l'endettement et aux différents fonds de prévoyance. Mais le formaliser et l'encadrer plus officiellement ne peut pas être un mal.

Contre	
Section	8.3 Budget de l'Etat
Titre	Budget participatif
ID Excel	573ceb6f-2fc8-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Une partie du budget de l'Etat devrait être accordé de manière participative. C'est à dire qu'un budget, exemple 1 million, est réservé à des projets en accord avec le développement durable et amenés par des citoyennes, par des citoyens, par des associations, des entreprises ou par des collectivités (hors budget ordinaire). Ce budget doit créer un bras de levier pour déclencher d'autres investissements privés et encourager des collaborations au sein du canton.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> De nombreuses subventions de l'état existent déjà pour des projets privés (et plus flexibles qu'un montant fixe annuel). Je ne pense pas qu'un tel budget séparé apporte quoi que ce soit à part du marketing.

Section	8.3 Budget de l'Etat
Titre	Système comptable efficient de l'Etat
ID Excel	6cc89cf1-2f2b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le système comptable de l'Etat du Valais impose aux départements et services de boucler les comptes au 31.12., sans pouvoir compter sur de véritables écritures transitoires (délai limité à la 1ère semaine de janvier). Cette rigueur a pour conséquence que les services cherchent absolument à utiliser leur budget dans la période autorisée, en particulier en fin d'année, de peur de ne pouvoir défendre un budget identique pour les exercices suivants.</p> <p>Cette réalité est comparable, de manière quelque peu caricaturale, aux dotations données par l'Armée à ses unités. Par crainte de ne pouvoir compter sur les mêmes quantités de fournitures, les stocks de munition par exemple sont liquidés sans retenue afin d'éviter une diminution des dotations pour les prochains services.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous proposons d'appliquer un système comptable complet, en autorisant les écritures transitoires. Cette démarche aura pour conséquence une meilleur utilisation des deniers publics et des économies. Il importe que l'Etat adopte une politique permettant de mener de vrais projets nécessaires. Actuellement, la réalité démontre que chacun défend son beefsteack, pas forcément de manière logique, pour que ce dernier ne diminue pas l'année suivante. Une reprise en main de ce domaine permettrait d'économiser de l'argent et de gagner en efficacité dans les investissements.

Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Détails administratifs qui n'ont rien à faire dans la constitution.

Section	8.3 Budget de l'Etat
Titre	Statu Quo
ID Excel	8ff0f808-03ce-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Le budget de l'État comme celui d'un ménage, se doit d'être équilibré. Autoriser les dépassements dans l'espoir de les combler plus tard ne fait que reporter les problèmes. De plus, de nombreux fonds ont été créés afin de permettre les investissements opportuns au moment où ils se présentent, sans entamer le budget régulier. Par exemple pour la gestion de l'immobilier de l'Etat ou les grands travaux d'infrastructure, soumis à des aléas difficiles à prévoir une année à l'avance ou sur une législature complète.</p> <p>Autrement dit, le budget représente les dépenses structurelles (courantes) de l'État et doit donc être équilibré chaque année pour optimiser son fonctionnement. Les fonds quand à eux permettent de faire face aux aléas conjoncturels, qui varient d'une année à l'autre.</p>
Pour	
Contre	

Section	8.3 Budget de l'Etat
Titre	Dépenses de l'État : nouvelles formes de financement
ID Excel	bad2e58f-12e6-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Selon l'article 23 de la constitution actuelle, <i>les dépenses de l'État sont couvertes a) par les revenus de la fortune publique; b) par les produits des régales; b) par les droits du fisc et les revenus divers; d) par les indemnités, subventions et répartitions fédérales; e) par les impôts.</i></p> <p>Afin de prévenir les crises économiques dues à la rareté de la monnaie (crises financières), il faut prévoir des nouvelles formes de financement de l'État permettant de diminuer les impôts, combattre la pauvreté systémique, se défaire des dettes publiques, éviter les trains de mesures d'économie (désastreuses pour la fonction publique) et partant, la politique de démantèlement.</p> <p>Ceci peut se faire par le moyens d'émission d'obligations cantonales souveraines* (le canton monétarise sans endettement sa création de richesses), pérennes (à durée illimitée), gratuites (sans nécessité de remboursement) et à taux d'intérêt nul (pas d'échéances). Sur ces obligations toute forme de spéculation serait interdite.</p> <p>En résumé la version libre, durable et robuste des bons du trésor.</p> <p>(* en partenariat avec la BCVs)</p> <p>À partir de ces obligations, déposées dans la banque partenaire, de la monnaie nouvelle peut être mise</p>

	<p>en circulation sans dette, à savoir les mêmes francs suisses que ceux provenant du crédit bancaire.</p> <p>Cette forme de financement permet d'ajuster le budget de l'État aux besoins réels, et rend insensible aux contraintes de rareté monétaire ou de crise financière internationale. Elle permet entre autre de diminuer les impôts cantonaux et communaux, et de solder les dettes de l'État de façon progressive et indolore. Partant de là, une véritable politique budgétaire, sociale et de durabilité peut être menée en toute sérénité.</p> <p>Je propose donc d'augmenter la liste de l'actuel article 23 par le point suivant :</p> <p>f) par les obligations cantonales souveraines pérennes, gratuites, à taux nul, non spéculatives.</p> <p>Prévoir une telle possibilité permet d'aborder un avenir très incertain avec une plus grande marge de sécurité.</p> <p>Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sources dont : Nouvelles ressources budgétaires pour les collectivités publiques (72 pages)</p>
<p>Pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cher M. Bungener, Il ne s'agit pas de dépenser ce que l'on a pas, mais au contraire d'ajuster les moyens d'échange au niveau de ce que l'on crée comme richesse par le travail. Nous avons la richesse, mais pas les moyens d'échange correspondants, et en fait, je pense que vous projetez sur cette proposition les défauts des systèmes actuels, alors que sa vocation est de les gommer. Je vous suggère de lire attentivement l'abondante documentation fournie (l'avez-vous fait?) avant de taxer cette proposition de mensonge. De même, cherchez donc parmi les autres propositions une autre qui soit si puissamment étayée par une réflexion en profondeur. Si cette proposition émanait des cercles du pouvoir, vous pourriez encore jeter l'opprobre sur la puissance financière, qui confisque les moyens d'échange que ce soit par le moyens des taux négatifs ou positifs. Ce n'est pas le cas ici. L'auteur de cette proposition (moi-même en l'occurrence) n'émarge ni de la banque, ni des milieux politiques, ni des cercles du pouvoir, ni d'un quelconque club de pensée ayant des intérêts sectoriels (du genre "économiesuisse"). Je suis un chercheur apolitique et indépendant. Je cherche justement à redonner à la population ses droits les plus élémentaires, c'est-à-dire sa souveraineté monétaire. Le caractère "populiste" dont vous l'affublez sans nuance est certainement une réduction de ce point de vue, et je vous demande de faire l'effort de la comprendre dans sa profondeur avant de la dénigrer, car visiblement, votre critique n'est pas constructive mais bassement destructrice. C'est le trop plein de votre frustration qui parle, et non votre raison. Je vous encourage à une position mûrie dans la patience et avec l'intelligence, et vous verrez, qu'ayant fait une analyse de la situation qui peut être comparable sous certains aspects, on finira par se mettre d'accord sur les grandes lignes de la solution.
<p>Contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce système me semble inutilement compliqué et à réserver pour des situations de véritables crise financière de l'état, ce qui est très loin d'être le cas. • Il n'y a pas de recette miracle pour dépenser ce qu'on n'a pas. Cette proposition cherche carrément à dépenser ce qui n'existe pas. Le manque de rigueur financière dans toutes les démocraties du monde, est en train de nous conduire à la catastrophe (par exemple ceux qui ont dû imaginer des TAUX NÉGATIF pour essayer de faire tenir un peu plus longtemps un système mondial pervers et cynique, dans lequel il y a déjà plus de 255 000 milliards de dollars de dettes accumulées dans le monde). Cette proposition est de toute évidence dans la veine POPULISTE : mentir et manipuler les gens pour que ceux qui détiennent les leviers du pouvoir fassent la fête, en espérant qu'ils ne seront plus aux commandes le jour, inéluctable, où tout va s'écrouler à cause de leur mauvaise gestion.

<p>Section</p>	<p>8.3 Budget de l'Etat</p>
<p>Titre</p>	<p>Budget</p>
<p>ID Excel</p>	<p>fb7f8572-2d9c-11ea-87e9-0242ac110003</p>

Contenu	Constamment équilibré
Pour	
Contre	

6.9. 9 Pouvoir judiciaire, tribunaux, protection de l'adulte et de l'enfant, juges de commune

Section	9.1 Administration de la justice
Titre	PRÉ-JUGEMENTS DES JUGES, ET PRÉ-RAPPORTS D'EXPERTS.
ID Excel	1e86f3af-2d9d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Pour réduire les pertes de temps dans une procédure judiciaire, la France a mise en place la procédure des pré-rapports d'expertise. Jusque-là, un expert consultait les parties, puis se retirait pour rédiger son rapport ; et ce n'était qu'à la lecture du rapport final remis en justice que les parties pouvaient s'apercevoir qu'il y avait des erreurs, des oublis, des imperfections, des interprétations ambiguës, voir des erreurs manifestes de l'expert, etc. ; il s'en suivait donc une procédure en appel et cette nécessité de recourir à un juge était fort coûteuse en temps et en argent. C'est pourquoi la France a mis en place la Procédure du Pré-rapport, de simple bon sens, puisqu'à présent l'expert ne remet plus directement son rapport au juge, mais il le présente d'abord aux parties afin que ces dernières puissent communiquer leurs remarques. Ainsi, ce va-et-vient supplémentaire, avec une durée qui peut être fixée à un mois, est de nature à éviter des procédures d'appel inutiles, sur les questions où il n'y a nullement besoin d'un juge mais simplement de prolonger les échanges entre l'expert et les parties. Et cette même idée de simple bon sens et d'efficacité pratique vaut tout aussi bien pour un jugement. Ainsi, plutôt que de devoir s'engager dans une longue procédure d'appel, qui va déranger de nouveaux juges, le juge se retirera comme avant pour rédiger son jugement, mais au lieu qu'à ce stade cette version soit définitive, elle ne sera plus considérée que comme un Pré-jugement qui sera remis, dans le sens du respect du principe du contradictoire, aux parties. Car il est essentiel que les parties ne soient pas enfermées juste dans le rôle de plaider leur cause, mais que l'échange contradictoire porte le plus tôt possible sur le travail même du juge. Et les parties ne peuvent se prononcer sur la direction que le juge cherche à imprimer, qu'à la lecture du Pré-jugement ; aussi bien sur sa compréhension des faits, que sur sa qualification des faits en Droit.</p>
Pour	
Contre	

Section	9.1 Administration de la justice
Titre	Administration de la justice
ID Excel	2128c02a-2bee-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	L'Etat institue un service de médiation administrative indépendant. Le médiateur est élu par le Grand Conseil. L'Etat institue un service de médiation dans le domaine du droit de la famille, le règlement de petits conflits (plainte, petits délits)
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> On appelle ça des juges de communes.

Section	9.1 Administration de la justice
Titre	Dans les situations de conflit d'intérêt entre le citoyen et la corporation judiciaire, tout juge doit se désister en faveur d'une instance citoyenne, comme une Médiatrice cantonale élue.
ID Excel	27b038e8-2e58-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Prenons par exemple la Convention européenne sur la computation des délais, élaboré par le conseil de l'Europe en 1972, et signé par la Suisse en 1980. Cette convention est tellement claire qu'un simple citoyen peut par exemple calculer un délai judiciaire de 3 mois sans l'aide d'un avocat ou d'un juge ; par exemple, un délai judiciaire de 3 mois prononcé par un juge le 5 août se termine, selon la Convention, le 5 novembre à minuit. Et l'article 6 de cette Convention précise « Les dispositions de la présente Convention ne peuvent faire l'objet d'aucune réserve ». Mais la corporation judiciaire est actuellement encouragée par le Système à développer son 'business' en compliquant inutilement les procédures ; par exemple en 2007, le nouveau code de procédure civile a introduit une complexité inutile (voir article 142 et s.) avec l'incertitude sur la prise en compte des fêtes (vacances judiciaires). Ainsi les députés se sont entendus avec la corporation judiciaire (voir le référendum Gasser) pour rendre plus juteux le Service de la justice, au détriment des justiciables qui vont perdre des années et des milliers de francs sur de faux problèmes. Les députés gâtent les juges, et en retour, les juges suivent les instructions qu'ils reçoivent du Système. Il faut donc prévoir dans la Constitution que tout juge a l'obligation de se désister en faveur de la Médiatrice cantonale élue, lorsque le juge pourrait trancher de façon à favoriser sa Corporation. L'inflation des délais et des coûts judiciaires depuis 3 décennies peut-être combattue ; mais pour cela il faudrait que les citoyens du Valais se mobilisent. La question du choix qu'ont fait les juges de trancher de façon partielle en faveur du calcul des délais le plus compliqué sera prochainement contesté devant la Cour européenne des droits de l'homme ; cette Cour est l'instance suprême où le citoyen peut attaquer en justice les manquements de son État ; oui mais voilà, ce sont les États qui nomment les juges ... qui jugent les États. Alors même que cette situation est contraire aux principes même de la CEDH, qui prétend imposer aux autres le principe de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice ... alors même qu'elle ne respecte pas ce principe elle-même. Alors qu'auparavant le héros valaisan était un certain Farinet, incarnation de la résistance aux profiteurs de l'État, si les citoyens valaisans ne cessent pas d'être les moujiks d'une Disney-Démocratie, ils vont se réveiller bientôt dans un État totalitaire.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Je trouve cet argumentaire ridicule. Les juges prolongent très rarement les délais par appât du gain, mais bien parce que les procédures sont elles-mêmes compliquées (ce qui n'est pas de leur ressort). De plus, si on va dans ce sens, les cas où "le juge pourrait trancher de façon à favoriser sa Corporation" serait donc omniprésent. autant supprimer la justice et donner tout le travail à cette médiatrice cantonale.

Section	9.1 Administration de la justice
Titre	TRADUCTION DE TOUTES LES DÉCISIONS DE JUSTICE PAR NOS ÉTUDIANTS EN DROIT ET LEURS PROFESSEURS.
ID Excel	2adfdb40-2c91-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Un arrêt rédigé dans une langue, serait traduit dans les 3 autres langues officielles de la confédération, et pourquoi pas aussi en anglais (notamment à fin d'aider les chercheurs et les juges de la CEDH). Bien sûr, seul l'arrêt dans la langue d'origine fera foi. Ce travail sera très formateur pour les étudiants en droit, et n'engendrera pas de coût supplémentaire à la société. Aujourd'hui, la justiciable qui ne connaît qu'une langue n'a accès qu'à une faible partie de la jurisprudence, ce qui est contraire aux principes fondamentaux d'une République démocratique. Il est impensable que dans une Suisse du XXI^e siècle, aucune provision n'a été prise pour que l'ensemble du Droit soit accessible à tous les citoyens. Aujourd'hui, mettre un mot-clé dans une recherche judiciaire ne peut aboutir que dans une seule langue, alors qu'une fois les arrêts traduits, un mot-clé ressortira tout ce qui est pertinent dans toute la jurisprudence. De surcroît, avec la corruption des juges par les partis politiques (sources : Voir le référendum Gasser et https://blogs.mediapart.fr/alec-bungener/blog/091219/empecher-la-mort-de-la-democratie-en-suisse-et-dans-le-monde), de nombreux arrêts aujourd'hui sont iniques. Or, pour traduire, les étudiants auront besoin de comprendre le sens des enjeux (et devront bien sûr consulter les juges signataires d'un arrêt), et ce travail d'analyse fera ressortir les arrêts scélérats ; et permettra ainsi aux Professeurs de Droits de dresser, avec leur étudiants, une Liste Noire des arrêts pervers.</p> <p>C'est une occasion à saisir par les valaisans pour montrer qu'ils sont à l'avant-garde des Suisses, et particulièrement imaginatifs pour renforcer la protection des Droits de l'homme. Et le renforcement en Valais de la probité de la Justice, aura des effets vertueux dans tous les cantons suisses, et même au-delà, via la CEDH, à tous les pays signataires de la Convention européenne des droits de l'homme.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Il faudrait savoir : le but est de favoriser l'accès des citoyens à la jurisprudence ou pour lutter contre des magistrats soit-disant corrompus ? Dans les deux cas, le but est loup, la plupart des citoyens ne comprendront pas plus des arrêts judiciaires dans leur langue et une décision entachée de corruption (si vraiment c'est le cas), le restera quelque soit la langue. Quand on veut faire du droit dans un canton bilingue, on s'adapte aux deux langues. Quand à la CEDH, c'est à elle de s'organiser pour obtenir les informations dont elle aurait besoin. Au passage, le français est l'une des langues officielles de la CEDH, qui travaille en outre dans de très nombreuses langues et dispose de tous les services de traduction nécessaires.

Section	9.1 Administration de la justice
Titre	ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL DE LA MÉDIATRICE CANTONALE
ID Excel	7690167b-29b2-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	La MÉDIATRICE recouvre L'AMÉLIORATION DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE (chapitre 3) et la SÉPARATION DES POUVOIRS (chapitre 7). Cet outil existe dans de nombreuses démocraties mais, comme dans le canton de Vaud, il a été neutralisé parce que la médiatrice n'est pas indépendante : elle est nommée par l'État qu'elle doit contrôler (sic). Ayant constaté que l'imposition à titre successoral de l'immobilier valaisan par le fisc vaudois était sans base légale, j'ai demandé l'assistance du Bureau

	<p>Cantonal de Médiation Administrative ; la Médiatrice a alors pris contact avec M. Pierre Curchod, à l'époque Directeur juridique et législatif du fisc vaudois ; puis la Médiatrice m'a répété mot à mot les mensonges avec lesquels M.Curchod avait déjà tenté de me désinformer, alors qu'il était du devoir de la Médiatrice de lire en 2 minutes les 15 pages de la LMSD pour constater que le mode de calcul de l'impôt n'était pas inscrit dans la loi, et qu'il y avait donc violation de la Constitution fédérale. Pour tous les détails : https://blogs.mediapart.fr/alec-bungener/blog/091219/empecher-la-mort-de-la-democratie-en-suisse-et-dans-le-monde . Mon recours à la justice a montré que les juges étaient aussi corrompus par le Système. À l'avenir, une Médiatrice EFFECTIVEMENT INDÉPENDANTE DU RESTE DE L'ÉTAT GRÂCE À L'ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL, et donc d'un rang supérieur à un Directeur du fisc ou à un Juge, serait en mesure, une fois alertée par le simple citoyen DONNEUR D'ALERTE, de mettre fin aux incartades arbitraires de ceux dans l'administration qui ont la tête enflée au point de croire qu'ils sont au-dessus des lois. Bien plus, ceux qui pourraient être tentés aujourd'hui de transgresser l'état de Droit sachant qu'ils ne seront pas contrôlés, n'envisageront même plus d'être malfaisants dès lors qu'ils auront la certitude qu'ils seront contrôlés par la Médiatrice. Pour la SÉPARATION DES POUVOIRS, pour les DONNEURS D'ALERTE, la MÉDIATRICE inhibera la corruption des Juges.</p>
Pour	
Contre	

Section	9.1 Administration de la justice
Titre	La gratuité de ce service public que doit être la justice
ID Excel	8c61b430-01af-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	L'Etat ne percevra aucun émolument judiciaire auprès d'une personne physique dès l'instant où le revenu fiscal moyen du justiciable concerné des trois dernières années antérieures à l'introduction de l'action sera inférieur à un seuil à déterminer (env. 100'000 fr., valeur : date d'entrée en force de la nouvelle constitution, avec adaptation en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation).
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Ce ne sont pas les émoluments judiciaires qui constituent un frein à l'accès au juge, mais bien plutôt les honoraires des avocats.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Le principal risque avec la gratuité des procédures judiciaires est de voir une augmentation des procédures inutiles ou chicanières. La gratuité doit, à mon avis, être liée à une augmentation des ressources dont dispose la justice et à la mise en place d'une procédure de "triage" des requêtes et demandes des parties pour éviter un engorgement des tribunaux par des procédures inutiles qui pourraient nuire aux procédures importantes et fondées. Pourquoi ne pas examiner la possibilité d'élargir l'assistance judiciaire à la place avec un remboursement mensuel par les bénéficiaires, également des frais de justice. Gratuit ou pas, mais pour tous. Pourquoi faire une discrimination? ca fera augmenter les impôts

Section	9.1 Administration de la justice
Titre	Administration de la justice
ID Excel	a688e592-2d9d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Mentionner dans la constitution un délai pour demarrer les dossiers de justice. L'Etat devra ensuite adapter les moyens pour y arriver
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Détail administratif qui n'a rien à faire dans la Constitution.

Section	9.1 Administration de la justice
Titre	Augmenter le nombre de juges
ID Excel	d680afba-0c70-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Augmenter le nombre de juges et simplifier les procédures administratives.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de juge n'est pas l'unique possibilité. Il faut également augmenter le nombre de greffier-juriste au sein des tribunaux pour soutenir les juges. Dans tous les cas, cela va avec une augmentation des ressources financières allouées par le Grand-Conseil. Toutefois, le nombre de juge n'a pas à figurer dans la constitution, mais dans une loi au sens formelle. Cette question de l'augmentation du nombre de juge ne devrait donc pas être traitée au niveau de la constituante, mais au niveau de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre d'Unités Judiciaires serait coûteux et ne correspond pas aux besoins actuels. Il faut d'abord commencer par rendre le Service de la Justice beaucoup plus efficace ; les décisions judiciaires doivent être prises dorénavant plus dans l'intérêt des justiciables (plus rapides, pour réduire les frais d'avocat), que dans l'intérêt de la Corporation judiciaire (qui, comme toute institution, recherche d'abord à maximiser les avantages pour ses membres, notamment en complexifiant inutilement une situation simple ; et ce d'autant, qu'il n'y a pas aujourd'hui de contrôle citoyen). Pour permettre d'augmenter le contrôle citoyen, il faut inclure dans la Constitution l'élection au suffrage universel de la Médiatrice cantonale, afin que le simple citoyen dispose d'un outil qui lui permette, avec effectivité, de dialoguer d'égal à égal avec le juge, le bon sens et l'intérêt des citoyens devant primer lorsqu'il y a un conflit d'intérêts. Par exemple, aujourd'hui, si une partie introduit une procédure abusive (dans le but maléfaisant d'amener quelqu'un à céder un avantage par ce chantage de la menace d'une longue et coûteuse procédure), le juge aura tendance à développer sa profession en ne relevant pas les éléments abusifs permettant de mettre fin à la procédure en condamnant tout simplement le plaideur abusif. Par exemple, dans le cas d'une succession, au lieu de permettre d'interroger les héritiers sur les donations reçues dans le cadre d'une procédure dite de Demande de renseignements, le juge va privilégier la nomination d'un Notaire-judiciaire, ce qui lui permettra d'engranger des centaines de milliers de francs sur le dos de l'Hoirie ! Par exemple, un juge va obliger un plaideur à prendre un avocat, avec de faux prétextes. Il est urgent que le simple

citoyen reprenne la main sur l'Administration en élisant sa Médiatrice, et ce, si possible, avant même la mise en place de la nouvelle Constitution.

Section	9.2 Indépendance de la justice
Titre	Conseil de la magistrature indépendant
ID Excel	1143b149-2e15-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le Grand Conseil a pris la décision de placer au sein du conseil de la magistrature plusieurs magistrats du pouvoir judiciaire, dont le président du TC et le procureur général. Ces derniers ont pourtant la responsabilité de la conduite de leur dicastère et institution.</p> <p>Cette situation n'est pas saine car nous sommes face à un organe de contrôle dont quasiment la moitié des membres sont "juges et parties".</p> <p>Nous proposons qu'aucun magistrat du pouvoir judiciaire ne puisse figurer dans cet organe de contrôle qui doit être totalement indépendant, un peu à l'image de jurés dans une cour d'assise. Les magistrats doivent être entendus mais ne doivent pas pouvoir décider, s'auto-juger et s'auto-contrôler.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none">• C'est tout à fait logique que le procureur général surveille l'activité des autres. Et pour les cas où il serait directement concerné, la récusation existe. Il n'y a donc pas d'auto-contrôle des magistrats sur eux-mêmes, mais sur leurs pairs uniquement. Quand à la comparaison aux jurés d'assise, elle semble bien audacieuse. Juger d'un cas en ayant écouté les arguments des parties ou aller vérifier le fonctionnement d'un service judiciaire sont des choses totalement différentes. Qu'est-ce qu'un simple citoyen sans connaissances juridiques peut bien aller vérifier... Bref, cette proposition m'a tout l'air d'une défiance générale envers l'état et la justice, qu'une réelle proposition sensée.

Section	9.2 Indépendance de la justice
Titre	Magistrats élus
ID Excel	4686dd9d-0c72-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Les Magistrats devraient être élus par le peuple pour qu'ils soient indépendants.
Pour	<ul style="list-style-type: none">• Depuis 1789, le principe de la Séparation des pouvoirs (au moins 3 pouvoirs indépendants : administration, justice, législatif) a été posé pour empêcher la concentration de trop de pouvoir dans les mains de quelques-uns. L'élection des juges par le Grand conseil est donc une entorse aux principes fondamentaux de la République. Idem pour la nomination des Procureurs. Prenons l'exemple simple suivant : à son décès, la résidence principale de mon père était dans le canton de Vaud ; et alors même que la loi vaudoise sur la fiscalité successorale interdit l'imposition successorale de l'immobilier hors canton (article 11 LMSD VD), ce canton a décidé d'utiliser un mode de calcul sans base légale pour imposer l'immobilier de mon père en Valais ; c'est ainsi que 5 héritiers d'immobilier en Valais ont été cavalièrement

	<p>délestés (sans base légale = volés) d'un montant total de 28'306 Frs ; avec à la fois violation de l'article 11 LMSD, et violation de l'article 127-1 de la Constitution Fédérale (le mode de calcul de l'impôt doit être légiféré) ; malgré la simplicité du recours, puisqu'il s'agit en une minute de regarder 15 pages de la LMSD pour vérifier que le mode de calcul utilisé n'est pas prévu dans cette loi, les juges, jusqu'à la Cour Européenne, ont refusé de dire le Droit ; j'ai remis un dossier complet au Procureur du Valais puisqu'il a pour mission de protéger la propriété des gens contre le vol, mais il a lui aussi refusé d'agir ; MORALITÉ : les Partis politiques qui gèrent la Suisse se sont mis d'accord pour couvrir un impôt non légiféré, et comme en Suisse ce sont les partis politiques qui nomment les juges et les procureurs, en choisissant les plus faciles à corrompre, il serait temps de rendre les juges indépendants par leur élection ou leur tirage au sort (voir le Référendum Gasser). Le juge valaisan Donzallaz fait partie des juges corrompus (avec Wurzbürger, Zund, Zimmermann, Betschart, Muller, Yersin..). Pour un dossier complet : alec.bungener@gmail.com</p>
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La législation est de plus en plus complexe et touffue. L'élection de magistrat par le peuple peut poser beaucoup de problème car les candidats risquent de manquer de compétences juridiques pour appliquer la législation votée par le parlement. Il est préférable de nommer des magistrats sur la base de leur compétence. La solution actuelle avec la nomination par le Grand-Conseil reste la meilleure solution pour garantir la formation et la compétence des juges sous réserve que le Grand-Conseil ne puisse pas imposer de décision à ceux-ci.

Section	9.2 Indépendance de la justice
Titre	Election du procureur général par le peuple
ID Excel	550235d6-2e14-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le procureur général est la personne, vu ses pouvoirs et compétences, la plus "puissante" de notre canton. De ce fait, comme à Genève par exemple, cette personne devrait être élue par le peuple qui décidera de renouveler chaque 4 ans sa confiance ou non.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Je vois mal un procureur général aller faire campagne pour son élection, à coup de slogan et d'argument marketing. Ce serait tout le contraire de ce que sa fonction doit comporter en terme de compétences et d'impartialité face à la loi.

Section	9.2 Indépendance de la justice
Titre	Indépendance de la justice
ID Excel	75453ffe-2bef-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Inscrire les garanties de d'Etat de droit dans la Cst., notamment les principes d'égalité et de non-discrimination, les garanties générales de procédure judiciaire, les garanties de procédure pénale.</p> <p>Nomination des magistrats sur la base de leurs compétences et non pas de leur appartenance politique.</p>

	Et sur la base d'une évaluation et d'un préavis de la part d'une commission judiciaire.
Pour	
Contre	

Section	9.2 Indépendance de la justice
Titre	Renforcer la séparation des pouvoirs par l'élection au suffrage universel de la directrice du service de la justice
ID Excel	930b12d0-2965-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La Séparation Des Pouvoirs a été placée par les constituants dans le chapitre 7 Autorités Cantonales, sans toutefois prévoir le sous-chapitre ; cette question est si vitale qu'il faudrait dès le chapitre 1, plutôt qu'avec 'Devoirs de l'État', prévoir un article ou un chapitre pour définir ce qui constitue un 'Bon' État, a minima. Adrian Gasser : « Le Tribunal fédéral n'est plus que le bras droit de l'administration. Les personnes qui recherchent une protection contre des décisions qu'elles considèrent comme injustes, ont le sentiment, dans ces conditions, de n'avoir aucune chance. C'est pourquoi l'initiative sur la justice est nécessaire ». L'initiative Gasser avec le tirage au sort des juges va dans le bon sens, mais il faut aller plus loin avec 'L'élection au suffrage universel de la directrice du Service de la justice'. Dans l'exemple que j'ai donné (https://blogs.mediapart.fr/alec-bungener/blog/091219/empecher-la-mort-de-la-democratie-en-suisse-et-dans-le-monde) des fonctionnaires malfaisants ont choisi de contourner l'État de droit. Et cela a été possible depuis environ 30 ans, avec le prélèvement de milliards de francs d'impôt sans base légale, grâce à une Loge de Corruption assez puissante pour faire taire les médias, pour contraindre les juges à ne pas dire le droit, pour empêcher les députés de contrôler le fisc, pour contraindre les procureurs à classer le dossier, pour obtenir l'omerta de TOUS les partis politiques, bref, avec les encouragements de tous les Conseillers d'État depuis 30 ans. L'indépendance de la justice est vitale pour le Valais et les autres cantons. L'indépendance de la justice devra s'accompagner de nouveaux moyens de contrôle donné aux citoyens avec des sites sécurisés de e-débat ; avec un site de E-vote ; avec l'élection au suffrage universel de la directrice d'un média citoyen, autonome du reste de l'État, avec chaîne de télévision et site Internet ; avec une structure pour accueillir discrètement les donneurs d'alerte.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • a force de vouloir séparer tous les services de l'état et faire élire tous les fonctionnaires par les citoyens, ça ne veut bientôt plus rien dire... Il y a déjà un conseil e magistrature chargé de surveiller la bonne marche de la justice. Quand au Tribunal Fédéral, le Valais ne peut rien y changer de toute façon.

Section	9.2 Indépendance de la justice
Titre	Suppression de la voie de recours au Conseil d'Etat
ID Excel	b5da9531-0c91-11ea-a95f-0242ac110006

Contenu	La voie de recours au Conseil d'Etat doit être supprimée. En effet, le Gouvernement ne constitue pas un tribunal au sens du droit international (CEDH) que fédéral. Il n'est pas un « tribunal indépendant et neutre ». Il en est de même de la CCR, de la CCC.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Il y a un problème d'indépendance s'agissant d'une administration cantonale qui contrôle l'activité d'une administration cantonale avec souvent les mêmes services impliqués. La solution du 100% de recours au Tribunal cantonal me semble risquée avec une surcharge des tribunaux. Pourquoi ne pas envisager un tribunal de première instance administratif pour décharger le TC qui agirait en deuxième instance et également pour décharger le gouvernement ?
Contre	<ul style="list-style-type: none"> L'art. 6 CEDH et l'art. 29a Cst. féd. exigent un recours effectif. La voie de droit au Conseil d'Etat ne respecte pas cette notion. La publicité des débats est inexistante. L'instruction de la cause est confiée à l'administration - qui est alors juge et partie. La voie du réexamen peut évidemment être envisagée, mais non la voie de recours. Le réexamen permettrait au Conseil d'Etat de contrôler les actes de son administration. Sa décision pouvant alors être portée devant une autorité judiciaire (in casu la cour de droit public du TC). Pour ce qui concerne les communes municipales, le Conseil d'Etat est un organe de surveillance. En tant que tel, il ne saurait être assimilé à un tribunal (cf. Auer/Malinverni/Hotelier, Droit constitutionnel Suisse, 2e ed.; Tanquerel, Manuel de droit administratif, 2e ed.) La critique doit s'appuyer sur des principes constitutionnels établis (cf. p. ex. arrêt 8D_5/2017 du 20 août 2018). Les arguments du prénommé LC ne sauraient valoir comme arguments contradictoires, car leur examen ne résiste pas à un argument juridique dûment motivé. Au contraire c'est parfaitement logique de contester une décision administrative à l'échelon supérieur (de la commune à l'état, ou d'une service au conseil d'état). Tout comme on va voir le patron avant un juge lorsqu'on estime qu'un employé un mal fait son boulot. Les tribunaux sont déjà bien assez débordés comme ça.

Section	9.2 Indépendance de la justice
Titre	Dépolitiser la Justice
ID Excel	c7bca9ac-2e13-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le critère du "parti politique" ne doit plus intervenir dans la sélection/élections de juges ou procureurs. Ce fil à la patte n'est pas sain et a eu des effets négatifs dans des affaires liées à la politique.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> A ce jour, quelles affaires ont résulté en des jugements erronés en raison d'affinités politiques ? L'élection de cette manière a pour seule but de représenter équitablement différentes sensibilités au sein des collègues juridiques, rien de plus.

Section	9.2 Indépendance de la justice
Titre	Indépendance de la justice

ID Excel	ece6363b-2d9d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo
Pour	
Contre	

Section	9.3 Justice de proximité
Titre	Juges professionnels
ID Excel	38552027-0c71-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	La justice de proximité est une bonne solution mais il faudrait un suivi par des juges professionnels.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la plupart des cas "de proximité" (par exemple des conflits de voisinage parce que la haie dépasse de la limite de parcelle), nul besoin de professionnels coûteux, juste de médiation humaine.

Section	9.3 Justice de proximité
Titre	Justice de proximité
ID Excel	6a35af5e-2d9e-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Continuer à élire le juge de commune et le vice juge. Renforcer fortement la formation de ces élus Professionaliser le greffier
Pour	
Contre	

Section	9.3 Justice de proximité
Titre	Pour une justice professionnelle

ID Excel	873649af-0193-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Actuellement, le canton du Valais connaît le système des juges de commune. Ce système permet d'avoir une justice de proximité. Cependant, il est aberrant que des personnes sans connaissances juridiques puissent accéder à cette fonction. Il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la justice que cette fonction soit professionnalisée, ou bien que ses compétences soient transférées aux juridictions civiles de première instance.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le Tribunal fédéral n'impose pas des juges juristes. Il insiste davantage sur l'indépendance de ces derniers, de leur impartialité et de leur neutralité. Il exige, en revanche, qu'un greffier-juriste assiste le juge. Un juge milicien n'est donc pas contraire à l'art. 6 CEDH et aux art. 29 ss Cst.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Nul besoin de grandes connaissances juridiques pour régler des bagatelles telles que des conflits de voisinage. Les cas plus complexes peuvent eux déjà être délégués à l'échelon supérieur. La conservation des juges de communes de milice répond à une tradition de compromis et de bonne entente entre concitoyens, sans qu'il soit systématiquement nécessaire d'engager des professionnels à grands frais pour des brouilles.

Section	9.3 Justice de proximité
Titre	Médiation
ID Excel	e3a5b449-0c8e-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	<p>Au 1er janvier 2011 sont entrés en vigueur les codes de procédure civile et pénale. Ces deux codes prévoient, notamment, pour un certain nombre de litiges, la conciliation et la médiation. Il existe, de par la loi, des autorités de conciliation (en matière de bail à loyer, de conflits de droit du travail).</p> <p>'La médiation est encore peu pratiquée dans notre canton. Une disposition constitutionnelle pourrait prendre place et pourrait être libellée ainsi:</p> <p>« L'Etat encourage la médiation et les autres modes de résolution extrajudiciaire des différends. »</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> En fait c'est ce que font les juges de commune. Il faut garder cette institution tout en professionnalisant les tribunaux de district. On pourrait envisager de changer la dénomination des juges de commune.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Oui sur le principe mais c'est faux de dire que la médiation est peu utilisée. C'est ce qu'on fait la plupart des juges de communes dans de très nombreux cas bagatelles notamment.

Section	9.3 Justice de proximité
Titre	justice de proximité

ID Excel	f156650e-1769-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Maintenir
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le juge de proximité a été introduit avec succès en France. Le justiciable y accède sans avocat ; donc à moindre coût ; mais aussi avec des jugements beaucoup plus rapides, notamment parce que les avocats ne sont pas là, avec leur fâcheuse tendance à rechercher la prolongation des conflits pour grossir leurs honoraires. Ce qui laisse le juge libre de faire la part des choses, avec son simple bon sens, uniquement sur le conflit, et sans être distrait par des questions artificielles de procédure. Le jugement rapide décidé par le juge de proximité peut ensuite être contesté devant les juridictions habituelles ; le juge de proximité n'a donc nullement besoin d'être un professionnel, mais bien plus quelqu'un de simple bon sens. Lorsque le juge de proximité aura expliqué aux parties qu'ils peuvent recourir contre son jugement, mais que cela prendra des années, et que le coût des avocats et de la justice dépassera la valeur litigieuse, alors peu de plaideurs seront assez fous pour recourir à la justice professionnelle, en tout cas pour des conflits portant sur moins de 50 000 Fr. Tant que la justice professionnelle ne sera pas contrôlée, de façon effective, par le peuple, l'adage « il vaut mieux un mauvais accord qu'un bon procès » sera de mise, notamment du fait de l'inutile inflation corporatiste des coûts et des durées ; alors même qu'un contrôle du peuple sur sa Justice, à fin d'éviter la mise en place de dérives corporatistes, est très facile à mettre en œuvre par L'ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL DE LA MÉDIATRICE CANTONALE, qui aura à cœur de protéger le peuple contre les dérives de l'État. Pour la MÉDIATION, les parties peuvent s'engager à respecter ce que le médiateur aura décidé. Cela peut paraître extrême ou dangereux d'être lié par le verdict, mais pour ceux qui ont compris les dérives actuelles de la justice corporatiste, il n'y a pas d'autre choix. Alors Oui à une justice de proximité simplifiée et à l'élection de la Médiatrice pour contrôler les juges.
Contre	

Section	9.4 APEA
Titre	APEA
ID Excel	15c76b87-2d9f-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Garder le système actuel pour les membres de l'APEA = proximité. Créer un tribunal exclusivement pour les affaires traitées par les APEA.</p> <p>Renforcer la formation des membres des APEA.</p>
Pour	
Contre	

Section	9.4 APEA
Titre	Création d'un Tribunal du droit de la famille

ID Excel	2bb86718-077b-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	Actuellement, les compétences sont partagées entre les tribunaux de district et les APEA. Cela entraîne des conflits de compétence, le renvoi des personnes devant l'une ou l'autre instance et augmente les coûts de procédure. C'est aussi un système peu lisible pour la population qui ne comprend pas vraiment le rôle des APEA. La création d'un tribunal de la famille ou d'une chambre du droit de la famille au niveau des tribunaux de district permettrait de regrouper toutes les procédures devant la même autorité. Les couples mariés ou non-mariés n'auraient plus qu'une seule instance compétente avec l'avantage d'avoir une professionnalisation et une simplification des procédures. Elle pourrait à la fois traiter des questions de curatelle, de contribution d'entretien, de droit aux relations personnelles et de droit de garde.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le domaine de la famille est un domaine très spécifique. Il demande un traitement particulier. Le travail de la Justice traditionnelle consiste à déterminer si un prévenu est coupable et le cas échéant à prononcer une peine. Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce, nous ne sommes plus dans la même logique, étant donné qu'il n'y a plus de notion de fautes dans un divorce, le bien de l'enfant devant être prépondérant. En matière de droit de la famille, le modèle belge est celui reconnu comme étant le meilleur en Europe. Il y a des tribunaux spécifiques pour la famille en Belgique. - Regroupement des compétences en matière du droit de la famille dans une seule autorité judiciaire. - Meilleures lisibilités pour les citoyens qui n'ont plus qu'un seul interlocuteur pour les questions de séparation, protection de l'enfant, droit de visite... - Professionnalisation de la protection de l'enfant et de l'adulte avec une uniformisation des pratiques et des procédures. - Diminution des transferts de for entre les autorités par le regroupement de plusieurs arrondissements et par ricochet, diminution des coûts et des procédures découlant d'un déménagement des personnes concernées et des parties.
Contre	

Section	9.4 APEA
Titre	APEA
ID Excel	40c92940-2bf1-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Diminuer le nombre d'APEA afin qu'un tel service regroupe une entité de population d'environ 50000 personnes. Soit 8 APEA, deux dans le Haut, dans le Centre et 3 dans le Bas. Professionaliser les APEA en garantissant qu'un juge professionnel soit nommé, et que les autres membres soient représentatifs du monde social, médical, psychologique et économique afin que toutes les dimensions de l'être humain soient prises en compte.
Pour	
Contre	

Section	9.4 APEA
Titre	Restructuration



ID Excel	7affb1c7-0c71-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Faire une restructuration des APEA avec des institutions ayant les buts.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le nombre d'APEA favorisera une meilleure surveillance car nous constatons qu'actuellement la proximité favorise l'inégalité de traitement entre les familles. Dans les cas de curatelle pour les personnes handicapées mentales, les parents devraient, en règle générale, être nommés curateurs privés pour leurs enfants, si la volonté est de professionnaliser, les communes passeront à la caisse.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Dans les cas de curatelle pour les personnes handicapées mentales, les parents sont les curateurs tout désigné. Pour les APEA, il faut instituer des lois ou règlements qui évitent les dérives et/ou les abus d'autorité.

Section	9.4 APEA
Titre	Restructuration des APEA
ID Excel	c8f0abf6-2fbf-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Association des Psychologues du Valais (APVs) soutient la restructuration des APEA, importante et urgente pour notre canton, en mettant en avant les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est important de réduire leur nombre et pour ce faire de tenir compte des spécificités de notre canton. Plusieurs options sont possibles (1-3-6 ou 7 APEA) afin de favoriser l'indépendance des professionnels de chaque APEA ainsi que leur professionnalisation. Selon nous, une proximité humaine et une relation respectueuse avec les familles ou personnes confrontées à l'APEA est tout à fait possible sans proximité géographique. Il est envisageable d'avoir des antennes afin d'assurer l'accessibilité de ces dernières. De plus il est important de tenir compte de l'exigence de la professionnalisation et de l'interdisciplinarité des APEA. Il faut une formation de base et continue de ses membres et un pourcentage de travail permettant d'assurer le traitement des dossiers. L'interdisciplinarité est primordiale à nos yeux. Il est impératif qu'en plus d'un-e juriste, un-e psychologue soit membre permanent-e de l'APEA. En effet, ce sont souvent les aspects psycho-sociaux qui sont au premier plan. Un-e psychologue serait outillée pour estimer l'impact psychologique et développemental de certaines situations familiales sur les enfants, peut apporter une expertise en termes d'entretien et notamment de séances avec des enfants. Au vu des spécificités des situations concernant des enfants et des adolescents, nous préconisons également la création de deux « sections » distinctes au sein de chaque APEA : l'une pour les situations de mineurs et l'autre pour les adultes. Les tâches entre protection de l'adulte ou de l'enfant ne sont pas identiques et ne nécessitent pas les mêmes compétences. Les situations de mineurs comportent bien souvent des éléments psychologiques au premier plan dans un contexte de dépendance totale aux parents. Des compétences psycho-sociales sont essentielles et priment parfois sur les éléments juridiques. Une autre option que nous soutenons est de réfléchir à la création d'un tribunal des familles. Cela permettrait de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, qui est au centre de toutes les décisions. Cela permettrait de tenir compte de la constante évolution de notre société et des modèles familiaux. Tenir compte des aspects juridiques mais également sociaux, utiliser des outils tels que la médiation pour résoudre les conflits afin de protéger les enfants, garantir leurs droits. Il ne faut pas oublier d'assurer un financement pérenne de ces autorités. En parallèle de la réforme des APEA, un renforcement supplémentaire de l'OPE sera peut-être indispensable afin d'éviter un goulot d'étranglement.



	<ul style="list-style-type: none"> A notre avis, il est crucial pour le succès de la réorganisation des APEA en Valais que ce processus soit bien soutenu par des experts. Cet accompagnement est nécessaire pour que la réorganisation soit acceptée par la population valaisanne. Anne Guidoux Présidente
Pour	
Contre	

Section	9.4 APEA
Titre	Mettre en place un bureau cantonal d'aide aux curateurs privés/volontaires
ID Excel	f780543d-0a20-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	Sur le modèle du Canton de Vaud, disposer d'un bureau spécialisé pour aider les curateurs volontaires non professionnels (voir les professionnels)
Pour	
Contre	

Section	9.5 Cour des comptes
Titre	Cours des comptes
ID Excel	103ed67d-2da0-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo Le contrôle de l'état doit se faire par les différentes commissions du grand conseil
Pour	
Contre	

Section	9.5 Cour des comptes
Titre	Cour des comptes
ID Excel	12d3929a-2bf2-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	Création d'une Cour des comptes dont les fonctions seraient les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante
Pour	
Contre	

Section	9.5 Cour des comptes
Titre	Cour des comptes
ID Excel	2eda9fcc-176a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	A créer mais adaptée aux conditions cantonales
Pour	
Contre	

Section	9.5 Cour des comptes
Titre	Création d'une cour des comptes indépendantes, remplaçant l'inspection des finances
ID Excel	5ff60f0c-2e45-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Actuellement, l'inspection des finances est subordonnée au conseil d'Etat. Elle n'est donc pas indépendante. Nous avons aussi pu constater que certains membres de l'inspection des finances font ou faisaient partie de conseils d'administration.</p> <p>Une cour des comptes, inspirée de celle de Genève, doit pouvoir agir de manière totalement indépendante afin d'assurer un controlling neutre et efficient des autorités et administrations de notre canton.</p> <p>Il y a aussi lieu de s'interroger sur le mode de désignation de ses membres, pourquoi pas par le peuple ?</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La subordination administrative de l'inspectorat des finances au Conseil d'Etat n'a aucune importance puisque son contrôle est justement purement administratif (voir avec Rossier, le CE n'a aucune connaissance des documents transmis au contrôle de finances). Et nul doute qu'en compte de tentative de le museler, l'inspectorat ne manquera pas de remonter cet état de fait à

la commission de gestion. Inutile donc de créer un nouvel organe, qui ne ferait qu'accroître la méfiance envers l'administration et ses membres.

Section	9.5 Cour des comptes
Titre	Création d'une Cour des Comptes indépendante
ID Excel	b7ca3fdc-02e6-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>La Cour des Comptes doit être un pouvoir de contrôle des activités de l'Etat entièrement dévolu aux citoyens</p> <p>.La Cour des Comptes devrait être divisée en trois parties distinctes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le contrôle citoyen / l'assemblée citoyenne 2. La Magistrature 3. L'administration cantonale <p>Le contrôle citoyen est une assemblée volontaire pouvant consulter le travail de la magistrature. Ce contrôle peut prendre deux formes. Une plus libre où ce contrôle est disponible à l'ensemble des citoyens valaisans via une plateforme dédiée, ou une plus fermée où une assemblée citoyenne tirée au sort est élue pour une durée déterminée pour vérifier le travail de la magistrature (lien d'intérêt, manque de partialité, erreur de jugement). Quelle qu'en soit la forme, cette assemblée a pour but de permettre au citoyens et citoyennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de porter directement à la magistrature des erreurs au sein de l'administration cantonale • de contrôler les activités de la magistrature périodiquement • de connaître les décisions de la magistrature et d'être tenu informer de leur travail • de transmettre à l'ensemble des citoyens des communiqués compréhensibles pour permettre la transparence de leur travail <p>Les magistrats devraient quant à eux être élus sur une base volontaires. Ceux-ci doivent s'inscrire à un registre où leur CV serait analyser par l'administration cantonale. Il s'agit de contrôler les compétences techniques et sociales ainsi que l'indépendance de la personne pour accréditer son inscription. L'assemblée citoyenne choisi ensuite les magistrats qui peuvent siéger à la Cour des comptes. Les magistrats sont élus pour un mandat (par exemple : 4 ans) qui peuvent être renouvelé par une nouvelle candidature (maximum 3x). Le nombre de magistrat est à déterminer. Le président et vice-président du collège de magistrature sont élus pour 1 année et sont choisis par l'assemblée citoyenne. Les magistrats doivent aussi transmettre à l'ensemble des citoyens valaisans des communiqués compréhensibles pour permettre la transparence de leur travail.</p> <p>Enfin, l'administration cantonale est là pour vérifier que les candidats à la magistrature possèdent les capacités pour ce travail. Elle est aussi là pour aider activement les magistrats dans leur travail (aide à la recherche d'informations, transmission de données demandées, etc...).</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Une cours des comptes indépendante en Valais permettrait une vraie surveillance des nos subventions. Pour les institutions privées subventionnées par l'Etat, très peu de contrôle, des recours qui n'aboutissent pas et la qualité de vie des personnes qui se détériorent. Lorsque deux départements sont concernés pas moyen de trouver un dialogue !
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • D'autres cantons ont une cour des comptes, aucune incidence sur les dépenses publiques puisque l'avis n'est pas contraignant. • Le Conseil de la Magistrature, nouvellement introduit, a déjà pour but de vérifier le travail de la justice et de l'administration, en complément des commissions du Grand Conseil. Nul besoin de rajouter encore un organe supplémentaire pour effectuer le même travail. Tant qu'on y est, pourquoi ne pas élire aussi une assemblée chargée d'approuver les projets du Conseil d'Etat (=

	Grand Conseil), et pourquoi pas de surveiller aussi le Grand Conseil. La multiplication des intervenants n'apporte rien sinon de la confusion. De plus, les interventions de la justice (arrêtés du tribunal cantonal) sont déjà accessibles.
--	---

Section	9.5 Cour des comptes
Titre	Statut-Quo
ID Excel	d83dfe0d-0c71-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Le système actuel paraît être le plus logique !
Pour	
Contre	

Section	9.5 Cour des comptes
Titre	Magistrats élus directement par les citoyens
ID Excel	dccb3cea-0223-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	L'instauration d'une Cour des comptes en Valais est à mon avis primordiale. Pour garantir son indépendance, il faudrait que les magistrats soient directement élus par les citoyens. Tout citoyen devrait pouvoir saisir la Cour des comptes.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La justice doit être administrée par des personnes choisies pour leurs compétences et expérience, et non pas par une élection partisane, empreinte d'idéologie et de belles promesses. • Je suis entièrement d'accord pour l'instauration de la Cour des comptes. Le principe que les citoyens choisissent des magistrats ne me déplaît pas. Toutefois, je crains qu'un système d'élection des magistrats par un vote populaire ne fasse qu'engendrer des guerres de partis encore plus véhémentes qu'aujourd'hui, par une vente de promesses électorales. La Cours des Comptes devraient rester au dessus de ce genre de gue-guerre.

6.10. 10 Communes et organisation territoriale (districts, etc.)

Section	10.1 Gemeinden
Titre	Bezirke durch Gemeinden ersetzen
ID Excel	1a121aad-09e0-11ea-9f48-0242ac110005
Contenu	<p>Die Gemeinden wie sie heute sind aufheben. Pro Bezirk gibt es eine Gemeinde die an deren Stelle treten und die Bezirke aufheben. In jeder Gemeinde hat es ein Gemeindeparlament und zwischen 5 und 9 Gemeinderäte. Der/die Gemeindepräsident/-in sind jeweils vollamtlich und können auch die Funktion der Präfekten übernehmen.</p> <p>Somit werden verschiedene "Probleme" auf einmal gelöst.</p> <p>Beispiel Kanton Glarus mit 2 Gemeinden... und es funktioniert.</p>
Pour	
Contre	

Section	10.1 Communes
Titre	Intercommunalités et fusions dans les petites communes
ID Excel	3660da30-2f2e-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le cumul de tâches et des niveaux d'exigences rehaussés rendent difficile une gestion optimale des tâches administratives pour les petites communes qui doivent se doter de professionnels qualifiés pour remplir ces tâches qui coûtent cher. Les défis auxquels elles doivent répondre sont souvent de nature régionale.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les collaborations intercommunales • Favoriser les fusions de communes • Exiger des communes l'engagement de collaborateurs qualifiés (au besoin se les « partager » entre plusieurs communes) Dans certains domaines (développement économique, aménagement du territoire, éducation, ...) n'accorder des subsides que lorsque le projet a été pensé/développé régionalement (agglomération, coteau, vallée latérale)
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Ne favoriser ni l'un ni l'autre mais soutenir les communes quels que soient leurs choix.

Section	10.1 Communes
Titre	Pas de taille minimale
ID Excel	3b54b382-01ec-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Chaque commune devrait jouir de son indépendance politique, même les plus petites.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Ce n'est pas une question de taille. Ce qui compte c'est que la commune ait les ressources (humaines et financières) pour accomplir ses tâches. • Les fusions de communes sont nécessaires aujourd'hui. La mobilité des populations en est notamment la cause. Une commune municipale de moins de 5'000 habitants n'est guère viable. Des communes comme Evolène, Hérémece, Trient, ne survivraient pas sans un substantiel apport en redevances hydroélectriques.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Tout à fait. Ce n'est pas à l'Etat, encore moins à la Constitution de décider si telle ou telle commune est viable ou pas, d'autant plus que la viabilité a de nombreuses formes. Est-ce une question de population, de ressources financières, de facilités à trouver des élus etc...?

Section	10.1 Communes
Titre	Communes
ID Excel	5d52f8b8-0322-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Laisser le choix des fusions aux communes !
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La fusion doit être la règle. L'autonomie communale n'est souvent que théorique. De nombreux investissements sont conditionnés à l'octroi de subventions cantonales et fédérales. Avant de décider d'une subvention, l'autorité supérieure doit s'efforcer de subventionner des projets viables (trop d'exemples montrent que ce travail de management public n'a pas été fait. Un exemple éloquent : la construction de l'école sise à Fey/Nendaz, aujourd'hui fermée). Une commune comme Evolène ne survivrait pas sans l'apport des redevances hydroélectriques. Idem pour la commune de Saint-Martin. Les petites fusions (cinq communes du haut du canton qui fusionnent pour atteindre une population de moins de 1000 habitants ne devrait plus être possible... • En principe oui, mais à condition que les tâches attendues par les habitants puissent être accomplies.

Section	10.1 Communes
Titre	Communes



ID Excel	6e1b73e1-2da0-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo Voire un petit retour en arrière Faire en sorte que les communes puissent fonctionner sans devoir fusionner
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Oui dans l'idée, mais certaines auront de toute façon beaucoup de difficultés à fonctionner seul, qu'importe le soutien de l'état, qui ne doit pas non plus être déraisonnable.

Section	10.1 Communes
Titre	Association des communes
ID Excel	71faa820-1808-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Plutôt favoriser l'association des communes que la fusion !
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Ce qui compte, c'est que les services à la population soient assurés. Dans certains domaines, il est mieux qu'ils soient assurés par de petites entités. Dans d'autres domaines, il est nécessaire de faire les choses à grande échelle. L'association de communes, pour une tâche particulière, a l'avantage de la flexibilité. Par contre, si la commune est trop faible pour assurer seule les tâches principales, il faut favoriser la fusion. La grande commune a l'avantage de plus de professionnalisme. Il n'y a pas de critère strict pour la fusion.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser ni l'un ni l'autre mais soutenir chaque commune dans ses choix.

Section	10.1 Communes
Titre	faciliter
ID Excel	796ad320-023a-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	obliger les petites communes surtout les vallees
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Obliger uniquement si les services à la population ne peuvent plus être satisfaits.
Contre	

Section	10.1 Communes
Titre	Conseil général
ID Excel	7e32a925-2f8b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	On constate que les assemblées primaires ne sont que très peu suivies et qu'il est assez simple pour des groupes d'intérêts, face au manque de mobilisation, d'influencer des décisions. L'introduction d'un conseil général devrait être la règle, du moins dans les communes comptant de nombreux citoyen(ne)s. Fixer comme une obligation dès 5'000 habitants semble raisonnable.
Pour	
Contre	

Section	10.1 Communes
Titre	fusion
ID Excel	80675014-176a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Poursuivre la fusion avec une assistance du Conseil d'Etat.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Les communes de moins de 5'000 contribuables peinent à boucler leurs dépenses de fonctionnement. Des classes doivent fermer, faute d'enfants. Les redevances hydroélectriques ne sont pas éternelles. Le taux d'imposition des personnes physiques n'est pas attractif: les doublons doivent être remplacés par des synergies.
Contre	

Section	10.1 Communes
Titre	Fusion des communes
ID Excel	a8140aa0-2d41-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Source : Structure territoriale : Bases de la problématique, Jean-Yves Riand, octobre 2018, publié par Appel Citoyen L'autonomie des communes est garantie dans les limites de la Cst., du droit fédéral et cantonal. Maintenant, le canton doit encourager et favoriser la fusion des communes. La loi doit prévoir des mesures incitatives, notamment financières. La fusion peut être proposée par les autorités communales, par une initiative populaire ou par le canton.

	Le cas échéant, le Grand Conseil peut ordonner la fusion des communes contre leur volonté lorsque les intérêts communaux, régionaux ou cantonaux prépondérants l'exigent aux fins qu'elles accomplissent leurs tâches de manière adéquate et rationnelle.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> L'Etat n'a pas à encourager la fusion des communes, mais accompagner celles qui le désire, comme soutenir celles qui tiennent à rester seules.

Section	10.1 Communes
Titre	Autonomie communale
ID Excel	b44de996-146a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'autonomie communale est garantie. L'Etat soutient les communes dans l'établissement de collaborations ou dans leur processus de fusion.</p> <p>A elles de savoir si elles veulent collaborer ou non, fusionner ou non. Je pense que l'Etat est subsidiaire et incitatif.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Aucun principe ne doit être absolu. La commune fait partie du canton, et le canton fait partie de la Confédération. Dans la réalité, il y a des décisions cantonales et des décisions fédérales à respecter. Il ne sert à rien de mettre dans notre Constitution des principes inapplicables. Autonomie oui, mais il y a des limites qu'il vaudrait mieux comprendre et expliciter.

Section	10.1 Communes
Titre	Pour une généralisation du droit d'initiative communal
ID Excel	bf6dfc1c-25c8-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Il convient d'introduire le droit d'initiative communal dans toutes les communes
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Même si les initiatives communales sont rares, je suis surprise d'apprendre qu'il n'existe pas partout. si c'est vraiment le cas c'est à corriger. Précisons que le droit d'initiative communal doit respecter le droit de niveau supérieur. Il semblerait ainsi judicieux d'y préciser que la loi fixe le détail (en précisant le « quoi »).
Contre	

Section	10.2 Districts
Titre	Les districts: une notion dépassée
ID Excel	1a3c7fad-0c8d-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	<p>Les districts, autrefois appelés dizains, avaient leur raison d'être. Le Valais en comptait d'ailleurs sept (les Grisons fonctionnaient sur un modèle comparable, avec ses dix ligues rhétiques).</p> <p>A l'aune des fusions (fortement encouragées) des communes, la raison d'être des districts ne trouve plus de sens. Il y a des lieux où on les supprimerait au profit de régions socio-économiques - au nombre de six (Brig, Visp, Sierre, Sion, Martigny et Monthey). Ce modèle a notamment été utilisé lors du projet RPT II, ou dans les domaines tels que la protection civile, les centres de secours incendie (CSI A), la gestion des situations de catastrophes (cf. LPPEX), etc.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Ce n'est pas la notion de district qui est dépassée, mais son application concrète au canton du Valais. On peut envisager de redéfinir le découpage et de revaloriser leur rôle, mais c'est peine perdue, car la réalité actuelle ne correspond à aucun découpage. Par exemple les villes sont des bassins d'emploi et on peut imaginer des districts centrés sur les principales villes. mais alors qu'en est-il des stations telles que Verbier ou Crans-Montana ? Et puis Viège et Brigue sont-elles vraiment deux centres distincts ? Où placer la frontière entre la région de Sion et celle de Martigny ? Etc. Le Valais a 2 régions linguistiques, 3 régions hospitalières, 6 régions économiques, etc. Sans parler de l'aménagement du territoire, de la question plaine / montagne... • Les compétences des préfets et des districts sont devenues anecdotiques. Par ailleurs, les districts sont issus de droit coutumier et leurs limites ne sont pas définies, ni dans la constitution, ni dans la loi. En dehors des arrondissements électoraux, les districts n'ont plus de raisons d'être particulières dans leurs formes actuelles.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne trouve pas que les districts, quel que soit leur nom, soient une notion dépassée. Il est utile d'avoir un découpage qui correspond aux bassins de vie de la population et qui favorise le vivre ensemble dans ces espaces. Par contre leur rôle devrait être redéfini. • Les régions socio-économiques existent déjà, il y en a deux. Elles sont l'émanation des communes. Evitons la confusion entre des structures intercommunales et des outils cantonaux.

Section	10.2 Districts
Titre	Les districts comme organe de coordination intercommunale et intermédiaire du canton
ID Excel	382794df-0afe-11ea-9806-0242ac110004
Contenu	<p>Vu le nombre croissant de collaborations intercommunales, dans des domaines divers et variés allant de la distribution d'énergie à la gestion forestière, en passant par les écoles ou la promotion touristique, une structure intermédiaire formelle entre communes et cantons serait bénéfique pour centraliser, organiser, voir professionnaliser ces collaborations, afin d'en augmenter l'efficacité et réduire les coûts.</p> <p>Les districts existants déjà, et étant déjà ancrés dans les mentalités, mais ayant peu à peu perdu des prérogatives, pourquoi ne pas leur donner cette affectation (moyennant probablement quelques adaptations de leurs frontières suivant les intercommunalités déjà en place).</p> <p>De plus, ceux-ci pourraient également délester le canton de certaines compétences, par exemple au niveau</p>

	des constructions dont une grande partie sont aujourd'hui autorisées ou préavisées par les services surchargés du canton. Les cas les plus simples pourraient ainsi être gérés plus localement, et transmis à l'organe supérieur qu'en cas de litiges. Ceci fonctionne déjà avec les tribunaux de districts, le système peut être étendu à d'autres domaines.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Ce que vous dites semble sensé, mais à mon avis ce n'est pas réaliste, car les collaborations intercommunales n'ont que faire du découpage des districts. Certaines communes font partie d'un district mais ont une collaboration avec le district voisin pour certains domaines. On peut bien déplacer la limite du district mais alors ce sera d'autres collaborations qui seront à cheval sur deux districts. Quant à fusionner les districts, il faudrait que cela ait un sens pour tous les domaines, et qu'en plus la population soit convaincue.

Section	10.2 Districts
Titre	Les districts
ID Excel	55f8c6f5-2d43-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Source : Structure territoriale, Bases de la problématique, Jean-Yves Riand, octobre 2018, publié par Appel Citoyen.</p> <p>Les districts perdent partout de leur signification au profit de la notion de régions socio-économiques. L'idée serait de maintenir les districts comme entités historiques (rappelant la fonction des 13 étoiles du drapeau cantonal) et comme sous-arrondissements électoraux. Et de fondre les districts existants dans trois régions homogènes qui constitueraient les pôles économiques, culturels, et sociaux cohérents du Valais, tout au moins en termes de population. La région serait donc une entité territoriale d'une taille à la fois plus grande et plus homogène que les districts.</p> <p>Il s'agirait aussi de favoriser les coopérations intercommunales ou régionales, de réaliser les projets d'agglomérations, de favoriser la mise en place des trois régions politiques, économiques et sociales nouvellement créées.</p> <p>Dès lors la Cst devra inscrire la notion de région dans sa révision totale et d'intégrer le maintien des districts comme entité historique et structurante de notre héritage.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Oui pour garder les districts au niveau politique. Mais le regroupement en région socio-culturelle ne peut pas se décider d'en haut. Elles se construisent par les activités sociales et économiques. Par exemple une région Valais central d'Ardon à Salquenen ferit sens car les communes concernées sont déjà fortement liées autour de Sion et Sierre. Mais décider que St-Gingolph et Bourg-St-Pierre font partie d'une même région socio-économique du Bas-Valais n'a juste aucun sens en l'état actuel.
Contre	

Section	10.2 Districts
Titre	3 régions constitutionnelle et une région du Chablais

ID Excel	721f972d-300e-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La frontière entre le Haut-Valais (Oberwallis) et le Valais central est claire, pour des raisons de langue et de culture. Celle entre l'actuel Valais central et le Bas Valais l'est beaucoup moins. Le Chablais a aussi une certaine particularité, avec son ouverture sur le Léman et son équivalent vaudois (district d'Aigle).</p> <p>Proposition:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. région du Haut-Valais/Oberwallis, sans changement 2. région du Valais central élargi avec Martigny et Entremont 3. région du Chablais
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Un peu déséquilibré niveau population, mais c'est nettement plus logique niveau culturel que la variante bas et centre.
Contre	

Section	10.2 Districts
Titre	Officialiser les projets d'agglomération et leur attribuer une préfecture
ID Excel	94c75f8c-300d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La nouvelle politique régionale passe par les projets d'agglomération et plus par les districts. Il leur manque encore une reconnaissance officielle dans la constitution. Les préfet-te-s peuvent jouer un rôle de coordination utile. Ils/Elles sont nommé-e-s par le canton et pas élu-e-s, donc ont une position plus neutre et plus indépendante que les président-e-s de commune, qui ont souvent de la peine à collaborer efficacement.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Oui et non, ça dépend des districts. le Grand Entremont par exemple est plutôt distincts de l'agglomération de Martigny par exemple.
Contre	

Section	10.2 Districts
Titre	Districts
ID Excel	99fff0f1-2da0-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo
Pour	
Contre	

Section	10.2 Districts
Titre	Statut-Quo
ID Excel	a0541fb5-0c72-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Plutôt le statut-Quo par rapport au district mais favoriser un échelon organisationnel régional.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le district peut et doit justement jouer ce rôle d'échelon intermédiaire entre communes et cantons, et ne pas être une simple délimitation électorale.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Si les districts ont perdu leur rôle, c'est parce qu'ils correspondent plus aux réalités actuelles (hors celui de cercle électoral bien sûr). Vouloir leur redonner un rôle, c'est faire fi des réalités. Voulons-nous vraiment redécouper le canton en 13 entités ? Les districts ne jouent plus aujourd'hui le rôle d'intermédiaire entre l'Etat et les communes : la relation est l'Etat et les communes est directe. Il reste un rôle de cercle électoral (mais qui n'est pas optimal) et un rôle de coordination des communes par les préfets (mais dont le rayon d'action dépasse souvent le district). Dans ces conditions, le maintien des districts n'a plus de sens. Les espaces de vie de la population ont changé, notamment avec la mobilité accrue. On peut se permettre de découper des espaces / districts plus larges pour offrir des services optimaux à la population et aux entreprises et correspondre à leur identité.

Section	10.2 Districts
Titre	Pas de districts mais des collaborations intercommunales institutionnalisées.
ID Excel	dd94cd12-227c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Les collaborations intercommunales sont destinées à régler les problèmes au niveau le plus approprié. Dès qu'une question dépasse le niveau communal (les eaux, les écoles, les centres de santé, les routes, ...), elle est gérée par une association de communes.</p> <p>Des règles précises définissent comment se fait la délégation de compétences et de responsabilités, suivant un modèle standard défini au niveau cantonal. Un tel modèle doit être défini avec suffisamment de souplesse pour satisfaire tous les besoins.</p> <p>Une fois institutionnalisée, l'association de communes devient l'interlocuteur de l'Etat pour la question traitée.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> L'institutionnalisation n'a pas pour but de contraindre les communes, mais de fournir un cadre. La transparence y gagnerait aussi. Les districts sont périmés et ne jouent plus les rôles qui leur étaient dévolus à l'origine. Se remettre à les utiliser, c'est comme devoir les recréer avec un tout nouveau cahier des charges. Avec la difficulté que leurs frontières ne correspondent plus à rien, les collaborations intercommunales n'ont pas à respecter des limites de district, quelles qu'elles soient.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Les communes sont libres de s'organiser comme elles l'entendent. Trop institutionnaliser les collaborations risque de les forcer dans certains domaines ou de les empêcher dans d'autres.

	Quand aux districts, ils sont déjà en place, alors utilisons-les pour remplir ce rôle de coordination dans les domaines que les communes concernées voudront leur confier.
--	--

Section	10.3 Péréquation financière
Titre	Respectons l'autonomie communale
ID Excel	10cb5492-146c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Il s'agit d'une question de répartition des compétences entre l'Etat et les communes. Je n'irais pas plus loin. Laissons les communes décider elles-mêmes si elles désirent instituer une péréquation intercommunale propre pour certains sujets.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • L'autonomie communale doit être respectée mais elle n'est pas sans limite. Si les citoyens d'une commune utilisent les infrastructures d'une commune voisine, c'est normal que la commune d'origine paie ces services. Il ne serait pas correct que le principe d'autonomie lui permette de se défilier. • Ne changeons pas le système actuel, au risque de voir les (rares) communes riches se désolidariser du système et le faire capoter.

Section	10.3 Péréquation financière
Titre	Echelon district
ID Excel	11ac3666-0c73-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Créer une péréquation financière par district et le diviser ensuite, selon le besoin des communes.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Vu la situation économique actuelle, où seulement 4-5 communes sont ultra-riche et soutiennent toutes les autres, cela engendrerait de grosses inégalités entre les districts qui ont la chance de compter une commune à très gros revenus, et les autres. Mieux vaut poursuivre avec la péréquation cantonale.

Section	10.3 Péréquation financière
Titre	Une péréquation plus fine

ID Excel	343e3dbc-24bc-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Une péréquation régionale n'a de sens que si elle permet de rentrer dans des problématiques qui ne sont pas réglées au niveau cantonal. Il est difficile d'énoncer un principe constitutionnel sans considérer la loi d'application. Je dirais que le but est que les communes qui ont des sources de revenus supérieures aident par le mécanisme de compensation celles qui ont moins de revenus ou plus de charges. Que ce soit cantonal ou régional ne devrait pas être important.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Une approche régionale complémentaire permettrait d'accélérer certains processus bienvenus afin d'atteindre des organisations qui bénéficient d'une certaine masse critique et de réaliser des économies d'échelle.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Vu la grande disparité entre les communes et les régions, la question du niveau du mécanisme de solidarité (régional ou cantonal) est au contraire d'une importance primordial. En effet, actuellement seuls 4 ou 5 communes sur 120 sont des contributrices nettes à la péréquation cantonale. Les régions qui s'en retrouveraient privées dans le cas d'y répartition plus restreinte seraient fortement désavantagées par rapport à celles qui conserveront ces mêmes contributrices puissantes, pour un cercle de bénéficiaire restreint. Je suis sûr que le district d'Entremont serait très content que la manne financière de Bagnes (Verbier) ne bénéficie plus qu'à eux seuls, mais ça m'étonnerait que les habitants de Conches soient du même avis...

Section	10.3 Péréquation financière
Titre	Péréquation
ID Excel	53de9a80-2da1-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Garder le système actuel.</p> <p>Il faut toutefois plus tenir compte des communes de montagne ou retirées.</p> <p>Il faut aussi mettre en place un système permettant d'aider les communes susceptibles de devoir fusionner, cela dans le but qu'elles n'aient pas besoin de fusionner</p>
Pour	
Contre	

Section	10.3 Péréquation financière
Titre	Péréquation financière
ID Excel	db10caab-2d43-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'Etat prend des mesures pour atténuer les inégalités entre communes de capacité économique et

	financière différente. La péréquation financière doit permettre de réaliser un équilibre en ce qui concerne la charge fiscale supportés par les contribuables et les prestations des communes. Elle est supportés par l'Etat et les communes.
Pour	
Contre	

Section	10.4 Bourgeoisies
Titre	Encourager les fusions (volontaires)
ID Excel	1f7f936a-300d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Le canton encourage, aussi financièrement, mais n'impose pas les fusions volontaires de communes municipales – bourgeoisies, de la même manière qu'il encourage les fusions de communes actuellement.
Pour	
Contre	

Section	10.4 Bourgeoisies
Titre	Bourgeoisie
ID Excel	aa1457cc-2da1-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo
Pour	
Contre	

Section	10.4 Bourgeoisies
Titre	fusion
ID Excel	ab28f36c-023a-11ea-aadf-0242ac110005

Contenu	supprimer et fusionner avec la commune
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Les Bourgeoisies préexistent aux Communes municipales, voire au canton et à la Confédération. Ils s'agit d'institutions très anciennes qui donnent du sens aux communautés villageoises. Elles permettent de gérer nos ressources naturelles sur le temps long, hors des impératifs du marché. Elle sont le garant de la préservation de notre patrimoine.

Section	10.4 Bourgeoisies
Titre	Garder les Bourgeoisies
ID Excel	b0f2e511-0322-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Il faut garder les bourgeoises dans les communes de montagnes et les villages
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Les bourgeoises peuvent être conservées pour leur enracinement local, même dans les communes fusionnées (Anniviers, Crans-Montana?)
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Dans les villes, les associations de quartiers sont plus utiles qu'une Bourgeoisie qui fait souvent doublon avec la commune municipale! Et pourquoi pas en ville aussi ?

Section	10.4 Bourgeoisies
Titre	Bourgeoisies
ID Excel	c8ea6d33-2d44-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'institution de la commune bourgeoise en tant que corporation de droit public est maintenue mais en revanche elle devra assumer son administration et sa gestion sans pouvoir les transférer à qui que ce soit. Obligation à l'assemblée bourgeoise d'élire un conseil bourgeoise séparé du conseil municipal. A défaut, elle sera intégrée à la commune municipale.</p> <p>Une bourgeoisie peut fusionner avec une commune municipale lorsque les deux décident par la voie des urnes ou lorsque la commune bourgeoise n'a plus qu'un petit nombre d'attributions.</p> <p>Lorsqu'il n'y a plus de commune bourgeoise, c'est la commune municipale qui confère le droit de cité.</p> <p>Concentration du nombre de membres du conseil bourgoisial (de 3 à 7 au maximum).</p>
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> L'administration de certaines communes bourgeoisiale par le conseil communal, tant en gardant de entités juridiques séparées à fait ces preuves et fonction très bien dans une grande majorité de cas. Nul besoin d'interdire ce système.
---------------	---

Section	10.4 Bourgeoisies
Titre	Laisser le choix
ID Excel	ec36876b-0aff-11ea-9806-0242ac110004
Contenu	Comme pour les fusions de communes, laissons les collectivités concernées décider de leur avenir, selon leurs situations et leurs intérêts. Inutile d'imposer la conservation de bourgeoisies séparées, leur fusion avec les communes municipales, ou toute autre forme intermédiaire de collaboration (personne morale distincte, mais administrée par le conseil communal, comme c'est souvent le cas).
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Plus les espaces sont grands plus les gens ont besoin de leur cocon.
Contre	

Section	10.5 Conseil communal
Titre	Conseil communal
ID Excel	32806c1f-2da2-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	C'est au conseil communal lui-même de décider. Les élus auront la sensibilité, les connaissance ou repères pour décider La proposition du nombre sera validée par l'assemblée primaire ou le conseil général
Pour	
Contre	

Section	10.5 Conseil communal
Titre	Conseil communal
ID Excel	4d6f8eb4-2d45-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	La loi fixe le nombre de membres du Conseil communal mais il est limité à 9 personnes au maximum. Le CC est élu tous les 4/5 ans au système proportionnel dans les communes de plus de mille habitants

	et au système majoritaire dans les communes de moins de mille habitants. Dans les communes de plus de mille habitants, il est institué un conseil général.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Chaque commune décide de son organisation selon ses besoins, que ce soit le nombre d'élus, le mode d'élection ou l'existence d'un conseil général. Toutes ont des réalités et des sensibilités différentes et aucun système uniforme ne pourra convenir à toutes.

Section	10.5 Conseil communal
Titre	Population
ID Excel	5b300372-0c73-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Définir le nombre maximal de conseillers communaux en fonction de sa population.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Pour les petites communes, un grand nombre de conseillers ça n'a pas de sens de mettre une limite, elle se fixe naturellement. Pour les grandes communes, il y a un principe largement reconnu à l'heure actuelle, un conseil avec trop de monde, ce n'est pas efficace. Tous ceux qui y ont réfléchi ont réduit leur nombre de conseillers, sans y être obligés.

Section	10.5 Conseil communal
Titre	Pourquoi l'imposer?
ID Excel	a023dd4c-019f-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Les citoyens d'une commune devraient pouvoir choisir... pourquoi imposer un minimum ou un maximum dans le texte fondateur?
Pour	
Contre	

Section	10.5 Conseil communal
Titre	Présidence tournante d'une année

ID Excel	bc9cb966-0b1b-11ea-9806-0242ac110004
Contenu	<p>La présidence du Conseil communal est tournante, pour une durée d'une année. Il est formellement élu par l'Assemblée primaire ou le Conseil général, dans un tournoi qui inclut tous les conseillers communaux. Les derniers entrés occupent le rôle de président en fin de tournoi.</p> <p>Cette proposition vise à désacraliser la fonction de président de commune, ce dernier étant égal à ses pairs, avec les tâches supplémentaires de présider la séance du Conseil communal et de représentation de l'exécutif lors de manifestations ou dans des organisations particulières.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> La constitution fixe les règles de présidence. Ce n'est pas du ressort des communes de décider comment elles organisent leur présidence (cf. art. 78 Cst valaisanne du 8 mars 1907). Si un fonctionnement différent de l'actuel est souhaité, c'est donc par le biais de la Constitution que cela sera fixé.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Il est normal qu'il y ait un président et il faut une certaine stabilité. Donc pas de rotation. Le modèle de présidence tournante du Conseil fédéral ou du Conseil d'Etat n'est pas pertinent. En effet, ceux-ci sont à la tête de puissants départements disposant d'une large autonomie et le rôle de la présidence est minimal. Sauf dans les grandes villes, les communes ne peuvent pas faire de même. Les communes s'organisent comme elles l'entendent, nul besoin d'imposer ce fonctionnement dans la Constitution. De plus, la figure du président de la commune reste importante pour bon nombre de citoyens.

Section	10.6 Conseil général
Titre	Haute surveillance du Conseil municipal par le Conseil général
ID Excel	2d518e0c-0b1a-11ea-9806-0242ac110004
Contenu	<p>À l'instar du Grand Conseil cantonal, le Conseil général (pour les communes qui souhaitent de s'en doter) devrait assurer la haute surveillance du Conseil municipal.</p> <p>En pratique, les pouvoirs des législatifs communaux sont bien moindres comparés à ceux du législatif cantonal, tant sur le plan financier que sur la possibilité de choisir l'orientation dans laquelle un projet va se dérouler.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Il serait bien aussi que les Conseils généraux puissent bénéficier d'outils plus contraignants. Actuellement, le postulat peut très facilement être balayé par l'exécutif, idem pour la motion. Dans les faits, il est souvent difficile de contraindre un exécutif à rendre des comptes et à fournir des informations si ce dernier n'est pas enclin à le faire. Les procédures sont longues et souvent complexes. Le canton lui-même faisant preuve d'une rapidité de réponse toute relative. Il est important que la Constitution précise le rôle des conseils généraux et leur pouvoir d'action ainsi que les moyens que ces derniers peuvent engager. En effet, à l'heure d'aujourd'hui, à part en refusant les budgets (ce qui relève d'ailleurs davantage d'une décision symbolique), les conseillers généraux n'ont aucun pouvoir.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> En effet, les commissions sont constituées de membres du Conseil général. Ils ne sont pas là que pour avoir une petite séance de temps en temps. Ils veillent au budget. Par exemple, si un projet dépasse le budget de X%, il doit en être soumis à l'aval de la commission.

	<ul style="list-style-type: none"> Les législatifs communaux sont déjà l'organe de décision et de contrôle. A eux de faire bon usage de leurs prérogatives.
--	--

Section	10.6 Conseil général
Titre	Conseil général
ID Excel	629ddc1a-2da2-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Statu quo
Pour	
Contre	

Section	10.6 Conseil général
Titre	Liberté aux communes
ID Excel	e5b2bde4-01ec-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Les communes devraient jouir de leur indépendance politique. Ce point ne devrait pas leur être imposé. Elle doivent pouvoir rester libre d'en décider elles-mêmes.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Un Conseil général doit être introduit pour les communes qui ont plus de 1'000 citoyennes et citoyens. Pour ce type de communes il y aura plus de transparence pour toutes les décisions et évitera ainsi des prises de décisions par de petits groupes motivés ou intéressés selon les projets à valider.

Section	10.6 Conseil général
Titre	Conseil général obligatoire et facultatif
ID Excel	fb9b95fe-0c73-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	Création obligatoire du conseil général, si la population dépasse un certain nombre d'habitant, sinon

	facultatif si la population n'atteint pas le nombre minimal et également mettre un minimum de citoyens pour en créer un.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le fonctionnement parfois disons aléatoire des assemblées primaires plaide en faveur des Conseils généraux.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Que chaque commune s'organise comme elle l'entend, selon ses besoins et la volonté de ses citoyens.

6.11. 11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Cloches des Eglises
ID Excel	0539fb92-03bd-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	Interdire la suppression des sons de cloches des Eglises !
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Si le fond peut être discuté, ceci n'a en tout cas rien à faire dans la Constitution. laissons le libre choix au communes. pas besoin de régler ça au niveau cantonal Sujet bien trop précis à mon sens pour qu'il entre dans la constitution.

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Action publique sur les territoires
ID Excel	06b7a7d1-2f2e-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La manière de concevoir l'action publique sur les territoires a radicalement changé au tournant du millénaire. On est passé d'un modèle redistributif à un modèle de promotion du développement.</p> <p>Objectifs: adapter les réflexes en matière de développement territorial à la nouvelle donne</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir et développer les initiatives locales et régionales Coordonner l'action des politiques sectorielles pour soutenir ces projets Relation état-région: vers moins de hiérarchie et plus de dialogue Relation pouvoirs publics – entreprises: d'une relation hiérarchique donneur d'ordre-exécutant vers un partenariat public-privé de dépendance réciproque
Pour	

Contre	
---------------	--

Section	11 Weiteres
Titre	Ausweisung der Kirchensteuern
ID Excel	185c197c-15e3-11ea-94a5-0242ac110004
Contenu	Zurzeit werden die Kirchensteuern noch in den Kantons- und / oder Gemeindesteuern erhoben und nicht separat ausgewiesen. Mit der neuen Verfassung sollen die Kirchensteuern separat ausgewiesen werden, wie die bereits in anderen Kantonen der Fall ist.
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Mises en consultation
ID Excel	244f4dd1-2fc9-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Les mises en consultation de l'Etat du Valais doivent être effectuées sur une plateforme identique à celle-ci afin de mettre au maximum à profit l'intelligence collective des Valaisannes et des Valaisans. Cela permettra également d'établir la confiance envers les autorités et l'administration avec une transparence exemplaire sur les processus de décision.
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Affirmer le principe de contrôle de l'Etat par rapport aux entreprises à risques
ID Excel	2750ab3c-2f30-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Exemple. L'Etat doit jouer son rôle au niveau du contrôle des entreprises à risques. L'affaire liée à la pollution de la Lonza démontre qu'il y a eu des manquements à cette époque. Lonza et CIMO ont connu ces dernières années des explosions sur leur site. Les vérifications ont été faites par les spécialistes du

	<p>site. Ils ne peuvent être juges et parties.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réorganiser et éventuellement renforcer les moyens de contrôle • Les derniers événements ont démontré que des entreprises sont quasiment un état dans l'état. Le contrôle sécuritaire doit incomber à l'Etat. Il en va de la sécurité publique.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Je pense qu c'est déjà en partie le cas Il y a aussi la responsabilité individuelle. Cela risque de transférer la responsabilité à l'Etat, car je ne pense pas que l'État a et aura les moyens de contrôler des installations qui ont coûté proche du milliard de franc pour certaines sociétés Il faut sanctionner fortement les sociétés négligentes

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Initiative et référendum
ID Excel	2be76648-2da4-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Augmenter le nombre de signatures nécessaire pour une initiative et pour un référendum.</p> <p>Enduite mettre en place une règle pour que ce nombre augmente ou baisse automatiquement au fur et à mesure que la population de notre canton augmente ou baisse</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Totalement d'accord, le nombre actuel est ridiculement bas par rapport au nombre de citoyens (idem au niveau fédéral d'ailleurs mais ce n'est pas le sujet). Un 5% ou 10% serait le minimum.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • J'aimerais bien savoir comment vous trouvez que le nombre fixé actuellement est relativement bas? 5 ou 10'000 sur les 350'000 valaisan.ne.s, ce n'est pas ce que j'appellerais ridicule. Le pourcentage est de l'ordre de 1-2% (1,42-2,85), ce qui me semble assez adapté. Je n'ai jamais eu l'impression de ne pas pouvoir respirer parce que je croulais sous les votations cantonales. Et pourtant, je suis relativement jeune, donc la politique me demande plus d'efforts de compréhension qu'aux vieux briscards.

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Définir un principe afin de conserver une qualité de sécurité dans le cadre de la mobilité
ID Excel	2f2ed377-2f31-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Exemple. En 2015, sur simple recommandation (donc pas une obligation) de la Confédération (OFROU) le département des transports, de l'équipement et de l'environnement du canton du Valais a décidé de retirer plus de 600 passages piétons, soit presque la moitié. Le Grand Conseil a réagi en interdisant ce retrait systématique en particulier par rapport au critère de fréquentation (passage piéton justifié si passage de 30 à 50 piétons à l'heure – objectif stupide, irréaliste dans nos zones rurales).</p>



	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas affaiblir mais renforcer le nombre et la qualité des passages piétons • Il y a lieu de replacer les passages piétons qui ont été retirés à tort et de poursuivre les efforts en matière d'infrastructures
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Les passages piétons servent à traverser de manière sécurisée. Le meilleur moyen de traverser de manière sécurisée c'est de diminuer le nombre de voiture (dans le cas limite absurde où il n'y aurait plus de véhicules, il n'y aurait plus d'accident). Réfléchir à flécher la mobilité vers plus de douceur réduit le besoin de passage piétons?

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Penser le Valais pluriel
ID Excel	3053911b-2f2d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Face aux défis de l'émigration et du vieillissement des Valaisans, il convient de reconnaître les côtés positifs de l'immigration.</p> <p>La question cependant est : comment faire partager notre culture et patrimoine à ces populations nouvelles ?</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Penser le Valais de demain qui sera davantage métissé qu'il ne l'est déjà • Familiariser ces nouvelles populations à notre culture/patrimoine • Transmettre des savoir-faire • Introduire des actions dédiées dans les programmes scolaires
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Définir le principe concernant les prestations pré et parascolaire
ID Excel	389b3423-2f32-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Exemple : accueil pré et parascolaire :</p> <p>Il manque d'infrastructures dans le secteur de la prévention pour les 0-4 ans. Et il y a peu de soutien à la parentalité. Ce sont des privés qui doivent se mobiliser pour rendre accessible les prestations (ex. le carnet d'adresses de la petite enfance à l'usage des parents).</p> <p>Les crèches jouent un rôle social mais également économique. Les parents élevant seuls leur(s) enfant(s)</p>

	<p>doivent pouvoir compter sur ces structures. Plus du 50 % des couples divorcent et le ou la conjointe n'ayant plus exercé son travail peine à en retrouver. Les crèches permettent de garder un pied dans le monde du travail.</p> <p>La part grandissante de population non-valaisanne n'a pas les grands-parents sur place</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une infrastructure cantonale cohérente et coordonnée dans le secteur de la petite enfance • L'Etat doit soutenir ces structures qui jouent un rôle social tout comme un facteur économique (pouvoir d'achat) et imposer aux communes de s'équiper • Développer en parallèle d'autres mesures de garde pour la petite enfance (parents d'accueil, solidarité inter-famille...) • Dans les petites communes de montagne, des solutions intercommunales sont à prévoir • La part grandissante de la population retraitée doit-être appelée à jouer un rôle (idée de recréer du lien intergénérationnel) • Il ressort également que certaines entreprises auraient intérêt à participer à la création et au financement de crèches. Par exemple, selon certains échos, si des crèches étaient à disposition à l'Hôpital du Valais et qui répondraient aux horaires spécifiques, cela permettrait de fidéliser les employés, en particulier la main d'œuvre locale
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	ancrer un principe favorisant la pratique du sport et du mouvement
ID Excel	3a0ee00a-2f2f-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La plupart des enfants ont de moins en moins l'occasion de bouger, marcher, jouer en plein air. Ils passent du domicile à la structure d'accueil, à l'école. Ils vivent leur journée dans des espaces fermés et à l'intérieur. Les recommandations fédérales en la matière qui viennent tout juste d'être édictées ne sont pas respectées. Les heures passées en classes sont plus importantes pour un élève valaisan comparativement à la plupart des autres cantons, ceci au détriment du parascolaire.</p> <p>Objectifs :</p> <p>Développer davantage la place du mouvement chez l'enfant (de la naissance à l'âge adulte, en passant par la scolarité obligatoire et post-obligatoire, ainsi que la formation professionnelle)</p> <p>Favoriser les initiatives pour aller à l'école à pied (ex. pédibus)</p> <p>Tenir compte des dernières recherches qui démontrent clairement l'impact positif du mouvement sur les capacités d'apprentissage</p> <p>Collaborer avec promotion santé valais (CAM) dans leurs projets</p> <p>Encourager les jeunes à la participation aux clubs sportifs dans tous les domaines (et pas uniquement le foot !) notamment par des soutiens financiers (ex. les chèques scolaires de la ville de Sion, les subventions de certaines communes pour le ski,)</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Intéressant. On utilise moins notre corps qu'avant. Et on devra se remettre à l'utiliser plus avec la réduction de notre consommation d'énergie fossile. Retour de travaux plus physiques ou

	alors on reprend une mobilité biologique qui entretient? A choisir entre garder pelleteuse ou voiture... Le choix est vite fait pour moi.
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Protection des lanceurs d'alerte
ID Excel	3ac93d23-1da0-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Les lanceurs d'alerte doivent impérativement être protégés et pris au sérieux : ceux-ci devraient pouvoir être pris en charge par un organisme indépendant. Cet organisme devrait également pouvoir s'attacher les services de personnes maîtrisant les compétences spécifiques pour pouvoir évaluer les alertes et proposer les mesures adéquates : tant pour La Défense des intérêts des citoyens que pour les intérêts communs de l'Etat. Ces mesures peuvent ensuite prendre la forme la forme de recommandations, de propositions de lois,... voir même d'instructions pénales.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Le CPC oblige tout fonctionnaire à dénoncer au MP les faits tels que crimes ou délits, dont ils ont connaissance. Aujourd'hui, les collaborateurs de l'administration n'osent pas se référer au MP, par crainte de représailles. L'anonymat du lanceur d'alerte doit être garanti dans un État de droit. • Le Valais a connu suffisamment d'affaires ridiculisant certaines de ces instances parce que certains n'osaient pas "lancer l'alerte". Il est important d'offrir des canaux anonymes ou de donner les moyens de protéger les lanceurs d'alerte pour éviter que les problématiques n'explorent alors qu'elles auraient pu être coupées à leurs débuts. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il faut laisser un blanc-seing à ces personnes si elles abusent du système ou sont impliquées.
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Démocratie semi-directe
ID Excel	3bb799ba-2441-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Il est avéré que les droits politiques des citoyens valaisans sont de plus en plus menacés. L'invalidation de l'initiative populaire « Pour des élèves tête nue dans les écoles publiques valaisannes » en est l'exemple le plus manifeste. Dans cette optique il nous apparaît nécessaire de préciser dans la Constitution que le Valais est une démocratie semi-directe, et non pas une démocratie purement représentative.
Pour	

Contre	<ul style="list-style-type: none"> Le Valais n'est pas une démocratie représentative. Et une telle mention dans la Constitution pour l'initiative en question qui était clairement anticonstitutionnelle, et donc invalidée à juste titre, comme la Constitution l'exige.
---------------	--

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
----------------	--

Titre	Nouvelles propositions en vrac
--------------	--------------------------------

ID Excel	411d8f0a-2d54-11ea-87e9-0242ac110003
-----------------	--------------------------------------

Contenu	<p>Dans le préambule, inscription de la notion de collaboration du canton avec la Confédération, les autres cantons, les régions voisine et les autres pays limitrophes et d'ouverture au monde.</p> <p>Dans les pouvoirs et autorités cantonales, inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> que l'organisation des autorités se fait selon le principe de la séparation des pouvoirs qu'une loi d'organisation des trois pouvoirs et des rapports entre le et Grand Conseil et le Conseil d'Etat que la composition des autorités est partagée entre un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif et un pouvoir judiciaire que le devoir d'information du public est garanti d'accès aux documents, de publicité des débats et de transparence est garanti des conditions d'éligibilité des autorités des conditions d'incompatibilités personnelles et des fonctions du principe de récusation en général du principe de responsabilité de l'Etat, des communes et des collectivités publiques pour les dommages causés que leurs agents causent sans droit dans l'exercice de leurs fonctions <p>Pour le Conseil d'Etat :</p> <p>Inscriptions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> du principe d'incompatibilité du mandat de membre du CE avec tout autre mandat électif et toute autre activité lucrative de l'institution d'un programme de législature du CE en début de législature, et d'un rapport des réalisations et de gestion de fin de législature par le CE de l'institution d'une consultation des partis, des organisations et des milieux représentatifs lors de travaux préparatoires ainsi que sur des projets de grande portée. du principe d'une conférence des affaires fédérales entre le CE et la députation valaisanne aux Chambres fédérales du principe de la surveillance sur les communes et des autres collectivités de droit public par le CE, via une cour des comptes notamment. <p>Pour le Grand Conseil :</p> <p>Inscriptions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> du principe d'incompatibilités avec d'autres mandats ou fonctions du principe de l'immunité parlementaire et de liberté de parole du principe d'indépendance des membres dans l'exercice de leur mandat Election à un tour au système proportionnel selon la méthode du plus fort reste Quorum à 5% <p>Pour les tribunaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suppression des tribunaux de district au profit d tribunaux d'arrondissement Inscription que l'Etat assure à chacun une justice diligente, indépendante et accessible <p>Pour les tâches de l'Etat en général :</p>
----------------	---

	<p>Inscriptions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les tâches de l'Etat sont exécutées par le canton et conformément à la Cst, à la loi, par les communes et les institutions de droit public et ont l'obligation d'assumer les tâches mentionnées. • que l'Etat accomplit ses tâches avec diligence, efficacité, efficacité et transparence et conformément aux principes d'égalité, d'accessibilité, de qualité, d'adaptation et de continuité • que l'Etat évalue périodiquement la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de son action. Il assure que les tâches assumées par les pouvoirs publics sont bien nécessaires, efficaces et remplies de manière économiquement optimale, qu'elles sont supportables et que leurs conséquences financières sont maîtrisées • que les organismes de droit public ou de droit privé qui assument des tâches publiques conformément à un mandat de prestations doivent être dotés d'un organe de surveillance compétent et indépendant de la direction opérationnelle. Cet organe contrôle régulièrement la qualité du travail fourni et s'assure que l'accomplissement du mandat de prestation répond au principe d'efficacité. <p>Pour les tâches de santé publique :</p> <p>Inscriptions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La coordination du système de santé publique est réalisée dans une optique d'efficacité du système, • La planification sanitaire d'ensemble du canton vise à la satisfaction des besoins en matière hospitalière et ambulatoire, d'établissements médicaux, de soins et médico-sociaux, ainsi que d'aide et de soins à domicile. L'Etat crée à cet effet, les institutions nécessaires • L'Etat préserve et encourage la santé de la population, assure que toute personne ait un accès équitable à des soins de qualité égale, développe la prévention et l'information nécessaire à la protection de la santé, encourage l'autonomie des patients et le maintien à domicile. • L'Etat prend en compte l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé et prend des mesures visant à protéger la population contre ces risques. <p>Pour les tâches relatives au logement :</p> <p>Inscriptions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du droit au logement et que l'Etat veille à ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des conditions supportables. Ils peuvent accorder des facilités de loyer. • L'Etat encourage la construction de logements et la mise à disposition de logements à loyer modéré, la création de coopératives d'habitat, la création d'un système d'aide personnalisée au logement. Il encourage l'accès à la propriété de son logement par des mesures fiscales adaptées • L'Etat prend des mesures aux fins de protéger les locataires contre les abus de loyer et entretiens une commission de conciliation pour les litiges concernant les baux.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Mou
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • unité de la matière? • Des choses évidentes (séparation des pouvoirs), de bonnes propositions dans l'ensemble, mais également d'autres qui me déplaisent, notamment : - l'incompatibilité de la fonction de député avec d'autres charges électives, notamment communales, qui me semble contre-productif dans l'optique de représenter les citoyens. - la suppression des tribunaux de districts, pourtant organes essentiels d'une justice de proximité - doter chaque organisme d'un mécanisme de surveillance propre me semble disproportionné, nous avons déjà des organes de surveillance adaptés (inspection cantonale des finances, commission de gestion, conseil de la magistrature...), les multiplier risque au contraire de complexifier la répartition des tâches et d'obscurcir plus que clarifier le bon fonctionnement de l'état.

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Garantie du libre choix scolaire
ID Excel	4c0986bd-25d0-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Rien ne justifie un monopole étatique en matière scolaire, si ce n'est pour fixer certaines conditions cadres. Dès lors, le libre choix de l'école (publique ou privée) par les parents ne doit pas être entravé, ni les écoles privées réservées aux familles fortunées. Ainsi, l'Etat devrait encourager financièrement les familles dont les enfants sont instruits dans les établissements privés.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Financer une institution ne veut pas dire la diriger (je pense au régime des subventions). On peut envisager une subvention aux écoles, mais ils serait plus judicieux, me semble-t-il, d'aider directement les parents des élèves.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Si l'état finance les institutions privées elles deviennent de facto des établissements publics. dès lors quel intérêt ?

Section	11 Weiteres
Titre	Hinweis zu den Grundrechten: Meinungsfreiheit
ID Excel	4c690861-300b-11ea-989c-0242ac110004
Contenu	Bei den Grundrechten sollte der Meinungsfreiheit besondere Aufmerksamkeit geschenkt werden; ohne wahrhafte Meinungsfreiheit kann es keine echte Demokratie geben. Eine entsprechende Ergänzung könnte sinngemäss folgendermassen aussehen: Im demokratischen Entscheidungsprozess gilt das Prinzip des Wettbewerbs der Ideen. Das Vertreten von Minderheitsmeinungen darf nicht zu Diskriminierung führen.
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Hauts cadres de l'administration.
ID Excel	52554435-0856-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	Avoir une nomination des hauts cadres de l'administration fondée sur les compétences et non sur la représentation régionale et de partis politiques.



Pour	<ul style="list-style-type: none"> D'accord, mais est-ce bien la place d'une telle disposition dans la constitution? La constitution doit fixer le « fil rouge » des tâches de l'Etat (principe de légalité, proportionnalité, intérêt public, bonne foi, subsidiarité). L'Etat doit garantir l'égalité des chances, agir en respectant les droits fondamentaux... comme celui de l'égalité dans la loi (le législateur) et devant la loi.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Déjà le cas, proposition inutile.

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Le nouveau Service de l'information sera doté d'un département numérique pour diffuser les informations sur les prix.
ID Excel	52b64c91-2b5b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'Office fédéral de la statistique indique pour 2018 que les Suisses doivent payer 168 Fr. pour ce qui coûterait 107 € en Allemagne ou 109 € en France. Certes, le contexte suisse explique une partie du surcoût que paye le consommateur ; par exemple si la Suisse est à l'indice 145, l'éloignement de la Norvège, indice 147, et de l'Islande, indice 154, induit des coûts encore plus élevés. L'Allemagne, indice 106, réalise certes des économies d'échelle grâce à son plus grand marché. Mais c'est surtout la concurrence qui est défaillante en Suisse pour les prix de l'alimentaire. Un étiquetage avec le NUTRISCORE serait déjà bénéfique sur la santé des Suisses. Mais l'étiquetage doit aussi inclure, par exemple avec un code QR, la possibilité pour le consommateur de comparer les prix entre les différents commerçants. Par exemple Manor, ou La Migros, seraient tenus d'envoyer quotidiennement leur listing des prix au Service des prix, ce qui permettrait aux consommateurs, en scannant avec leur portable, de pouvoir facilement estimer si les marges d'un revendeur sont abusives ; ou de décider de faire leurs achats sur un site Internet, malgré les délais de livraison.</p> <p>EMPÊCHER LA FORMATION DE TRUSTS OU D'OLIGOPOLES fait partie des DEVOIRS DE L'ÉTAT ; la Constitution actuelle a été défaillante pour PROTÉGER LES CONSOMMATEURS DES SUR PROFITS SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> La Constitution n'a pas à s'abaisser à un tel niveau de détail de savoir si la saucisse de la Coop est 3 centimes plus chère que la même saucisse de la Migros (pour autant que ce soient bien les mêmes, avec les mêmes fournisseurs, mêmes circuits etc...).

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Efficacité du controlling et transparence
ID Excel	5df7e610-2f2c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	La mode est aux audits et groupes de travail qui souvent restent sans effet et coûtent cher. Plus de rigueur est nécessaire dans le respect des deniers publics. Il y a lieu d'être transparents, de diffuser les résultats (comme souvent demandé par le préposé à la protection des données).

	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter avec efficacité les analyses nécessaires pour optimiser le fonctionnement de l'Etat (efficacité / coûts) • Appliquer les résultats apportés par ces groupes de travail • Assurer un controlling pour vérifier si les mesures ont été concrétisées et ont atteint les objectifs <p>p.s. : selon des députés, ces derniers n'obtiennent pas systématiquement les infos nécessaires afin de vérifier si les décisions prises par le Parlement, notamment dans le cadre des commissions, ont été appliquées ou non. Il y a lieu de mettre en place les processus permettant un controlling efficace par les autorités concernées.</p>
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Paysage
ID Excel	5f8848a6-2f2d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le paysage est une ressource importante pour le Valais (tourisme, image des produits régionaux, identité). Or, il se banalise et s'appauvrit (étalement de la construction, abandon des surfaces agricoles au profit de la forêt, déclin de l'agriculture, fonte des glaciers, etc...)</p> <p>Objectifs:</p> <p>Le développement par le paysage (impact sur la ressource et les emplois liés):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la rénovation du patrimoine bâti ; allier modernité et tradition (pas de faux-vieux) • Favoriser l'utilisation des ressources indigènes (pierre, bois pour chauffage & construction notamment) • Créer des circuits de valorisation régionaux (grouper les acteurs, organiser les filières, labelliser, intégrer la monnaie locale « Le Farinet », communiquer) • Développer une responsabilité intercommunale pour le paysage ; coordonner les plans Am Ter (par vallées, aggro, coteaux) • Soutenir les associations & projets qui jouent un rôle prépondérant sur le paysage • Changer les mentalités : sensibiliser les communes et la population, valoriser le travail accompli <p>Introduire la notion d'indice de densité minimum dans les zones à bâtir, autoriser le changement d'affectation en Z. A.</p>
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Protection de la population (Tâche de l'Etat)

ID Excel	60b445a8-1233-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>1 L'Etat prend les mesures nécessaires pour prévenir et maîtriser les catastrophes et les situations extraordinaires.</p> <p>2 Il prend les mesures nécessaires pour protéger la population.</p> <p>Selon l'art. 57 Cst. féd., les art. 2 ss LPPCi (RS 520.1), concrétisés dans la loi LPPEX (RS-VS 501.1), il incombe au canton d'assurer la protection de sa population.</p> <p>Le droit fédéral règle la collaboration entre la Confédération et les cantons. Il serait, à mon sens, souhaitable d'intégrer cette tâche essentielle dans le catalogue des tâches de l'Etat. La protection contre l'incendie et les éléments naturels pourrait se fonder sur cette base constitutionnelle, à moins que la constituante propose que les tâches de défense contre l'incendie soient repris par un établissement cantonal d'assurance (ECA). Il serait souhaitable que tout propriétaire de bien immobilier soit tenu de s'assurer contre l'incendie. La situation actuelle me paraît inéquitable.</p> <p>La taxe d'exemption du service du feu telle que prélevée actuellement viole l'art 8 Cst. féd. Il est nécessaire de corriger cette situation.</p>
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Passer d'une politique sectorielle à une politique systémique
ID Excel	653ee792-2f87-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'un des plus grands problèmes de notre société est la politique actuelle qui est menée de manière sectorielle plutôt que générale et donc systémique.</p> <p>Les autorités manquent de vision générale et prennent des décisions par secteur, sans trop se soucier des effets positifs ou négatifs sur les autres domaines imbriqués.</p> <p>Il serait heureux d'inscrire dans la Constitution une volonté et les moyens d'avoir une approche globale de la politique, une approche systémique.</p> <p>Nous gagnerions clairement en efficacité tout en économisant nos moyens.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Excellent de voir le mot systémique apparaître ici. C'est une excellente piste à creuser qui ne le sera probablement pas car la systémique est un point aveugle de notre culture, et les constituant.e.s élu.e.s ne se poseront probablement pas la question (ça on ne le saura jamais en plus ^^)
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Je ne comprends pas ce que vous voulez dire! Alors dieu sais cela inscrit dans la constitution

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Recommencer la présente consultation en sécurisant les identités et avec des déclarations de transparence pour les lobbys
ID Excel	69168294-2e03-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La transparence est un des principes de la bonne gouvernance. Le procureur Lauber aurait dû tenir à disposition un compte rendu de ses réunions avec le lobbyiste Gianni Infantino. Les lobbyistes qui ont des réunions avec les dirigeants de l'union européenne, doivent exposer de façon transparente quels intérêts particuliers ils défendent ; le droit pénal est là pour sanctionner les récalcitrants qui cherchent en coulisses l'intérêt de quelques-uns au détriment de l'intérêt de la société. Les lobbyistes qui ont participé à la consultation citoyenne mise en place par la Constituante sans clairement indiquer pour quels intérêts ils travaillaient, n'ont agi ni avec Honneur, ni dans le respect de la loi ; c'est bien trahir la Patrie que d'agir en sous-main, en cherchant à contourner les principes de la Démocratie, particulièrement lorsqu'il s'agit de la mise en place de notre Loi Fondamentale, la Constitution. Je demande au Ministère public du Valais de diligenter une enquête pour Haute trahison en recherchant s'il y a derrière les pseudonymes utilisés dans la consultation de la Constituante, des intérêts particuliers organisés et non déclarés. Par exemple pour, au hasard, les pseudonymes Vallis1815, LC, Chablais90... Pour m'inscrire à Messenger, Facebook m'a demandé d'envoyer une copie de ma carte d'identité ; de nos jours, l'identité peut être sécurisée par exemple par le système SwissID. Je demande aux Constituants d'organiser une nouvelle consultation en mettant en place une structure de vérification d'identité, et de vérification auprès de la commune de l'inscription sur les listes électorales. Bien sûr, les lobbys pourront intervenir dans la consultation ; mais, pour respecter la loi, ils devront déclarer à quelle organisation ils appartiennent, et quels sont les intérêts particuliers qu'ils poursuivent ; ces informations doivent être mises à la disposition du public pour ASSURER UN DÉBAT TRANSPARENT ET CONFORME À LA LOI.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Cette plate-forme a pour objectif de recueillir des propositions, lesquelles seront de toute façon travaillées et débattues par la Constituante. Qu'importe de qui proviennent ces propositions, qu'il s'agisse de citoyens ou non, de personnes physiques individuelles ou de collectifs, ne change rien à la valeur des idées apportées. Même si un groupe d'intérêt quelconque avait infiltré ce questionnaire en apportant des propositions servant ses propres intérêts égoïstes, rien n'empêche d'autres participants d'apporter leurs arguments, ici ou dans d'autres débats. J'irai même jusqu'à dire que cette plate-forme aurait dû être complètement anonyme (après tout, le vote est bien anonyme lui), pour permettre à chacun de commenter les propositions sans aucune arrière-pensée relative au pseudonyme qui les propose et aux tendances idéologiques qui s'en dégagent. J'espère en tout cas que les Constituants élus jugeront bien les propositions pour ce qu'elles sont et n'ont par délit de faciès envers leurs auteurs, anonyme ou non.

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Election par le peuple du préposé à la protection des données et à la transparence
ID Excel	6a6eb887-2f88-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	L'actu 2019 aura démontré une fois de plus que la pression politique sur le préposé et ses missions n'est

	<p>pas acceptable.</p> <p>Une grande partie du Grand Conseil met une pression partisane et donc arbitraire sur les épaules du préposé. Il doit donc gagner en indépendance, comme tous les organes de contrôle de l'Etat.</p> <p>C'est pourquoi une élection par le peuple, comme pour le procureur général, apporterait la solution afin d'être efficace et neutre.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Bien plus : 1. Des juges, et les procureurs, nommés par les partis politiques ne respecte pas le principe fondamental d'une démocratie de la Séparation des pouvoirs. Solution : l'élection au suffrage universel de la directrice du Service de la justice, et élection des juges et des procureurs. 2. Les démocraties du monde vacillent parce que les médias appartiennent à quelques puissants. Solution : l'élection au suffrage universel de la directrice du Service de l'information, avec une chaîne de télévision citoyenne, et avec un site de e-débat. 3. Les citoyens qui repèrent les malfaisances des agents de l'État sont impuissants face à la toute-puissance de ceux qui dirigent l'État. Solution : élection au suffrage universel de la Médiatrice cantonale, qui assistera le citoyen qui s'attaque aux dysfonctionnements de l'État. 4. Les hommes politiques tirent leur puissance de leur accès aux informations privées comme les déclarations d'impôts. Solution : si les députés édictent les lois fiscales, le recouvrement et les dossiers fiscaux seront du ressort de la Directrice du Service de la justice élue au suffrage universel. 5. Beaucoup des choix politiques se font dans l'ombre, en douce, sans que les citoyens en soient informés. Solution : élection au suffrage universel de la directrice du Service du numérique, permettant la mise en place d'une identité numérique sécurisée, ce qui permettra la mise en place du e-débat et du e-vote, ce qui réduira grandement l'importance des partis politiques en donnant enfin aux citoyens un rôle politique effectif. 6. Etc. Mais est-ce que les valaisans sont prêts pour la Démocratie 2.0, la démocratie du XXIe siècle, renforcée par une meilleure exploitation du numérique ?
Contre	<ul style="list-style-type: none"> L'élection par le peuple ne diminuera pas la pression sur ce poste. C'est une fonction qui aura toujours des "pressions" Cela fait partie du cahier des charges du poste de travailler avec les remarques des uns et des autres Une élection pour ce poste ne ferai que alourdir le système et coutera beaucoup d'argent pour aucune amélioration

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Définir le principe visant à faire face au vieillissement accéléré
ID Excel	72fbc90e-2f32-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le Valais est un des cantons qui vieillit le plus vite (rapport vieillesse/naissances). Sans apport migratoire suffisant, la démographie commencera à décroître vers 2030-2040 et aura des conséquences, notamment économiques et sociales importantes. La politique en matière d'immigration doit prendre en compte ce phénomène.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la main d'œuvre nécessaire à un développement démographique sain et chercher à attirer dans notre canton des compétences qui permettent un développement économique de qualité Mettre en place une politique de la famille encourageant réellement la fécondité tant par des mesures d'accompagnement (cf. crèches) que fiscales Développer les conditions-cadres au marché du travail à même de ralentir l'exode des jeunes diplômés valaisans vers les métropoles du pays et d'ailleurs Développer des services décentralisés pour le troisième âge afin d'éviter la ghettoïsation du 30% de la population (vers 2030). Ces derniers devront être adaptés à la structure particulière du

	<p>canton (vallées alpines).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le contexte d'une Europe vieillissante, promouvoir l'excellence de ces services pour attirer des résidents retraités externes au canton, donc des flux de capitaux dans l'économie régionale.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Mitigé : la protection écologique du globe n'est plus compatible avec un accroissement de la population. Il faut accepter que l'homme n'a pas tous les droits.
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Nouvelles propositions II
ID Excel	77fd166d-2e17-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p><u>Tâches de l'Etat : enseignement</u></p> <p>Inscriptions de principes comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir l'égalité des chances et la formation d'êtres libres et conscients • l'égalité hommes – femmes • la neutralité de l'enseignement sur le plan confessionnel et politique • favoriser le développement personnel, l'intégration socio-professionnelle et civique, le sens des responsabilités envers eux-mêmes, autrui, la société, l'environnement • l'enseignement des droits et devoirs du vivre en société • l'élimination des discriminations fondées sur le sexe, le genre, la confession <p>Le canton soutient la formation permanente, la formation continue et le perfectionnement professionnel, le recyclage des adultes.</p> <p><u>Tâches de l'Etat : protection de la jeunesse, des personnes dépendantes et en situation de handicap, de minorités</u></p> <p>Inscriptions de principes comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse qui tienne compte de leurs besoins dans le domaine de la formation, de l'emploi, de l'intégration sociale par le développement d'activités culturelles, sportives, récréatives • les droits de l'enfant • la mise en œuvre d'une politique de la dépendance en tenant compte du vieillissement de la population et de ses besoins en termes de soins à domicile, d'établissements médico-sociaux, d'activités associatives et du bénévolat • la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes en situation de handicap afin de leur garantir une intégration scolaire, professionnelle et sociale, une autonomie de vie. Notamment en veillant à ce que les places de travail soient adaptées et les barrières architecturales abolies. • L'Etat met à disposition des minorités non sédentaires des lieux de stationnement appropriés pour une durée de séjour limitée dans le canton <p><u>Tâches de l'Etat : culture</u></p> <p>Inscriptions de principes comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'encouragement et le soutien de la vie culturelle pour toutes les couches de la population en favorisant l'accès et la participation à la culture • la promotion de la création, de l'activité culturelle, sa diversité, sa conservation, son développement <p><u>Tâches de l'Etat : aide humanitaire et coopération au développement</u></p>

	<p>Inscriptions que l'Etat et les communes collaborent avec les organisations privées à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable. Une aide financière peut leur être allouée.</p> <p><u>Tâches de l'Etat : énergies :</u></p> <p>A terme l'exploitation des forces hydrauliques appartient au canton.</p> <p>L'exploitation du sous-sol, des mines et de la géothermie est un droit exclusif du canton.</p> <p>Le canton favorise l'utilisation d'énergies indigènes, renouvelables et favorise le développement de la géothermie et de l'éolien.</p> <p>Le canton garantit l'approvisionnement et la distribution en énergie de façon économe, rationnelle, économique, sûre et diversifiée</p> <p>Le canton garantit l'approvisionnement et la distribution en eau potable en quantité et en qualité suffisantes et que l'eau potable soit utilisée avec parcimonie.</p> <p>Les services industriels sont des institutions de droit public chargées de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau, de l'électricité, du gaz, de l'énergie thermique et ne peuvent être détenues par des mains privées.</p> <p><u>Initiative et référendum</u></p> <p>Inscription de droit d'initiative populaire constitutionnelle demandée par 4% des titulaires des droits politiques.</p> <p>Inscription du droit d'initiative législative demandée par 3% des titulaires des droits politiques.</p> <p>Inscription du droit au référendum cantonal obligatoire n matière de révision constitutionnelle.</p> <p>Inscription du droit au référendum cantonal facultatif demandé par 3% des titulaires des droits politiques</p> <p>Inscription du droit d'initiative populaire communale et du droit au référendum communal demandé par 10% de titulaires des droits politiques</p> <p>Inscription du droit d'initiative législative des communes.</p>
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • unité de la matière? • Certaines idées vont de soit mais d'autres pas du tout, notamment : - les exploitations hydroélectriques ne doivent en aucun cas être confisquées aux communes au profit du seul canton. - la coopération internationale et le commerce équitable doivent être géré au niveau fédéral, ce n'est pas au canton e prendre ce genre d'initiatives, même s'il peut (et non doit) évidemment soutenir des ONG d'intérêt public. - le droit d'initiative législative est compliqué à utiliser en réalité. La modification constitutionnelle (donc limitée aux grands principes) seule devrait pouvoir faire l'objet d'une initiative populaire. - les quotas pour les initiatives et référendums devraient être d'au moins 10% pour les premières et 5% pour les seconds - pourquoi initiatives et référendums communaux devraient-ils atteindre une part plus élevées de citoyens qu'au niveau cantonal. 10% pour tous les cas.

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Stratégie générale
ID Excel	7c8ddb94-2f2e-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	<p>Nous constatons un manque de stratégie de développement sur le long terme. Trop d'énergie est gaspillée dans la réactivité (ex : résidences secondaire, LAT, risque sismique, etc...) alors qu'une vision à long terme permettrait aux autorités publiques de se positionner dans l'initiative.</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une vision (définir un délai régulier pour adopter une nouvelle vision) • Développer en collaboration inter-communale des projets de territoires (agglomérations, vallées latérales, coteaux, régions touristiques)
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Essentiel. Cela rejoint le principe de décider en tenant compte de l'impact sur 7 générations.
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Proposition exhaustive pour envisager un autre système que celui présenté aux points 7,8,9 et 10
ID Excel	7d065bbd-2ff8-11ea-87e9-0242ac110003

Contenu	<p>Organisation de la politique du canton</p> <p><u>Principes généraux :</u></p> <p>Le Canton favorise une politique qui rassemble ses acteurs/trices.</p> <p>La politique doit avant tout servir le peuple, elle doit en outre éviter de polariser sa population.</p> <p>La politique doit permettre à toutes d'être écouté.e.s et ce, sans discrimination.</p> <p>La politique doit aider à l'expression d'une intelligence collective pour co-imaginer les structures.</p> <p>La politique reprend les principes de gouvernance partagée/horizontale.</p> <p>Les décisions sont prises en "cercles de décisions" selon un processus de consentement.</p> <p><u>Proposition d'organisation politique :</u></p> <p>Niveau 0 (au bon vouloir des personnes, facultatif, permettrait déjà de créer de l'intelligence collective à la base du système, c'est tout bénéfique mais facultatif) - cercle de décision au sein des familles, copropriétés, maisons intergénérationnelles, collocations...</p> <p>Fréquence des cercles : à définir au sein des groupes en question</p> <p>Niveau 1 - Cercle de décision - écoquartiers - réunion de toutes les habitant.es</p> <p>Les décisions prises au sein de l'écoquartier se font directement par consentement des personnes qui y vivent. Tout individu peut participer au cercle de décision qui se fait selon les règles de gouvernance partagée/horizontale.</p> <p>Au sein de l'écoquartier est défini.e par tirage au sort un.e délégué.e parmi une liste de candidat.e.s volontaires.</p> <p>Tout le monde peut-être volontaire, néanmoins, le/la+ volontaire doit pouvoir être en pleine mesure d'écouter ses pairs, de connaître les responsabilités qui vont lui être léguées et promettre en toute franchise d'œuvrer pour le bien commun.</p> <p>Être délégué.e ne signifie pas disposer d'un pouvoir particulier sur les autres, mais signifie devoir représenter de façon impartiale la parole des autres. Cela a pour unique but de simplifier et de raccourcir le temps des réunions des écovilles/villages. Si un.e écovillage/ville ne ressent pas le besoin d'élire des délégué.e.s, ce n'est pas obligé de le faire, il faut néanmoins s'assurer que tout le monde</p>
----------------	--

puisse être entendu.

Fréquence des cercles : à définir au sein du cercle selon ses besoins

Niveau 2 - Cercle de décision - écovilles/villages

Les décisions qui nécessitent la consultation de l'écoville/village se prennent selon le même processus de décision lors de l'assemblée des délégué.e.s élu.e.s lors des différents cercles de décisions des écoquartiers.

Tout le monde est convié à participer à ces cercles de décisions, si un.e habitant.e souhaite s'exprimer car ielle se sent mal compris par son/sa délégué.e, ielle en a parfaitement le droit. Néanmoins, ielle le fait en étant conscience que son intervention prend du temps supplémentaire à la collectivité, ce cas doit par conséquent être au maximum évité pour faciliter la bonne marche des prises de décisions.

Au sein de l'écoville/village est tiré.e au sort un.e (ou plus en fonction du nombre d'écovilles/villages dans l'écommune respective) délégué.e qui prendra part aux cercles de décisions de l'écommune dont l'écoville/village fait partie.

Fréquence des cercles : à définir au sein du cercle selon ses besoins

Niveau 3 - Cercle de décision - écommunes

Sont prises aux consentement entre les délégué.e.s des écovilles/villages les décisions qui incombent à l'écommune. De la même manière que pour les écovilles/villages, tout le monde est convié à participer, de manière silencieuse ou non si une personne se sent lésée par le processus ou souhaite participer à l'intelligence collective.

Au sein de l'écommune est tiré.e au sort un.e (ou plus en fonction du nombre d'écommune dans la biorégion respective) délégué.e qui prendra part aux cercles de décisions de la biorégion dont l'écommune fait partie.

Fréquence des cercles : à définir au sein du cercle selon ses besoins

Niveau 4 - Cercle de décision - biorégions

Toujours au consentement, les délégué.es prennent des décisions pour la biorégion. De la même manière que pour les écovilles/villages et que pour les écommunes, tout le monde est convié à participer, de manière silencieuse ou non si une personne se sent lésée par le processus ou souhaite participer à l'intelligence collective.

Au sein de la biorégion sont tiré.e.s au sort deux délégué.e.s qui prendront part aux cercles de décisions du canton.

Fréquence des cercles : à définir au sein du cercle selon ses besoins

Niveau 5 - Cercle de décision - canton

Au consentement, les 26 délégué.es des 13* biorégions prennent des décisions pour le Valais dans son entier. Chacun.e est convié.e à participer pour aider à l'intelligence collective.

Au sein du canton sont tiré.es au sort les représentant.es du Conseil National et du Conseil d'Etat.

Dans la logique de continuité de représentativité du peuple valaisan, ces représentant.e.s doivent d'autant plus être conscients du devoir d'impartialité qui lui incombe.

Fréquence des cercles : à définir au sein du cercle selon ses besoins et ceux de la Confédération

**Prenons pour postulat que l'on ait 13 biorégions (arbitraire)*

Organisation territoriale

Principes généraux :

Le canton privilégie la séparation de territoires selon les ressources disponibles.

L'Etat favorise une vie plus locale, tournée vers les écosystèmes.

Une structure en biorégions est préférée.

Structure proposée :

écohabitats < écoquartiers < Écovilles/villages < écommunes < biorégions (biodistricts?) < canton

Écoquartiers

Subdivision d'un.e écoville/village, similaire aux cohabitats.

Comprennent de 10 à 40 foyers

Ecovilles/villages :

Définition :

C'est une communauté intentionnelle (groupe de gens partageant un but commun, ayant choisi de vivre ensemble pour coopérer et créer un style de vie reflétant les valeurs fondamentales qu'ils partagent) qui a la volonté de vivre de manière plus humaine tout en étant axée sur la durabilité.

On différencie l'écoville de l'écovillage par la densité d'habitants pour une surface donnée

Caractérisation :

- de taille modeste (pour que toutes se connaissent et puissent influencer sur les décisions de l'ensemble)
- tend vers l'autonomie : alimentaire (selon des procédés de cultures qui prennent soin de la terre), énergétique (se tourner vers l'autoconstruction et la lowtech, ainsi que du bâti bien isolé, éviter les intrants d'énergies malpropres (telles les éoliennes, le solaire... et ce qui nécessite des terres rares non locales), en ressources (eau, ...)
- permettre une vie sociale, spirituelle, des activités "professionnelles" locales

Écommunes

Rassemblement d'écovilles/villages

Biorégions

À la différence des districts, les biorégions regroupent des écommunes. On définit les biorégions selon les critères de climat, de sols et de végétation. Ainsi, l'on colle plus aux ressources disponibles sur un territoire donné.

<https://s.geo.admin.ch/868e148e87> -> proposition de partition selon les bassins de bilans (choix plus ou moins arbitraire, il faudrait établir une caractérisation complète du Valais selon les 3 critères de la biorégion)

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Bior%C3%A9gion>

Canton

Définition arbitraire de la partition du territoire suisse selon l'autorité fédérale.

Le mieux serait de sortir de cette vision politique du territoire pour envisager une collaboration avec les autres cantons. Notamment en Bas-Valais, pour définir de façon correcte la biorégion, le Chablais valaisan et vaudois devrait fonctionner comme une entité.

Livre à consulter comme base pour mieux comprendre les termes et l'organisation du territoire proposée : *Vivre autrement* - Diana Leafe Christian

Justice

Principes généraux :

La justice doit se faire de manière à se tourner vers les conséquences et la réparation d'un acte délictueux.

Le canton met en place et transforme les structures judiciaires de façon à encren pleinement les principes de justice réparative/restaurative.

Brève présentation de la justice restauratrice/réparatrice :

"Un cercle restauratif réunit les trois parties affectés par un acte douloureux : ceux qui ont commis l'acte, ceux dont le bien-être a été principalement affecté, et tous les membres de la communauté qui ont été indirectement affectés par cet acte. En utilisant un processus de dialogue qui permet de focaliser l'attention sur les besoins, les participants sont invités à redécouvrir leur capacité à se comprendre l'un l'autre, à tirer les leçons de ce qui c'est passé, et à élaborer un plan clairement défini dont tous profiteront et qui contribuera à un changement des conditions sociales, dans lesquelles le conflit a surgi.

Les Cercles Restauratifs sont bien plus qu'une simple méthodologie. Ils font partie d'une réponse systémique à la sécurité de nos communautés qui apporte la non-violence à la vie publique de façon tangible et constructive."

-cf Dominic Barter sur https://www.cerclesrestauratifs.org/wiki/Dominic_Barter

Autres sources :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Justice_r%C3%A9paratrice

<https://onpassealacte.fr/initiative.j-ai-decide-de-diffuser-un-modele-de-justice-base-sur-la-relation-et-la-reparation.87868653312.html>

<http://questiondejustice.fr>

Merci de prendre en compte cette proposition de manière approfondie. Nous envisageons l'avenir, il est donc essentiel de créer un système viable et durable, au vue des enjeux qui vont nous être présentés et qui le sont déjà...

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à me contacter, moi, où les personnes qui partagent mon point de vue. Nous pouvons vous aider à nous comprendre, nous collaborerions avec joie.

<https://handleaf.frama.site/>

Bonne délibération! Tout le meilleur pour vous!

Pour

Contre

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Définir un principe imposant l'entretien des routes et infrastructures
ID Excel	8221a3ac-2f30-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Tendance au désengagement de la confédération/du canton pour les routes dans les périphéries (Ex : Arolla) => coûts répercutés sur les communes. Le maintien de la qualité des infrastructures (revêtement, grilles, marquage, glissières de sécurité) est essentiel.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entretien des infrastructures existantes doit être assuré • Il n'est pas judicieux d'en créer de nouvelles sans pouvoir les entretenir (budget) Il y a lieu de prioriser et de ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Rapport Etat-Citoyens - Renforcement des droits
ID Excel	86805af8-06e6-11ea-aadf-0242ac110005
Contenu	<p>Article constitutionnel garantissant l'égalité de tous devant la loi, primauté de la constitution sur la loi dans les décisions judiciaires,</p> <p>en cas de doute dans l'application de la loi, le doute profite au citoyen, les fonctionnaires personnellement responsables des décisions administratives qu'ils prennent dans le cadre légal.</p> <p>Le problème est qu'en cas de litige avec l'Etat ou son administration, le citoyen lambda se perd devant la multitude de lois, décrets, circulaires, etc. Le fonctionnaire qui prend la décision n'est nullement impliqué, et le citoyen doit se battre devant les tribunaux contre l'Etat qui, grâce à nos impôts, peut mobiliser nombre de spécialistes et juristes, et surtout faire durer les procédures au détriment du citoyen qui, lui, à une espérance de vie limitée.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Le principe de l'Etat de droit (Art. 5 Cst. féd.) devrait également être ancré dans la nouvelle constitution.
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Caractère confiscatoire de l'impôt sur la fortune : l'impôt ne doit pas dépasser les 20 % du revenu pour la tranche la plus basse

ID Excel	8d8f77d3-2e61-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Selon l'ordonnance « fixant le caractère confiscatoire de l'impôt sur la fortune », avec sa modification du 4 mai 2016, lorsque les impôts sur la fortune et son rendement dépasse 20 % du revenu net imposable, une réduction compensatoire est prévue. L'idée étant de ne pas prélever un impôt sur la fortune et ses revenus qui, en ne laissant pas assez de revenus pour vivre, oblige la personne à manger son capital. Cet état a été jugé immoral, et le mot 'confiscatoire' a été choisi pour décrire le cas où l'impôt appauvrit les gens d'année en année. Mais, nouvelle manifestation d'un État au service des riches, une franchise de 10 000 Fr. sur la réduction compensatoire a été introduite par la modification du 4 mai 2016 ; à présent, celui qui dispose d'une toute petite retraite, d'un capital immobilier qu'il habite, et qui n'ose pas prendre de risques en plaçant ses liquidités en bourse, SE RETROUVE IMPOSÉ DE PLUS QUE SA RETRAITE. La Constitution doit prévoir que l'impôt ne doit pas dépasser le revenu (compris le revenu de la fortune), voir ne doit pas dépasser les 20 % du revenu, pour la tranche la plus basse.</p>
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Education
ID Excel	8eed80ec-2ff6-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Conscient.e.x.s que nos descendant.e.x.s devront agir dans la continuité de notre volonté de société pérenne, nous devons fournir une éducation qui aille dans la réalisation de cette finalité.</p> <p>Ainsi, nous élevons nos enfants pour qu'ils et elles puissent prendre soin de la terre à leur tour. Nous les formons à l'autonomie.</p> <p>L'harmonie avec leur écosystème allant de paire avec celle qui règne entre les humains, la Communication Non Violence et la Non Violence, de manière générale doivent impérativement leur être inculqué.e.s.</p>
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'INFORMATION.
ID Excel	97083986-2a78-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Les médias appartiennent aujourd'hui à quelques riches. Une dizaine de personnes décide de la ligne éditoriale, c'est-à-dire choisissent les gentils sujets et mettent de côté les sujets qui gênent les puissants.</p>

	<p>La BBC avait envoyé des journalistes d'investigation pour enquêter sur la réalité des armes de destruction massive de Saddam : ils ont conclu que c'était une mise en scène du gouvernement américain pour déclencher une guerre ; alors est-ce que ces journalistes ont été félicités ? Non, ils ont été mis à la porte pour plus d'une centaine. C'est donc sans surprise qu'une enquête a récemment conclu que la BBC avait désinformé les Britanniques pour les convaincre de voter pour le Brexit. C'est aussi l'opinion du président Macron (dernières minutes du discours https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/01/15/grand-debat-maires-de-normandie-eure-grand-bourgtheroulde) «.. c'est un référendum qui a été manipulé, manipulé de l'extérieur par beaucoup de ce qu'on appelle les infox aujourd'hui, où on a dit tout et n'importe quoi, et puis après on a dit maintenant débrouillez-vous. Et puis là on découvre 'c'est pas vrai' ; on a menti aux gens et ce qu'ils ont choisi c'est pas possible. Ben après, bon courage pour les représentants de la nation qui doivent mettre en œuvre un truc qui n'existe pas et d'expliquer aux gens 'vous avez voté sur un truc où on vous avait menti' ». Vous conclurez comme moi qu'il ne faut pas qu'un gouvernement gère l'information. Si nous voulons être en Démocratie 2.0, nous devons garantir l'indépendance de l'information. C'est une composante essentielle de la Séparation des pouvoirs. Et je ne vois qu'un seul moyen pour empêcher le lavage de nos cerveaux : l'élection au suffrage universel de la Directrice du Service de l'information. Ce Service indépendant gérerait la chaîne de télévision 'La Chaîne Citoyenne Valaisanne'. C'est le moment pour le Valais de saisir sa chance et de devenir la Référence dans le monde entier en matière de DÉMOCRATIE 2.0</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Le Chef de l'information se trouve être rattaché à la Présidence du Conseil d'Erat. Il s'agit d'un poste de l'administration cantonale. Il travaille avec le Chancelier d'Etat. Il n'est donc pas un membre du Gouvernement. Il doit rester subordonné à ce dernier.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Donc à la place de plusieurs médias aux opinions différentes, on substituerait un directeur général de l'information chargé théoriquement de fournir des informations parfaitement neutres ? Mais qui nous dit que lui-même choisira les sujets qu'il juge plus pertinent au détriments d'autres ? pourquoi cette voix unique serait-elle plus digne de confiance qu'un ensemble de médias présentant des informations de différentes manières ? Les médias d'état n'ont jamais amélioré la démocratie. a chaque citoyen d'exercer son oeil critique.

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Principe de l'enfouissement des lignes électriques dont à haute tension
ID Excel	9b5f4de0-2f2f-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Selon les observateurs, les lignes à haute tension peuvent influencer sur la santé et sont une verue pour le paysage d'un canton à vocation touristique.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une ligne à haute tension survivra à plusieurs générations. Il y a lieu de prendre toutes les mesures de protection de la population et en matière d'environnement.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> J'apprécie l'idée de devoir tenir compte de plusieurs générations lorsqu'on prend une décision, cela semble être un principe "méta" précieux pour toutes nos décisions. (Ceci dit, je ne connais pas les enjeux du dossier des lignes à haute tension)
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Le vrai danger ne vient pas du courant électrique à très basse fréquence (50 Hz), mais des antennes de téléphonie mobile (4G et future 5G) à plusieurs GHz (proches des micro-ondes utilisées dans les fours, donc avec un réel impact biologique sur les êtres vivants)!

	<ul style="list-style-type: none"> • Pas certains que l'enfouissement règle le problème de la protection de la santé des gens et de la faune. Les travaux seront plus envahissants et destructeurs. Il y a de fortes chances que les terrains concernés par le passage des lignes soient expropriés, donc soustraits à leurs propriétaires
--	---

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Introduire le principe d'administrations en ligne
ID Excel	a1d5d620-2f2a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Le numérique permet de faciliter les démarches des citoyens auprès de l'Etat et des communes. Il permet également, dans le cadre d'une bonne organisation de simplifier des procédures, d'économiser des ressources et de limiter les dépenses.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les secteurs permettant d'atteindre ces objectifs et mettre en œuvre
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la loi plutôt que dans la Constitution.

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Moderniser les possibilités de vote afin de favoriser la participation et augmenter la sécurité
ID Excel	a3363f8e-2f2b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>En parallèle du vote électronique qui est à développer, il semble qu'un modeste signe d'encouragement à voter par correspondance puisse être bénéfique. Ce d'autant que les heures d'ouverture des bureaux de vote fondent comme neige au soleil, ce qui est logique.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affranchir à forfait les enveloppes de vote afin d'inciter les citoyennes et citoyens à accomplir leur droit et devoir de voter. Le simple fait de devoir obtenir un timbre au guichet n'est pas motivant.
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La démocratie numérique n'est pas l'avenir de la démocratie. Le tirage au sort oui! Le but n'est pas de rendre les moins intéressé.e.s prompt.e.s à voter, mais de les impliquer plus, de leur permettre de se sentir concerné.e.s. Augmentons la participation à la politique et non simplement aux votations qui n'est qu'une partie de la chose politique!

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Vision territoriale
ID Excel	a5ed7322-2f2d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La situation actuelle est anarchique. La Lex Weber et la LAT nous ont « été imposées » en raison d'un manque de rigueur politique, d'un manque de vision et de stratégie territoriale pour le canton. Or, le plan d'action existe ! Il s'appelle : Projet de territoire Valais-Wallis et il peine cependant à être mis en œuvre...</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la mise en œuvre des politiques sectorielles du canton avec les buts et objectifs du projet de territoire Valais-Wallis • Traduire dans les politiques communales le projet de territoire Valais-Wallis • Maintenir une occupation harmonieuse en plaine, ne pas créer de grandes cités en joignant les villes entre elles • Favoriser la construction en hauteur • Respecter les impératifs légaux
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	nombre de signatures nécessaires à une initiative
ID Excel	afdf42f5-0aa8-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	<p>Adapter le nombre de signatures nécessaires à une initiative cantonale selon un pourcentage lié à la démographie du canton. Si elle augmente, le nombre de signatures effectives augmentera, si elle diminue, le nombre de signatures effectives diminuera. Ainsi cette situation sera plus représentative de la réalité.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Argument "Milieu" Attention, au retour de flamme (initiative-référendum = droit de vote) Il ne faut pas compter sur la démographie du canton mais la démographie des électeurs. Si admettons on réduit ce chiffre de moitié pour exagérer un peu, on arrive à un près 30% de signatures obligatoires pour une initiative (donc pourcentage encore plus faible si quelqu'un a le vrai chiffre^^). C'est un minimum je trouve à avoir pour ne pas être submergé de "tout et de rien". Ce ne serait donc pas le nombre de signatures à adapter mais plutôt de fixer un pourcentage fixe comme c'est le cas dans les communes d'ailleurs.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Argument "milieu" aussi (Peut-être aurait-il fallu créer un espace de discussion moins polarisant?): Un pourcentage des électeurs est peut-être le bon format? Par exemple, de l'ordre de 1%. Le but d'une démocratie et de pouvoir compter sur la participation du peuple. Je comprends qu'on en veuille pas voter sur tout et rien, mais augmenter trop haut, rapproche le

	régime dans lequel on vit de l'aristocratie au sens strict (une minorité de "meilleur.e.s" gouverne)
--	--

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Relations intercatonales et internationales
ID Excel	b71abf2b-146d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Il s'agit de donner explicitement au Canton et aux communes la compétence d'avoir des relations avec leurs voisins. La solidarité avec des pays pauvres est aussi un aspect du développement durable que je propose d'intégrer.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> En vertu de l'art. 49 al. 1 Cst., le droit fédéral prime. L'art. 56 Cst. est libellé ainsi: 1 Les cantons peuvent conclure des traités avec l'étranger dans les domaines relevant de leur compétence. 2 Ces traités ne doivent être contraires ni au droit et aux intérêts de la Confédération, ni au droit d'autres cantons. Avant de conclure un traité, les cantons doivent informer la Confédération. 3 Les cantons peuvent traiter directement avec les autorités étrangères de rang inférieur; dans les autres cas, les relations des cantons avec l'étranger ont lieu par l'intermédiaire de la Confédération. Autrement dit, les relations de voisinage sont garantis. La constitution cantonale pourrait préciser certains thèmes : - aide en cas de catastrophes et de situations particulières; - collaboration dans le domaine des secours; - autres relations courtoises transfrontalières. Les communes n'ont aucune compétence en la matière. L'aide aux pays pauvres relève de la Confédération. Le jumelage de communes constitue une relation qui n'entre pas dans le domaine des conventions transfrontalières. Les cantons peuvent conclure des conventions avec les départements (Savoie, p. ex) ou les provinces (Vallée d'Aoste). Il ne peuvent traiter avec l'autorité souveraine du pays limitrophe.
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Initiative cantonale
ID Excel	c03df044-2f2c-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La récolte de signatures est rendue compliquée car elle doit se faire par communes.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la vérification des signatures au niveau cantonal, en collaboration avec les communes Mener des réflexions pour définir s'il faut augmenter le nombre de signatures afin d'éviter des abus mais sans mettre en danger ce droit constitutionnel indispensable
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Mieux: possibilité de signature électronique (avec No de carte d'identité ou NIP personnel), donc vérification automatique et immédiate. Le niveau de sécurité requis est largement inférieur

	au vote électronique, car une éventuelle falsification provoquerait seulement un scrutin supplémentaire injustifié, mais n'altère pas l'expression fidèle de la volonté populaire!
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Il faut augmenter le nombre de signature. Le contrôle se fait déjà par les communes. Sauf erreur de ma part

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Exiger le respect de délais raisonnables lors de procédures
ID Excel	cd44027f-2f30-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>De manière globale, il est constaté que les procédures dans les différents domaines étatiques sont trop longs.</p> <p>Objectif:</p> <ul style="list-style-type: none"> Il y a lieu de simplifier les procédures et d'améliorer la coordination entre les services et le canton / communes
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Donner un impulsion pour éviter les migrations
ID Excel	d042d00f-2f31-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Les jeunes Valaisans émigrent hors du canton (71% des universitaires, 55% des HES en 2004). On peut caricaturer la chose en disant qu'on exporte des cerveaux et qu'on importe des bras.</p> <p>A l'intérieur du canton, si le bilan migratoire est positif pour les communes d'agglomération et les centres touristiques, il est négatif pour bien des communes rurales de montagne.</p> <p>Des communes de montagne se dépeuplent inexorablement. Des exploitations agricoles de montagne ne trouvent plus de repreneurs en Suisse, les forêts de protection ne sont pas suffisamment entretenues, des alpages sont sous-exploités/abandonnés.</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer des conditions-cadre favorables afin de retenir dans le canton les jeunes diplômés Réfléchir à des projets basés sur les potentiels spécifiques de ces régions en cours d'abandon (ex : Montagne Alternative à Commeire) Mettre en place une politique d'immigration assumée et accompagnée pour installer de jeunes familles ayant les qualifications requises pour vivre dans les communes de montagne Créer des filières de formation ad hoc

	<ul style="list-style-type: none"> • Epauler l'installation des entrepreneurs immigrés
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a de l'idée. J'ajouterais en favorisant l'agriculture. Si ce métier n'est pas rêvé par les jeunes, alors les régions de montagne se dépeupleront inexorablement.
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Moderniser le vocabulaire: parlement et gouvernement valaisans!
ID Excel	d49174e0-2ffa-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	Rapprocher les citoyen-nes des institutions cantonales en modernisant la nomenclature officielle, selon l'exemple de la République et Canton du Jura de 1979: Parlement valaisan / Walliser Kantonsrat Gouvernement valaisan / Walliser Regierungsrat Tribunal cantonal / Kantonsgericht (sans changement) au lieu de Grand Conseil pour le législatif et Conseil d'État pour l'exécutif.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi le Grand Conseil est-il grand? Par rapport aux assemblées qui l'ont précédé certainement? Et si on réduisait son nombre de membres de 130 p.ex. à 100, serait-il moins grand? Serait-il le moyen conseil? Et le gouvernement est-il un petit conseil de 5 (ou 7) membres?
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • La formulation allemande est souvent plus exacte: Staatsrat et Ständerat sont précis et sans aucune ambiguïté, alors que Conseil d'État et Conseil des États est une source de confusion pour au moins 90% de la population!

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Exiger le respect de l'égalité
ID Excel	dd4d1679-2f8d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Les inégalités hommes/femmes sont encore très importants (salarial, carrière,...)</p> <p>Pour exemple, en 2019, le conseil d'Etat a déclaré être "satisfait" car l'inégalité au sein des services est de 2,5 %. Ce discours n'est pas responsable et cet état de fait pas admissible.</p> <p>Il s'agit d'inscrire non pas une recommandation dans notre Constitution mais une obligation pour atteindre une véritable égalité hommes/femmes.</p>
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Economie résidentielle
ID Excel	de71d2fd-2f2d-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>L'économie résidentielle (\approx consommation régionale) apporte un effet multiplicateur aux recettes provenant de l'extérieur de la région. Une sorte d'économie circulaire qui fait qu'1 CHF « importé » multiplie sa valeur en tournant dans la région.</p> <p>Par rapport aux régions métropolitaines et aux centres régionaux, les communes touristiques et rurales sont relativement sous-spécialisées en services et activités résidentielles.</p> <p>Ce qui veut dire que les revenus qu'elles tirent du tourisme, de l'agriculture et des matières premières exportées sont dépensés ailleurs (dans le centre régional où se trouvent les magasins, les notaires, les bureaux d'ingénieurs par ex., voire plus loin, dans les métropoles, pour les services supérieurs). L'argent ainsi gagné « ne tourne pas » dans l'économie régionale.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer en partenariat public-privé le développement de formes novatrices de services décentralisés, adaptés aux conditions spécifiques des communes touristiques et rurales (Ex. Edelweiss Market) • Prévoir dans la législation des horaires adaptés aux conditions spécifiques de ces communes, afin d'éviter par exemple que les navetteurs soient contraints de faire leurs courses dans les centres régionaux. Ceci se fait déjà pour l'ouverture des magasins dans les stations touristiques • Promouvoir les synergies entre les services, organiser/faciliter la coopération entre fournisseurs de la vallée
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Poser un cadre pour éviter une "surlégislation"
ID Excel	e053f250-2f2b-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La tendance actuelle est de « normes » l'Etat à tour de bras. Chaque norme créée, génère en général des charges de travail supplémentaire et donc des coûts. De plus, nombre de normes inutiles ou digne d'un formalisme excessif font leur apparition et compliquent les activités des particuliers et des entreprises.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a lieu de retrouver un trend raisonnable et légiférer si cela est nécessaire. <p>Cette démarche ne vise évidemment pas à retirer les normes qui sont nécessaires sur le plan du protectionnisme.</p>
Pour	

Contre	
---------------	--

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Droit d'initiative législatif / juridiction en matière constitutionnelle
ID Excel	e504a207-0c88-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	La Constitution fédérale ne connaît que le droit d'initiative constitutionnel (art. 138 ss Cst.). En plus du droit d'initiative constitutionnel, la nouvelle constitution pourrait introduire le droit d'initiative législative. Il y a lieu, en parallèle, de créer une cour cantonale en matière de droit constitutionnel.
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Aujourd'hui, le TC ne peut examiner la constitutionnalité d'un règlement municipal ou une loi cantonale. Une décision rendue sur la base d'un règlement municipal contraire au droit fédéral peut faire l'objet d'un „recours“ au Conseil d'Etat; sa décision peut ensuite être portée devant la cour de droit public du TC (dernière instance cantonale au sens de la LTF). La décision est cassatoire. La création d'une cour de droit constitutionnel permettrait au TC de contrôler la constitutionnalité ou la conformité des règlements et lois au droit supérieur.
Contre	<ul style="list-style-type: none"> Pour répondre à LC : les Art. 33 ss Cst. VS prévoient le droit d'initiative législatif et non le droit d'initiative constitutionnel. Pour répondre à François Parvex : l'art. 41 Cst. FR prévoit le droit d'initiative constitutionnel et législatif. En l'état, la constitution du canton de Fribourg ne s'est pas transformée en „poubelle“. Aujourd'hui, seul le Conseil d'Etat est habilité à proposer au Parlement un amendement de la constitution. La discussion est bien sûr ouverte. - L'initiative législative peut être déposée en termes généraux. Il en va de même de l'initiative constitutionnelle. - Le constituant fédéral a opté pour le droit d'initiative constitutionnel; le droit d'initiative législatif n'est, hélas, pas prévu. Ainsi, la Constitution fédérale est souvent amendée par de nouvelles dispositions qui pourraient fort bien prendre place dans une base légale infraconstitutiinnelle. Trop de démocratie directe serait-elle un danger pour la démocratie? Il faut éviter que la Constitution ne devienne une poubelle. Ce n'est pas au Grand-Conseil de valider ou non une initiative. Une commission indépendante ferait l'affaire. Si on donne la possibilité de faire des initiatives législatives, il faut que ce soit simple ... exactement le contraire de ce qu'a fait la Confédération. Peut-être que cela pourrait aussi être mentionné dans la Constitution pour éviter une telle erreur. Il faut aussi faire le maximum pour éviter des initiatives a but électoral. Seul le droit d'initiative constitutionnel existe car la Constitution fixe des principes généraux, donc relativement facilement compréhensibles et amendables par tous les citoyens. L'élaboration de lois est un processus lui très complexe, avec des dizaines voir centaines d'articles, loin d'être à la portée de n'importe quel citoyen, et donc très éloigné de l'esprit de initiative populaire, qui deviendrait une initiative de juristes.

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Vote électronique
ID Excel	e635d4d1-2f2c-11ea-87e9-0242ac110003



Contenu	<p>Il y a lieu de faciliter l'exercice des droits civiques, notamment sur le plan technologique (faible participation). Les banques ont démontré qu'il est possible de proposer un système sécurisé. Un tel système permettrait à terme d'opérer des économies.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système sécurisé (inspiré du cryptage bancaire) à disposition des citoyennes et citoyens pour l'accomplissement de leurs droits et devoirs civiques • Assurer un controlling de cette utilisation pour garantir une application sans faille
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Par contre, la signature électronique peut être utilisée sans trop de risque pour faciliter la validation des initiatives populaires et référendums...
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Le vote électronique n'a pas atteint (et n'atteindra peut-être jamais) le niveau de sécurité et de fiabilité nécessaire! Le piratage de banques a des conséquences négatives, mais limitées et de loin pas aussi dramatiques que le piratage de notre démocratie (et les manipulations de Poutine)!

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Outils de vote en ligne
ID Excel	e9d8c4f9-0aba-11ea-aab5-0242ac110004
Contenu	<p>Suite à plusieurs affaires espacées de fraudes dans les enveloppes par courrier, un meilleur contrôle serait judicieux et celui-ci doit favoriser aussi le taux de participation des citoyens.</p> <p>Une étiquette de contrôle sur la feuille de réexpédition ? De quoi favoriser les oublis, erreurs et démotiver le peu de gens motiver voter. !</p> <p>Et l'E-voting ? Pas concluant et coûteux dans d'autres cantons. Mais est-ce vraiment un frein ? Au matière de déclarations d'impôts un système (coûteux aussi) a été mis en place via une application pour transférer en toute sécurité des documents en lien avec sa déclaration d'impôts. Pourquoi pas un système similaire pour une attention de vote ? Via accès sécurisé, double authentification etc. Après tout, pour ceux qui effectuent déjà certaines procédures en ligne, le fait de voter ne devrait pas être plus compliqué !</p> <p>Et pour inviter à voter ? Notification ou autre puis rappel une semaine avant. Cela permettrait aux communes une grande économies au niveau des coûts d'impression et d'envoi (et pour les envois à l'étranger pour le Canton !).</p> <p>La gestion des données des électeurs seraient gérées via une plateforme cantonale liée à cette application. Le canton de Fribourg exploite déjà un système permettant de regrouper les électeurs de tout le canton. Cette gestion serait à coordonner avec les communes pour une inscription uniquement des électeurs désirant le système E-voting.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> • Le vote électronique n'a pas atteint (et n'atteindra peut-être jamais) le niveau de sécurité et de fiabilité nécessaire! Par contre, la signature électronique peut être utilisée sans trop de risque pour faciliter la validation des initiatives populaires et référendums... • LC - Ygauteron : Le principe de vote par correspondance avait fait surgir quelques réfractaires à l'époque dans le sens où là aussi il était facile d'intercepter l'enveloppe. C'est ce qu'il s'est malheureusement produit il y a peu dans le Haut-Valais. Les personnes qui se détachent de leur devoir de citoyen ne vont pas s'inquiéter de ne pas recevoir leur enveloppe de vote. Et il n'y a pas de contrôle et de validation sur la signature saisie sur la feuille de réexpédition. Après, le dépouillement des enveloppes de vote se fait à la main. Les communes utilisent déjà un programme pour rentrer les données de chaque bulletin et des listes de résultat sont ensuite

	<p>tirés. L'informatique - et les prestataires informatiques - est donc déjà bien présente. Pour l'E-Voting, ce serait un peu comme pour votre compte bancaire en ligne. Double authentification par carte ou code QR téléphone, etc. Plein de moyens existent. Quant au vote final et à l'identification du votant, ces données pourraient directement être comptabilisées à part. Le travail de dépouillement est considérable dans les moyennes à grandes communes. Dans le meilleur des mondes, cela permettrait peut être aussi un résultat plus rapide ?</p>
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Encore une fois, on manque de hauteur pour cette constituante. Le problème de notre république n'est pas un manque de participation au vote, mais le système politique plus largement. Une solution pour faire voter plus de gens ne les fera pas plus réfléchir, et on cherche l'intelligence collective ... • La sécurité de nos déclarations d'impôt est très loin d'avoir la même importance que la sécurité du vote. Si quelqu'un veut accéder à mes revenus, grand bien lui fasse, mais qu'il puisse grandement tricher lors de votations ou d'élections, en modifiant d'un simple clics des milliers de voix, c'est d'un tout autre niveau. Un système de vote dont la confiance est rompue ne vaut plus rien. • Partisan des systèmes d'e-voting il y a plus d'une dizaine d'années, aujourd'hui, j'y suis opposé. Les systèmes d'e-voting reposent sur des systèmes informatiques complexes, dans lesquels des tiers peuvent intervenir à divers niveaux pour manipuler les résultats, quelles que soient les mesures mises en œuvre pour limiter ces risques. De plus, il faut accorder une confiance absolue aux prestataires à qui la solution technique serait accordée, car le citoyen et/ou ses représentants n'auraient aucun moyen simple de vérifier que les urnes électroniques n'ont pas été trafiquées à leur insu. Je ne suis pas certain qu'offrir des possibilités d'e-voting soient la meilleure solution pour faire participer les citoyens lors de votations ou d'élection.

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Définir l'éducation et la prévention comme des priorités
ID Excel	ed60363b-2f2e-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>La stratégie générale n'est pas présente. La prévention n'est pas harmonisée pour des domaines pourtant incontournables (ex. l'éducation numérique ou la prévention de la violence, prévention des suicides).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'état des lieux, vérifier l'efficacité, définir les domaines prioritaires et secondaires • Développer un plan coordonné d'éducation & prévention durant l'ensemble du cursus scolaire • Rendre obligatoire les domaines prioritaires (à l'instar de l'éducation routière)
Pour	
Contre	

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Introduire le principe de la participation citoyenne (boîtes à idées)
ID Excel	efb6df74-2f2a-11ea-87e9-0242ac110003
Contenu	<p>Il y a lieu de donner la possibilité aux citoyennes et citoyens de proposer des idées et donner des impulsions au sein d'une démocratie est de partager les connaissances et les idées, de manière optimale.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un point d'entrée devrait être créé à l'Etat du Valais et dans toutes les communes
Pour	
Contre	<ul style="list-style-type: none"> • Cela ne me paraît pas clair. Adressé à qui? Des exemples d'idées?

Section	11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution
Titre	Santé
ID Excel	f5f3ff43-0fec-11ea-a95f-0242ac110006
Contenu	<p>L'actuel art. 19 Cst. VS est très lacunaire en la matière.</p> <p>Des dispositions doit ainsi être rédigée, selon la proposition ci-après:</p> <p>Art. Xx Principes</p> <p>¹ L'Etat garantit l'accès au système de santé et aux soins.</p> <p>² Il garantit des soins de qualité égale pour tous.</p> <p>³ Il répond de la planification sanitaire cantonale et de la satisfaction des besoins en matière hospitalière et ambulatoire, d'établissements médicaux, de centres médico-sociaux, ainsi que d'aide et de soins à domicile.</p> <p>⁴ Les droits des patients sont garantis.</p> <p>⁵ Il soutient les proches aidants.</p> <p>Art. Xy Promotion et prévention de la santé</p> <p>¹ L'Etat assure la promotion et la prévention de la santé.</p> <p>² Il prend les mesures visant à protéger la population contre la fumée passive.</p> <p>Art. Xz Etablissements médicaux publics</p> <p>¹ Les établissements médicaux de droit public fournissent, selon leurs spécificités, des prestations de soins, d'enseignement et de recherche.</p> <p>² L'Etat favorise la collaboration avec les centres universitaires.</p>

	<p>Art. Xzz Professionnels de la santé</p> <p>¹ Les soins sont dispensés par les membres des professions de la santé dûment qualifiés.</p> <p>² L'Etat reconnaît les soins infirmiers comme une composante essentielle des soins et les encouragent;</p> <p>³ La surveillance des professions de la santé incombe à l'Etat. Elle ne peut être déléguée.</p>
Pour	<ul style="list-style-type: none"> Il paraît indispensable que l'Etat garantisse des soins égaux pour tous. A cet effet, il doit disposer d'une structure hospitalière publique - un hôpital cantonal fort. Les infirmières et infirmiers diplômés d'une haute Ecole doivent être valorisés. Ils doivent pouvoir prendre des décisions de première intention et être réellement intégrés dans le processus de soins, La planification hospitalière doit être réaliste et correspondre à un réel besoin (320 lits a Brigue, est-ce bien raisonnable ? L'hôpital de Rennaz en compte 300 pour un bassin de population de 180'000 âmes). A cet égard, il importe que l'Etat réponde de telles planifications „politiques“. L'Etat doit, par sa planification, participer à une stabilisation des coûts de la santé, tout en garantissant des soins égaux pour tous (lutte contre une médecine à deux vitesses). Le DEP, enfin, est réglé par le droit fédéral. Il me paraît dès lors que ce thème n'a pas sa place dans la constitution cantonale (tandis que la lutte contre la fumée passive doit y figurer: la disposition topique contenue dans la loi sur la santé ne repose sur aucune base légale constitutionnelle et restreint un droit fondamental, aux dires d'une partie de la doctrine).
Contre	

7. Statistiques

7.1. Général

	Total	Français	Allemand
Nbre de participants	290	256	34
Nbre de propositions	563	496	67
Nbre d'arguments	783	732	51
Nbre de votes	4314	4074	240
Nbre de sources	10	8	2
Nbre de signalements	8	7	1
Nbre de modérations (contributions mises à la corbeille)	0	0	0

7.2. Par commission

Sous-section	Nbre de propositions	Nbre d'arguments	Nbre de votes
1.1 Préambule	31	92	570
1.2 Relation Eglises/Etat	20	30	355
1.3 Cohésion – bilinguisme	22	41	220

1.4 Relations plaine-montagne	16	22	143
1.5 Armoiries (drapeau valaisan)	8	18	155
2.1 Droits en lien avec la nature	20	22	186
2.2 Droits liés au numérique	12	23	78
2.3 Droits des non-citoyen-nes	15	25	185
2.4 Modèles familiaux	13	19	157
3.1 Étrangers et étrangères vivant en Valais	12	18	142
3.2 Rajeunissement du corps électoral (droits politiques avant 18 ans)	14	18	121
3.3 Personnes en situation de handicap	10	6	46
3.4 Représentativité des élu-e-s	21	45	201
4 Tâches générales de l'Etat, développement durable, économie, innovation	3	1	6
4.1 Développement durable	15	17	92
4.2 Décentralisation	9	6	45
4.3 "Valais, terre d'innovation!"	10	13	43
4.4 Promotion du Valais	8	8	23
5.1 Agriculture	19	11	90
5.2 Nature, biodiversité, climat	17	20	93
5.3 Ressources naturelles	12	9	40
5.4 Mobilité	15	22	81
6.1 Intégration	15	19	87
6.2. Sécurité sociale	12	16	91
6.3 Générations	7	2	27
6.4 Patrimoine	11	10	49
7.1 Députation/suppléance	13	19	79
7.2 Cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil	10	24	69
7.3 Limitation des mandats	5	8	38

7.4 Organisation du Grand Conseil	6	5	21
8.1 Conseil d'Etat	17	26	139
8.2 Préfets	10	13	70
8.3 Budget de l'Etat	9	10	39
9.1 Administration de la justice	8	10	42
9.2 Indépendance de la justice	8	9	31
9.3 Justice de proximité	5	6	39
9.4 APEA	6	4	18
9.5 Cour des comptes	7	6	39
10.1 Communes	12	15	75
10.2 Districts	8	15	30
10.3 Péréquation financière	5	5	16
10.4 Bourgeoisies	6	6	27
10.5 Conseil communal	5	5	28
10.6 Conseil général	4	7	25
11 Autres idées et propositions en lien avec la nouvelle Constitution	51	57	162

7.3. Historique d'utilisation

Evolution de l'utilisation de la plateforme (Fr/De) par semaine en nombre de contributions. Les contributions comprennent les propositions, les arguments et les votes.

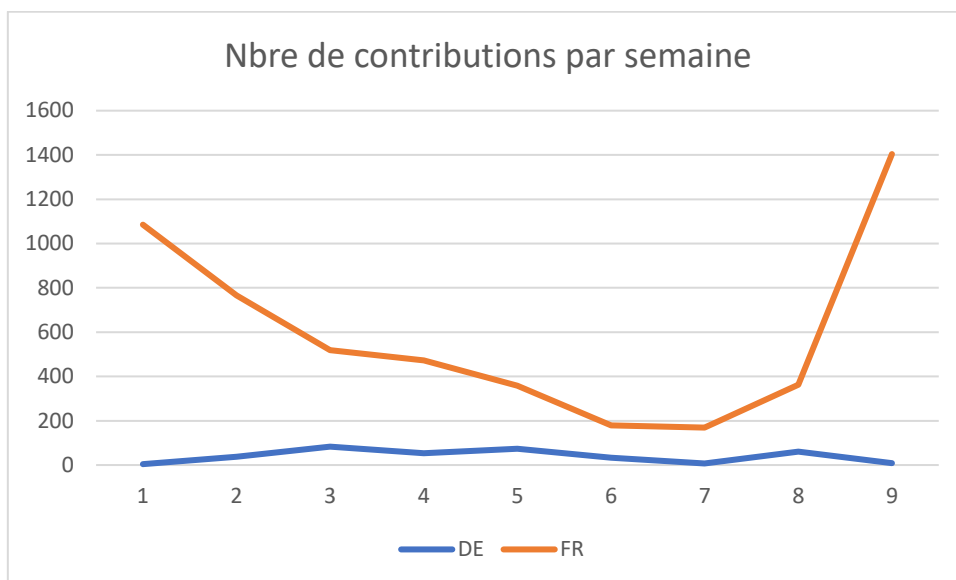


Fig. 1 Même échelle pour les deux langues

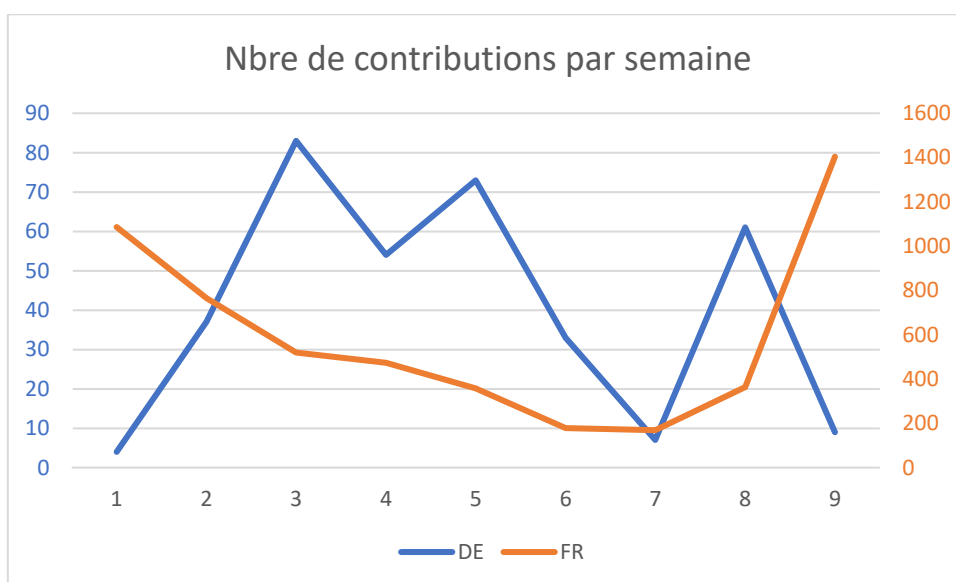


Fig. 2 Echelles dédiées pour chaque langue

Semaine	DE	FR
1 (07.11 au 10.11)	4	1086
2 (11.11 au 17.11)	37	766
3 (18.11 au 24.11)	83	519
4 (25.11 au 01.12)	54	473
5 (02.12 au 08.12)	73	358
6 (09.12 au 15.12)	33	179
7 (16.12 au 22.12)	7	169
8 (23.12 au 29.12)	61	363
9 (30.12 au 05.01)	9	1404

Fig. 3 Chiffres brutes

8. Annexe

8.1. Liste de toutes les propositions

Vous trouverez la liste de l'ensemble des propositions classées par thématique et par ordre alphabétique des titres des propositions dans les documents CSV et Excel annexés 'liste_propositions_vorschlaege.csv' et 'liste_propositions_vorschlaege.xlsx'.